

JANVIER

1 janvier 1787

Table rase !

Le premier janvier est le jour de toutes les bonnes intentions, celui qui marque les grandes étapes de la vie des peuples aussi bien que des individus. Bien des choses commencèrent donc à Namur un premier janvier. En 1787, cette date marqua la fin d'une époque, avec deux édits de Joseph II bouleversant aussi bien l'organisation du pays que les institutions héritées d'un lointain passé et, il faut le dire, souvent peu rationnelles. Type même du despote éclairé, grand travailleur, philosophe, souvent visionnaire, mais autoritaire et expéditif, l'empereur balaya ce jour-là d'un trait de plume tout le système politique et judiciaire des Pays-Bas.

Les conseils collatéraux et les anciennes principautés disparurent, parmi lesquelles évidemment le comté de Namur, pour être remplacés par un Conseil général de Gouvernement et neuf cercles dirigés par des commissaires d'intendance. De même, toutes les anciennes cours de justice furent supprimées et firent place aux tribunaux de première instance – un pour chacun des 64 districts –, deux conseils royaux d'appel et un conseil souverain de justice, sorte de cour de cassation. Chaque citoyen, quel que fût son état, en était justiciable. C'était, à peu de chose près, l'organisation de la Belgique moderne...

Ce coup de balai suscita évidemment une opposition générale. Tous les privilégiés s'élevèrent contre la réforme et le peuple ne fit pas autrement, excité par un clergé que les mesures antireligieuses avaient ulcéré. Les États de Namur réclamèrent la convocation des États généraux « *pour qu'ils puissent délibérer sur les innovations incompatibles avec le pacte constitutionnel* ». Après tout, « *l'empereur et roi* » n'avait-il pas été inauguré comte de Namur le 27 août 1781 et son représentant n'avait-il pas prêté en son nom le traditionnel serment ?

2 Janvier 1431

Naissance princière

« *L'an mil IIII^e et XXXI, le mardi second jour de jenvier* », le grand bailli Maître Garin fit crier et placarder « *ale trompette sonante* » la proclamation suivante « *en plusseurs lieux aval le ville de Namur* » : « *On vous fait assavoir que, pour les tres bonnez et joieuses novellez qui sont sorvenuez, que nostre tres redobtee damme madamme la duchesse de Borgoigne, contesse de Namur, est acouchie d'un beau fil, on a appointié faire feste et cesser toutes œuvres, faire feux au vespre et bonne chiere, et demain procession et messe solempnele aux freres meneurs* ». Fête, feu le soir, bonne chère et messe solennelle : voilà de quoi réjouir les bonnes gens !

Le prince était né trois jours plus tôt à Bruxelles, où Philippe le Bon séjournait avec sa cour depuis la mi-octobre. Il se prénomma Antoine et était né d'Isabelle de Portugal, troisième femme du duc de Bourgogne. Malheureusement, il allait mourir en bas âge, neuf mois plus tard, rejoignant dans la tombe un autre fils princier curieusement baptisé Jodoc.

Le triple avantage d'un jour chômé, d'un bon repas et d'une messe solennelle n'empêcha pas un batelier hutois du nom de Ranwei d'oser « *certain mauvais parler* » « *à la nouvelle de la naissance du jeune hoir de Bourgogne* ». Ce qui n'était sans doute qu'une plaisanterie de mauvais goût fut considéré comme un crime de lèse-majesté, et lui valut d'être condamné à un pèlerinage « *à St Jacques en Galisse* »...

3 janvier 1805

Napoléon et les paroisses namuroises

Un mois après avoir été consacré empereur, Napoléon approuva « *Au Palais des Tuileries* », le 15 nivôse an XIII (3 janvier 1805) le tableau « *de la nouvelle circonscription des succursales du diocèse de Namur comportant cent quatre-vingt-quatorze succursales* ».

La chose n'était pas allée sans peine. Il restait, certes, des prêtres, mais la révolution en avait fait un méli-mélo de réfractaires, de religieux dispersés et de défroqués repentis, où se perdait le pauvre évêque de Namur, Mgr de Bexon, d'ailleurs en conflit perpétuel avec le préfet Pérès.

Pour les paroisses – une par canton – et leurs succursales, il fallait trouver des desservants qui aient à la fois la confiance du pouvoir et les qualités requises, à l'encontre d'un ancien moine aux mœurs dissolues cité en exemple, et dont le prélat affirmait au ministre Portalis qu'il avait prêté serment « *uniquement dans la vue de se concilier l'appui du gouvernement dans son libertinage* »...

Tout n'était pas donc réglé pour autant, d'autant que l'absence de séminaire n'était pas pour résoudre la pénurie de curés, et cette belle organisation devait connaître encore bien des soubresauts. Le nouvel évêque Mgr Pisani en écrivit ainsi au ministre des cultes, avant de « *reprandre la visite de (son) diocèse, par les beaux chemins où S.M l'Impératrice a failli se briser les os l'année dernière* » : « *Il me manque 66 prêtres pour remplir les places nécessaires (...); je n'ai personne pour remplacer les vieillards; (...) la moitié de ceux-ci, au nombre de 119, est septuagenaire, et à la veille d'être hors service* »...

4 janvier 1400

Dieu, la Ste Vierge et St Jean-Baptiste

Somme toute, il ne reste dans la citadelle d'aujourd'hui que peu de chose du château médiéval : le tracé de ses bases de grès ferrugineux, les fondations de quelques bâtiments et l'âme des deux tours circulaires, rescapées des grands sièges de l'époque

moderne, donnent une vague idée de ce donjon qui faisait la force et la fierté de ceux qu'on a appelés « *les comtes particuliers* » de Namur.

L'un de ceux-ci et non le moindre, Philippe le Noble, fit en 1198 le vœu d'y construire une chapelle à saint Jacques, si du moins il sortait un jour des geôles du roi de France : une fois libéré, son premier souci fut en effet d'honorer cette promesse, et l'évêque de Liège, Hugues de Pierpont, consacra le nouvel oratoire en juillet 1200. « *Ceste chappelle promis-je affaire pour le prison le roy de Franche dont saint Jacqueme delivra. Quand je fis la chappelle faire, s'avoie-je 24 ans* » : c'est ce que le souverain lui-même relate dans l'acte qui érigea en fief cette chapellenie de Saint-Jacques.

Deux siècles et onze comtes de Namur plus tard, la chapelle du château était restée le lieu privilégié des dévotions de nos souverains : par un diplôme du 4 janvier 1400, Guillaume II fonda un autel dans ce lieu « *où il entendait ordinairement la messe* », autel dédié « *à Dieu, à la Ste Vierge et à St Jean Baptiste* ». Son chapelain se voyait doté d'une rente de cinquante muids d'épeautre. Il devait être prêtre ou du moins en âge de le devenir dans l'année, et dire ou faire dire quatre messes par semaine, une pour chacun des trois dédicataires de l'autel ainsi qu'une quatrième pour les trépassés...

5 Janvier 1495

Femmes de mauvaise vie

On ne badinait pas jadis avec les « *femmes mal renommées et suspectes, qui ont commis et commectent journellement fornication, meisme adultere* », comme en témoigne un acte du 5 janvier 1495.

La volonté de cantonner la prostitution à certains quartiers était souvent affirmée, « *tant pour l'honneur et reverence de Dieu, nostre createur, et de nostre mere sainte Eglise, affin qu'il voeulle preserver ceste bonne ville de fortune, comme pour le sollagement et apaisement des preude femmes et bonnes filles* ». Cependant, on avait beau proclamer cette règle à tous les carrefours, ces dames répugnaient à « *départir et widier hors de leur maison et des rues honnestes là elle demeuroient* ». Jennon de Bastongne et Marion Apoullon, parmi quelques autres, furent ainsi « *bannies hors de la ville, pais et conté de Namur, à tousiours, sur paine de la hart (la corde)* », et ce « *à partir en dedens demain X heures devant disner* » !

Le client marié n'était pas épargné : « *tant lesdites femmes comme lesdits hommes mariés* » devaient s'abstenir « *de hanter, de nuyt ne de jour* », sous peine aussi d'être chassés de la ville ; et il ne s'agissait pas de faire semblant de s'en aller en déménageant dans les faubourgs : pas question « *d'aller demourer en Trix, Noeusville ou Gravieres* » ...

La même ordonnance s'attaqua au port d'armes, interdisant « *de porter daghes, espee, coutiau long, braquemart, ponchon et austres bastons (...)* dont plusieurs omicides, murders et grands maulx sont advenus et advient journellement ». Et tant qu'à faire dans l'ordre public, que « *nulz (...) ne soient si ozés ne hardis de aller avant les rues, sans lumiere ou clareté, après la clocque sonnee* »...

6 janvier 1579

L'Union d'Arras

Le 6 janvier 1579 à Arras, alors que la guerre des Gueux s'éternisait, les Wallons catholiques signaient la paix avec Alexandre Farnèse ; celui-ci gouvernait les Pays-Bas au nom du roi d'Espagne Philippe II, souverain honni dont l'aveugle rigueur avait mis nos régions à feu et à sang. Ce revirement de ceux qu'on appela « *les mécontents* », lassés qu'ils étaient aussi du fanatisme des révoltés calvinistes, a une valeur symbolique : ce fut l'amorce de la scission des Pays-Bas entre le Sud catholique et le Nord protestant, car Guillaume d'Orange y riposta en rassemblant de son côté l'Union d'Utrecht ; ce fut aussi le début de la reconquête de nos provinces par l'Espagne.

Namur fut au cœur de ce retournement : après le coup de main sur le château, Don Juan avait fortifié la citadelle, puis rassemblé dans la région, au début de 1578, les renforts espagnols remontés d'Italie. Il établit ensuite à Bouge un camp permanent retranché, base de départ de son armée, où il devait d'ailleurs mourir de la fièvre typhoïde le premier octobre.

Notre ville était alors pratiquement la seule ville loyaliste des Pays-Bas espagnols, par la force des choses sans doute, mais en tout cas la seule qui fût sûre ; elle en devint aussi de fait la capitale tout au long de la lente reprise en main du pays par Farnèse, successeur et neveu de Don Juan. Les organes du pouvoir s'y établirent : les Conseils Collatéraux, sortes de ministères, la Chambre des Comptes et le Grand Conseil de Malines. Même Marguerite de Parme, demi-sœur et représentante du roi d'Espagne, habita l'Hôtel des Gouverneurs, actuel Palais de Justice.

7 janvier 1490

L'archiduc et le papegai...

La régence de Maximilien d'Autriche fut une période agitée. Les Pays-Bas se rebellèrent et Namur reçut à cette occasion son baptême du feu en matière d'artillerie : une bombarde justement nommée « *l'Enragée* » lui emporta des pans entiers de muraille. Son fils Philippe, qu'on n'appelait pas encore le Bon, allait heureusement réconcilier le pays et ses souverains. Il n'était pas inconnu chez nous : arrivé à Namur le 7 janvier 1490, il y avait passé tout l'été, logeant au château, dans le palais des anciens comtes de Namur.

Le jour de la Saint-Georges, Philippe rendit visite au grand serment des arbalétriers, qui tenait son tir annuel à la porte Saint-Nicolas. Le jeune prince « *tira d'une arbaleste d'axier et fist très-bien son deivoir* ». Il prit goût à ce jeu et revint avec sa cour quelques jours plus tard pour le tir de la compagnie des arbalétriers de l'Étoile. Il prit part au concours avec Mgr de Walhain, maire de la ville, et tous les compagnons de la confrérie. Au troisième coup, il visa si bien qu'il abattit le papegai, perroquet de carton qui servait de cible ! Borgnet raconte que le maire de Namur, qui était le roi de l'année écoulée, s'avançant vers le prince, lui suspendit sur la poitrine, à côté de l'ordre de la toison d'or, le grand collier du serment auquel

pendait le papegai. Notre jeune archiduc reprit joyeusement le chemin du château, aux applaudissements de la foule qui, considérant le jeune âge de Philippe – il avait alors onze ans – croyait naïvement que « *c'estoit un droit miracle* ». Le plus beau prince de son temps, le plus doux, le plus affable - aux dires cette fois de Galliot - revint à Namur en 1494 pour être inauguré en personne comme comte de Namur.

8 janvier 1817 **Tirage au sort**

La conscription n'est pas le moindre des griefs que l'on imputa au régime hollandais. La loi du 8 janvier 1817 organisa la milice nationale, composée de volontaires, mais aussi de jeunes gens enrôlés par tirage au sort. Chez nous, ce fut une levée de boucliers. On ne peut pourtant pas dire que ces levées aient été fort sévères ; ainsi, pour le contingent ordinaire de la province de Namur en 1830, la conscription ne toucha-t-elle que 487 hommes...

Le malchanceux, pour autant qu'il fût fortuné, avait toujours la ressource de se faire remplacer. Un marché du remplaçant prospéra jusqu'au temps du service personnel : les célibataires, mesurant au moins 1m62, pouvaient ainsi gagner leur vie. Chaque année, François Bucheret, agent d'affaires établi au Café des Messageries, informait les miliciens qu'il tenait à leur disposition des remplaçants, garantis d'après la loi, « *à prix réduit, avec des conditions très avantageuses et à terme de crédit* »... Le prix ? Environ seize cents francs, ce qui correspondait au salaire d'un ouvrier.

La Belgique indépendante allait recourir au même procédé. Les jeunes gens de dix-neuf ans étaient tenus de « *pougni o bocau* », c'est-à-dire à plonger la main dans l'urne pour le tirage au sort : ceux qui tiraient les plus petits numéros n'échappaient pas au service, les autres étaient « *bons pour les filles* »...

Léopold II, inquiet devant les menaces allemandes, menaces plus tangibles à partir de 1904, voulut imposer le service militaire obligatoire personnel. Il se heurta à l'opposition du Parlement et n'arracha la réforme qu'en 1909 : il signa la nouvelle loi trois jours avant sa mort.

9 janvier 1811 **Enfants trouvés**

Il existait jadis dans les couvents ce qu'on appelait un tour, sorte d'armoire cylindrique tournant sur un pivot, par laquelle on pouvait faire entrer ou sortir toute chose sans qu'on se vît d'un côté du mur à l'autre. La sœur tourière avait parfois la surprise d'y trouver, emmaillotté de langes, un enfant abandonné.

Un décret impérial officialisa cette pratique et ordonna le 9 janvier 1811 la création d'un tour par arrondissement. Une loi du 27 frimaire an V (18 décembre 1796) avait imposé le placement des enfants trouvés dans les hospices ; ceux-ci avaient la charge de les mettre en nourrice, puis de les placer en apprentissage chez des fermiers ou des artisans. Souvent cependant, les orphelins namurois restaient à l'hospice Saint-Gilles, une cour des miracles surpeuplée où le même lit pouvait accueillir jusqu'à cinq pensionnaires.

Les filles échappèrent les premières à ce lieu qui contenait « *à la fois tous les âges de la vie et toutes les passions du cœur humain* », prises en charge par les sœurs de Notre-Dame dans l'ancien couvent des Carmes ; jusqu'en 1914, on n'eut d'autre ambition que d'en faire de bonnes domestiques. Quelques années plus tard, on isola les garçons des vieillards en construisant une annexe dans la cour de l'hospice, mais ce bâtiment était exigü, sombre et insalubre. Un rapport de médecins constata que la plupart des orphelins « *étaient pâles, décolorés, semblables à des plantes privées de l'air suffisant, et bon nombre d'entre eux portant malheureusement les stigmates non équivoques de la maladie qui pèse sur la classe des pauvres : la scrofule* ».

Il fallut attendre 1884 pour voir les « *effans d'Saint-Gilles* » transférés dans un orphelinat digne de ce nom. Jusque-là ils restèrent soumis au même régime que les vieillards, mais sans congé ni sortie, sans bière à table, avec deux rations de viande par semaine, et tout juste gratifiés d'un enseignement chaotique...

10 janvier 1912 **Les débuts du téléphone**

« *En présence de nombreux appels souvent inutiles, et en tout cas nullement urgents, il y a lieu de mettre un terme à cet abus. Le public est donc prévenu qu'il ne sera plus donné suite aux demandes faites par téléphone en dehors des heures de bureau, soit de 9h à midi et de 14 à 17h. Le téléphone ne doit servir qu'en cas d'accident. La direction* ». Cet avis, publié le 10 janvier 1912, doit aujourd'hui faire frémir les accros du portable.

Le téléphone avait pourtant déjà vingt-cinq ans. Un appel d'offres avait eu lieu en 1885 pour des appareils « *capables de transmettre la parole de façon satisfaisante à une distance de 200 km, sur une ligne aérienne de deux fils* ». Une société suisse l'avait emporté et avait ouvert ses bureaux le 1er mars 1887 : nonante-quatre abonnés inaugurèrent le réseau téléphonique namurois, au nombre desquels l'imprimeur Balon, rue de Fer, avait le numéro un.

Les premiers clients du téléphone étaient enchantés. Ils pouvaient joindre Bruxelles, Charleroi, Liège, bientôt Arlon. Le public venait découvrir le merveilleux appareil au Café Royal, place du Théâtre : « *Depuis près d'un an, relate un journaliste, il n'a pas un seul instant cessé de transmettre clairement la voix, parce que, grâce à une disposition intérieure des appareils transmetteurs, ceux-ci ne peuvent pas se dérégler.* » L'État se rendit vite compte de l'intérêt de cette nouveauté et reprit l'ensemble des réseaux le 31 décembre 1892.

Quand le service automatique entra en fonction, pour le réseau local du moins, le 15 avril 1940, celui-ci comptait déjà près de cinq mille abonnés.

11 janvier 1296

Philippe le Bel ouvre ses frontières

Le comte Guy I, qui régna trente-cinq ans sur Namur, était aussi et surtout comte de Flandre, en un temps où les rapports de cette turbulente contrée et de son suzerain étaient difficiles. Il appartenait à la famille des Dampierre, qui avait reçu ses titres de Louis IX, et devait donc hommage au roi de France. Quand les rapports entre France et Angleterre se gâtèrent, Guy se serait bien accommodé de la neutralité ; acculé à prendre parti, il mena des négociations secrètes avec l'ennemi de son suzerain, Philippe le Bel.

C'est dans ce contexte tendu que le roi de France, par un édit signé à Vincennes le 11 janvier 1296, fit un geste de conciliation profitable à la cité mosane en y autorisant l'exportation de vivres de son royaume. Il satisfaisait ainsi « *à la demande pressante de son aimé et fidèle comte de Flandre (...) de pouvoir importer des vivres de son royaume vers sa terre de Namur* » (« *ad instantem requisitionem dilecti et fidelis nostri comitis Flandriae ut ipse de regno nostro ad terram suam Namurcensem victualia possit extrahere* »). Au nombre des marchandises autorisées ainsi à descendre de nouveau la Meuse figurait avant tout le vin, dont les Namurois furent de tous temps fort amateurs.

« *Aimé et fidèle* », le comte de Flandre et de Namur ne le fut donc pas. Il croyait être resté discret, mais il se trompait. Son suzerain le fit venir au camp d'Ardenbourg, l'y saisit par surprise et le fit emprisonner à Compiègne, « *& ce ne fut que lorsque Guy se vit confiné dans une dure & étroite prison, raconte Galliot, qu'il reconnut que le secret de son traité avoit été découvert* »...

12 janvier 1784

Mort d'un chansonnier

Le sergent Benoît, qui a laissé son nom à un quartier résidentiel de Belgrade, était-il quelque héros d'une des deux guerres ? Nullement : en fait de sergent, il n'était que sergent de ville, c'est-à-dire policier, et encore n'est-ce pas à ce titre qu'il est passé à la postérité ! Jean-Charles Benoît, né dans le quartier Notre-Dame le 11 septembre 1707, fut en effet notre premier chansonnier dialectal, en un temps où les parlers régionaux, chez nous comme ailleurs, commençaient à trouver leurs lettres de noblesse.

Les chansons du sergent Benoît ne sont pas empreintes d'une distinction de tous les instants : il fait dans le populaire, vise à faire rire et choisit ses thèmes d'inspiration en conséquence. Quand il donne « *dès pauvres novèles* » de sa santé, on sait tout du lavement et de ses conclusions parfumées dans le pot de chambre de l'auteur. S'il évoque la gent féminine, c'est pour faire rimer « *mariéye* » et « *atéléye* », le beau sexe n'en sortant pas toujours grandi. Le chansonnier se maria cependant deux fois, d'abord à cinquante-cinq ans avec une Julienne de trente-quatre ans sa cadette, et quatre ans plus tard, pauvre veuf père de trois jeunes enfants, avec une Marie-Catherine de trente printemps !

Le brave sergent mourut dans la misère, ne soupçonnant certainement pas qu'Adolphe Borgnet et Félix Rousseau aidant, il passerait à la postérité...

13 janvier 1871

De l'eau dans le gaz

« Attendu que la société Trainard et Cie ne remplit pas ses obligations ;

Que depuis longtemps l'éclairage est insuffisant ;

Que depuis quelques jours, la ville est dans les ténèbres et que l'éclairage se fait de manière compromettante pour les intérêts de la Commune ;

Que toutes les réclamations sont restées sans résultat, et que dès lors les intérêts de la ville prescrivent qu'on poursuive la résiliation du contrat d'éclairage qui n'est pas exécuté... »

L'entrepreneur avait beau s'appeler Trainard : ce n'était pas une excuse, même à Namur, pour laisser la ville plongée dans les ténèbres hivernales ! Ainsi en jugea du moins le conseil échevinal, décidant le 13 janvier 1871 de mettre fin à la concession de « *l'éclairage par le gaz des rues, quais, ponts et places publiques de la ville et des faubourgs* » naguère accordée aux sieurs Auguste Bossuet et Savinien Trainard.

L'installation d'une usine à gaz à l'entrée de l'actuelle avenue Albert I, alors chemin des Grands Malades, n'avait pas été une mince affaire. Pour éviter « *aucune espèce d'insalubrité, d'inconfort et d'émanations nuisibles* » dans la fabrication du fameux gaz hydrogène carbonisé, il fallait n'en chauffer les cornues qu'avec du « *cock* », construire à la fois une cheminée de vingt-cinq mètres et « *un canal ou aqueduc voûté* » pour conduire à la Meuse « *les eaux ammoniacales et autres* ». Deux cent cinquante lanternes étaient prévues, la ville s'engageant à payer au moins deux mille heures d'éclairage par an au prix de 2,5 centimes par bec et par heure.

À la veille du début des travaux, l'Ami de l'Ordre faisait de l'esprit dans le genre bucolique : « *La société d'éclairage par le gaz a mis la charrue dans les terrains par elle acquis, hors la porte Saint-Nicolas depuis le 26 avril 1847. On sèmera le colza, là où un jour ou l'autre, il poussera peut-être du gaz. Nous ne pouvons qu'approuver le système d'assolement* ». Le facétieux journaliste ne croyait pas si bien dire, puisque l'INEG siège toujours à l'emplacement de la première usine à gaz...

14 janvier 1780

François-Joseph Dizi

Les frères Godefroid ne sont pas les seuls Namurois à avoir fait les beaux jours du Paris musical au début du XIXe siècle. À la même époque, leur destinée croisa celle, parfois étonnante, du harpiste Dizi.

Dizi, prénommé François-Joseph, naquit à Namur le 14 janvier 1780. Curieuse coïncidence : on retrouve à son baptême un autre musicien namurois de trente ans son aîné, Louis-Charles Ragué, qui fit aussi carrière en France. Le petit François-Joseph suivit apparemment les seuls cours de son père, violoniste, qui lui apprit aussi la harpe ; celui-ci n'était autre que le fameux « *Tambouri* » qui avait assuré l'animation musicale de Namur sous la période française.

On ne sait quelle circonstance fit embarquer le jeune Dizi pour la traversée qui devait décider de sa destinée ; toujours est-il qu'il fit naufrage, perdit harpe et bagages et se retrouva sans rien à Londres... Il y fut recueilli par le facteur d'instruments Erard, qui le prit dans son atelier.

Doué tant comme musicien que comme artisan, Dizi se hissa au plus haut niveau dans les deux domaines. Il devint un professeur recherché et fut vite reconnu comme un des plus brillants harpistes de la capitale anglaise. On le voit ainsi mener, en 1820, une formation de douze harpes au Covent Garden, tandis qu'on conserve au Victoria and Albert Museum une harpe perpendiculaire de sa main.

François-Joseph subit comme tant d'autres l'attraction de Paris : on le trouve dans la Ville-Lumière à partir de 1828, associé au célèbre facteur Pleyel. En témoigne par exemple cette harpe conservée au musée de Bruxelles et marquée « *F. Dizi / Cille Pleyel et Cie / Facteurs du Roi* ». On note également le dépôt de divers brevets pour le perfectionnement de la harpe et du piano. Dizi fut encore professeur de harpe des princesses royales et auteur de quelques compositions pour cet instrument. La petite histoire rapporte qu'il éconduisit un jour un jeune musicien allemand qui voulait le rencontrer, un certain Beethoven... Il mourut à Paris en 1840.

15 janvier 1421

Vente du comté de Namur

Huit siècles après ses légendaires prédécesseurs Glomerie ou Arnulphe, cinq après le plus historique Béranger, Jean III fut le dernier comte propre à Namur. On lui en veut toujours un peu d'avoir vendu, pour 123.000 couronnes d'or, notre indépendance à Philippe de Bourgogne. Il faut dire à sa décharge qu'il était harcelé par les créanciers ; la dette de Namur était d'ailleurs déjà énorme à son avènement, même si son père Guillaume avait été surnommé « *le Riche* ». Prodiges et libertin depuis sa jeunesse, il avait vendu châteaux, seigneuries et jusqu'au droit de percevoir les impôts. De plus, comme il n'avait pas d'enfant légitime, une guerre de succession n'aurait pas manqué d'éclater à son trépas.

Le contrat fatal fut passé à Gand au terme de négociations menées par Philippe de Dhuy, bâtard du comte, et Jean Dusart, prévôt de Saint-Aubain. Une des clauses prévoyait que les gouverneurs, baillis et mayeurs du comté ne pourraient à l'avenir qu'être namurois ou flamands...

Le Bourguignon emprunta pour payer la somme, qu'il versa en quatre termes. Namur fut ainsi le premier territoire que l'ambitieux Philippe le Bon attacha à la Bourgogne, avant d'user de la manière forte pour s'assurer Hainaut, Hollande, Frise et Zélande, puis Brabant, Limbourg et Anvers, avant de finalement acheter aussi le Luxembourg.

Jean III garda la jouissance du comté jusqu'à sa mort, mais « *son peu d'application au gouvernement de l'état* » permit au Bourguignon d'y affirmer déjà sa présence, faisant ainsi battre monnaie à son effigie.

16 janvier 1473

Guerre commerciale

Le roi de France Louis XI et le duc de Bourgogne Charles le Téméraire, par ailleurs comte de Namur, se vouaient une haine mortelle. En 1470, le duc avait ordonné au gouvernement de Namur de saisir et d'inventorier tous les biens français qui se trouvaient dans le comté : leur produit devait indemniser ses sujets ruinés par les déprédations du « *roi de fer* » et de ses alliés anglais. C'est qu'en Angleterre, la guerre des Deux-Roses battait son plein ; Richard Neville, comte de Warwick, venait de détrôner Henri VI pour couronner Edouard IV, mais comme ce dernier était par trop favorable aux Bourguignons, il avait finalement rejoint le roi de France et participé à ses entreprises militaires.

La trêve de 1472 n'empêcha pas le duc Charles de confirmer le 16 janvier suivant l'ordre donné à ses « *tres chiers et especiaulx amis* » namurois : « *Pour ce que nous avons entendu que plusieurs marchandises deffendues, comme vins franchois, ardoises et autres marchandises des pays ennemis de monseigneur le duc, s'amainent par la riviere de Meuse et passent pardevant Namur : (...) vous mandons (...) que (...) les mettez en arrestz, et en advertissies les receveur et procureur de mondit seigneur audit Namur* ».

Le commerce ne devait d'ailleurs pas être fameux, car Louis XI voulait de son côté réduire les Pays-Bas par la famine : « *Le roy ne veult pas que ses sujets vendent, ne mennent pour vendre es pais de monseigneur de Bourgoigne blez ne vins* ».

Le conflit finit mal pour la Bourgogne, puisque Charles, « *un des plus intrépides & en même-temps des plus téméraires guerriers qui fut jamais* », dicit Galliot, fut tué à Nancy en 1477...

17 janvier 1740

Mort d'un prince de l'Église

Singulier personnage que ce Thomas Strickland de Sigergh, qui fut évêque de Namur de 1727 à 1740. Anglais il était né, à Carlisle en 1679, Anglais il resta, fidèle serviteur des rois Georges I et Georges II au cœur des Pays-Bas autrichiens...

Sa famille avait suivi en France le roi Jacques II, chassé du trône par les protestants et réfugié à Saint-Germain-en-Laye. Docteur en théologie de la Sorbonne, il mena d'abord une vie de diplomate, ou plutôt d'intrigant de la diplomatie, courant les

cours de Vienne, Londres et Paris en s'assurant les bonnes grâces de chacune, familier du Vatican tout en soutenant le roi protestant de son pays. À défaut d'être fait cardinal comme il l'ambitionnait, il fut nommé à l'évêché de Namur grâce à la protection de l'empereur Charles VI et contre le gré du chapitre.

Monseigneur Strickland avait le goût du luxe et une vocation de bâtisseur. On lui doit un des plus beaux bâtiments de Namur, le fastueux palais épiscopal, nationalisé à la révolution et devenu depuis palais provincial. Il entreprit aussi la reconstruction du séminaire, qui tombait en ruine à son arrivée ; il le dota d'une bibliothèque et en fit son légataire universel.

Malgré son orgueil et ses vellétés de magnificence, et même s'il parvint à se brouiller avec tout le monde à Namur, il fut quelque part un grand évêque, clairvoyant et entreprenant. Il mourut au cours de ces trois semaines de froid terrible qui marquèrent le début de la calamiteuse année 1740 ; il ne vit donc pas les grandes inondations de l'automne suivant, qui achevèrent de miner l'ancienne cathédrale Saint-Aubain, sans quoi c'est lui qui eût imaginé la nouvelle, sans doute plus grande et magnifique qu'elle n'est...

18 janvier 1795

François Cauchy

Le boulevard Cauchy est une des artères les plus fréquentées de Namur : elle porte le nom d'un homme que tout le monde a oublié et qui, convenons-en, ne joua dans l'histoire namuroise qu'un rôle modeste.

François Cauchy était né Français, à Abbeville, le 18 janvier 1795. Il fit ses humanités à Bruxelles, hébergé par un oncle mathématicien, avant de rentrer dans le Paris du Premier Empire et d'y «faire polytechnique». Après la chute de Napoléon, il revint dans ce qui n'était pas encore la Belgique et obtint, moyennant paiement de 285,50 florins, un acte de naturalisation du roi Guillaume.

Il vint à Namur comme ingénieur, aux voies navigables, puis à l'administration des mines, ce qui ne l'empêcha pas d'enseigner aussi les sciences à l'Athénée royal. Cauchy avait cependant d'autres ambitions ; il entra à trente ans à la toute neuve Académie royale de Belgique et écrivit de nombreuses études scientifiques. Il fut aussi régulièrement consulté, au sein de nombreuses commissions et parfois par Léopold I lui-même, sur tous les choix qui se posaient au pays à l'aube de la révolution industrielle.

Il mourut d'une maladie de poitrine le 6 juin 1842. Cet homme dont on dit alors qu'il aurait peut-être un successeur mais pas de remplaçant, fut porté en terre le lendemain au cimetière de Belgrade, par ses collègues et anciens élèves. Un buste y rappelle son souvenir, plus discrètement que le fameux boulevard...

19 janvier 1909

Limitations de vitesse !

À peine apparues à la veille du siècle, les premières voitures automobiles se trouvèrent réglementées ; un règlement communal du 16 mars 1900 alignait leur vitesse en ville sur celle du cheval : petit trot dans les rues, au pas sur les ponts et dans les encombrements. Il faut dire que les conseils communaux du temps avaient pris le pli de tout interdire et de tout taxer. Pas question donc de crier en rue ou d'y jouer de la musique, de vendre de la friture ou des boissons au marché, ni même de porter un masque au carnaval ! Et que dire des taxes sur les balcons et les trous à charbon, le patinage au parc Louise-Marie ou les mariages le samedi ?

L'automobiliste traversant Namur la trouvait bien sûr tout autre qu'aujourd'hui. Il quittait la gare, couverte des imposants grillages du téléphone, pour s'engager, parmi les taxis et les tramways, dans la rue Mathieu (actuellement avenue de la Gare) ; devant les hôtels « du Nord », « A Rome » et du « Bazar de la Station », le pavillon du square (*journaux belges et étrangers* !) trônait face à une superbe fontaine à trois étages. Dans la rue de Fer, pas moyen de tourner à droite, puisque à la place de la rue des Croisiers se trouvait l'école de bienfaisance de l'État ; par contre, il pouvait s'arrêter au café Demonté, boire une bière d'Alost...

La vitesse autorisée de ces nouveaux monstres mécaniques fut souvent débattue. Un code de la route publié au Moniteur belge en 1889 la limitait à 10 km/h en ville et 30 km/h « en rase campagne ». Le 19 janvier 1909, malgré les protestations des députations permanentes qui criaient à l'inconscience, ces maxima furent respectivement relevés à 15 et 45 km/h.

20 janvier 1919

British souvenirs

Si les Français ont tiré grande gloire de la prise de Namur par Louis XIV en 1692, sa reconquête trois ans plus tard est restée pour les Anglais un des hauts faits de leur histoire. Ainsi, au siècle suivant, le trois-ponts amiral « Namur », de l'escadre de Boscawen, combattait aux Indes ; plusieurs régiments britanniques ont aussi inscrit sur leur drapeau le nom de Namur et un régiment irlandais a brodé sous la lyre d'Érin cette devise : « *Virtutis namurcensis praemium* ».

Il faut dire que le roi Guillaume III avait mené lui-même le siège ; il séjournait sur les hauteurs de Flawinne, dans la propriété du mayeur de Namur, mais ne craignait pas de s'exposer en montant au feu. Le vice-gouverneur de la Banque d'Angleterre, un nommé Godfrey, qui avait voulu l'y suivre, se défendait des reproches d'inconscience que lui adressait son roi, quand un boulet de canon parti des remparts l'étendit raide mort à ses pieds : l'expression anglaise « *to be godfreyed* » en est restée ! Les assauts britanniques étaient menés par un certain lord Cutz ; il avait le courage du bouledogue qui ne bronche devant

aucun danger et se montrait tellement à l'aise sous le feu des canons que ses soldats l'avaient surnommé la Salamandre... Le Bedfordshire regiment et les King's Own Scottish Borderers ont gardé longtemps le souvenir de la bataille de 1695. Les deux vieux régiments, traversant la Belgique pour aller occuper le Rhin après l'armistice de 1918, tinrent à s'arrêter dans la place où s'était illustré leur régiment. Le 20 janvier 1919, ils firent une prise d'armes sur la place Saint-Aubain devant le général Ponsonby et les autorités de la ville. Les vieux drapeaux retrouvèrent ainsi le vent de la vallée mosane, 134 ans après y avoir flotté dans l'odeur de la poudre.

21 janvier 1366 **Mort de Marie d'Artois**

Philippe le Bel fut sans doute un des plus grands rois de France. Fin politique, il s'attacha à conforter par des mariages les avantages gagnés sur les champs de bataille. Sa cousine Marie d'Artois, fille de Philippe d'Artois et de Blanche de Bretagne, devint ainsi comtesse de Namur en épousant Jean I. Le comte avait pourtant été un des plus farouches adversaires de la France ; avec ses frères de Flandre, il lui avait infligé de cuisantes défaites aux batailles de Furnes et de Courtrai, où avaient péri les deux aïeuls de sa nouvelle épouse.

On sait que la comtesse Marie reçut en cadeau de mariage de sa tante Mahaut – celle des Rois Maudits de Druon – une nef de vermeil avec émaux d'argent doré, œuvre de Renaud de Bourges. Elle eut onze enfants, bien qu'elle ne vît son mari qu'assez rarement ; quatre de ses fils furent comtes de Namur ; quant à ses filles, parmi lesquelles Blanche, qui devint reine de Suède, elles allièrent la maison de Namur aux plus grandes familles d'Europe.

À plusieurs reprises régente du comté, parfois dans des circonstances difficiles comme lors de la révolte de 1313, elle vécut aussi à Poilvache, qu'elle avait acheté au roi Jean de Bohême. Elle se retira enfin au château de Wijnendale : les comtes de Namur furent en effet un siècle durant seigneurs de L'Écluse, port de l'estuaire du Zwin. On doit à son zèle bâtisseur d'y voir aujourd'hui encore un « *Polder van Namen* »...

Quand Marie d'Artois fut inhumée aux Frères mineurs, son mari reposait depuis trente-six ans à Paris. Son gisant disparut à la démolition du vieux couvent, vers 1750, comme moult vestiges funéraires, car nombre de puissants ou de modestes n'avaient voulu d'autre cimetière que la terre des franciscains.

22 janvier **Saint-Vincent, fête des vignerons**

A priori, rien ne prédestinait saint Vincent, diacre et martyr du IV^e siècle, à devenir patron des vignerons. Certes, il était né à Valence, ville d'Espagne réputée pour son muscat, mais l'hagiographie ne rapporte chez lui nul penchant pour la dive bouteille. Sans doute ne faut-il voir dans ce rapprochement, fait en France et chez nous, que le mauvais jeu de mots (vin-sang) fait jadis par quelque clerc facétieux...

Toujours est-il que Vincent était honoré chez nous par les vignerons et les coteliers depuis le Moyen Âge. À Namur, en effet, la même corporation réunissait les deux professions depuis 1404. Les coteliers, ce sont ceux qui exploitent un « *courtill* », mot qui à l'origine signifiait « *héritage* », mais qui désigne plus généralement une terre affectée à une culture intensive, vigne bien sûr, mais aussi fruits et légumes, houblon et tabac.

Les coteliers et vignerons élaient quatre « *vieux-maîtres* », qui portaient pour insigne un bâton orné d'une statuette de saint Vincent. Le métier comptait deux cent vingt maîtres en 1738, auxquels étaient associés soixante-neuf maîtres « *revendeurs de brandevin* ». Il était organisé en quatre quartiers : la ville, Jambes, La Plante et les Keutures (terres de la banlieue nord). À Jambes, les coteliers sont héritiers des « *masuirs* », cultivateurs libres établis dans la plaine et sur la Montagne Sainte-Barbe, et cités dès 1282.

La Saint-Vincent, dite aussi « *sainte Vincine* », était une fête d'importance, rehaussée comme il se devait des fruits généreux du travail de la corporation. Elle le resta tant qu'il y eut des maraîchers. À Jambes, entre les deux guerres, c'était encore l'occasion de réjouissances, d'une messe et d'un Te Deum.

23 janvier 1371 **L'arbitrage de « Monsieur Robiert »**

On ne se fait pas des Namurois l'idée d'un peuple turbulent ; pourtant, le XIV^e siècle est émaillé de révoltes des bourgeois contre le pouvoir comtal. Le « *très redoubtey seigneur* » Guillaume I, « *contes de Namur, seigneur de l'Escluse* » eut ainsi à affronter trois « *conspirations* ». Il fut convenu que la troisième serait arbitrée par « *seigneur de Beaulfort sur Moese et de Ronnais en Flandres* ».

Un acte signé « *l'an dele Nativitey Nostre-Signeur Jhésu-Crist, mil trois cents sexante et onse, le vint troisieme du mois de janvier* » fixe les conditions de la soumission. « *Les singulieres personnes, bourgeois, manans et sourséans dele ville et franchise de Namur* » obtinrent que seraient « *salvées (leurs) vies, (leurs) membres, (leurs) corps de vilaine prison* » et qu'aucune amende individuelle « *d'or ou d'argent* » ne serait prononcée. En contrepartie, ils s'obligeaient corps et biens à payer la taille « *qu'il plairoit à nostre dit tès chier seigneur monsigneur Robiert ordiner et pronunchier* », même si certains « *s'en allassent demorer hors du pays dele dicte contey* ». Et si quelque rebelle était condamné au pèlerinage judiciaire, il aurait « *le dicte contey et pays perdu, jusques à tant qu'il auroit entièrement aempli le dicte ordinance* »...

Quelques nobliaux des environs furent témoins de l'accord : les sires de Thiene, de Spontin, de Tongrenelle, de Boneffe voulurent bien signer « *en tesmoing de vérité* » et y « *appendre les leurs saielz (sceaux)* »...

24 janvier 1551

Enquête par turbe

L'ancien droit était essentiellement coutumier : la pratique avérée faisait loi, ce qui n'était évidemment pas sans poser quelques problèmes de preuve et d'uniformité. La rédaction des coutumes ne commença chez nous qu'au XVe siècle, quand les ducs de Bourgogne amenèrent à la fois stabilité politique et volonté d'organisation judiciaire. Pour connaître les usages anciens, on recourait à l'enquête par turbe, c'est-à-dire au témoignage d'habitants d'âge mur, d'expérience reconnue, et en nombre suffisant : « *turba* » signifie « *la foule* ».

Au-delà de la rédaction de la coutume, on recourait aussi à l'enquête par turbe au titre d'expertise judiciaire. Ainsi, dans le conflit qui opposa les deux frères Pierchon et Jacques Malevé pour le partage des biens de leurs parents, on demanda à une dizaine de témoins coutumiers leur avis sur le rendement de terres à Villes-lez-Heest. Les braves censiers voisins de la ferme litigieuse, des hommes de 39 à 69 ans « *ou environ* », rendirent un avis autorisé : c'est que leurs terres étaient « *situées assez près et entremêlées avec les terres susmentionnées* » et certains y avaient passé vingt ans à moissonner et battre le grain !

Hormis le nommé Georges Desmynes qui en estimait le rendement à quatorze setiers d'épeautre par bonnier, les témoins s'accordèrent sur le chiffre de douze setiers. La plupart ne sachant écrire, seuls trois des témoins « *jurés, oyés et examinés en turbe* » signèrent la minute...

25 janvier 1893

La Ville acquiert la citadelle

L'achèvement des nouveaux forts de la Meuse enlevait à la citadelle une grande part de son utilité militaire : un arrêté royal daté du 8 juillet 1891 en ordonna le déclassement, ne conservant que les casernes et magasins militaires. Le bourgmestre Lemaître voulait cependant aller plus loin : « *Il ne faut pas que l'on conserve ces murailles crénelées, ces fossés que l'ennemi pourrait bombarder (...). Notre ville doit absolument se trouver dans les conditions voulues pour être considérée comme une ville ouverte* ».

Heureusement, d'autres voulaient conserver l'ensemble du site, en faire un parc ouvert au public : « *La seule chose qui, à Namur, ait un caractère autre que ce qui existe ailleurs, c'est la citadelle* » ! L'achat des terrains par la ville était au cœur de la controverse : il ne semblait financièrement possible que moyennant la revente en lots d'une partie du domaine, et donc la certitude d'une urbanisation anarchique.

En août 1892, l'État proposa à la ville de lui céder gratuitement une bonne partie des ouvrages et fossés, la partie inférieure du donjon et les tours Joyeuse et César, sous condition de les affecter « *à la création de promenades publiques* » et de n'y accorder que des concessions pour des « *installations accessibles au public rentrant dans le cadre des embellissements* ».

Dans une séance mémorable tenue le 25 janvier 1893, le Conseil communal approuva la cession par huit voix pour et quatre abstentions. Le premier octobre suivant, une grande fête marqua ce qu'on appelait « *la prise de possession de la citadelle* ». Un cortège de vingt-quatre sociétés parcourut les lieux, avec un vaste public qui découvrait pour la première fois sa citadelle. Le bourgmestre y alla d'un discours lyrique, du haut de « *ce donjon, avec ses tours antiques, ses murailles sur les rocs inaccessibles, illustré dans les temps passés par des sièges mémorables et désastreux* », discours qu'il conclut d'un vibrant « *Vive Namur la belle, Namur pour la vie !* »

26 janvier 1979

Félix Rousseau, prix Blondeau

« *Pour nous, Namurois, pour nous, promeneurs des bords de Meuse, vous avez ajouté aux beautés naturelles de notre ville et de notre fleuve, les richesses incomparables d'un passé prestigieux que nous connaissons mal, que vous nous avez révélé et que nous avons appris à aimer* ».

C'est en ces termes fort justes que le bourgmestre Louis Namèche rendait hommage à Félix Rousseau, largement nonagénaire, en lui remettant le prix Blondeau devant le Conseil communal réuni à la Halle al'Chair. Depuis sa thèse de doctorat consacrée au comte Henri l'Aveugle et publiée septante ans plus tôt, l'historien avait signé près de trois cents études ! Une bonne part d'entre elles est bien sûr consacrée à sa ville, au comté, à la province, dans la ligne de « *Namur, ville mosane* », première histoire d'ensemble depuis celle de Galliot, publiée en 1948.

Félix Rousseau a fait œuvre originale en centrant ses travaux sur l'unité civilisatrice de la Meuse ou sur le folklore et la littérature dialectale.

Le plus grand historien namurois du siècle ne vécut pas assez pour mener à son terme le dernier et modeste projet littéraire qu'il s'était fixé : ses souvenirs d'enfant de Salzinnes. À ses funérailles à Sainte-Julienne, le père Joset résuma ainsi la vie de cet homme : « *Il avait la joie de communiquer aux autres ce qu'il y avait en lui de plus généreux* ».

27 janvier 1463

Nonnettes contre bouchers

Quand la ville de Namur se bornait à ses remparts, à quelques extensions ou hameaux près, toutes les plaines environnantes n'étaient encore que bois, terres de cultures ou de pâture. Leur possession et leur statut furent souvent l'objet de litiges, entre le souverain et les particuliers ou entre ceux-ci. Ainsi ce conflit qu'eut à trancher « *Philippe, par la grace de Dieu duc de*

Bourgoingne, conte de Namur » entre « *ses bien amees en Dieu les religieuses, abbesse et couvent de l'église Salesines, de l'ordre de Citeaulx* » et les bouchers de la ville...

La querelle portait sur « *une piece de terre assise aupres de la porte de ladite abbaye* », parcelle anciennement boisée que les religieuses avaient depuis longtemps essartée, nettoyée, et fait « *enclore de haye et fossez* ». Elles en avaient « *joy paisiblement, passé à XV, LX ans et plus, et de si long temps qu'il n'est mémoire du contraire* ». Malgré cela, Henrart de Berlancomminez, Jamoton de Jemblou, Estienne de Sourinnes et quelques autres bouchers namurois y avaient envoyé leurs enfants et serviteurs « *menner et garder leur bestail (...) maintenant que c'estoit communauté aux bourgeois* ».

Le duc trancha le 27 janvier 1463 en faveur des religieuses, « *desirans bonne justice estre faicte (...) et a ungchascun estre gardé ce qui est sien* ». Il envoya sur place son huissier ou sergent d'armes, avec mission d'ordonner aux « *dessus nommez et autres* » de cesser ces « *troubles et empeschemens* »...

28 Janvier 1897

Le chanoine Descamps

Un vitrail et une plaque de cuivre rappellent à l'église Saint-Jean-Baptiste le souvenir d'un homme qui mériterait sans doute la béatification : c'est Alexandre Descamps, qui en fut curé bien longtemps, et qu'on a fait chanoine honoraire malgré lui pour ses cinquante ans de prêtrise...

Né à Sombreffe, il étudia la théologie à Louvain. Si ses condisciples Gravez et Deschamps devinrent plus tard évêque de Namur et archevêque de Malines, il se contenta lui d'être pauvre parmi les pauvres, d'abord curé de campagne à Balâtre, puis curé de Saint-Jean de 1852 à sa mort. Sa maison était ouverte à tous, il réconfortait chacun et donnait, sans poser de questions, le peu qu'il avait.

Le rayonnement de cet homme fut étonnant, d'autant qu'il fut toujours la discrétion même. L'affection des siens, qui s'était manifestée déjà à ses jubilés sacerdotaux, éclata à sa mort, survenue paisiblement le 28 janvier 1897. Ce fut trois jours durant un défilé incessant au presbytère – les paroissiens s'arrachaient comme des reliques les morceaux de sa soutane –, et ses funérailles rassemblèrent la moitié de Namur.

Si l'Ami de l'Ordre notait que son éloge était sur toutes les bouches et son amour dans tous les cœurs, la presse anticléricale s'inclinait aussi devant cet homme « *qui faisait oublier bien des choses par sa charité bienfaisante et multiple, par sa bonté, qui jamais ne connut de bornes et qui le mit même plus d'une fois, dans le sombre royaume du besoin* ».

29 janvier 1492

Les tracas des batteurs de cuivre

En 1492, un Génois du nom de Christophe Colomb, au service de la reine Isabelle de Castille, découvrait un nouveau continent qu'on allait baptiser quinze ans plus tard d'après le nom d'Amerigo Vespucci. La même année tombait Grenade, la dernière possession de l'Islam en Espagne. En 1492, la grande affaire chez nous était la protestation que l'évêque de Liège, Jean de Horne, avait adressée le 29 janvier pour se plaindre des vexations qu'infligeaient les Namurois aux batteurs de cuivre de Dinant...

Question délicate à l'époque que celle de la batterie de cuivre, ou dinanderie, prospère pendant des siècles jusqu'au siège tragique et à la destruction de Dinant par Charles le Téméraire en 1466. Les rescapés s'étaient établis à Bouvignes, la rivale de toujours, mais aussi à Namur, qui voyait dans cette industrie une source de prospérité nouvelle ; et ce d'autant plus que la derle, terre grasse qui entrait dans la fabrication du cuivre rouge, était abondante dans le comté alors qu'elle faisait défaut dans la principauté de Liège. La ville de Namur voulut donc protéger son industrie et défendit à ses batteurs d'utiliser toute marchandise qui viendrait de Dinant, comme de confier le moindre travail aux artisans de la cité rivale. D'où la protestation de l'évêque de Liège...

La batterie de cuivre ne put jamais vraiment redémarrer à Dinant. Bouvignes la poursuivit jusqu'à être à son tour détruite par les troupes d'Henri II en 1554. Cette industrie devait par contre connaître jusqu'à la fin du XVIIe siècle une réelle prospérité à Namur.

30 janvier 1917

Saint Mutien Marie

Au matin du 30 janvier 1917, le frère Mutien-Marie rendait, comme on dit, sa belle âme à Dieu. Le jour même, on signalait des faveurs obtenues par son intercession et bientôt, parmi les innombrables pèlerins venus prier sur sa tombe, on faisait état de plusieurs miracles. Il n'en fallait pas plus pour qu'un tribunal canonique ouvre dès 1923 une procédure de béatification et de canonisation ; en 1977, Paul VI allait proclamer bienheureux le petit frère de Malonne, et Jean-Paul II devait l'ajouter au nombre des saints le 10 décembre 1989.

Louis-Joseph Wiaux – c'est là son vrai nom – naquit à Mellet en 1841 ; il quitta bien vite la forge paternelle pour entrer au noviciat des frères des écoles chrétiennes. Dès 1859, il était affecté au collège de Malonne : il allait y rester jusqu'à sa mort, affecté à des fonctions modestes de surveillance et des leçons élémentaires de dessin et de musique. Modèle de bonté et d'humilité, obéissant à la lettre à la règle de son ordre, il se consacra toute sa vie, avec un ardeur extraordinaire, à faire le bien et à faire partager sa foi. Ses élèves l'appelaient « *le frère qui prie toujours* » et en effet, dès quatre heures et demie du matin, il était à genoux devant le tabernacle, tandis que tout au long de la journée il égrenait son chapelet et que le mouvement de ses lèvres révélait sa continuelle prière.

« *Qu'on est heureux quand on est, comme moi, sur le bord de la tombe, d'avoir toujours eu une grande dévotion à la Très*

Sainte Vierge » : tel fut le dernier message du frère Mutien Marie, qui entra en agonie.

31 janvier 1862

Curiosités macabres

C'est un curieux dépôt que la Société archéologique reçut le 31 janvier 1862 : il s'agissait du couteau avec lequel on coupait la corde des pendus et du chapelet qu'on leur passait au cou avant l'exécution. Ces souvenirs dataient de l'Ancien Régime, puisque la révolution française avait amené en nos provinces le considérable progrès de la guillotine. Sans doute la prudence face aux aléas de la politique avait-elle fait conserver si longtemps ces objets surannés...

La guillotine elle-même était entre-temps devenue obsolète, puisqu'elle n'avait plus fonctionné depuis le 10 avril 1845 : un certain Guillaume Dorvillers, parricide de Couvin, en avait fait les frais. La peine de mort n'avait pas été abolie – ce progrès ne fut acquis que très récemment –, mais commuée en travaux forcés à perpétuité ; et encore seuls les criminels de droit commun devaient-ils bénéficier de cette réforme, puisqu'on allait encore fusiller d'abondance pendant et après les deux guerres. Entre 1797 à 1845, on a donc guillotiné à Namur 37 criminels ; l'exécution la plus marquante fut sans conteste celle de Joseph Massart et de ses trois fils, tous quatre condamnés pour assassinat.

La panoplie du dernier exécuté des hautes œuvres était conservée à la prison des Capucins, qui précéda l'actuelle maison de sûreté, inaugurée en 1876. Elle fut dispersée en 1874. L'Ami de l'Ordre en fait l'inventaire : « *Le couteau de la guillotine, présentant une quarantaine de centimètres de hauteur sur 30 de large, d'une forme triangulaire. Son poids est considérable et il est encore renforcé par des saumons de plomb. La hache, ayant servi à couper la main droite des parricides, formait l'accompagnement obligé de la guillotine. Elle n'a rien de la cognée du bûcheron employée sur les chantiers où l'on n'équarrit pas la chair humaine, mais seulement le sapin et le peuplier. Une collection complète de fers à marquer est jointe à ces deux instruments principaux de la loi pénale ancienne.* »

Les guillotines les plus intéressantes furent dispersées dans les musées, dont celui de la citadelle de Dinant, où elles fascinèrent des générations d'écoliers en voyage scolaire...

FÉVRIER

1 février 1944

François Bovesse assassiné

François Bovesse, au-delà de l'homme d'état, c'était quelque part un symbole, comme une personnification de cette ville que sa belle plume avait chantée. En cette année 1944 où la perspective d'une prochaine victoire alliée exacerbait les tensions, il se savait en danger, mais il avait refusé de fuir : sa place était au milieu des siens.

Quand la Résistance tua Edgard Gignot, le chef des rexistes namurois, ceux-ci trouvèrent en François Bovesse la cible qu'il leur fallait en représailles. Le surlendemain au petit matin, Charles Lambinon, le chef du département « *Sécurité et Information* » de Rex, sortit d'une Citroën noire accompagné de trois SS wallons et d'un civil, devant le domicile du gouverneur, à l'entrée de l'avenue Cardinal Mercier. Ils comptaient l'enlever pour l'exécuter hors de la ville, mais Bovesse se méfia, se débattit, et s'enfuit par l'escalier. Une poursuite s'ensuivit dans la maison, ponctuée de coups de feu et de portes claquées. Les assassins rejoignirent leur victime dans la cuisine : le gouverneur s'abattit sur la table, puis sur le sol.

La nouvelle bouleversa les Namurois, qui défilèrent par milliers devant la dépouille mortelle. Malgré les menaces et les intimidations, une foule immense suivit le cortège des funérailles jusqu'au cimetière de Belgrade, dans un silence assourdissant de grandeur et de dignité. Les rexistes n'avaient réussi qu'à unir les clans les plus inconciliables : chose inouïe en ce temps, même les élèves des jésuites avaient séché les cours pour se joindre au cortège de celui qui était notoirement franc-maçon...

Ses assassins n'allaient guère lui survivre : deux d'entre eux, condamnés à mort, allaient expier leur forfait le 1er juin 1946, deux autres moururent avant cela.

2 février 1930

Le chanoine aux « vis papïs »

Le 2 février 1930 s'éteignait à Salzinnes, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, le chanoine Roland, historien, toponymiste et philologue, amateur certes, mais célébré par des Courtoy, Danhaive ou Rousseau.

Originaire de Lesves, il fut marqué dans sa jeunesse par la légende napoléonienne, très vivace dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, par les récits de ces grognards qui portaient encore fièrement la médaille de Sainte-Hélène épinglée au sarrau pour aller à la grand-messe du dimanche.

Il en vint petit à petit à l'Histoire, jeune curé de villages perdus du sud de la province, s'initiant à la lecture des textes anciens, consacrant tous ses loisirs à démêler l'écheveau généalogique des vieilles familles seigneuriales, à rechercher l'origine des noms de lieux.

Curé de Balâtre en 1889, puis chanoine de Saint-Aubain, il devint le visiteur le plus assidu des archives de l'État, alors conservées dans la tour du Palais de Justice. « *Todi avou des vis papïs* » (toujours avec de vieux papiers), disait-on de lui, papiers dont en effet il ne levait le nez que pour aller à la cathédrale ou à l'orphelinat de Saint-Jean-de-Dieu, dont il était aumônier.

Comme disait Félix Rousseau, « *lui qui ignorait les noms de ses voisins de la rue Henri Lemaître connaissait à merveille, avec leurs tenants et aboutissants, les nobles seigneurs, les chevaliers et les francs hommes du Namurois, des XIe et XIIe*

siècles »... À cet homme modeste et discret, familier des Annales de la Société archéologique, on doit les premiers recueils de chartes des abbayes de Stavelot-Malmédy et de Gembloux, et surtout la Toponymie namuroise, qui lui demanda dix années de travail.

3 février 1877

Constant de Montpellier de Vedrin

Au nombre des grandes figures namuroises de la révolution de 1830, on relèvera celle de Constant de Montpellier de Vedrin. Jeune homme à l'époque – il n'avait que vingt-six ans –, il était déjà colonel de la garde civique. C'est à lui qu'on confia le commandement du contingent parti combattre les Hollandais à Bruxelles. Il participa donc aux fameux combats du parc, les 25 et 26 septembre, où quelques Namurois se signalèrent par leur héroïsme. Quelques jours plus tard, quand on apprit à Vedrin qu'on faisait à Namur le coup de feu contre les Hollandais, on sonna le tocsin et les habitants armés descendirent en ville à la suite de Constant de Montpellier : les Vedrinois se battirent à la porte Saint-Nicolas.

À la capitulation de la garnison du général Van Geen, c'est lui également que le Conseil de Régence désigna pour escorter les troupes bataves en retraite. Avec sa compagnie namuroise, il rejoignit enfin l'armée belge en campagne entre Louvain et Malines, puis participa au siège d'Anvers.

À l'indépendance, il se retira dans ses terres, refusant modestement l'épée d'honneur que lui offrait la Ville. Il mena à Vedrin une vie simple de gentleman-farmer, ne se faisant somme toute remarquer que par ses chasses à courre, qui étaient fameuses. Il devint bourgmestre de son village en 1835 et conseiller provincial l'année suivante. Cet homme fort dévoué par ailleurs aux œuvres religieuses – son frère n'était-il pas évêque de Liège ? – rendit son âme à Dieu le 3 février 1877.

4 février 1330

Les obsèques de Jean I

C'est en l'église des cordeliers, à Paris, que furent célébrées les obsèques du comte Jean, premier du nom, le 4 février 1330. D'après Borgnet, « *il mourut fort regretté des peuples de Namur, qui ne se consolèrent de sa mort que dans l'espérance de le voir revivre dans sa nombreuse postérité* ». S'il est vrai qu'il laissa onze enfants, les lamentations de ses sujets sont plus douteuses : jamais prince n'eut en effet plus de démêlés avec son peuple et on ne vit jamais tant de Namurois sur les routes de Saint-Jacques de Compostelle qu'au début du XIV^e siècle : ils étaient rebelles aux impôts nouveaux et n'hésitaient pas à l'occasion, aux cris de « *Namur pour la vie !* », à forcer leur comtesse à se réfugier dans le château. C'est donc par dizaines que les révoltés se virent condamnés à expier leur faute sur le chemin poudreux du pèlerinage judiciaire, selon l'usage du temps...

Jean I est le deuxième représentant de la famille des Dampierre, quatrième et dernière dynastie de nos comtes particuliers. Contrairement à son père Guy, qui régnait aussi sur la Flandre, il dut se contenter de Namur, dont il reprit les anciennes armoiries, « *savoir d'or au lion de sable, armé et lampassé de geules à la bande de même, brochant le tout* », blason qui n'est autre aujourd'hui que celui de la province.

D'abord ennemi juré du roi de France – car c'est bien lui le fameux Jan van Namen de la bataille des éperons d'or – il eut plus tard la prudence de se soumettre à lui, au grand dam des Flamands. Philippe le Bel le récompensa en lui offrant la main de sa cousine Marguerite de Clermont, qui mourut peu après son arrivée à Namur ; comme les cousines royales ne manquaient pas, elle fut vite remplacée par Marie d'Artois.

Jean I était donc sans doute souvent à la cour de France ; c'est là en tout cas que la mort le surprit, « *le vendredi devant la Chandeleur* ».

5 février 1683

La chaussée de Namur à Temploux

On peine à imaginer que le réseau routier n'évolua pratiquement pas en nos régions de l'époque romaine à la Révolution. Les routes antiques, ou ce qu'il en restait, rayonnaient de Namur vers Wasseiges, Ciney, Fosses et Moustier, outre le cours de la Meuse, et formaient l'essentiel des voies de communication. La plus ancienne chaussée moderne de quelque importance date de 1728 : c'est celle de Louvain ; quant à la fameuse route Marie-Thérèse, elle suivait de Bruxelles à Luxembourg les frontières capricieuses de la principauté de Liège. Les grands axes modernes de Namur à Givet, Bruxelles ou Hannut n'ont été respectivement achevés qu'en 1782, 1827 et 1840. De nombreuses barrières y étaient établies, dont le péage était concédé à un adjudicataire, à charge pour lui d'assurer l'entretien ; les péages ne furent supprimés qu'en 1864 sur les routes d'État et ils disparurent progressivement ailleurs, le dernier du genre en Namurois n'étant levé qu'en 1910.

Le décret du Magistrat de Namur daté du 5 février 1683 montre bien la difficulté de mener à bien de tels travaux, même modestes. Il vise « *l'entreprise de la chaussée qu'on prétend faire de costé de la porte de Bruxelles* », désignation révélatrice d'un enthousiasme relatif pour une nouvelle route vers Temploux. Pour financer sa part, la Ville dut emprunter 4.000 florins à l'archidiacre de Zurendoncq, autant au receveur des domaines, 500 patacons aux carmélites déchaussées ainsi que diverses sommes à l'hôpital Saint-Jacques et à la caisse des pauvres. Pour rentrer dans ses fonds, elle prit « *hyppotecque principal* » sur les revenus de l'une des barrières, le tout évidemment « *moyennant l'autorisation de S.M., en vue des grands avantages et bénéfiques pour la ditte ville* »...

6 février 1357

Namur et Brabant

Après Crécy, la guerre entre France et Angleterre s'installa pour durer. Le comte de Flandre Louis de Male fut assez habile pour louver entre les deux protagonistes et s'attacher à accroître sa propre puissance, car il ne manquait pas d'ambition. Il tenta ainsi de s'approprier le Brabant quand mourut Jean III, dernier mâle de sa lignée et frère de l'empereur Charles IV. Une guerre l'opposa au duc Wenceslas de Luxembourg, gendre du défunt, guerre fertile en rebondissements et coups de main spectaculaires, et où le comte de Namur Guillaume Ier et le prince-évêque de Liège prirent son parti. C'était évidemment l'occasion de raviver de vieilles discordes entre voisins, comme celle de la souveraineté de Poilvache.

Wenceslas incendia quelques villages à la frontière nord du comté et on trembla à Namur, d'autant que l'empereur reprochait vertement à Guillaume de Namur son alliance avec Louis de Maele. Malgré quelques revers, celui-ci parvint à étrangler économiquement le Brabant, qu'il força bientôt à une paix peu avantageuse. Il en alla de même pour Namur, qui obtint le 6 février 1357 un traité concluant ces « *querelles disputes & procès* », à l'intercession du « *sérénissime & invincible prince & seigneur, Charles Empereur des Romains toujours Auguste & Roi de Bohême* ».

« *Le comte Guillaume et ses successeurs comtes de Namur* » s'y voyaient reconnaître la possession paisible et perpétuelle du château et des terres de Poilvache. On régla par la même occasion la possession de quelques seigneuries ardennaises et on convint du tracé de la frontière entre duché de Brabant et comté de Namur, lesquelles seraient les mêmes « *que celles qui ont été ci-devant. Savoir le ruisseau de Lonzée, &c. &c.* »

7 février 1733

Ordination d'un historien

Le premier ouvrage consacré à l'histoire namuroise que je lus jadis, humide encore d'effusions maternelles, fut cette "*Histoire du comté de Namur*" due à la plume de Jean-Baptiste De Marne. Je garde le souvenir de ce gros volume que je ramenai religieusement chez moi, en un temps où les bibliothèques publiques prêtaient des originaux du XVIIIe siècle à des gamins de seize ans...

Curieusement, le premier grand historien de Namur n'y vécut que trois ans à peine. Dans l'avertissement de son ouvrage, il motivait son travail par l'espoir d'être utile à une province où il comptait finir ses jours... Jours commencés à Douai le 26 novembre 1699 et qui devaient se terminer non pas à Namur mais à Liège le 9 septembre 1756.

Novice à seize ans, ordonné prêtre à trente-trois, le 7 février 1733, De Marne fut chargé par son ordre de diverses missions et charges d'enseignement avant de se vouer à des recherches historiques. S'il ne mit pas dans les 643 pages de son histoire namuroise la naïveté qu'avait son étonnante "*Vie de saint Jean Népomucène*", De Marne ne se priva jamais d'user du surnaturel dans l'explication des faits, ni de porter sur ceux-ci des jugements édifiants, certes, mais assez peu scientifiques...

De Marne quitta donc plus tôt que prévu sa ville d'adoption, où il était ministre du collège, pour devenir confesseur du prince-évêque de Liège, Jean-Théodore de Bavière, fils de ce Maximilien-Emmanuel qui avait régné sur l'éphémère état indépendant de Namur...

8 février 1774

Le collège sans jésuites

Quand Clément XIV supprima l'ordre des jésuites, il y eut quelques inquiétudes à Namur : c'est que, comme le Magistrat le faisait remarquer à l'impératrice Marie-Thérèse, leur collège était la seule école publique de la ville. Heureusement, dès septembre 1773, six semaines seulement après l'exécution de la bulle pontificale, on nomma cinq professeurs pour l'enseignement de la rhétorique, la poésie, la syntaxe, la grammaire et la figure. Quant aux trente-deux jésuites que comptait le collège, ils avaient été enfermés trois jours avant d'être chassés de la ville, en habits de prêtres séculiers ; certains furent engagés comme précepteurs, d'autres ouvrirent des pensionnats privés...

Dans une lettre du 8 février 1774, Marie-Thérèse réorganisait « *la direction des études classiques et la police des écoles publiques à Namur* » en mettant en place un comité de trois personnes désignées par le mayor, le président du Conseil et l'évêque. Ce pouvoir organisateur se réunissait à l'évêché un dimanche matin sur deux, s'informait du fonctionnement de l'école et la dirigeait à sa convenance ; Marie-Thérèse chargeait même les délégués de « *prendre l'avis des professeurs sur la conduite de quelques écoliers trop mutins qu'il faudrait congédier* » et de décider le cas échéant de leur renvoi...

Ces directives impériales donnèrent lieu à un conflit entre le mayor et le Magistrat, celui-ci estimant que l'enseignement avait été « *de tous les temps et dans tous les cas* » de sa compétence exclusive. L'affaire fut vite réglée, car une commission royale des études fut bientôt créée, l'État reprit le collège, sous le nom de Collège royal des Humanités et y nomma pour principal l'abbé de Godenne. L'école périclita cependant, ne comptant bientôt plus que 150 élèves, et en 1784, le gouvernement la confia aux augustins du monastère d'Oignies.

9 février 1823

Le charbonnage jambois

C'est le 9 février 1823 que le comte Alexandre de Liedekerke et le sieur Dehoule obtinrent la concession fort convoitée du charbonnage jambois. Le comte, par ailleurs gouverneur de la province de Liège, était le principal propriétaire terrien des environs de Géronsart, où il avait sa résidence ; il emportait sur d'autres candidats le droit d'exploiter sur 463 hectares les filons prometteurs courant sous le plateau de Jambes et d'Erpent.

Namur se trouve aux confins du bassin houiller du Borinage, et trois petites couches y affleurent, exploitées dès le Moyen Âge, puis plus systématiquement au cours du XIXe siècle. Une petite dizaine de concessions ont ainsi été accordées à des entrepreneurs souvent exagérément optimistes : c'est que les couches carbonifères sont chez nous étroites et tortueuses, de sorte que ruines et accidents jalonnent l'histoire du charbonnage namurois. Les gisements les plus riches, ceux de La Plante et du Château, furent cependant exploités jusque dans les années 1950.

Le comte de Liedekerke disposait de bois en suffisance dans les forêts voisines, et quatre galeries furent lancées sous le plateau, dans la direction du sud-est, au départ de la montagne Sainte-Barbe et du bas du plateau de Géronsart. Elles rencontrèrent d'anciens ouvrages creusés aux siècles précédents, furent poussées bien plus loin, mais sans jamais rencontrer de gisement vraiment rentable. Les habitants de Vigneroule, Froidebise, Géronsart et Erpent ne savent plus guère, sans doute, que ces galeries d'un autre temps courent toujours sous leurs pieds...

10 février 1858

Un grognard malchanceux

Pendant la période française, de 1794 à 1814, Namur, selon le mot de Félix Rousseau, « *devient le chef-lieu d'un département dont le nom sonne comme une fanfare militaire : Sambre-et-Meuse* ». Une aussi martiale appellation devait susciter des vocations héroïques et Lambillion a rapporté l'épopée de son grand-oncle Colas Hoppe, envoyé en Russie après deux semaines d'instruction ; ce citoyen de Malonne capturé par les cosaques fut expédié dans une ferme de Sibérie. Après la guerre, le paysan enchanté de ses bons conseils voulut lui offrir la main de sa fille, mais le grognard malgré lui avait le mal du pays : il revint à pied, en un an et demi de marche ; la dernière étape, quatorze heures depuis Liège, lui sembla la plus longue...

Un de ses compagnons d'armes de Malonne eut, bien des années plus tard, une fin des plus curieuses. Napoléon III s'était décidé en 1857 à distribuer aux grognards du premier empire la médaille de Sainte-Hélène, selon le vœu de son illustre prédécesseur. La liste des décorés belges parut au Moniteur. Le malheureux vétéran mourut – d'émotion ? – le jour même où la décoration lui parvint ! Son bourgmestre s'adressa ainsi au Ministre de l'Intérieur : « *Le nommé Baily, François, pour lequel nous avons reçu les mêmes pièces est décédé le jour même 10 février 1858 que nous avons fait la distribution. La dite médaille a été placée sur son cadavre jusqu'à ce qu'il a été mis dans la fosse. Aujourd'hui ses enfants désireraient grandement de pouvoir conserver la dite médaille, nous venons vous demander si nous ne pourrions pas la leur donner, dans le cas contraire nous sommes en attendant des ordres à ce sujet* »...

11 février 1793

La fin des armoiries

De nombreux écus armoriés ornaient jadis les bâtiments publics, tantôt rappelant avec l'élégante symbolique de l'héraldique le prince ou le gouverneur qui avaient présidé à leur construction, tantôt portant simplement les armes de Namur.

Ces symboles d'un temps honni n'étaient pas du goût des sans-culottes, menés par les commissaires-adjoints de la république française Adant et Saunier, et par le lieutenant-général Estienne. Ainsi, le 11 février 1793 et les trois jours suivants, vinrent-ils avec insistance « *requérir la municipalité de faire disparaître les armoiries et signes aristocratiques qui existoient dans la salle de ses assemblées et sur la façade ou frontispice de la maison commune* », ajoutant « *que si on ne satisfaisoit pas de suite à cette réquisition, ils avoient des bras pour en exécuter l'objet par eux-mêmes* ».

Les Namurois, conservateurs dans l'âme, eurent l'idée de simplement couvrir les écussons de mastic en attendant des jours meilleurs. Le subterfuge n'échappa pas aux sans-culottes, qui firent savoir « *que cela ne suffisoit pas, qu'il falloit les raser* », et joignant le geste à la parole, ils brisèrent eux-mêmes en sortant quelques-uns de ces « *signes aristocratiques* ».

Seul le vieil écusson au lion de Namur échappa à l'entreprise : un lion tout pareil subsistait en 2002 à la grille de fer forgé du parlement wallon, quand quelque nouveau sans-culotte hostile sans doute à la gent léonine fit disparaître aussi ce clin d'œil à l'histoire...

12 février 1738

Les porteurs abusent...

La corporation des porteurs de sac fut sans doute plus forte et puissante au sens propre qu'au sens figuré. Elle était cependant un indispensable acteur de la vie économique, souvent appelé à divers travaux lourds : en 1619, elle fut ainsi chargée de débarquer à Wépion les carrosses des archiducs Albert et Isabelle, qui s'en allaient poser la première pierre du saint désert de Marlagne.

Le métier des porteurs de sac a laissé bien des traces, comme ce décret du Magistrat daté du 12 février 1738, faisant suite à diverses plaintes « *sur les abus qui se sont introduits au préjudice du public* ». Les porteurs semblaient en effet ne pas toujours respecter les tarifs en vigueur, exigeant le même prix « *sans distinction des endroits éloignés ou prochains de la halle aux grains* » !

L'édit classa donc les denrées d'après leur poids : un muid de froment n'était pas un muid d'épeautre ou d'avoine. Et que dire de la poix, de l'orge de mars, des grosses fèves, lentilles, vesses et semailles...

Les tarifs officiels se trouvèrent ainsi liés à l'éloignement de la halle aux grains, ce qui donne un bel aperçu de la toponymie namuroise de l'époque. Il est des rues et quartiers encore ainsi nommés aujourd'hui, place Saint-Aubain, rues de Bruxelles, de Fer, Saint-Jacques, Lilon, Gravière. D'autres, comme les rues d'Horspostil ou Chinisse, ont disparu du cadastre officiel. Et quand le Magistrat se voulait plus précis, il se référait à des lieux bien connus à l'époque sans doute, mais qui ne suggèrent

plus guère pour nous que le parfum suranné d'une époque révolue : le terrain des anciennes portes d'Houyoux et Saigneau, le coin du jardin du sieur d'Hestroy, les maisons du chirurgien Lafeuille ou « *de feu le sieur eschevin Bouille* »...

13 février 1865

La fin du grand moulin

C'est dans la nuit du 13 février 1865 qu'un incendie détruisit complètement l'un des plus importants bâtiments namurois, le grand moulin de Sambre. Il existait déjà au XII^e siècle et son histoire est intimement liée à celle des inondations de la ville. Situé sur la rive droite de la Sambre, il faisait aussi un peu partie des remparts, fermant jusqu'à cette fatale nuit d'hiver l'espace étroit laissé entre la deuxième porte de Bordial et la rivière.

Le chroniqueur Cronendael le décrivait ainsi au XVI^e siècle : « *(La Sambre) se vient rendre dedans la ville de Namur, au pied du chasteau, où elle fait tourner les moulins les plus beaux des Pays-Bas, desquels le grand moulin dit moulin de Sambre qui est du costé du chasteau, a huit tournans sous un seul toit, servant à moudre tant épeautre, froment, soile, que grain braisé* ».

Ces moulins les plus beaux des Pays-Bas, c'étaient aussi le très ancien grand moulin de la rue de Vis (devenue rue des Brasseurs), de l'autre côté de la Sambre, mais également une série de moulins installés tout au long du Houyoux, de Saint-Servais jusqu'au confluent, moulin de l'Etoile, moulin Stéphane, Sauchi-Molins et bien d'autres. On y moulait le grain, bien sûr, mais aussi l'écorce nécessaire aux tanneries ; un moulin à fouler le drap est cité dans un inventaire dressé pour Philippe le Bel, suzerain de comte de Flandre et de Namur. À Asty-Moulin, le moulin Gérard tournait encore en 1936, mû par le filet d'eau du Houyoux.

Les meuniers reçurent leur charte le 5 octobre 1540 ; elle fut renouvelée au XVIII^e siècle.

14 février 1895

Mort d'Henri Lemaître

À quoi le destin tient-il ? Henri Lemaître aurait pu intégrer cette rubrique au nombre des artistes : il le fait comme bourgmestre de Namur ! Fils d'un directeur d'Académie par ailleurs marchand de gravures, il allait être sa vie durant passionné de dessin, croquant à Namur les scènes de la vie judiciaire comme Daumier l'avait fait à Paris. L'artiste en herbe opta en effet pour le droit et le barreau, en une époque où les diplômés de l'Université étaient encore, comme au XVIII^e siècle, portés en triomphe jusqu'à l'Hôtel de Ville...

Henri Lemaître ne vint à la politique – comme d'ailleurs au mariage – que sur le tard, alors qu'il avait déjà derrière lui une longue carrière d'avocat. Conseiller provincial libéral en 1880, conseiller communal en 1881, échevin en 1882, il succéda à Émile Cuvelier à la mort de celui-ci. Âgé déjà de soixante-six ans, il n'exerça qu'un mandat, en une époque charnière de l'histoire de la ville. Le développement éclair du faubourg de Salzennes, la création du parc Louise-Marie, le lancement des tramways et surtout l'aménagement de la citadelle, tous évoqués à d'autres pages de ce calendrier, datent en effet de cette époque. Signe des temps sans doute, mais aussi preuve d'une certaine vision de l'avenir de sa ville, vision qui alors n'allait pas de soi et que le siècle suivant allait faire sienne. N'oublions pas qu'en 1894, le choléra faisait encore soixante-trois morts à Namur, et que l'encouragement du tourisme pouvait passer alors pour une idée saugrenue...

La déroute libérale de 1895 coûta à Henri Lemaître son écharpe, et s'il revint aux affaires en 1900, ce fut pour peu de temps : la maladie le contraignit à démissionner en avril 1903 et il mourut l'année suivante, dans la nuit du 14 au 15 février.

15 février 1652

Monseigneur saint Roch

Le Montpelliérain saint Roch passe pour avoir soigné les pestiférés au cours de ses pèlerinages, à l'aube du XIV^e siècle. Il fut donc souvent invoqué dans les cas d'épidémie et de nombreuses statues le représentent, toujours suivi de son chien : pour désigner des compagnons inséparables, ne dit-on pas, en patois namurois « *Sint Roc n'è va nin sins s'tchin* » ? L'hôpital construit au-delà de la porte Saint-Nicolas pour les grands malades, c'est-à-dire les pestiférés, fut donc naturellement dédié à « *Monseigneur St Roch* ».

La peste fut spécialement meurtrière au XVI^e siècle, et les comptes de Namur font souvent mention des fournitures faites à « *l'hospital St Rocque* », « *des lits et couvertoirs pour dessus coucher les pauvres malades* », jusqu'aux « *petitz thonnetz de vin pour l'assistance des malades illecq infestés de la peste* ».

Aux temps d'épidémie, ce petit hôpital, d'ailleurs réservé aux bourgeois, était loin de suffire, et on logeait les malades dans des baraques de bois et de paille que l'on brûlait ensuite ; les comptes de 1555 font état d'un salaire payé « *à ung homme aiant bouté le feu ès huttes des infectés sur les terrées* ».

Entre les épidémies, la ville louait les maisons du lazaret ; ainsi en 1582, une certaine Marie Byart occupe-t-elle les lieux sous condition que « *sy la maladie contagieuse survenoit (que Dieu ne veuille !), (elle) sera tenue de servir les infectez comme du passé* ».

Le 15 février 1652, « *le petit St Roch* » fut vendu, à charge encore pour les adjudicataires d'en sortir en cas d'épidémie. L'hôpital était situé à un endroit particulièrement exposé des fortifications, et il disparut lors des grands sièges de la fin du XVII^e siècle.

16 février 1951

Le pont des Ardennes

Quatre cent mille : c'est le nombre de rivets qu'il fallut pour assembler les composantes de ce nouveau pont lancé sur la Meuse. Quand on disait aux cancre « *qu'ils iraient chauffer les clous chez Finet* », ce n'était donc pas une vaine menace...

La pose de la dernière pièce, le 2 avril 1953, mettait fin à près de vingt et un mois de travaux. Elle clôturait surtout une longue saga de tergiversations et de concours sans suite, qui n'a été surpassée depuis – et dans quelle mesure ! – que par celle de l'aménagement du Grognon.

Des trois devis proposés par les Ateliers de Construction de Jambes-Namur pour ce qu'on appelait encore le pont de la rue Jean-Baptiste Brabant, le dernier l'emporta le 16 février 1951. La silhouette élancée de l'ouvrage, inspirée d'un pont sur le Rhin à Cologne, est moins liée aux vellétés d'élégance qu'au souci d'épargner l'acier, fort cher à cette époque de guerre de Corée. Le pont n'était pas tout : l'intégration des culées dans les ouvrages d'approche, due à l'imagination de Roger Bastin, le garde-corps formé de balustres en quinconce surmontées d'un caisson lumineux, tout cela était pour l'époque d'une esthétique audacieuse.

Quand vingt-quatre chars de quarante-deux tonnes s'engagèrent sur le nouvel ouvrage pour en éprouver la résistance, les architectes étaient dans leurs petits souliers ; l'un d'eux, malade de peur, a avoué s'être caché ce jour-là loin de Namur ! Tout se passa pourtant au mieux, et le 3 juin de l'année suivante, le prince Albert pouvait inaugurer le pont, qui devait devenir un modèle du genre. Le 18 septembre 1998, la mise en lumière de Yann Kersalé donnait à l'ouvrage une seconde jeunesse.

17 février 1678

Mort du faux Rubens...

« *Ce faux Rubens* », disait de Jacques Nicolaï un certain Baudelaire, qui n'était jamais à court de compliments quand il se promenait chez nous...

Nicolaï, le grand peintre jésuite, est né à Dinant en 1603 ou 1605 et mort à Namur le 17 février 1678. Cinq de ses œuvres ornent Saint-Loup et neuf Saint-Aubain, toiles monumentales évoquant des scènes bibliques ou la vie des saints de son ordre. Jésuite, Nicolaï le devient d'ailleurs alors qu'il peignait depuis dix ans déjà. À vrai dire, on sait peu de lui, les archives de la province gallo-belge ayant brûlé à Lille en 1740. On suit néanmoins sa trace dans une dizaine de villes, et on le voit occupé à diverses fonctions moins artistiques, comme celle de soigner les pestiférés à Huy en 1640.

Déjà de son vivant, un voyageur du nom de Duplessis l'Escuyer le comparait à « *cet excellent homme Rubens* », également fournisseur régulier de la compagnie de Jésus ; les « *Délices du Pays de Liège* » le citent même comme son élève, ce qui est impossible chronologiquement. Non seulement il a la manière du grand maître flamand par l'ampleur de ses compositions, les drapés, l'expression des visages, mais il a directement emprunté chez lui des éléments qu'il a recomposés dans ses œuvres. « *Le Massacre des Innocents* » est sans doute sa peinture la plus personnelle et la plus réussie : les chanoines de Saint-Aubain l'ont acquise à bon compte, avec quelques autres, pour orner la nouvelle cathédrale, à la dissolution de l'ordre des jésuites en 1774.

18 février 1900

La fin du Grand-Hôtel

La démilitarisation de la citadelle et sa cession à la ville en 1893 ouvrirent à Namur les perspectives d'une ressource nouvelle : le tourisme. « *Du haut de cette esplanade dominant l'union de Sambre-et-Meuse, clamait le bourgmestre Lemaître, nous pouvons apprécier l'intérêt si vital, si essentiel, des attractions de ce site enchanteur et merveilleux, attractions sur lesquelles la Ville de Namur fonde tant de légitimes espérances.* » Dès 1894, la construction des futures route Merveilleuse et route des Panoramas était adjugée : le sommet « *di noss vî tchestia* » serait bientôt abordable aux voitures et aux bicyclettes, s'exclamait le Journal de Namur !

L'année suivante, on décidait de construire un vélodrome : une piste de 400 mètres de tour, sept mètres de large et virages relevés remplaça donc l'ancien tir aux pigeons. C'est que la mode était aux courses cyclistes, on s'enthousiasmait pour Paris-Bordeaux et Paris-Dinant. Mode éphémère : il n'y vint jamais grand monde, malgré le « *spectacle barbare* » de courses de plusieurs jours. « *Il en est des vélodromes comme il en a été des entreprises de patinage à roulettes. La mode a changé et il n'y a rien à faire* » constatait la presse, philosophe...

On démolit donc le vélodrome, tandis qu'on ouvrait le Grand-Hôtel de la Citadelle, immense palace accessible directement par le funiculaire montant de La Plante. L'architecte avait vu grand : un pentagone de 2.800 m² avec des salles de concert et des suites d'un luxe inouï, voilà qui sans doute était plus neuf pour les Namurois que pour ces fameux touristes que des voitures attelées attendaient à la gare. Hélas, il ne vint jamais grand monde dans le palace. Les actionnaires, qui avaient investi près d'un million de francs dans l'entreprise, mirent la clé sous le paillason : la Ville racheta le tout, le 18 février 1900, pour la somme de 260.000 F.

Le Grand-Hôtel fut finalement incendié en 1914, quand les batteries belges installées aux environs s'attirèrent les ripostes de l'artillerie allemande. L'animation touristique de Namur n'a jamais été une mince affaire...

19 février 1877

François Grandgagnage

L'un des grands noms du XIXe siècle namurois est sans nul doute celui de Grandgagnage, en l'honneur duquel l'ancienne rue des Nobles a été débaptisée en 1868. Émigré à Liège pour raisons professionnelles – il devint en 1865 premier président à la Cour d'Appel – il entretenait toujours avec sa ville natale des relations étroites, attachement dans un sens, déférence dans l'autre.

Né sous la République, le 2 messidor an V, François Grandgagnage partagea son activité littéraire entre les ouvrages de droit et l'histoire namuroise. Aux confins de ces deux domaines, ses Coutumes de Namur font autorité : l'hommage de chaque volume qu'il fit à la bibliothèque communale lui valut les remerciements empressés du Conseil. Le Magistrat namurois composa, entre autres, les curieux « *Voyages de M. Alfred Nicolas au royaume de Belgique* », mais son nom n'eût pas démérité d'être attaché à un seul mot, néologisme qu'il forgea et qui fit florès : celui de Wallonie. Car si l'adjectif « *wallon* » existait depuis longtemps, son application à une terre, à une région, était chose neuve !

Grandgagnage fit toujours preuve de générosité envers sa ville. Générosité un brin condescendante en 1855, quand il donna deux mille francs à la Société archéologique « *pour la mettre à même d'installer son curieux musée au local de la Boucherie* », générosité à peine intéressée en 1872 quand il offrit son portrait à déposer audit musée, « *faible témoignage de sa reconnaissance* » pour l'honneur qu'on daigna lui faire « *en accordant à son nom une inscription publique* », générosité ultime en son testament, rédigé le 7 mars 1867, léguant ses tableaux, une collection de monnaies trouvées dans le lit de la Sambre, un livre d'heures et des vases en porcelaine d'Andenne. Il mourut le 19 février suivant.

20 février 1708

Un Namur « très dix-huitième »

Jusqu'au XVIIIe siècle, la ville de Namur avait un air délicieusement moyenâgeux, avec ses constructions de bois et de torchis s'avancant en encorbellement sur des assises de pierre. Les carrières ne manquaient certes pas dans la région, mais le bois n'était pas rare non plus et surtout, il coûtait moins cher !

Les trois grands sièges de 1692, 1695 et surtout 1704 causèrent quelques dégâts, davantage encore d'inquiétudes : « *l'expérience ayant fait valoir tant dans les sièges et bombardements (...) combien il est difficile d'arrêter le feu lorsqu'il prend à des maisons de bois, et les effets funestes qui en sont résultés à la ruine des habitants (...) et ayant été reconnu qu'il resterait encore dans la ville de Namur un grand nombre de pareilles maisons qui seraient d'ailleurs fort difformes et dont une partie menacerait même ruine au grand danger des occupants et des habitants qui passent dans les rues* », Maximilien-Emmanuel prit le 20 février 1708 une mesure plus sérieuse que les édits de 1675 et 1687, qui avaient ordonné de ne reconstruire qu'en dur : il s'agissait désormais de réaliser chaque année en brique et en pierre dix nouvelles maisons, là où l'autorité communale le déciderait. « *Et comme parmi les propriétaires il pourrait y en avoir de pauvres et qui ne fussent pas en état de fournir à la dépense qu'il conviendrait de faire pour la réédification de leurs maisons en la forme qui aura été réglée, S.M. autorise les mayeur et échevins de la dite ville de les secourir de telle somme qu'ils trouveront convenir et d'employer à cet effet jusqu'à mille florins par an qu'ils pourront prendre des revenus ordinaires de la ville...* »

Sous la houlette du mayeur d'Hinslin, Namur prit l'apparence qu'on lui connaît : point de pignons à la flamande, mais une claire influence française, Louis XIV pendant la première moitié du siècle, Louis XV pendant la seconde, mâtinée encore parfois d'influence baroque, avec ces toits d'ardoise et ces charmantes enseignes de pierre qui donnent à son architecture son caractère propre.

21 février 1894

Ernest Montellier

Si l'on demandait à l'homme de la rue de citer le nom d'un musicien namurois, gageons que plus d'un désignerait Ernest Montellier. Tant il est vrai que par la sympathie qu'il a inspirée, par son attachement à la culture et au folklore namurois, il a éclipsé nombre de ses confrères.

Né à Sart d'Avril, hameau de Noville-les-Bois le 21 février 1894, il reçut sa formation de violoniste à Namur, puis au Conservatoire de Liège, dans la classe de Joseph Jongen. Il jouait déjà comme premier violon au théâtre de Namur en 1909 et dirigeait en 1914 l'orchestre du cinéma Courtois !

Professeur aux académies de Namur et d'Auvelais, Ernest Montellier fut aussi musicologue, pionnier d'ailleurs de l'histoire musicale namuroise. C'est cependant comme chef d'orchestre du théâtre et directeur des quarante molons, tâches qu'il assumait pendant des décennies, qu'il acquit le plus de notoriété. Comme compositeur, il laisse plusieurs messes, mais aussi de nombreuses chansons en wallon, pièces tendres, nostalgiques ou savoureuses, dont un chroniqueur affirmait dans les années vingt, non sans optimisme, qu'elles « *s'opposent victorieusement aux productions d'importation étrangère et à leurs imitations, qui flattent les instincts de mauvais goût, mais ne s'adapteront jamais à la sentimentalité traditionnelle du Wallon intelligent* »...

Ces quelques vers de Paul Maréchal mis en musique par Montellier sous la forme d'un andantino en ré mineur, évoquent sa principale source d'inspiration, l'amour de sa ville :

*A ! m'bone viye vile, à m'chère Nameur,
O tère di mès tayons,
Di n'pus vos voÿ come ça chone deur
Po l'cia qu'è va au lon !*

Le Nèsse s'en alla « *au lon* » quelques mois avant son centenaire, en octobre 1993...

22 février 1409

La Sambre se fâche

« *Si deux belles rivières coulent à nos pieds, nous payons cet avantage assez cher par les inondations qui ne manquent jamais de se reproduire à de courts intervalles* ». Cette observation philosophe est de Jérôme Pimpurniaux, alias Adolphe Borgnet, qui s'étend dans ses « *Légendes namuroises* » sur les débordements de la Sambre et de la Meuse.

Nombre de repères ont disparu aujourd'hui, qui marquaient à la façade des bâtiments le plus haut niveau des eaux, mais le souvenir s'est perpétué de crues formidables. La Sambre en fut la cause plus souvent qu'à son tour, et l'aménagement de ses rives à l'approche du confluent n'était pas fait pour calmer les fantaisies de la nature : le bassin enserré entre la colline et les murailles médiévales, encombré de part et d'autre de l'avancée de grands moulins, gêné enfin par les arches du pont, formait un véritable goulet d'étranglement qui décuplait de ce côté la force des eaux.

L'inondation du 22 février 1409 fut une des plus terribles : elle mina l'enceinte de la ville, tours et murailles, sur une grande longueur, emporta les moulins et mit le pont « *en très grand péril de choir et d'aller à ruine et perdition par défaut de fondement* ».

Les Namurois s'attelèrent sans retard à réparer les dégâts des eaux. On établit pour ce faire un impôt spécial à charge de tous les bourgeois de la ville, qui produisit « *3009 coronez et demie* ». Les trois collégiales ajoutèrent chacune cent couronnes et le comte Guillaume II fit don de cent chênes de ses forêts. Comme cela ne suffisait pas, on recourut l'année suivante à l'emprunt forcé : « *fut ordoneit que certainez personnez prestaissent à ledite ville certaine somme d'or et d'argent, parmy ayant bonne fin del ravoir à certains jours* »...

23 février 1936

Un meeting de Léon Degrelle

Il y en avait du monde, à la Bourse de Commerce, le dimanche 23 février, pour le meeting électoral de Rex, le premier du genre avant les élections de 1936 : une foule de bons Namurois, qui écoutaient de la musique légère, chantaient le « *Bia Bouquet* » et criaient tous ensemble « *Rex vaincra !* » avant de se lever pour la Brabançonne et de rentrer bien sagement chez eux.

Au micro, présenté par M. Massart, chef de Rex Namur, Léon Degrelle. Le tribun joua sur toutes les cordes du poujadisme. Il n'y eut guère d'hommes politiques qui n'y passassent, « *ces vieux messieurs à migraines et à rhumatismes* », ceux « *qui viennent dans les assemblées avec des gestes bénisseurs, puis passent à leur banque* » : Vandervelde « *qui touche 260.000 F. par an pour nourrir son ménage sans enfants, son chien et ses trois chats* », Segers « *qui donna l'exemple de toutes les vertus bancaires* », Van Caulewaert « *qui a fait peau neuve, huit fois en dix ans* », Carnoy, « *cette espèce d'homme préhistorique avec son dos en ronde bosse et ses poils* ». Heureusement Rex était là, avec ses hommes « *sans ambition personnelle* », « *prêts à s'intéresser aux grands problèmes plutôt qu'à placer des fleurs à leur bonnet* »...

Deux semaines plus tard, Hitler remilitarisait la Rhénanie et la Société des Nations ne bougeait pas. Au joli mois de mai, près de 20 % des Namurois allaient voter Rex. Il allait falloir autre chose pour que les « *honnêtes gens* » comprennent...

24 février 1692

Saint Materne : le retour...

Comme on sait, la légende veut que Namur doive son nom à saint Materne, qui rendit muette la statue du dieu Nam : « *nam mutus* », d'où Namur :

Sains Materbe l'évesque at l'idolle apellée

Publement devant tos, et mult bin conjurée ;

Mais rins ne respondit, au chois est absentée ;

« Nam mutum, dist l'évesque, avons par chi trovée ;

Chu est I Dieu muweas, dist-il, pas ne m'agrée ».

Ces vers sont tirés de la Geste de Liège, de Jean d'Outremeuse, l'un des derniers ménestrels, qui s'inspira de diverses chroniques pour faire de Materne le héros d'une épopée quasi hollywoodienne...

Il y avait au XIV^e siècle dans la crypte de Notre-Dame un autel à saint Materne, référence antique toujours utile dans les querelles de préséance entre collégiales. Le bon saint revint à la mode au XVII^e ; on se montrait même, enchâssée dans un pilier de la nef, une statue qu'on faisait passer pour celle du dieu Nam, vouée là depuis des temps immémoriaux à l'exécration des fidèles. « *C'étoit une petite statue mal taillée qui avoit presque la forme d'un singe, dit un témoin du temps. Ce qui marquoit combien le Démon prenoit plaisir à se moquer de ces pauvres aveugles, pusiqu'il les obligeoit à rendre leurs adorations à des objets si chétifs et si méprisables.* »

En 1692, la Saint-Materne fut mise au nombre des fêtes du diocèse, et vingt ans plus tard, le 24 février, le coin de la crypte où se trouvait son autel fut rendu au culte avec grande solennité. Le filet d'eau qui suintait du rocher devint source miraculeuse, on fonda une octave solennelle, une hagiographie fut publiée, bref, saint Materne retrouvait une faveur inespérée...

25 février 1909

Fondation des Rêlis Namurwès

Ils étaient quatre, quatre jeunes gens nourris de grec et de latin à l'Athénée Royal, Lucien Maréchal, Téléspore Lambinon,

Auguste Demil et Georges Pelouse, en promenade à la citadelle. Passionnés par leur ville, nostalgiques sans doute de la grande époque de la littérature dialectale qui s'était éteinte avec la mort des grands « *moncrabeautiens* », oubliés un peu plus encore quand leur journal, « *La Marmite* », avait mis la clé sous le paillason, début 1905.

Le nom dont les quatre compères baptisèrent leur cercle prouve qu'ils se sentaient investis d'une mission : les « *Rèlis Namurwès* », ce sont les « *Namurois choisis* ». Leur devise aussi annonçait la couleur : « *Wère mais bon* », peu mais bon, avec pour symbole une « *passète* » (passoire), ustensile propre, s'il en est, à retenir le meilleur...

L'aventure qui commença après l'école dans une salle de classe concédée une fois par semaine par le préfet dure encore aujourd'hui et les *Rèlis* ont construit, depuis bientôt un siècle, un monument qui touche à tous les genres littéraires.

Seul parmi les quatre fondateurs, Lucien Maréchal persévéra en littérature et fut secrétaire des « *Rèlis* » jusqu'à sa mort en 1964. Pelouse fut tué au front à la dernière année de la guerre, Lambinon quitta Namur au gré des casernements militaires et finit général d'artillerie. Fernand Danhaive, Joseph Calozet, François Bovesse ou Félix Rousseau furent les grands noms d'un cercle qui lança en 1924 le « *Guetteur wallon* » et trois ans plus tard « *Les Cahiers wallons* », revues qui sont entrées allègrement dans le troisième millénaire.

26 février 1571

Mendicité

Le Magistrat de Namur édicta le 26 février 1571 un règlement ambitieux pour organiser et contenir la « *brimerie* » (mendicité). C'est qu'« *un taz de blistres et vagabonds jeunes et disposts (s'adonnaient) à oysiveté, source et commencement de tous maux, veuillans vivre et gaudir des labours des bonnes gens sans mectre la main à l'œuvre* » ! Ils nuisaient aux mendiants méritants « *travaillans continuellement pour gagner leur vie, pour nourrir leurs petits enffans* » et donnaient au surplus un « *pernicieux exemple* », notamment « *pour les pauvres jeunes filles estantes en hasart de tomber en deshonneur par leur conversation* »...

L'édit créa la fonction des « *maîtres de la charité* », « *quatre personnaiges, gens ydoines et qualifiés à tel exercye* », tenus de servir « *pour l'honneur de Dieu et à leur despens deulx ans entiers et non plus* ». Non seulement ces maîtres bénévoles faisaient un rapport semestriel sur l'état de la mendicité, ils avaient autorité sur toutes les fondations charitables « *reduictes en une comune bourse* », mais ils étaient chargés de demander eux-mêmes l'aumône « *avecq une escuelle de bois* » en disant : « *Ainsy donnez aux poivres de ceste ville pour Dieu* » !

Pour être secourus, les mendiants devaient avoir séjourné trois ans à Namur, car on voyait « *la brimerie* » « *par une infinité d'étrangers s'accroistre de jour à aultre* ». Pas question pour eux « *d'aller boire ou gourmander es cabaret ou tavernes* », de « *hanter les jeux* » ou de faire « *sermens, blasphèmes et chansons infames* ». « *Quant aux enffans des dits povres* », ils seraient « *envoyés à l'escolle* » ou mis en service, et « *contraincts venir à l'église pour ouyr le sermon et le service divin* », au besoin après qu'on les ait fait « *nettoyer, purger et entretenir d'accoustréments honnestes* »...

27 février 1673

Chacun son soldat !

À partir du règne de Philippe II et pendant plusieurs siècles, Namur fut une ville de garnison. Espagnols, Hollandais, Allemands et Français se succédèrent dans la place, dont la forte position devait faire pièce à l'ennemi potentiel qui, selon les points de vue, pouvait venir du nord ou du sud. Cette abondance de troupes fut toujours source de difficultés, et devoir loger chez soi des soldats était une calamité à laquelle le commun des citoyens ne pouvait guère échapper. À la suite de plaintes de l'autorité de Namur, le pouvoir espagnol publia un règlement visant à remédier aux « *divers abus et inconvenians arrivant dans ladite ville au fait du logement des gens de guerre* ». Il est daté du 27 février 1673 et signé de Don Juan Domingo de Zuniga et Fonseca, comte de Monterey et de Fuentes, marquis de Tarraçona, gentilhomme de la Chambre du Roy notre Sire, Lieutenant gouverneur et Capitaine général des Pays-Bas et de Bourgogne, énumération de titres heureusement écourtée d'un « *etc.* » libérateur...

Les militaires sont logés selon leur grade : le colonel ou le maître de camp a droit à une maison, ou du moins à deux chambres avec cuisine, écurie et « *la commodité d'une cave* » et des lits pour ses gens ; le capitaine d'infanterie n'a qu'une chambre, avec une écurie pour son cheval et un lit pour son valet ; les sous-officiers logent par deux, à moins qu'ils ne soient mariés ; quant aux soldats, on les case à « *deux, quatre, six ou huit dans une chambre à l'adevenant de sa grandeur* ».

Les « *patrons* » (propriétaires) gardent le droit de s'exempter en payant « *une somme d'argent modérée* », qui va de vingt-cinq florins par mois pour la maison à quarante sols pour le lit ou le matelas séparés. Quarante sols, c'était à l'époque le salaire de deux jours de travail pour un bon ouvrier...

28 février 1968

Mort du Genevoix wallon

Adrien de Prémourel, gentilhomme de fusil et de plume, chantre des forêts d'Ardenne, des ruisseaux mystérieux, de la Meuse lumineuse, naquit et mourut à Bruxelles. Il a cependant des attaches namuroises, puisqu'il étudia au Collège Notre-Dame de la Paix et vécut plus tard quelques années à Wépion.

Ce familier des anthologies de notre enfance était un passionné de chasse, familier de la forêt d'Ardenne, qu'il chanta avec élégance et poésie. Écologiste avant la lettre, il chante le cours coloré des saisons, le frémissement de tout ce qui court dans les sous-bois et glisse dans l'eau cristalline. Il nous fait revivre le temps du brame du cerf, raconte la chasse à travers la légende, salue saint Hubert, son saint patron. Sous sa plume alerte, les bêtes parlent volontiers.

Tout cela anime les vingt-cinq volumes d'une œuvre où la terre namuroise a une belle part, avec « *La Lesse, fille*

d'Ardenne », « *Du fusil à la plume* », « *Le génie du ruisseau* ». Dans ce dernier livre, on suit le destin d'une anguille revenue des Bermudes, qui remonte le cours de la Meuse pour se prélasser sous la fenêtre de l'écrivain au bord de l'île de Dave, avant de connaître une fin tragique sous la dent d'une loutre, quelque part entre Lesse et Lhomme. La langue, classique et savoureuse, n'a pas pris une ride.

Une plaque commémorative fut apposée en 1982 sur la villa de Wépion, qui appartenait alors à un de mes oncles. Son petit-fils Marc fut mon voisin de classe en rhétorique, dans le même collège des jésuites où était passé l'écrivain septante ans plus tôt ; il connut une fin tragique et prématurée.

29 février 1596

Philippe Rogier

Un Namurois fut l'âme de la chapelle flamande de Madrid au temps de sa splendeur. Les musiciens espagnols qui le suivirent « *s'abreuèrent chez leur maître de ce sucre mielleux et doux, d'où ils puisèrent le nectar qui par la suite inonda l'Espagne* » ; la louange est de Pedro vaz Rego (1730) et le maître tant vanté est Philippe Rogier, constamment cité dans le rôle des bénéfices royaux comme provenant de Namur.

Rogier, grand polyphoniste, est l'auteur de quatre-vingts motets, dix messes, vingt-deux chansons et une centaine de madrigaux. Il était parti pour Madrid en 1572, tout enfant, avec un autre Namurois, Jean Leroy. Dix ans plus tard, il était l'adjoint de Georges de la Hèle, auprès de qui il faisait son apprentissage de compositeur. Ses premières œuvres datent de 1585 : ce sont un motet et la messe « *Ave Martyr gloriosa* » destinés au mariage de la princesse Dona Catalina, fille de Philippe II, avec Charles-Emmanuel de Savoie.

Quand de la Hèle mourut, le roi demanda au directeur de sa chapelle à Bruxelles de lui trouver un remplaçant. Rogier adressa au maître une de ses compositions, ce qui fit dire à celui-ci qu'il était inutile de chercher en Flandre quand le meilleur musicien du roi était déjà auprès de lui ! Le Namurois devint donc maître de chapelle le premier janvier 1588.

Philippe Rogier donna à la chapelle une impulsion nouvelle et la haussa à un niveau inégalé. Le futur pape Mgr Camillo Borghèse, en visite à Namur en 1592, témoignait de l'exceptionnelle qualité des choristes de Rogier : « *la musica è copiosa di voci esquisite* ». Son renom lui valut les commandes de divers princes ; il revint au pays en 1590 et y recruta quelques chanteurs. Rogier mourut prématurément le 29 février 1596, semble-t-il d'une brève maladie, comme si, pour célébrer la mémoire d'un homme comme lui, il fallait un anniversaire qu'on ne marquerait que tous les quatre ans...

MARS

1 mars 1429

Mort de Jean III

Le dernier comte propre à Namur disparut après onze ans de règne à peine, sans laisser d'héritier légitime. La famille Dampierre, installée au comté depuis Jean Ier, 166 ans plus tôt, s'éteignait ainsi tristement. Elle avait été pourtant nombreuse et brillante, et la souveraineté de la maison de Flandre avait valu à Namur bien des heures de gloire.

Le comte Jean tomba malade à Bruxelles au début de 1429. Il s'y était rendu avec une nombreuse suite pour assister à un tournoi donné par Philippe le Bon. Ses gens l'avaient précédé à l'hôtel de l'Aigle, rue des Dominicains, emportant par précaution ses meilleurs vins... Il revint à Namur, où il mourut trois semaines plus tard.

Son épitaphe porta ces mots :

"*Chi Ghist*

Très noble comte Jehan de Flandre

Qui céda à la prince de Borgoigne

La comté de Namur.

Trépassa le premier de Mars de l'an 1429.

Requiescat in pace."

Il laissa plus de dettes que de regrets. Les Namurois, enfermés dans leur quatrième enceinte toute neuve, ignoraient sans doute qu'ils vivaient la fin d'une époque et que leur petit comté ne serait plus dorénavant qu'en des mains étrangères.

2 mars 1854

Des lits pour Saint-Jacques

La situation sanitaire de Namur au long du XIXe siècle fut proprement calamiteuse, à l'aune du moins de nos critères actuels. Avant l'ouverture en 1902 de l'hôpital civil, rebaptisé en 1931 du nom de Saint-Camille, la seule clinique était l'antique hôpital Saint-Jacques, tenu depuis des siècles par la confrérie de la Miséricorde. La lecture des rapports que la Commission d'Hygiène fit à son sujet au Conseil communal est assez stupéfiante.

Le règlement de 1770 interdisait l'accès de l'hôpital à une série de patients : « *les imbéciles, les jeunes gens non admis à la Sainte-Communion, les incurables – alors que, paradoxalement, l'établissement avait longtemps porté le nom d'hôpital des incurables –, les femmes enceintes, les vénériens, les scrofuleux, les vérolés, ceux qui sont atteints de la gale et de la rougeole, ceux qui sont dans quelques infirmités habituelles, les domestiques actuellement en service ou congédiés à cause du cas pour lequel ils sollicitent d'être admis ainsi que les étrangers qui sont venus en ville avec leurs accidents* »...

Ces nombreuses exclusions laissaient encore pas mal d'admissibles, trop en tout cas pour les deux salles de seize lits « *par deux personnes* », une pour chaque sexe. La promiscuité était terrible : l'amputé voisinait avec le gangrené, le blessé avec le

contagieux, avec davantage de chances de contamination que de guérison. Il est vrai que l'aumônier occupait de vastes appartements, ce qui laissait peu de place aux patients. On manquait de tout, de matériel médical, de pansements. Les morts mêmes restaient jusqu'à l'enterrement sur le lit où ils avaient trépassé, à défaut de chambre mortuaire !

Le 2 mars 1854, un bienfaiteur du nom de Mohimont-Bivord fit à la Commission des Hospices le don de 40.000 francs pour créer de nouveaux lits à Saint-Jacques, dont deux seraient réservés aux domestiques. La Commission y joignit ses propres moyens pour mener des agrandissements plus importants. En 1896 cependant, le docteur Courtoy dénonçait encore le « *scandale hygiénique et humanitaire* » de l'hôpital Saint-Jacques.

3 mars 1562

L'école du Faucon

Il faut remonter au règne de Philippe II pour voir à Namur une école secondaire digne de ce nom : c'est l'école dite du Faucon, dont le collège des jésuites allait prendre le relais ; celui-ci devait à son tour disparaître avec l'interdiction de l'ordre par Marie-Thérèse en 1773, mais le collège thérésien, suivi de l'École centrale du département de Sambre-et-Meuse à l'époque française et enfin de l'Athénée royal, allait assurer au même endroit une continuité d'enseignement assez remarquable.

Le lieu, c'est au départ une maison qui avait appartenu aux seigneurs de Dave, avant de passer à Philippe le Bon, qui y avait établi un atelier monétaire, d'où son nom de « *la Monnaie* ». À l'époque de Philippe II, elle servait de dépôt de munitions, mais comme elle allait « *du tout à ruine et décadence* », on la trouva « *fort propice et commode pour y dresser et tenir ladite école* » !

« *Très humblement supplié et requis* », le roi d'Espagne céda ce bien le 3 mars 1562 à « *ses chers et bien aimés le mayeur et échevins* » de sa ville de Namur, à charge pour eux de « *l'approprier et accomoder à y tenir ladite école* » et d'y laisser au besoin un lieu pour entreposer les munitions. Cette libéralité, somme toute bien relative, avait un but bien précis : en un temps où « *en plusieurs lieux seraient semés tant de diverses sectes et erreurs en notre sainte foi catholique* », il était « *dangereux d'envoyer les enfants loin de leurs parents pour les faire instruire et endoctriner* ». Ainsi, du moins, les jeunes gens se pourraient « *accoutumer et fréquenter l'église et observer les solennités et services divins* » et « *y être instruits de telle sorte qu'ils seraient qualifiés d'étudier en telle faculté à quoi on les voudrait destiner et que l'instinct naturel de leurs esprits s'adonnerait* »...

4 mars 1944

Coup de main de la Résistance

La résistance à l'occupant allemand a été vive à Namur dès 1940. On connaît par exemple le réseau Clarence, mis en place dès mai 1940 par Walthère Dewe, ou le groupe Marchal, du nom d'un de ses membres fusillé en 1943 ; ce réseau, fameux par ses sabotages et son harcèlement de l'ennemi, aida considérablement à la libération de la ville.

Un coup de main particulièrement audacieux fut mené contre la Werbestelle au printemps de 1944. Cet organisme établi rue de l'Ouvrage organisait la déportation des jeunes de la région pour le travail obligatoire en Allemagne. Le samedi 4 mars au petit matin, huit jeunes patriotes investirent le bâtiment par surprise et sans armes. En un clin d'œil, le policier de garde fut désarmé ; les soldats allemands tirés du lit en petite tenue ne purent rien faire : les fichiers de la Werbestelle furent engloutis dans un grand sac, chargés sur un vélo et menés en lieu sûr...

Ce coup de main fit échapper bien des jeunes gens à la déportation. Malheureusement, ses auteurs n'eurent pas cette chance. Plusieurs furent arrêtés : Jean Calozet mourut à Monthausen. Ses deux camarades Albert Wauters et Jean Berger eurent la chance de revenir d'Allemagne après la victoire. Aucun n'avait parlé sous la torture, et les autres résistants échappèrent aux recherches. L'un d'eux, Henri Humblet fut cependant grièvement blessé lors d'une autre action.

5 mars 1799

Nicolas Bosret

L'immortel auteur du « *Bia Bouquet* » est né le 5 mars 1799 rue des Fossés Fleuris et il est mort septante-sept ans plus tard rue Saint-Nicolas : son buste siège aujourd'hui devant le Théâtre royal, à mi-chemin de ces deux coins opposés du vieux Namur.

Si son frère aîné ne l'avait aveuglé d'un coup de fouet malheureux à l'âge de sept ans, sans doute ne serait-il jamais devenu artiste et serait-il oublié aujourd'hui. Le petit garçon, privé de la vue des images du monde réel, découvrit en effet celles du monde de la musique grâce à l'abbé Denis, organiste de Saint-Loup, qui l'initia à son art. Cependant, c'est seulement la quarantaine sonnée que Bosret entra de plain-pied dans la vie : en 1842 il était nommé aux orgues de Saint-Nicolas, en 1843 il participait à la fondation de l'Académie des Quarante Molons et l'année suivante, il épousait une catherinette de son âge, du nom d'Anne Questainmont...

On ne joua pas le « *Bia Bouquet* » pour la circonstance, et pour cause : la chanson ne vit le jour que sept ans plus tard, exécutée pour la première fois par un jeune molon, le ferblantier Jules Mandos. Quand celui-ci récidiva cinquante ans plus tard au kursaal, d'une voix encore ferme, non seulement l'œuvre avait été adoptée comme chant officiel namurois, mais elle avait largement dépassé les frontières : elle est entrée au répertoire de la garde impériale de Russie et un Namurois l'aurait même entendu jouer à Valparaiso !

Inspiré par ce qu'il ne pouvait voir, « *li bia mwès d'mêye* », ou la grâce des « *bauchèles* », Bosret est bien dans la tradition de poésie joyeuse des chansonniers qu'il avait fréquentés dans sa jeunesse au « *Cabinet des Minteüs* » de La Plante. Son œuvre

va en effet bien au-delà du « *Bia Bouquet* », même si une bonne part s'en est malheureusement perdue dans l'incendie de 1914. Elle ne lui épargna pas, sa vie durant, une gêne proche de la misère.

6 mars 1764

Combat mémorable

*« Montrez votre valeur, invincibles Guerriers,
En zèles combattans, remportez les lauriers ;
Le redoutable Mars vous marque la victoire
Apollon se prépare à chanter votre gloire :
Ne montez que pour vaincre, rompez leurs Escadrons ».*

Quels guerriers ces vers de mirliton pouvaient-ils envoyer au combat ? Un poète de cour a-t-il encore pondu là des vers flagorneurs pour quelque prince belliqueux venu ferrailer à Médiante ou Terra-Nova ? Que nenni : les observateurs auront vu que cette strophe était acrostiche, et que les premières lettres de chaque vers formaient le mot « *Mélan* » ! Elle est le prélude à une chanson « *sur le combat des échasses donné à Namur le 6 mars après-midi 1764* », véritable ode à la gloire de la compagnie des Mélans, qui connut ce jour-là son heure de gloire dans l'éternel combat l'opposant aux Avresses :

*« Prodige étonnant dans l'Histoire,
Nos Neveux pourront-ils le croire,
Deux cents quatre-vingts dix Mélans
On défait huit cents Combattans ».*

Une bataille de mille échasseurs pour célébrer le carnaval, ce ne devait pas être peu de chose. Malheureusement, c'était déjà le temps de la fin pour ce sport national namurois. Ce combat était le premier autorisé depuis dix ans, et même si le Magistrat l'avait copieusement doté de quarante tonneaux de bière, il allait quelques jours plus tard couper court par ordonnance à toute reprise de ce jeu populaire mais dangereux...

7 mars 1305

Mort de Guy de Dampierre

« En la ville de Compiègne trépassa le gentil & joli comte Guy de Namur, comte de Flandre, qui en son temps, noble, frisque, sage, amoureux & armeret avoit été. Et quand il essit (sortit) de ce siècle, on disoit adonques que le plus haut prince & le mieux en lignage, de plus noble sang, & qui plus avoit de prochains, étoit mort ». L'éloge est de Froissart, ce qui n'est pas peu de chose, même si les qualificatifs de « *frisque* » (gai) et « *armeret* » laissent perplexe le lecteur contemporain !

Fondateur de la troisième et dernière dynastie des souverains de ce comté de Namur acheté pour 20.000 livres parisis à des Courtenay désargentés, Guy de Dampierre avait accompagné saint Louis à la croisade avant de s'enliser dans la moins glorieuse guerre de la vache. C'était un vrai chevalier, courageux mais orgueilleux, mal à l'aise en cette fin de XIII^e siècle où le monde changeait trop vite. Il s'était heurté aux princes voisins, refusant par exemple l'hommage dû pour Namur au comte de Hainaut, comme à son propre peuple, dont il eut à mater la révolte.

Son opposition à Philippe le Bel et ses amitiés anglaises lui furent fatales. Emprisonné par trahison, libéré sur parole, il fut repris après avoir vainement tenu tête, avec ses Flamands, au tenace roi de France. Celui à qui le « *Roi de Fer* » s'était adressé comme étant « *Guy de Dampierre, marquis de Namur, se prétendant, dit-on, comte de Flandre* » mourut le 7 mars 1305 dans sa geôle de Compiègne. Trois mois plus tard, le traité d'Athis-sur-Orge mettait fin aux guerres flamandes.

8 mars

Femmes namuroises

Huit mars : journée internationale de la femme. Avouons que cela tombe bien, car cette date est désespérément pauvre dans l'histoire de notre ville. Honneur donc aux Namuroises. Dans le Dictionnaire bibliographique namurois, elles sont une vingtaine sur un total de trois cents entrées...

Qui sont-elles, ces femmes passées à la postérité ? Si on excepte princesses et comtesses, comme Blanche de Namur ou Marie d'Artois, évoquées en leur temps en cette chronique, elles semblent s'être donné rendez-vous dans les beaux-arts et la bienfaisance.

Les patronymes de quelques-unes de ces grandes dames ont allégrement traversé les siècles, rappelés parfois par le nom d'une rue de Namur. Leurs destins sont souvent parallèles : riches, touchées cependant par le malheur, elles ont consacré leur fortune à une œuvre qui leur a survécu. Songeons à Anne de Rupplémont (1583-1640), bienfaitrice de l'école dominicale des pauvres, à Isabelle Brunelle (1724-1805), veuve du comte d'Harscamp et fondatrice de l'hospice de ce nom, à Louise Godin (1845-1939), qui a donné à l'Institut Kegeljan le nom de son fils, mort prématurément.

Nombre de saintes femmes figurent aussi à ce panthéon de Namur, ville remarquable par la richesse de sa vie religieuse, comme Marie-Martine Bourtonbourt (1660-1732), à qui l'on doit les sœurs de la Charité, sainte Julie Billiard (1751-1816) et Marie-Louise Blin de Bourdon (1756-1838), toutes deux d'origine française, co-fondatrices de la congrégation des sœurs de Notre-Dame.

Il est une Namuroise héroïque, Dieudonnée Morel (1815-1896), qui étranglait les Hollandais à mains nues à la porte Saint-Nicolas, mais c'est là l'exception. Les arts plastiques sont plus pacifiquement illustrés par Évelyne Axelle, Paule Bisman,

Yvonne Gerart, Marie-Henriette Guise, Yvonne Perin, Ode Pirson ou Renée Prinz, la littérature par Louise-Marie Danhaive ou Mariane Van Hirtum.

Le mouvement social chrétien enfin compte en ses rangs Louise Colen et Élysabeth Castreman, dite Betsy, première femme élue au conseil communal en 1921.

9 mars 1774

Le général de Howen

Curieusement, l'un des peintres les plus actifs du paysage namurois est né quelque part entre Estonie et Lettonie, le 9 mars 1774. De plus, il n'était pas d'abord artiste, mais officier dans les armées russe puis hollandaise. Il s'agit bien sûr du général baron de Howen, prénommé Anton, Otto ou Antoine au gré de ses pérégrinations...

On ne sait au juste pourquoi ce jeune homme de vingt-cinq ans, qui avait déjà rang de capitaine, démissionna de l'armée russe pour s'engager dans celle de Hollande ; il y gravit en tout cas rapidement les échelons, les campagnes se succédant en cette période agitée, et avec elles les occasions de se distinguer. L'annexion de son pays d'adoption par l'Empire lui valut quelques années mouvementées, puisqu'il participa à la guerre d'Espagne dans les rangs français. La chute de Napoléon le ramena aux Pays-Bas, et il fut nommé à Namur en juin 1816 avec le grade de général-major. Il y vécut quatorze années entrecoupées de nombreux voyages, fort estimé de tous, se faisant la réputation d'un homme cultivé et généreux.

De ses promenades à Namur et dans la province, Howen a tiré trois carnets de dessins rehaussés de lavis, ainsi que des aquarelles polychromes de plus grand format. On devine l'œil de l'officier à la précision des dessins d'ouvrages militaires, mais son intérêt va aussi aux curiosités de la nature ; il a ainsi représenté pratiquement tous les sites du Namurois, avec une prédilection pour les vieux murs à l'abandon, bien dans le goût du romantisme ambiant, ainsi que pour la vie des gens du commun, saisie sur le vif. Son œuvre est donc une irremplaçable description de ce qu'était notre région voici deux siècles.

Lors des troubles de 1830, le général reçut le commandement de la garnison de Mons. Après l'indépendance belge, il termina sa carrière à Nimègue, où il mourut en 1848. On ne le revit jamais à Namur...

10 mars 1336

Tournoi fatal

Le comte Guy II, second fils de Jean Ier, fut un souverain affable, s'il faut en croire son surnom, mais pour le moins éphémère : il ne régna qu'un an sur Namur.

Il vit pourtant bien du pays pendant sa courte vie. Armé chevalier à Jérusalem à moins de vingt ans, il partit quatre ans plus tard pour l'Angleterre, prêter main forte à son cousin le roi Édouard, en guerre contre les Écossais. Cela lui valut de faire la connaissance des geôles écossaises, dont il ne sortit que moyennant une forte rançon.

Guy rentra de captivité en passant par la Flandre avec son frère Philippe, sans se douter que celui-ci serait sous peu son successeur. Il eut en effet la malheureuse idée de participer à un tournoi organisé le 10 mars 1336 près de Gand. Percé d'un coup de lance par son adversaire, un jeune gentilhomme du nom de Saint-Venant, il n'eut que le temps de rédiger son testament et mourut le surlendemain.

On ramena à l'abbaye de Salzinnes le corps de ce comte que Namur n'avait guère vu. Quelques jours plus tard, torches à la main, les bourgeois escortèrent sa dépouille jusqu'à Saint-Aubain, où les obsèques furent célébrées en grande pompe. Les seigneurs du voisinage, parmi lesquels l'évêque de Liège et le duc de Brabant, avaient fait le déplacement pour entendre la messe des funérailles dite par l'abbé de Saint-Gérard. Du moins cet aventurier de vingt-quatre ans ne laissait-il pas de veuve...

11 mars 1711

Les chemins derompus

Les derniers soubresauts de la guerre de succession d'Espagne n'étaient pas le premier souci des Namurois au début de l'année 1711 : « *les grands chemins, aboutissant aux portes de Buley et Bordeleau* » étaient au sortir de l'hiver « *si derompus que les chartiers et voituriers (avaient) bien de la peine d'y passer* »...

Plutôt que de se contenter des éphémères réparations habituelles, on résolut de construire deux vraies chaussées pour l'accès à la ville, « *l'une sur le grand chemin de la Plante depuis la porte de Buley jusqu'à la Payrelle (...) et l'autre depuis la porte de Bordeleau jusqu'à la première hauteur de la plaine de Salzine* ». Encore fallait-il l'autorisation du souverain, en l'occurrence le roi d'Espagne Philippe V, petit-fils de Louis XIV, alors dans la onzième année d'un règne plutôt virtuel, et pour preuve : c'est de Compiègne qu'il donna son consentement, « *l'onzième jour du mois de mars, l'an de grâce mille sept cents onze* ».

L'édit royal réglait dans le détail les droits de passage à percevoir par la ville. Ainsi, à la Plante, les grands chariots et bennes de charbon devaient un esquelin, les chariots ordinaires et charrettes un demi-esquelin, tout comme les chaises, carrosses et calèches ; pour « *chaque beignon chargé de pierres, briques sable et autres choses* », on devait un sol, et pour « *chaque cheval chargé ou monté deux liards* ».

Le Magistrat était aussi autorisé à creuser canaux et fossés dans les jardins des particuliers, comme à y prélever tous les matériaux nécessaires, moyennant juste indemnité. Les « *pierres et grez* » pouvaient par contre être tirés des terres du domaine public « *sans aucun désintéressement* ».

12 mars 1922

Mort de Lambillon

Lambert-Joseph-Louis Lambillon, qui trépassa à Jambes à l'âge de soixante-neuf ans, est plus célèbre par ses charmants recueils de souvenirs que par les collections d'insectes que sa passion d'entomologiste lui faisait rassembler...

À la mort de sa mère, emportée par le choléra, le petit Joseph fut recueilli avec ses cinq frères et sœurs par ses grands-parents. C'est dans leur petite maison de pierre sur les hauteurs de Wépion que le garçon s'émerveilla aux souvenirs de sa grand-mère, contés au coin du feu : « *nos estînnes tortos pindus à ses lèpes* ». Et cela donna « *Autoû d'l'aistréye, do tîmps di m'grand-mère* », un recueil savoureux de ces petites histoires dont est tissée la grande : l'entrée de Louis XIV à Namur, les terrifiants cosaques de 1814, dont on disait qu'ils « *côpinn't les oreyes aus djonnès comères po-z-awè leûs pindants d'ôr* » (coupaient les oreilles des jeunes filles pour avoir leurs boucles d'oreilles en or), le retour à pied de Sibérie, en dix-huit mois, d'un grand-oncle soldat de Napoléon, le sauvetage par un vieux maçon de Malonne du roi Guillaume près de tomber dans un puits du *tchestia* (château)...

Ce petit recueil ne fut malheureusement pas suivi d'autres. L'autre ouvrage de Lambillon, son « *Catalogue des papillons de Belgique* », n'intéressa que les spécialistes. Passionné par ces insectes, élevant dans sa maison jamboise des régiments de lépidoptères, il fonda en 1896 la Société entomologique namuroise ainsi qu'un périodique qui lui survécut longtemps.

13 mars 1777

Fabre d'Églantine sur la sellette

Bien avant de composer les paroles de la célèbre romance « *Il pleut, il pleut, bergère !* » ou de donner au calendrier républicain la poétique nomenclature de ses mois, Philippe Fabre n'était qu'un modeste acteur ambulant. Quant à l'élégant patronyme d'Églantine, il se l'inventa lui-même, en souvenir d'une victoire aux jeux floraux de Toulouse, où il avait gagné l'églatine d'or...

Le jeune comédien – il avait alors vingt-six ans – avait été engagé au théâtre de Namur pour la saison 1776-1777 et y était tombé amoureux d'une jeune fille de la troupe, Catherine Deresmond, familièrement surnommée Catiche. La demoiselle n'étant point farouche malgré ses quinze ans, le bouillonnant méridional s'était enfui avec elle à Malonne, terre liégeoise, où il pensait sans doute filer tranquillement le parfait amour.

En droit, cela s'appelait déjà enlèvement de mineur, et le mayeur de Malonne livra les fugitifs au Magistrat de Namur. Catiche fut entendue la première : l'interrogatoire dura vingt-sept heures ! Le comédien Destival suivit, rival malheureux de Fabre dans les grâces de la belle Catherine : il n'épargna pas son collègue. L'accusé comparut le 13 mars « *à six heures de relevée* » : il avait à répondre aux 122 questions préparées par le lieutenant-mayeur. Son affaire était mal engagée : c'est que sa correspondance amoureuse et les « *trophées* » galants trouvés dans ses bagages n'étaient pas dans les usages de la prude cité mosane.

On requit que « *pour les excès amplement repris au dit procès, le dit prisonnier soit puni et châtié selon droit et justice et en conformité des ordonnances* ». En dépit d'un mémoire du Magistrat demandant que le séducteur soit à tout le moins condamné au bannissement perpétuel et « *à faire une amende honorable en réparation du désordre qu'il a occasionné dans sa ville* », le Prince Charles de Lorraine gouverneur des Pays-Bas autrichiens, lui fit grâce. Fabre d'Églantine devait avoir moins de chance avec la justice en 1794 : il allait être guillotiné avec les dantonistes...

14 mars 1908

Naissance d'un juste

Né à Jambes le 14 mars 1908, l'abbé André, celui qu'André Dulière a appelé « *le Vincent de Paul namurois* » fut toujours de santé fragile. Oiseau pour le chat dans son enfance, il ne fut guère plus solide à l'âge adulte, de sorte qu'il ne put devenir jésuite comme il en rêvait, en ce temps où les « *soldats de Dieu* » avaient leur conseil de réforme. Il se contenta donc du séminaire, fut ordonné à vingt-huit ans et s'en fut enseigner à Floreffe.

C'est en avril 1941 qu'il arriva à la paroisse Saint-Jean-Baptiste. Quand la chasse aux juifs s'organisa l'année suivante, ce vicaire discret se découvrit la candide audace des grands timides. Avec le concours de nombreux Namurois, il organisa cette filière qui sauva des centaines d'enfants, jusqu'à ce que la Gestapo découvre le pot aux roses, en juin 1944 : pendant deux ans, les Allemands avaient pris pour des garçons du patronage les protégés de l'abbé André, hébergés à la Maison des Œuvres, voisine de la Kommandantur...

Après la guerre, il poursuivit avec autant de détermination son œuvre de bonté envers les déshérités de toutes sortes, créant pour eux le Foyer Notre-Dame de Sion, rue de Bomel. Il quitta Saint-Jean en 1957 pour devenir aumônier de la prison, mais cela ne l'empêcha pas de se donner corps et âme, allant pieds nus parce qu'il avait laissé à plus pauvre que lui les bas qu'on lui avait tricotés. On le trouva un jour terrassé par une crise cardiaque, couché sur une simple planche parce qu'il avait donné son lit...

Celui dont la seule concession à la discrétion fut d'accepter des mains du président israélien la médaille des justes au Yad Vashem mourut brutalement, le 1er juin 1973.

15 mars 1898

Aux origines du C.H.R.

Quand le docteur Ghequière dressait le 15 mars 1898 le tableau de la situation sanitaire de la ville de Namur devant les commissions réunies de l'hygiène, des finances et des travaux publics, il prêchait des convertis : chacun connaissait l'état déplorable du seul hôpital de la ville, Saint-Jacques, vétuste, surpeuplé, foyer d'infection plutôt de guérison. On savait, mais l'argent manquait, et le projet de construire un nouvel hôpital avait plus d'une fois fait long feu. On se décida enfin, et comme la Ville ne pouvait rassembler que les deux tiers de la somme nécessaire, on fit appel à des bienfaiteurs, dont les noms seraient gravés sur marbre à l'entrée du bâtiment.

La Commission des Hospices acheta pour 118.475 francs un terrain de plus de deux hectares, à deux pas de l'endroit où avait été fondée en 1188 la léproserie des Grands Malades, première du genre aux Pays-Bas. On y trouverait air, lumière et espace...

Les travaux furent adjugés à l'entrepreneur Rhodius pour près de six cent mille francs. Les instruments de chirurgie coûteraient 3.453,50 F. et le banc de communion de la chapelle 755 F. !

Le nouvel Hôpital civil ouvrit le premier août 1902. Il fut dirigé quelques mois par une religieuse ; elle fut vite remplacée, car on jugea qu'elle ne pouvait être mise en contact avec les vénériens et les fous. L'établissement révolutionna les pratiques médicales ; il s'étendit par la suite dans des annexes réservées aux aliénés, aux syphilitiques et aux tuberculeux.

Curieusement, par le double effet d'une lettre du pape Pie XI et d'une approbation de la Commission de l'Assistance publique, l'hôpital communal fut placé en 1931 sous la protection de saint Camille de Lellis, infirme lui-même et fondateur à Rome en 1582 d'un ordre pour le soin des malades.

16 mars 1868

Maurice des Ombiaux

S'il est né à Beauraing le 16 mars 1868, s'il a longtemps vécu à Thuin et si Paris l'a vu mourir aux jours sombres de la dernière guerre, Maurice des Ombiaux est aussi cher au cœur des Namurois. Celui qu'on a surnommé « *le prince des conteurs wallons* » n'a-t-il pas reçu la Gaillarde d'or aux Fêtes de Wallonie ?

Son œuvre littéraire, qui va bien au-delà de la simple nouvelle régionaliste, a connu trois périodes bien distinctes. Avant la guerre, Maurice des Ombiaux écrit surtout des contes gaillards et engagés, visant à affirmer l'identité wallonne, notamment au sein d'une littérature belge de langue française essentiellement flamande. Chef de cabinet au service du gouvernement belge en exil, ses écrits de 1914 à 1918 sont essentiellement patriotiques. Ensuite, tout se passe comme si l'auteur, demeuré à Paris et revenu des illusions de sa jeunesse, prenait une sorte de recul épicurien.

Chantre de la sensibilité wallonne, cet homme attachant fut en effet aussi un bon vivant, qui célébra avec une rare finesse les plaisirs de la table, du vin et quelques autres. Au temps du pape Benoît XV, ne fit-il pas le voyage de Rome pour se faire confirmer que c'était bien la goinfrerie et non la gourmandise qui comptait au nombre des péchés capitaux, et que la traduction française était en cela erronée ?

Maurice des Ombiaux était à Namur aux Fêtes de Wallonie de 1931 : on y créait au théâtre la pièce « *Le Potie, cordonnier* », tirée de son roman. Deux ans plus tard, il célébrait la ville mosane en écrivant « *Namur la Gaillarde* », roman un brin décousu contant les aventures d'Henri Gédéon, moine paillard s'il en fut, fort amateur des vins du *stordoïr* (pressoir) de Buley, des saumons de Meuse et des belles pénitentes...

17 mars 1490

Femmes de mauvaise vie

La prostitution a toujours fait l'objet de l'attention particulière de l'autorité namuroise. À la fin du XVe siècle, cela frisait même l'obsession, tant on trouve de textes de la même eau que cet édit daté du 17 mars 1490. Il faut comprendre que les guerres, famines et « *autres afflictions universelles* » étaient alors considérées comme manifestations du courroux divin, conséquences directes et inévitables des « *grandes disolucions* » se commettant journellement « *en cette ville et pais* », et « *innumérables et obsecrables pechiés alencontre de l'onneur de Dieu, nostre Createur, et sa tres sacree et digne Mere et de tous sains* »...

Les « *femmes communes et autres mal renommées* » ne peuvent donc fréquenter les maisons de leurs pratiques ; quant aux hommes mariés, la fréquentation des prostituées leur vaudra trois florins d'amende au premier faux pas, six au deuxième, et le bannissement au troisième !

Comme on ne peut confondre les femmes de mauvaise vie de celles « *de bonne renommée* », on leur interdit de « *porter ne vestir failles ne hucques* », c'est-à-dire des variétés de foulards et de robes réservées aux honnêtes personnes ; pour les mieux reconnaître, on leur impose même le port « *sur leur droite manche de leur robe* » d'une pièce de drap vert aux dimensions réglementaires.

Les rues principales leur sont interdites ; on punit d'ailleurs les bailleurs peu scrupuleux qui y louent leurs chambres « *à telles filles publiques et mal renommées ou à celles qui soubstient hommes et femmes, enfans ou filles, pour comettre le pechié d'adultère, fornication, jeu publiques ou paillardise* ».

18 mars 1780

De Copenhague à Cagliari

Bien des Namurois furent célèbres en leur temps et sont bel et bien oubliés aujourd’hui. Ainsi, ce jeune diplomate mort à l’âge de trente-trois ans du nom de François-Louis Joseph d’Yve, fils du marquis du même nom, par ailleurs baron de Soye, vicomte d’Esclaye, seigneur de Franquenée, Tavieres et autres lieux, dont la brève et brillante destinée fait l’admiration de Galliot.

Né à Namur en 1747, « *il donna dès sa plus tendre jeunesse des marques d’un esprit sublime, d’un caractère bienfaisant et d’une piété solide* ». Après de brillantes études de droit à Louvain, il alla faire carrière à la cour de Vienne. Il fut bientôt ambassadeur de Sa Majesté l’Impératrice à Copenhague, et il remplit « *les devoirs de cet emploi avec toute la prudence d’un vieillard dans les affaires politiques et avec applaudissement général* ».

Sa santé s’altéra, et Marie-Thérèse, « *informée que l’air de ce pays étoit contraire à la santé de ce jeune seigneur* », le muta de la cour du Danemark à celle de Sardaigne. Malheureusement, François d’Yve dut s’arrêter à Ratisbonne chez son oncle maternel, et il y mourut le 17 mars 1780. On l’y enterra, et il eut la consolation posthume d’une longue et élogieuse épitaphe où il était question de « *vir vere doctus, vere pius, qui generis nobilitatem virtutibus illustrabat* » (homme très savant, très pieux, qui illustra par ses vertus la noblesse de la lignée)...

19 mars 1557

Fer contre nourriture

Les disettes furent récurrentes à Namur jusqu’au XVIIe siècle. Les chroniques gardent le souvenir de ces années difficiles, au même titre que celui des épidémies ou des prodiges naturels, comètes et tremblements de terre. Le plus souvent, les événements climatiques, pluies sans fin, sécheresses exceptionnelles, étaient la cause de ces famines ; les aléas de la guerre s’y ajoutaient, ruinant les campagnes et empêchant le commerce. Le règne de Philippe II, avec son cortège de malheurs, fut aussi celui où la question de l’approvisionnement se posa le plus souvent. Les autorités namuroises durent souvent importer du grain, de Hollande, du Danemark ou d’ailleurs. Parfois, l’argent même venait à manquer, d’où le recours au troc.

En 1577, « *les maieur et eschevins, jurés et esleus* » de Namur se plaignaient d’être « *petitement furnis de grains* » « *à cause de la présente ghuerre et stérilité de l’aougst dernier* », et donc « *en dangier de tomber en grande extrémité* ». Aucun bourgeois ne pouvant ou ne voulant plus « *prester quelque somme de deniers pour estre employés en achapt de grains* », les autorités demandèrent à pouvoir mener des stocks de fer « *par la rivière de Meuze jusques en Holland et illecq les eschanger sur marchandise de grains que pour iceulx grains faire ammenner en la dite ville de Namur et illecq estre distribués à l’assistance et sustentation de poevre peuple* » ; elles sollicitèrent aussi une exemption de taxe sur ce commerce inhabituel. L’autorisation leur en fut accordée le 19 mars 1557, mais on leur recommanda la patience sur le dernier point, les impôts royaux étant affermés.

20 mars 1755

La bibliothèque musicale d’un noble namurois

Quelle musique pouvait-on bien apprécier à Namur, au grand siècle de la musique baroque ? On dispose d’une source précieuse pour répondre à cette question : le procès-verbal de la vente publique de la bibliothèque d’un noble namurois, le baron Henri-Joachim de Rouveroit, châtelain de Lavaux-Sainte-Anne. Tous les ouvrages et partitions de ce mélomane ont été liquidés par sa veuve le 20 mars 1755.

Il est étonnant de n’y trouver aucune pièce de Bach, Telemann ou Scarlatti par exemple, mais bien énormément de musique française : dix-neuf volumes d’œuvres de Lully ont été adjugés pour cinquante florins à l’échevin Delacroix ; la musique de scène de Rameau, Destouches, Campra, Montecler ou Bourgeois a été également fort prisée. La musique instrumentale est française, Couperin, Leclair et Rameau, mais aussi italienne, avec Corelli, Vivaldi, Albinoni ou Geminiani. Un lot de partitions de Haendel ne suscita guère d’intérêt. On est donc frappé par l’influence franco-italienne, d’ailleurs généralisée dans les Pays-Bas, de même que par le caractère contemporain de la musique : mis à part Lully, tous ces compositeurs ont principalement écrit au XVIIIe siècle.

Le baron de Rouveroit possédait également quelques ouvrages musicaux, comme un « *Dictionnaire de la musique* », des « *Réflexions sur l’opéra* » et le célèbre pamphlet « *Défense de la basse de viole contre les entreprises du violon et les prétentions du violoncelle* » de Le Blanc (1740).

21 mars 1874

Naissance d’Henry Bodart

Un bel ouvrage publié par le Crédit Communal reproduit les plus beaux dessins d’Henry Bodart, que la Ville avait achetés en 1939 pour le prix de 25.000 francs. Ces œuvres donnent une vue intime et attachante de Namur depuis 1910. Les rues des vieux quartiers, les détails que le passant ignore ou ne remarque plus, y sont reproduits avec une minutie d’architecte. Parfois cependant, la silhouette de quelque passant, deux vieux causant, un enfant qui joue, donnent à ces dessins une touche d’humanité.

Maurice-Henri Bodart – Henry est un nom d’artiste – est né dans le vieux quartier du Grognon, d’une famille d’ébénistes. Sa vocation d’artiste alla de soi et ne fut jamais contrariée. Élève d’Auguste Dandoy, de Baron et de Danse, il devint à son tour, à vingt-deux ans, professeur à l’Académie des Beaux-Arts.

Avant la guerre, on le vit souvent avec François Bovesse et ces quelques jeunes idéalistes soucieux de secouer un peu leur ville endormie, de lui rendre fierté d’elle-même par la vitalité de leur talent, qu’il fût littéraire, musical ou autre.

Après la guerre, l’artiste se fit plus discret ; il passait pour un peu distant, avec des airs de petit-bourgeois bien mis. En mai

quarante, avant de se lancer sur les routes de l'exode, il put voir sans doute, fraîchement sorties de presse, les « *Histoires d'un autre temps* » de Bovesse, qu'il avait illustrées. Le voyage ne fut pas long : il revint après quelques jours et mourut bientôt, épuisé, chez un ami qui l'hébergeait.

22 mars 1602

Le métier des porteurs aux sacs

« *Je jure Dieu, mon créateur, d'être bon et fidel à Dieu, à la Vierge Marie, au Roi d'Espagne, aux archiducs de Brabant, à la ville de Namur, aux majeurs et Magistrats d'icelle, au mestier des porteurs aux sacs, d'être bon et fidel catholique, de payer la grande et petite boîte, de ne point besogner avec nuls étrangers, sans premier et avertir mes compagnons et aider le fort et le faible, ainsy m'ayde Dieu, la Vierge Marie et tous les saints* ». Ainsi prêtaient jadis serment les porteurs de sacs, dont les statuts furent confirmés par les Archiducs le 22 mars 1602.

Ce métier, qui reçut sa première charte en 1553, n'était sans doute pas le plus distingué. Ses membres exerçaient un travail pénible et mal payé, que faisait peut-être un peu oublier le folklore de la vie corporative : ainsi, à sa prestation de serment, le porteur se voyait attribuer un sobriquet et bénéficiait de la protection de deux anciens, l'un faisant le parrain, l'autre la marraine...

Les porteurs étaient souvent les sous-traitants d'autres métiers : ils déchargeaient les sacs de grain pour les meuniers ou descendaient en cave les tonneaux des brasseurs. On pouvait aussi les louer à la course. Avant la première guerre, les derniers représentants de la corporation attendaient encore le client sur les marches de l'Hôtel de Ville.

Les règlements communaux ne s'occupaient guère des « *pwarteux aux satches* » que pour fixer leurs tarifs. En 1626, on leur avait aussi défendu d'aller chercher le client « *plus avant que le moulin à écorces* » pour les barques voguant sur la Meuse ni « *au-delà des murailles* » pour les chariots.

23 mars 1509

Accord douanier

La question des « *imposicions et assizes* » que Namur et le Luxembourg levaient sur les « *biens et denrées des bourgeois et marchans* » du pays voisin fut longtemps un sujet de conflit. « *Pour entretenir bonne amour et voisinage* », on convint de soumettre l'affaire au Grand Conseil de Malines. « *Jehan de Davreduys, seigneur de Soye, et Jehan Gillon, esleu de la ville* » y représentèrent Namur, promettant de faire ratifier l'accord qu'ils obtiendraient.

On convint que les Luxembourgeois pourraient « *franchement passer, repasser leurs vins, denrées et marchandises par la ville de Namur, et illec les deschargier toutes les fois que bon leur semblera* » sans être « *tenus payer aucuns droiz de gabelle, tonlieu ou imposition* », pour autant bien sûr qu'ils « *ne soient par eulx vendus ou distribué audit Namur* ».

Pour les « *vins, harens et autre marchandise* » vendus à Namur, seuls « *les droitz anchiens et de tout temps acoustumez* » seraient dus ; quant aux « *drois de nouvel imposition, assises et matelottes* », les Luxembourgeois ne les payeraient que « *telles que font les habitans dudit Namur* ».

Les « *mateur, eschevins, jurez, esleus, quatre des maistres* (maîtres des corporations), *manans et habitans* » attachèrent le grand sceau de la ville de Namur à la convention signée le 23 mars 1509. Il va sans dire que les « *justiciez et eschevins* » de Luxembourg avaient accordé aux Namurois les mêmes avantages...

24 mars 1911

Les premiers taxis namurois

Quand l'échevin Wasseige donna lecture, le 24 mars 1911, du premier règlement sur les fiacres automobiles, il faisait office de pionnier. C'est que la voiture à moteur était encore une rareté : trois ans plus tôt, seuls 2.564 de ces engins circulaient en Belgique. Ils représentaient un grand nombre de marques, pour la plupart fabriquées dans le pays. Les plus gros producteurs belges étaient les ateliers Germain, à Monceau-sur-Sambre, qui construisaient aussi sous licence la fameuse Panhard-Levassoz.

On ne s'étonnera pas que les premiers articles du règlement traduisent une certaine méfiance, visant à assurer « *les conditions de solidité et de construction nécessaires à la sûreté et à la commodité du public* » : les moteurs de ces engins doivent être faits de matériaux de « *premier choix* », « *les réservoirs, tuyaux et pièces quelconques, destinés à contenir des produits explosifs ou inflammables, doivent être construits de façon à ne laisser échapper ni tomber aucune matière pouvant causer une explosion ou un incendie* ». « *Les organes de commande de la direction doivent offrir toutes les garanties de solidité désirables* » et « *l'automobile doit être pourvue de deux systèmes de freinage distincts, suffisamment puissants et efficaces* ».

Le permis de stationnement et de circulation peut être retiré aux conducteurs portant une livrée malpropre, à ceux qui se seront montrés grossiers ou impolis, auront conduit en état d'ivresse ou cesseraient d'offrir les garanties de moralité. Les tarifs sont détaillés ; en cas de contestation, le conducteur doit emmener son passager au poste de police, la course restant aux dépens de celui auquel les argousins auront donné tort. Il est évidemment interdit de transporter les malades contagieux ou les cadavres ! Quant à la vitesse, elle doit être au minimum de 8 km/h. Rien n'est prévu quant au maximum, mais comme des fous du volant furent surpris à parcourir les routes de la citadelle à des vitesses effrayantes, un arrêté communal de l'année suivante y limita l'allure à 25 km/h en montée et 15 km/h en descente...

25 mars 1221

Le sceptre d'un grand frère

C'était au temps où la maison de Courtenay régnait à la fois sur Namur et sur l'empire de Constantinople...

Ce début de conte de fées et l'attrait des terres lointaines ne devaient guère impressionner notre comte Philippe II : quand son père périt dans les geôles de Théodore Commène, suivi de peu par l'impératrice sa mère, il se contenta prudemment du trône de Namur et laissa le sceptre impérial à Robert, son frère cadet.

« *Quand l'emperis fut morte, les chevaliers de la terre manderent li comte de Namur, qui ses fix estoit, qu'il alast en Constantinople, que la terre li estoit eschue. Quand lé messagé vint à lui, & li conta son message, il dit qu'il s'en conseilleroit. Il s'en conseilla, mais son conseil, ne li apporta pas qu'il y alast ; ainsi i envoya son frère qui mainsné estoit de luy, & il loz manda qu'ils le coronassent, qu'il ne pouoit aler* » : Galliot attribue cette relation à Guillaume de Tyr, archevêque et historien des croisades, ce qui serait parfait si celui-ci n'était mort plus de trente ans avant les événements...

Quoi qu'il en soit, c'est bien Robert qui partit pour l'Orient, saluant au passage sa sœur Yolende, reine de Hongrie. Le couronnement, le 25 mars 1221, n'inaugura, hélas, qu'un règne médiocre. Il se termina de la plus triste façon sept ans plus tard, par la folie et la mort du jeune empereur. Quant à ce bon Namurois de Philippe II, il était de tempérament belliqueux. Il mena une guerre longue et indécise contre le comte de Luxembourg avant de s'attacher au roi de France Louis VIII et d'aller pourfendre avec lui les hérétiques albigeois. Il mourut de maladie près de Saint-Flour en Auvergne, en 1226.

26 mars 1907

Heurs et malheurs de la citadelle

Le Grand-Hôtel en faillite, le vélodrome démolit faute de spectateurs : les débuts touristiques de la citadelle n'avaient pas été flamboyants. Le 26 mars 1907, l'État et le Collège échevinal conclurent une convention pour la modernisation de Namur et spécialement pour le réaménagement du plateau de la citadelle : c'était un nouveau départ.

Deux projets virent le jour : la construction d'un tramway sur le versant sud, où serpentait déjà la route merveilleuse, et la construction du stade des jeux. Le tramway remplaçait l'éphémère funiculaire montant à flanc de coteau et complétait la ligne de tram électrique partant de l'église Sainte-Julienne. Problème : quand la Ville eut terminé, après deux ans de travaux, les tunnels et la « *route pittoresque* » où devait passer le tramway, la S.N.C.V. fit savoir qu'elle était désargentée et ne pourrait réunir les 390.000 F. nécessaires à l'installation de la ligne...

C'est en 1907 également que le Conseil adjugea à l'entrepreneur liégeois Maurice Prax la construction du Stade des Jeux. Pour la somme de 329.334 F., il s'engageait à terminer dans les douze mois les tribunes de 115 mètres avec la loge royale, le théâtre en plein air et les annexes. Les balcons étaient en pierre blanche de Pouillenay en Bourgogne, la structure en un matériau nouveau « *dernier perfectionnement de la technique du constructeur* » : le béton armé, couvert d'un enduit imitant la pierre.

Le nouveau stade suscita l'enthousiasme de « *La Chronique* » : « *L'œuvre de l'architecte Hobé constitue un morceau de toute grande architecture. Elle est dans sa simplicité et l'harmonie même de ses lignes, d'une impression intense : les stades antiques n'étaient pas plus beaux.* » Voire...

Quant au théâtre de verdure, il fut inauguré le 14 août 1910 : 3.000 personnes entendirent Polyeucte, de Corneille, par les comédiens français.

27 mars 1793

Le retour des Autrichiens

La fin de l'ancien régime fut une période mouvementée, à Namur comme ailleurs ; certes, le Namurois passe généralement pour modéré, voire placide, mais l'autoritarisme de Joseph II avait échauffé les esprits et les Autrichiens naguère bien considérés n'étaient plus que les « *Kaiserlicks* ». L'éphémère révolution brabançonne suivit de peu la prise de la Bastille et les insurgés vonckistes s'installèrent à Namur, forçant le général d'Alton à se réfugier dans la citadelle. La révolte fit long feu, réprimée par la force des armes et apaisée par la politique conciliante de l'empereur Léopold II. On se contenta donc de suivre de loin les événements de Paris, avec un enthousiasme mitigé d'appréhension...

En 1792, la guerre éclata entre la France et l'Autriche ; elle allait connaître des fortunes diverses. Victorieuse à Jemappes, l'armée des sans-culottes s'en vint mettre le siège devant Namur, dont les fortifications à l'abandon ne purent guère opposer de résistance. Les Français furent bien reçus : on chanta le dernier air à la mode, « *l'Hymne des Marseillais* » et comme son auteur, un certain Rouget de Lisle, était précisément capitaine dans l'armée de siège, on lui demanda d'y ajouter des « *Couplets aux Belges* » ! La joie ne dura guère : les révolutionnaires ne songeaient guère qu'à détruire et piller, ce qui lassa vite des idées généreuses.

Trois mois plus tard, la bataille de Neerwinden rendit les Pays-Bas aux « *Keiserlicks* ». Les Français évacuaient Namur le 18 mars, et dès le 27, on chantait à Saint-Aubain un Te Deum solennel pour rendre grâce au Ciel d'avoir rendu le nouvel empereur François II à l'affection de ses chers sujets namurois. Ô versatilité des peuples ! Cela n'allait guère durer, puisque la bataille de Fleurus allait inverser le sort des armes, mais du moins cet intermède épargna-t-il à nos régions les pires moments de la Terreur.

28 mars 1973

Mort de Renée Prinz

S'il est un artiste namurois familier des salles de vente, c'est bien Renée Prinz, celle-là même dont une rue de Jambes honore

la mémoire. Il n'est guère en effet de site de la région qui ait échappé à son pinceau, guère de *pater familias* de la bourgeoisie namuroise dont elle n'ait fait le portrait, au cours de septante années d'une vie artistique solitaire.

Renée Prinz n'est cependant namuroise que d'adoption puisqu'elle est née à Anvers, le 11 juillet 1883, d'un père officier qui s'établit dans la cité mosane au hasard d'une affectation. Restée jeune fille, elle vécut avec son père, avec sa sœur, avec une amie enfin, pour s'éteindre à près de nonante ans, dans une maison de retraite de la rue de Dave.

Son œuvre fut couronnée de son vivant par une exposition rétrospective à la Maison de la Culture, en octobre 1969. Parmi ses très nombreuses toiles, qui traduisent l'amour de la nature et une inclination pour les gens simples, une des plus connues et des plus attachantes est sans doute "*L'aveugle du pont de Jambes*" qui - allusion aux aveuglements de l'amour ? - décora longtemps la salle des mariages de l'ancienne commune de Jambes.

29 mars 1382

Mort d'Élisabeth de Namur

Jean Ier, qui régna sur Namur de 1298 à 1330, fut sans conteste le plus prolifique parmi les membres des treize générations des quatre dynasties de comtes particuliers qui s'y succédèrent en cinq siècles. Si sa première épouse Marguerite de Clermont, petite-fille de Saint Louis, n'eut point d'enfant, la seconde, Marie d'Artois, lui en donna onze, sept fils et quatre filles, qui vécurent tous ! Il en eut d'autant plus de mérite qu'entre guerres et voyages diplomatiques, il ne passa qu'épisodiquement à Namur...

Parmi les quatre princesses namuroises, on connaît surtout l'aînée, Blanche de Namur, qui devint reine de Suède et de Norvège. La cadette Élisabeth fit aussi un brillant mariage, puisqu'elle épousa Rupert, ou Ruprecht, comte palatin et duc de Bavière. Elle reçut en dot le domaine de Mirwart puis quitta le château de Namur pour celui d'Heidelberg et la vallée de la Meuse pour celle de la Neckar...

Elle mourut le 29 mars 1382. La création par son mari, quatre ans après sa mort, de la fameuse université de Heidelberg n'est pas la moindre des consécration pour Élisabeth de Namur, qui passe pour avoir favorisé les échanges entre les pays romans et rhénans et fait de sa cour un foyer culturel réputé.

30 mars 1466

Démolitions abusives

Curieuse lettre que celle adressée de Bruxelles par le comte de Charolais à Jean de Longchamps, grand bailli de Namur, « *le penultyme jour de mars 1466* ». Comte de Charolais était traditionnellement le titre porté par le fils aîné du duc de Bourgogne, en l'occurrence Philippe le Bon.

Les Namurois avaient démolit sans l'autorisation du souverain deux ou trois petites maisons bâties sur le terrain communal, ce qui leur était interdit « *car ils ne devoient jamais faire sans (l')en advertir premierement* ». Le bailli avait donc adressé à Bruxelles des lettres d'excuses. Comme la chose était « *soudainement advenue* », le prince pardonna « *pour ceste fois liberalement ladite offense par eux commise* ».

Bien qu'il ait « *en singuliere grace et especiale recommandation toutes les bonnes gens, manans et habitans de ladite ville de Namur, lesquels (il a) tousiours trouvez bons et loyaux (envers lui)* », le comte de Charolais remarqua qu'ils avaient « *grandement meffait* », leur déconseilla d'être à l'avenir assez hardis pour « *faire telz et semblables exploits, par voie de fait* » sans l'en avertir, et leur recommanda de se conduire « *doresnavant doucement et paisiblement* »...

31 mars 1816

Émile Cuvelier

Curieusement, celui qui fut sans doute le plus populaire des bourgmestres namurois est aussi le seul à n'être pas originaire de la région. Émile Cuvelier est en effet né à Houdeng-Aimeries, dans l'actuelle entité de La Louvière, le 31 mars 1816.

Il s'installa à Namur comme entrepreneur et ne vint que tard à la politique, puisqu'il ne se présenta aux élections communales qu'en 1866, sur la liste libérale. Comme conseiller, puis à partir de 1873 comme échevin des travaux publics, il œuvra surtout à la modernisation de la ville, avec une détermination qui ne fut heureusement pas toujours suivie : si on l'avait écouté, le vieux pont de Jambes n'existerait plus. Par contre, c'est à lui qu'on doit l'installation de l'atelier des chemins de fer aux Bas-Prés et non au centre-ville comme c'était prévu.

Il poursuivit cette politique quand il accéda au maïorat, succédant à Piret-Pauchet en 1879, se montrant aussi soucieux des problèmes sociaux, ce qui ajouta à sa popularité. Chose inédite : l'ancienne rue des Fossés fut débaptisée pour prendre le nom d'un Émile Cuvelier encore bien vivant, nom qu'elle porte encore aujourd'hui, et ce aux acclamations unanimes du Conseil communal : c'est que ce libéral était aussi chrétien, association inouïe en ces temps de sectarisme exacerbé.

Le bourgmestre mourut en quelque sorte victime du devoir : le 3 août 1890, il inaugura le service de distribution d'eau, innovation qui avait suscité des débats homériques et des difficultés insurmontables ; c'était là pourtant un grand progrès pour l'hygiène publique, d'autant que dix fontaines publiques étaient installées pour les pauvres. Cuvelier ouvrit donc les vannes à la prise d'eau de Jambes puis but le premier verre d'eau à la fontaine de la gare : malheureusement, il faisait un temps si épouvantable, bien qu'on fût au mois d'août, que le vieux bourgmestre contracta une pneumonie fatale, qui l'emporta en quelques jours.

AVRIL

1 avril 1184

Le testament d'Henri l'Aveugle

Il s'en est fallu de peu que le XII^e siècle ait laissé Namur au cœur d'une puissance territoriale considérable. La politique matrimoniale avantageuse des premiers comtes de Namur avait en effet mis Henri, premier du nom, à la tête de cinq comtés : Namur, Durbuy, Laroche, Luxembourg et Longwy ; il était en outre l'avoué de deux riches monastères, Saint-Maximin à Trèves et Stavelot-Malmédy. Davantage que les nombreuses guerres menées pendant son long règne, qui dura de 1139 à 1196, ce fut une question successorale qui brisa le rêve d'un État à la mesure des plus belles principautés d'Europe.

Le comte Henri, qui n'avait pas d'enfant de son mariage avec Laurette d'Alsace, avait désigné pour héritière sa sœur Adélaïde, comtesse de Hainaut, et après elle son fils Baudouin. Quand Laurette mourut, le comte se remaria, poussé sans doute dans les bras d'Agnès de Nassau par ses voisins, craignant à sa mort la constitution à leurs portes d'un si puissant État ; à peine cependant avait-il convolé en justes noces qu'il se brouillait avec son épouse, engagé qu'il était, écrit Galliot « *dans des amours criminelles auxquelles il ne voulait pas renoncer* ». Il confirma donc son neveu Baudouin comme successeur, en un acte daté et expédié de Gerpinnes le premier avril 1184.

On sait ce qu'il advint : la réconciliation tardive du comte de Namur et de sa femme eut pour fruit inattendu la petite Ermesinde, et une guerre de succession interminable s'ouvrit, catastrophique pour les États du comte de Namur, qui furent démembrés au traité de Dinant, en 1199, trois ans après la mort du vieil Henri l'Aveugle.

2 avril 1335

La mort de Jean II

Les Namurois n'eurent guère l'occasion de voir le comte Jean II, pendant les cinq années que dura son règne : à peine avait-il prêté le traditionnel serment à Saint-Aubain qu'il partait pour l'Orient, défendre avec une poignée de chevaliers la cause des chrétiens.

Ils virent par contre arriver un personnage dont ils se seraient bien passés : Robert d'Artois, troisième du nom, celui-là même dont Maurice Druon a fait le héros de ses « *Rois maudits* ». Il avait dû quitter clandestinement la cour de son beau-frère le roi Philippe VI pour se réfugier chez sa sœur Marie, mère du comte, et s'y livrer à ses habituels et sulfureux complots. Poursuivi par les agents français, il se déguisa en marchand et s'en fut chez le duc de Brabant avant de partir pour l'Angleterre. Le comte de Namur ne s'entendait guère avec sa mère et cet épisode n'était pas pour les rapprocher.

De retour de Chypre et après une autre guerre contre Liège, Jean II repartit combattre les idolâtres : il portait cette fois secours aux chevaliers teutoniques, aux prises avec les slaves de Prusse, ceux qu'on appelait curieusement chez nous les « *sarrasins de Germanie* ». Il tomba malade en chemin et mourut au monastère de Spaltheim, en Bavière.

Jean II, qui n'avait pas vingt-cinq ans et ne s'était pas marié, laissait cependant un fils naturel, Philippe. Trois de ses frères allaient tour à tour lui succéder, sans laisser d'ailleurs souvenir moins périssable...

3 avril 1885

Naissance du peintre de Namur

Le peintre chéri des Namurois, celui dont les toiles évoquent le mieux l'âme paisible de leur ville, la vie de ses pierres, de ses arbres et de ses gens, c'est évidemment Albert Dandoy. On achète un Dandoy par goût, mais aussi avec le sentiment de faire placement ; et même si dans sa longue vie, l'artiste a répété les mêmes thèmes sur des centaines de toiles, on n'a pas tout à fait tort, tant persiste l'engouement pour ses images des vieux quartiers et ses scènes de marché.

Né le 3 avril 1885, fils d'Auguste Dandoy, autre peintre renommé, qu'il perdit tout enfant, Albert entra aux Beaux-Arts après avoir réalisé le tour de force de s'être successivement fait renvoyer du collège des jésuites puis de l'Athénée. Nommé professeur de cette même Académie à la fin de la première guerre, il resta à ce poste jusqu'en 1955, menant une vie paisible et discrète.

Dans les nombreux hommages qui ont jalonné ses dernières années, celui de Félix Rousseau sonne peut-être le plus justement : « *Avant Dandoy, aucun artiste n'a cherché à pénétrer l'atmosphère de Namur (...) : le premier, il s'est efforcé de voir la ville de l'intérieur. Le premier, il s'est efforcé d'évoquer le visage réel de Namur, dans l'atmosphère qui lui est particulière* ».

Atmosphère, atmosphère... Albert Dandoy nous a quittés le 9 septembre 1977.

4 avril 1373

Le statut des arbalétriers

Il est question plus d'une fois dans les archives namuroises des compagnies d'arbalétriers ; on songe notamment aux concours d'adresse, où il s'agissait d'abattre un papegai factice, et auxquels les princes ne dédaignaient pas de participer. Il est évident que la pratique du tir par les bourgeois allait bien au-delà du divertissement : elle était nécessaire à la défense. Il n'est donc pas étonnant de voir dès le 4 avril 1373 « *ly maires et ly eskevins dele ville de Namur* » octroyer ses statuts à « *la*

compagnie des arbalestriers bourgeois », « pour le prouffit aussy et utilitez de nostre très chier, très redouté seigneur monsieur le comte de Namur ».

À vrai dire, dans ces statuts, il est surtout question des amendes imposées aux membres de la compagnie qui n'en respectent pas les règles et usages. Pour « mieux usez de trayre (tirer) et pour mieux en apprennent », il faut s'exercer tous les quinze jours : un vieil esterlin d'amende à qui se sera absenté sans excuse « loyale et bien prouvée ». Même tarif pour celui qui manquera les noces et enterrements de ses confrères ! Plus grave est de ne pas avoir « son harnaz (équipement) d'armes bon et suffisant » : trois vieux gros tournois d'argent d'amende. Deux vieux esterlins à charge de ceux qui auront refusé de porter en terre le corps du compagnon qui « trépasserait de ce siècle ». Trois « viez gros tournois d'argent du roy » à chaque fois qu'on « dirat vilains parlars as maître et varlet dele ditte compagnie », « varlet » qui a d'ailleurs « plain pouvoir comme s'il fût sergant de Namur » pour percevoir les amendes...

5 avril 1565

Règlement de police

Les édits de police régulièrement publiés par « cri du perron » sont de précieux témoignages quant aux soucis quotidiens des Namurois de jadis. On y règle pêle-mêle la vente de hareng, les jeux de dés, le dépôt de fumier dans les rues et la prostitution, « pour le bien, police et avancement de la chose publique ». C'est un peu confus, mais toujours savoureux. Ainsi cet édit du 5 avril 1565...

Il s'agit d'abord de combattre les fraudes de tous ordres, des gens d'église revendant du vin détaxé aux bateliers faisant contrebande de bière, en passant par le marché noir du grain et les brasseries clandestines. Gare aussi aux « vagabonds, mendiants, brimbeurs et aultres povres mesnaiges estrangiers et de lieux incognus » nuisant à l'aumône des honnêtes pauvres namurois : ils seront bannis et, si on les revoit, « fustigués de verges », « soit homme, femme ou enfant excédant l'eaige de XV ans ».

Il est aussi « interdit et deffendu à tous hommes mariés de converser ou hanter avec garses et filles impudiques, tant au lieu publicque que en plusieurs tavernes et cabarets désordonnés ou ailleurs » ; curieusement, les « meschines (servantes) et concubines de prebstres » sont assimilées aux prostituées !

L'édit s'en prend enfin aux « jeusnes gens et aultres (qui) vont de nuyct et après les dix heures sans lumière parmy les rues, faisant grand bruict, trouble et debats », ainsi qu'aux « garsenailles et gens de mauulvaise vies » qui s'adonnent pendant l'officé divin à des jeux de hasard illicites...

6 avril 1521

Quelque gracieuse somme de deniers

Ses fortifications ont toujours été l'un des principaux soucis de la ville de Namur et une charge considérable pour ses finances. Les ressources fiscales ne suffisaient pas toujours pour mener à bien les grands travaux, et plus d'une fois, on vit les autorités demander au souverain un subside exceptionnel.

Quand il s'agit de construire une enceinte tout au long de la Meuse, du pont de Jambes au confluent, « les maire, eschevins et esleuz (élus) » sollicitèrent de Charles-Quint « quelque gracieuse somme de deniers, pour les aidyer à furnir aux frais qui leur conviendra faire à la façon et construction desdites tours, murailles et aultres fortiffications nécessaires ».

« Le VI^e jour d'avril, l'an de grâce V^e et XXI avant Pasques », dans un acte signé à Bruxelles, l'empereur consentit un subside de « mil livres, du pris de XL groz », ordonnant « qu'ilz soient paieez et contentez par les mains de (son) dit recepveur-général de Namur en quatre années advenir par égale portion ».

L'acte, où « Charles, par la divine providence, esleu empereur des Romains, toujours auguste, etc » adresse d'abord « salut et dilection » à ses « amez et féaulx les chief et trésorier-général », justifie ensuite par le détail la nécessité « de faire murailles, thours et fortiffications du costé de la rivière de Meuze, actendu que sur icelle rivière, prenant au pont de Meuze et descendant du long de ladite rivière, n'a aucune murailles ne aultres fortiffications, ainsi sont maisons (...) par lesquelz de jour et de nuyt on peukt entrer et yssir (sortir) hors de ladite ville et passer par bateau ladite rivière, qui est choze bien dangereuse »...

7 avril 1798

La porte de Bruxelles

La « nouvelle fermeté » incorpora à la ville, au milieu du XIV^e siècle, ses banlieues nord et ouest. L'un de ses principaux ouvrages était la porte en Trieux, qu'on appela trois siècles plus tard porte de Bruxelles. Les « trieux », ce sont à l'origine les terrains banaux, ceux qui appartiennent au souverain ; ce quartier devait cependant être surtout celui des communautés religieuses, avec la fondation en 1614 de l'abbaye de la Paix-Notre-Dame par les bénédictines et en 1625 l'installation des dominicains, là où leur ont succédé les jésuites et les ursulines.

Les comptes de la ville sont toujours le principal témoignage de l'histoire d'un tel ouvrage : en 1362-1364, on en était déjà au pavement des voûtes, en 1388 on défendait l'ouvrage de palissades. En 1412, on y plaçait deux images saintes, œuvres de « Baldwin le poindeur », l'une payée par la Ville, l'autre par « maistre Colart le canonier »...

En cas de guerre, les portes étaient mises en état de soutenir un siège de façon pratiquement autonome. Lors du terrible conflit contre les Liégeois, en 1430, Jehan aux Lovignis et Willame de Warisoul eurent « à garder et défendre » la porte « en Triex » et reçurent à cette fin un plantureux approvisionnement « de char (viande), de sel, de pois, de fêvez, de fromaige de Flandrez, de lart, de buire, d'oeulz, de chandellez, de herrrens... » L'ennemi n'osa pas approcher une garnison si bien nourrie

et l'on revendit après la guerre les provisions en grande partie avariées !

La porte, un édifice large de 23 mètres et pourvu de deux tours hémisphériques, traversa vaillamment les siècles. Elle échappa même au démantèlement ordonné par Joseph II, pour s'écrouler soudain, le 7 avril 1798, dévoilant ses souterrains et les arcs ogivaux de sa salle d'armes...

8 avril 1581

Police alimentaire

Le Magistrat de Namur fut décidément fort actif à la fin du XVI^e siècle. Le 8 avril 1581, il publia « *à son de trompe sur la maison de la ville* » un règlement à l'attention des « *marchans et aultres gens de mestiers tant débordés et sy excessives en leurs trafficques et marchandises* ».

Pour assurer la concurrence, nul commerçant étranger, fût-il pêcheur de poissons d'eau douce, ne pourra vendre sa marchandise sans l'avoir exposée au moins une heure.

Les boulangers feront « *leur pain bien labouré et de grandeur convenable selon la cherté du grain* » ; il ne pourra être « *mal besogné ou trop léger* », mais surtout, le poids et le prix en seront précisément réglementés, en fonction du cours du setier de froment pris « *en la hauge de la louche de la halle aux blés* ».

« *Quant aux graischiers, vendans fromages, bures, huilles, chandelle, sel, poissons secs et aultres (...), ils se debvront contenter d'ung gaingne honneste et raisonnable, sans excéder le XII^e denier au plus* ».

Les brasseurs ne sont pas oubliés, eux qui s'aventurent à « *brasser secrettement cervoise à plus hault pris* » pour frauder la gabelle : « *doresnavant ne se poldra plus brasser cervoise pour le revendre, sinon en la Noeuville, commenchant au cloistre des Cordeliers, et par toute la rue des Vifs* », et elle ne sera plus vendue « *à plus hault pris que d'ung patars le pot* »...

9 avril 1217

Un comte de Namur sacré empereur...

À la mort de Philippe le Noble, Yolende de Hainaut hérita de Namur, ce qui amena au comtat son époux Pierre de Courtenay, descendant des rois de France. S'il faut en croire Rigord, médecin et biographe de Philippe-Auguste, le comte de Namur se distingua à la bataille de Bouvines, sauvant la vie du roi son cousin.

Pierre régnait sur Namur depuis quatre ans quand mourut brusquement à Constantinople l'empereur Henri son beau-frère. Les barons chargés de la succession hésitèrent un moment : qui serait empereur, du comte de Namur ou du roi André de Hongrie ? La réputation de Pierre de Courtenay lui valut la préférence.

Il leva une escorte et partit donc pour Rome, où le pape Honorius III le sacra à Saint-Laurent-hors-les-murs, le 9 avril 1217. Tandis que la nouvelle impératrice, enceinte, s'embarquait à Brindes, Pierre entreprenait le voyage terrestre, par les montagnes d'Albanie. Mal lui en prit, car l'empire d'Orient était éternellement en guerre contre les Épirotes : les Grecs attaquèrent et défirent la petite troupe, s'emparant du trop intrépide voyageur. Il devait mourir en prison au début de 1218. Le corps de l'éphémère empereur fut néanmoins inhumé à Sainte-Sophie, au cœur de sa capitale qu'il n'avait jamais vue...

10 avril 1709 et 1741

Bouchers d'occasion

On sait à quel point, sous l'Ancien Régime, les corporations étaient jalouses de leur monopole. Les mesures répétées du Magistrat prises au détriment du métier des bouchers dans la première moitié du XVIII^e siècle sont donc assez étonnantes.

Vu la multiplication des plaintes sur la « *cherté des viandes que les bouchers debittent et rehaussent de jour en jour* », l'autorité namuroise permit le 10 avril 1709, à l'essai et pour trois mois, « *à tous bourgeois de cette ville et à tous autres personnes, mesmes aux étrangers, militaires ou autres de tuer, estaller et vendre publicquement de la bonne viande, de quelle espèce et dans quelle place ils voudront, nonobstant qu'ils ne soyent du mestier des bouchers* »...

L'autorisation fut prolongée jusqu'au 22 décembre et renouvelée deux ans plus tard. En 1741, et curieusement aussi un 10 avril, le Magistrat prit la même mesure, cette fois pour six mois. Il était cependant plus précis : les bouchers d'occasion devaient « *se conformer à l'égard de la bonne qualité des dites chairs à ce qu'est prescrit par les articles 13 et 14 de la charte du métier* ». Ordre leur était aussi donné « *de faire transporter incessamment dans les rivières de Meuse et de Sambre, et point ailleurs, les ordures et excréments des bêtes qu'ils auront tués ou fait tuer, crainte d'infection, à peine de six florins d'amende* »...

11 avril 1713

Le traité d'Utrecht

Le traité d'Utrecht, laborieusement signé après un an de négociations, mettait fin à la guerre de succession d'Espagne, qui avait particulièrement ensanglanté nos régions, de Ramillies à Audenarde. Il était suivi l'année suivante de la paix de Rastadt. Pour Gibraltar, c'était le début de la mainmise britannique ; pour Namur, la paix sonnait le glas d'une éphémère souveraineté sous la couronne de Maximilien-Emmanuel, allié des Français.

Nos provinces retournaient à l'Autriche. Peu après, le Conseil provincial et les trois états s'adressaient en ces termes au comte de Königsberg, mandataire de Charles VI, leur nouvel empereur : « *Nous ne scaurions assés témoigner à Votre*

Excellence la joye que nous ressentons d'être remis sous la douce et ancienne domination de la très auguste maison d'Autriche »...

L'empereur répondit à ses « *très chers et féaux les deputtez de l'Etat ecclésiastique noble et tiers de (ses) comté et province de Namur* » : « *Nous voulons bien vous en marquer par celle-cy notre contentement, et vous assurer en mesme temps de l'amour paternelle et du soin tout particulier dont nous vous regarderons constamment, et tâcherons de vous procurer tout ce qui puisse rendre contents et heureux de si bons et si fidels sujets, et qui vous puisse convaincre des effets de notre clémence et protection.* »

On ne peut nier que les souverains autrichiens aient honoré ce serment : jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, nos régions connurent une période de paix et de prospérité sans précédent. Les grandes routes vers Louvain, Luxembourg, Huy ou Fleurus datent de cette époque, qui vit aussi l'essor de la verrerie, la coutellerie et la papeterie, qui allaient jeter les bases de la révolution industrielle à Namur.

12 avril 1766

Des mendiants médaillés

La question des « *vagabonds, gens sans aveu et mendiants* » est récurrente dans les cartulaires namurois. On avait au XVIIIe siècle tenté de collectiviser la charité publique : on imagina un siècle plus tard un système de médailles de cuivre aux armes de Namur, réservées « *à tous pauvres de l'une et l'autre sexe qu'on a cru être dans le cas de pouvoir mendier et recueillir les charités en cette ville* ».

Non seulement cet édit du 12 avril 1766 défend de mendier sans cette médaille « *sous peine d'être saisi au corps et constitué en conciergerie pour être puni* », mais quiconque donnera « *la charité à un pauvre mandiant qui n'aurait pas la dite médaille* » encourra une amende de six florins. Et ne parlons pas de ceux qui prêteraient leur précieux permis de mendier, fût-ce à un parent !

Toute une administration est prévue : renouvellement au greffe du Magistrat chaque première quinzaine de décembre, restitution « *lorsqu'une personne admise comme mandiante viendra à mourir ou à quitter la ville* », de même que quand elle parviendra « *à certaine fortune par succession ou autrement, qui la mit dans le cas de pouvoir vivre sans mandier* ».

Cet édit traite aussi de la question des étrangers et ordonne à tous les habitants de Namur « *et non bourgeois d'icelle* » de se présenter à l'hôtel de ville avec leur permis de séjour, sous peine d'être emprisonnés « *pour être renvoyés dans leurs lieux de naissance* » : les centres fermés préluant au retour forcé ne datent donc pas d'aujourd'hui ! On prenait alors aussi la précaution de punir de « *douze florins d'amende pour la première fois, du double pour la seconde et de peine arbitraire pour la 3^e* » ceux qui loueraient à un clandestin « *maison, quartier, chambre ou grenier* ».

13 avril 1270

Premiers impôts

En ce bas monde, il n'y a rien d'assuré, dit-on, si ce n'est la mort et les impôts. Les Namurois, sans doute, ont-ils acquitté depuis la plus haute Antiquité leur pénible devoir fiscal ! La première trace écrite qu'on en a date cependant du XIIIe siècle. La famille des Dampierre, qui venait d'acheter le comté, avait de pressants besoins financiers et se souciait fort peu d'entretenir avec l'échevinage des relations cordiales. Tout était prétexte à faire de l'argent, et la ville se vit imposer par Guy de Dampierre une amende de cent livres louvignis, à payer en cinq termes avant la fête de Pâques de l'an 1270.

Pour réunir une telle somme, « *Guis, cuens de Flandre et marchie de Namur* » lui permit généreusement de lever un droit sur le vin et la bière : « *Est assavoir ke nous à nos bourgeois de Namur devant dis avons otrié kil pueent faire asisse en notre ville de Namur sour les vins ke on i vendra en tele manière k'il aront de chascun sestier ke on i vendra deus deniers lovignois de quelconques vin ke ce soit (...) et de chascun hanap de cervoise ke on i vendra un denier* ». Que cet impôt soit une « *assise* » (accise) n'est guère étonnant : taxer les citoyens sur leurs faiblesses a toujours été d'un bon rapport...

Après cette charge établie « *l'an del Incarnation M. CC. sissante et wit* » (1268), bien d'autres allaient suivre. La fameuse révolte de 1313 allait ainsi coûter dix-huit mille livres.

14 avril 1205

Heurs et malheurs de la quatrième croisade

Il fallut les prédications enflammées de Foulques de Neuilly et toute la volonté du pape Innocent III pour insuffler dans la chrétienté, en l'an 1200, la volonté d'une nouvelle croisade. Dix ans plus tôt, la troisième du genre s'était plutôt mal terminée ; Saladin y avait d'ailleurs fait preuve d'un esprit plus chevaleresque que les souverains chrétiens, Philippe-Auguste, Richard Cœur de Lion et Frédéric Barberousse.

Cette fois, les comtes de Flandre et de Champagne en étaient les bras armés. Le comte de Flandre n'était autre que Baudouin, fils du neuvième comte de Namur ; cinq ans plus tôt, il avait hérité aussi du Hainaut quand son frère Philippe, dit le Noble, devait se contenter de Namur. Trente mille hommes s'embarquèrent à Venise, après bien des péripéties ; parmi eux, sans doute, nombre de Namurois.

L'expédition religieuse se transforma vite en guerre de conquête. Pour « *libérer* » Constantinople, il fallut en faire le siège et la prise de la ville en juin 1204 se termina par un scandaleux pillage : les fameux chevaux de Saint-Marc à Venise en sont un souvenir. Baudouin de Flandre fut fait empereur de Constantinople, comme son neveu et homonyme comte de Namur allait l'être dans la suite.

Cette épopée tourna court pour lui, et de cruelle façon : le 14 avril 1205, il tomba dans une embuscade du « *roi des Bulgares*

et des Valaques » – un roi très acceptable puisque reconnu par le pape – du nom de Kalojan, que Galliot traduit en Beau-Jean. Beau mais pas bon : Baudouin passa quinze mois en prison et n'en sortit que pour aller au supplice. « *Quelques historiens disent qu'il lui fit couper les bras & les jambes, fit jeter le tronc & la tête dans un précipice. Ils ajoutent même que ce roi barbare ayant fait ôter & nettoyer le crane, s'en servit de coupe pour boire, suivant la coutume des Scythes* »...

15 avril 1938

La rue de l'Ange

La rue de l'Ange est bien sûr symbolisée par ce charmant séraphin embouchant sa trompette, perché au-dessus du monument Louis XVI auquel s'adossait jadis une pompe. Daté de 1791, celui-ci est dû au sculpteur namurois Fr. J. Denis. Le couvent des ursulines, qui se trouvait là avant d'émigrer vers le haut de la ville, y occupait une ancienne auberge déjà nommée à la fin du XVe « *Hôtel de l'Ange* »...

Les lieux ont bien changé depuis le début du siècle passé. La place était alors bien plus petite, même si on y tenait le marché aux arbres et le marché « *aux poulets et aux cochons de lait* ». À vrai dire, on y vendait bien d'autres animaux, puisqu'un arrêté communal décidait en 1910 qu'un pigeon était censé occuper 1/30ème de m², une poule ou un canard 1/12, un chevreau 1/4, une chèvre ou un chien 1/3 de m², chaque mètre carré occupé donnant lieu à la perception d'une taxe de soixante centimes...

Pour donner à la place de l'Ange sa physionomie actuelle, il fallut abattre tout un quartier, longé à l'arrière par l'ancienne rue de la Cloche, et reculer quelques façades. Les négociations avec les propriétaires n'allèrent pas toujours sans mal : le plus vieux commerçant du quartier, un nommé Julien Jaumain, né en 1850 et coiffeur parfumeur de son état, ne céda qu'en obtenant l'engagement de la Députation permanente d'entretenir son caveau au cimetière de Belgrade !

La nouvelle rue élargie fut ouverte à la circulation le 15 avril 1938, mais son inauguration officielle fut reportée à septembre, avec en point d'orgue « *un grand bal sur un double plancher* »...

16 avril 1782

Que vois-je... Quel fracas ! Namur tombe en ruine !

*« Quel étrange ravage arrête mes regards !
Que vois-je ? Quel fracas ! Namur tombe en ruine !
Mille fourneaux en feu ébranlent ses remparts :
Ils tombent sous l'effort de l'inférieure mine.
C'en est donc fait, Namur. Tes ouvrages fameux,
Bâties avec tant d'art, si connus dans l'histoire,
Sont détruits, renversés, et par un sort affreux,
Tes forts, tes bastions sont déçus de leur gloire.
Adieu donc, murs chéris, monuments orgueilleux.
Le fatal souvenir de vos beautés premières
Passera d'âge en âge, et nos derniers neveux
Viendront avec regret pleurer sur vos poussières ».*

Le sort en était jeté : les fortifications de la ville et ses forts détachés devaient tomber sous les pics et les mines des démolisseurs et non sous le feu des armées. Ainsi en avait décidé Joseph II, qui enlevait aux Hollandais toute raison d'occuper encore les places principales des Pays-Bas autrichiens, comme le traité de la Barrière leur en donnait le droit.

L'empereur autrichien donnait le 16 avril 1782 une justification officielle de sa politique : « *Il étoit de la convenance de notre service autant que de l'intérêt de nos provinces belgiques en général et des administrations en particulier de faire démolir presque toutes les places et forts des Pays-Bas, les fortifications ou les restes de fortifications qui y subsistent encore (...) Ce sera un moyen de mettre en plus grande valeur les terres qui entourent nos places et (qui) offre d'ailleurs à nos fidèles sujets une nouvelle occasion d'exercer leurs spéculations.* »

17 avril 1786

L'éphémère cimetière général

Jusqu'à la fin de l'ancien régime, les morts côtoyaient les vivants. En nos villes, enserrées dans leurs remparts, il n'était guère d'endroit où un coup de pioche ne mît au jour les restes funèbres d'un autre temps. L'intérieur et les alentours des églises avaient la préférence, mais on enterrait aussi dans les jardins, et les hôpitaux avaient leur fosse commune.

Un édit de Joseph II daté du 26 juin 1784 interdisait d'enterrer « *dorénavant qui que ce puisse être, dans une église, chapelle, oratoire ou autre édifice couvert, soit dans les villes, soit à la campagne* ». À l'époque française, un décret du 23 prairial an XII étendit l'interdiction « *aux cimetières ou autres endroits, même découverts, situés dans les villes ou dans les bourgs* ». Des raisons de salubrité publique dictaient évidemment cette mesure, qui faisait obligation aux cités d'établir « *pour l'inhumation des individus décédés sur leur territoire, des cimetières situés à une certaine distance de l'enceinte des habitations* ». Une amende de mille florins frappait les contrevenants, un tiers de la somme revenant aux dénonciateurs...

Namur n'attendit pas Napoléon pour ouvrir un nouveau cimetière général au-delà des remparts, au lieu-dit Froidebise. L'évêque Mgr Albert-Louis comte de Lichtervelde le bénit le 17 avril 1786. Le « *charnial champ* », comme on l'appelait, s'étendait sur des terrains déserts et appelés, pensait-on, à le rester. C'était plutôt mal vu ! C'est précisément là que la gare allait se développer un demi-siècle plus tard, suivie par la nouvelle prison : en 1843 déjà, les familles se plaignaient de voir

les travaux du chemin de fer écorner le cimetière et mettre au jour les ossements.

Quand on ouvrit en 1865 le nouveau cimetière de Belgrade, le « *charnial champ* » ne fit pas long feu. On l'interdit même aux visites, ce qui donna quelques temps le triste spectacle de familles agenouillées devant les portes. Quantités de crânes et d'ossements finirent à la fosse commune de Belgrade ou dans une prairie de Flawinne rebaptisée « *la terre aux morts* », mêlés à des terres de remblais...

18 avril 1782

Des Autrichiens wallons

Comme on l'a vu, à peine arrivé au pouvoir, Joseph II se mit en devoir de se débarrasser des garnisons hollandaises qui occupaient ses places fortes des Pays-Bas en usant d'un moyen imparable : faire démanteler leurs fortifications...

« *L'essentiel, écrivait-il, est certainement de presser tellement la chose et de paraître aussi fermement décidé, coûte que coûte, à son exécution, que la république ne puisse avoir le temps d'intriguer et de négocier* ».

En mars et avril 1782, la garnison batave quittait donc Namur, qu'elle occupait depuis septante ans, tirant derrière elle ses 109 canons. « *Cela s'est passé tranquillement et même de bonne grâce de la part des troupes et des commandants qui se sont très bien conduits...* », rapporta von Starhemberg. La dernière compagnie plia bagage le 18 avril 1782 et fut remplacée le même jour par le régiment autrichien du comte de Murray, formé de soldats wallons.

Quant aux fortifications, les choses ne traînèrent point : les cinq forts avancés de Bouge furent démolis d'abord. La citadelle fut en grande partie désarmée en 1784 et laissée à l'abandon. Les Hollandais devaient d'ailleurs y revenir après Waterloo et lui donner le visage qu'on lui connaît aujourd'hui. Quant à l'enceinte, à l'exception des portes et de quelques murs remarquables, elle succomba également à la pioche des démolisseurs ; les terrains ainsi dégagés devaient être vendus en 1789.

19 avril 123

Ce bon saint Materne

La date la plus ancienne de cette chronique relève évidemment davantage de la légende que de la réalité historique : quand Jean d'Outremer relate au XI^e siècle les hauts faits namurois de saint Materne, il affirme cependant avec aplomb qu'ils eurent lieu l'an de l'Incarnation 123, au mois d'avril le dix-neuvième jour. L'imaginatif chroniqueur entendait apparemment couler les fantaisies de son inspiration dans des bornes chronologiques précises ; si l'on sait que Materne, évêque de Trèves, fut appelé à Rome en 313 par l'empereur Constantin, cela ne manque pas de piquant...

Materne, dont le ménestrel liégeois faisait un disciple de saint Pierre, passait donc dans la région de Sedroch, premier nom légendaire de notre ville, quand il surprit nos idolâtres ancêtres assemblés au pied de la colline pour entendre les oracles de la hideuse statue du dieu Nam ; de l'autre côté de la Meuse, au même moment, des druides en robe blanche immolaient allègrement leurs humaines victimes sur la pierre du diable. L'apôtre étendit le bras, ce qui suffit à la fois à réduire au silence ce dieu périmé et à terrasser son prêtre criminel. Ensuite, Materne « *commenchat dévoltement a prêchier en leur synagoge où leurs ydolles estoient* » : aussitôt, les statues se jetèrent l'une contre l'autre jusqu'à être réduites en « *menue poudre* ». Les habitants de Sedroch crurent aussitôt au « *Souverain Dieu du monde et sire de paradis* » et furent baptisés « *moult dévotement* »...

Avouons que le « *Myreur des Histors* » de Jean d'Outremer a du moins le mérite de la vie et de la saveur !

20 avril 1802

Jardrinet change de robe !

Le décret dit « *de déportation* » pris quelques jours après l'arrestation de Louis XVI ouvrit en France la chasse aux prêtres réfractaires. Trente mille d'entre eux quittèrent la France pour échapper à la guillotine. Un membre de la congrégation de Saint-Sulpice du nom de Jardrinet du Coudray avait ainsi fui en Angleterre. Il s'y était lié à une famille anglaise, qu'il avait suivie jusqu'à Namur ; cette ville est charmante, comme chacun sait, et le brave homme s'y était établi.

Jardrinet passait chez nous pour un homme de lettres ; on l'apprécia, et il occupa bientôt une série de fonctions civiles, tour à tour assesseur du juge de paix puis juge provisoire du deuxième canton, membre du Conseil municipal et secrétaire-adjoint de celui-ci. On le vit même siéger au Conseil d'Agriculture, du Commerce et des Arts.

Au moment où la loi de germinal an X rétablit les cultes en France, la surprise fut totale quand le juge Jardrinet jeta sa robe de Magistrat aux orties pour endosser la soutane et annoncer que le nouvel évêque venait de le nommer vicaire général !

Avec son collègue Clément de Cléty, plus modestement originaire de Sombreffe, il organisa le rétablissement du culte catholique dès avant l'arrivée du nouvel et éphémère évêque, Mgr de Bexon. Quand celui-ci démissionna, c'est lui qui administra le diocèse de Namur jusqu'à l'arrivée, le 15 août 1804, de son dix-septième évêque, Mgr de Pisani de la Gaude.

Pendant son mandat, il eut à gérer l'épineuse question du nombre de paroisses qu'il y avait lieu d'installer à Namur eu égard aux ressources limitées de la commune et au souhait de beaucoup de néanmoins en établir une dans la cathédrale, qui autrement tomberait en ruine « *faute de moyens suffisans pour la réparer* ».

21 avril 1749

La police des rues

L'ordonnance du Magistrat de Namur datée du 21 avril 1749 n'est pas la seule du genre, loin s'en faut, mais elle révèle quelques soucis de la vie quotidienne que d'autres n'avaient pas encore rencontrés. « *Messieurs les mayeur et eschevins de cette ville* » s'y montrent particulièrement soucieux d'« *éloigner les embaras des rues et pourvoir à la liberté d'icelle* ».

Il est d'abord défendu de se battre « *soit avec des armes, bâtons, pierres ou autrement, à peine d'emprisonnement comme aussi de jouer dans les rues à la croche ni au briche, à peine de vingt sols d'amende à la charge des parens pour chaque de leurs enfans contravenans* ». Croche et briche : voilà des jeux bien oubliés ; par contre, la question du stationnement interdit semble éternelle, à ceci près qu'il s'agissait alors des chevaux laissés dans les rues par les paysans et marchands venus à la halle aux grains : l'amende est de vingt sols par cheval.

Pas question non plus de faire du mortier en ville sans l'autorisation de « *monsieur le mayeur* » sous peine de confiscation des matériaux et de dix florins d'amende. Enfin, les paysans venus en ville vendre leurs « *beurres, œufs et autres victuailles* » sont priés de ne pas les étaler dans les rues Saint-Loup ou Saint-Jean et d'y gêner le passager, mais de se contenter du « *Marché aux Beurres destiné à cet effet* »...

Le tout « *du seû, avec et consentement de messeigneurs les gouverneur, président et gens du Conseil provincial de S.M. l'Impératrice et Reine à Namur* ».

22 avril 1938

Aux Quatre-Coins

Le vendredi 22 avril 1938 apparaissait à Namur une nouveauté qui allait faire florès : les premiers feux de signalisation étaient installés aux Quatre-Coins. Cette curiosité que l'on connaissait à Paris depuis une quinzaine d'années n'allait pas de soi à l'époque, et pendant deux semaines, on dut laisser en permanence sur place un agent de police pour s'assurer que les Namurois ne la prenaient pas pour une nouvelle décoration lumineuse. Une autre invention, éphémère celle-là, vit le jour la même année : le « *portaphone* », qui permettait aux agents de se faire entendre dans le brouhaha de la circulation !

Ce carrefour fut toujours problématique et le devint davantage à mesure que la circulation se développait. Au lendemain de la première guerre déjà, l'armée anglaise y avait placé des soldats pour réguler le trafic. En 1932, on installa un sergent de ville au milieu du carrefour, protégé par un piédestal que l'on recommanda de ne pas trop bousculer tant qu'il n'était pas fixé au sol...

Les Quatre-Coins étaient autrefois situés à l'extérieur de l'ancien rempart, cette « *vieille fermeté* » dont le beffroi est le principal vestige. La rue Émile Cuvelier, alors « *rue des Fossés* », longeait, comme son nom l'indique, l'extérieur du fossé de ce rempart, tandis que la rue en Trieux s'en écartait, dans l'axe des rues Saint-Jacques et de Bruxelles. Dans l'autre sens, l'entrée de la vieille ville était défendue par la porte Sainial (ou Sainiau), qui fit longtemps office de prison, et que l'on démolit en 1728 ; au-delà, « *Curvirue* » menait à la porte de Fer, sur le nouveau rempart.

23 avril 1923

Louis Loiseau

S'il n'y avait pas eu la guerre de 1870, Louis Loiseau ne serait sans doute pas devenu l'écrivain dialectal que l'on connaît. Il étudiait en effet au fameux lycée Louis le Grand à Paris quand son père, un ingénieur français époux d'une Namuroise, envoya sa famille à l'abri chez nous. Le garçon vécut donc boulevard Ad Aquam, entra chez les jésuites et devint pour toujours amoureux des rives mosanes.

D'abord employé des télégraphes, il s'installa ensuite à Bruxelles, où il exploita un commerce de parfums. Cela ne l'empêcha pas de se consacrer à la littérature, légère ou sérieuse, mais toujours profondément liée au terroir namurois. Ses vaudevilles sont des classiques du genre. Dans « *Bouf po vatche* », Zante négocie ainsi la vente d'une vache avec le soupirant de sa fille, qui croit évidemment que c'est de celle-ci qu'il s'agit ; « *Botique a r'prinde* » est à la fois le titre d'une autre pièce et le libellé d'un panneau collé par mégarde au derrière de son héroïne, Lalie, la marchande de légumes...

Loiseau est aussi l'auteur des chants namurois bien connus « *Li carion d'St-Auboin* » et « *Li vi clotchi d'St-Djean* ». Avec l'âge, il s'intéressa plus sérieusement à la philologie et composa plusieurs glossaires de locutions wallonnes. Sentant venir sa fin, il supplia son fils de le promener une dernière fois en voiture sur les bords de Meuse. Il mourut deux semaines plus tard à Ixelles, juste avant ses 65 ans, le 23 avril 1923. Ce même fils publia en 1942 « *Fleûrs di Moûse* », 35 poèmes posthumes de Louis Loiseau chantant la terre, les hommes, la fuite du temps.

24 avril 1416

Tanneurs et cordonniers

C'est une charte de Guillaume II, vingt et unième comte de Namur, qui réunit le 24 avril 1416 les métiers des tanneurs et des cordonniers, organisés jusque-là en deux corporations séparées. L'union ne fut d'ailleurs jamais parfaite, et il y eut au fil des siècles quelques velléités de divorce.

L'industrie du cuir fut prospère à Namur, spécialement aux XVIII^e et XIX^e siècles, avant d'être dépassée par l'industrialisation, et ses produits réputés étaient exportés dans tous les Pays-Bas. Le quartier des tanneries était situé entre l'église Saint-Nicolas et le couvent des frères mineurs, à hauteur de l'actuelle église Notre-Dame, tout au long du Houyoux. Le ruisseau formait une sorte d'égout à ciel ouvert, charriant des déchets puants et de couleurs vives, et il fallait le curer régulièrement. En 1773, le métier dut faire placer à ses frais des réverbères dans l'impasse des tanneries : c'est que la circulation était périlleuse dans cette ruelle étroite et bordée d'eau...

Au début du XIV^e siècle déjà, le Houyoux alimentait un moulin à écorces situé près du couvent : le tan se fabrique en effet

avec l'écorce de chêne. Cinq siècles plus tard, les femmes couraient encore du débarcadère de Meuse au moulin, touchant dix centimes par fagot transporté. Un nom est lié à l'histoire de la tannerie namuroise, celui des Bequet, qui exploitèrent jusqu'en 1911 la plus importante fabrique du quartier.

La corporation fut dissoute comme toutes les autres à la période française, mais les cordonniers gardèrent jusqu'à l'aube du XXe siècle l'habitude de fêter leurs saints patrons Crépin et Crépinien, avec tous les 25 octobre grand-messe à Saint-Nicolas, procession et banquet...

25 avril 1383

Les banquiers lombards

Au Moyen Âge, les Lombards étaient les banquiers de l'Europe. Dès « *l'an de grasce mil III C IIIIX et III, le jour Saint Marc, évangéliste, le XXVe jour d'ou mois d'avrilh* », le comte Guillaume I reconnaissait « *avoir eu et reçu par manière de prest* » de ses « *chiers et bien ameïs Rufin Pellette et ses compaignons, marchans lombars demorans en (sa) ville de Namur* » la somme de cent moutons d'or de Brabant, somme qu'il s'engageait « *en bonne foyd à rendre et paier dedens quinzaine* ».

C'est cependant à l'époque bourguignonne que la finance lombarde fut la plus florissante. On voit ainsi Philippe le Bon autoriser en 1432 Bon de Ville et Cathelan Tavan, de la ville de Quier en Piémont, à séjourner à Namur sous sa sauvegarde. Les Lombards étaient installés dans le quartier des Fossés-Fleuris, comme en témoignent nombre d'actes citant leurs maisons et hôtels comme autant de repères cadastraux.

Ces banquiers avisés apparaissent dans de très nombreuses transactions, ce qui témoigne de leur prospérité. Ils prêtaient régulièrement à la Ville elle-même. Les comptes de 1407 notent ainsi le remboursement de 150 couronnes de France « *as Lombars de Namur pour lez bonteis et courtoisieez d'avoir presteit alle dite ville* ». Notons enfin que les Lombards échappaient à la juridiction ordinaire namuroise : par privilège particulier, ils ressortissaient directement du duc et de son grand conseil.

26 avril 1601

Jésuites contre augustins

Quand deux jésuites de la résidence de Liège vinrent prêcher l'Avent à la cathédrale, l'idée d'établir un collège à Namur fit vite son chemin. Manquaient cependant les moyens, car les libéralités de deux chanoines de Saint-Aubain, d'ailleurs futurs jésuites, étaient loin d'y suffire.

À cette époque, le prieuré de Géronsart était au plus mal. Ruiné par les guerres, il ne comptait que neuf religieux, ses terres étaient en friche, et quand le prieur Jean Mambour mourut, le 10 février 1601, il laissait plus de dettes que d'espairs de redressement. Une idée vint aux jésuites : ils demandèrent aux archiducs Albert et Isabelle « *de vouloir consentir à l'incorporation des biens temporels du prieuré de Geronsart (...) à l'erection d'un collège de la Compagnie de Jhesus en icelle ville, pour l'institution de la jeunesse et la conservation et accroissement de la dévotion et piété chrestienne du peuple* ».

« *Le XXVI^e en avril 1601* », les archiducs donnèrent une réponse positive. Ils chargèrent leur représentant « *en cour de Rome* » de supplier en ce sens le Saint Père ; comme « *les biens du dit prioré (estimez seulement à quelques quatre cens ducatz) ne pouvaient souffrire pour dresser et establir le dit collège* », ils trouvèrent bon que la ville y ajoutât « *une maison convenable avecq une rente de deux cens florins par an, esperans que le surplus se pourra trouver par quelques aultres expediens* ».

Cependant, les chanoines augustins ne se laissèrent pas faire : le frère Léonard Binon défendit sa communauté à Rome et Bruxelles. Il eut gain de cause et Géronsart connut des jours meilleurs. Les jésuites durent attendre 1610 pour installer leur collège, concurrencés au dernier moment dans ce projet... par les mêmes augustins !

27 avril 1990

In memoriam André Dulière

Ceux qui fréquentaient les bibliothèques voici vingt ou trente ans n'ont pas oublié la bonne tête souriante d'André Dulière, la cordialité de ce philosophe indulgent qui arpenta sa vie durant les sentiers des lettres et l'histoire namuroise.

André Dulière était rhétoricien à l'école des cadets quand la guerre éclata. Résistant, engagé volontaire en 1944, il combattit dans le bataillon belge de la première armée américaine. Il devint alors journaliste professionnel puis amateur à Vers l'Avenir ; il publia ainsi plus de 1.800 articles, mais aussi une quinzaine d'ouvrages, souvent à compte d'auteur ; le dernier, « *Souvenirs d'un mauvais élève* », est sorti quatre ans après sa mort.

Dans son œuvre, on discerne trois fils conducteurs. L'attachement à Namur est le premier, avec bien sûr les précieux « *Fantômes* » et « *Nouveaux fantômes des rues de Namur* », mais aussi d'innombrables chroniques et souvenirs où il voyait « *la revanche de la vie sur l'histoire* ». L'amour de la langue française en est un autre : cet homme avait eu pour professeur Maurice Grévisse, qui n'aurait pas été peu fier de voir un ouvrage de son disciple, « *Les secrets de la langue française* » couronné en 1988 par l'Académie française. Enfin, André Dulière a consacré une part de sa vie studieuse à de grands esprits méconnus, comme le romancier Pierre-Henri Simon, sujet de sa thèse de doctorat – soutenue à 55 ans ! – Émile Henriot, critique littéraire du Monde, ou les Namurois Romagnesi et Ravaisson, le dramaturge et le philosophe.

Il est mort à soixante-neuf ans, le 27 avril 1990, date par ailleurs fort pauvre dans ce calendrier namurois qu'il aura plus d'une fois inspiré. Merci donc à ce double titre, monsieur Dulière !

28 avril 1885

La guerre de Sainte-Julienne

Le faubourg de Salzennes ne fut longtemps composé que de quelques groupes dispersés de maisons, rattachés à la paroisse Saint-Jean-Baptiste. En 1877, aucune rue n'y portait encore de nom, même si près de quinze cents personnes habitaient déjà le quartier. Son peuplement à partir de cette époque fut extraordinairement rapide, ce qui n'alla pas sans causer quelques tiraillements.

La question religieuse fut l'occasion de passes d'armes entre catholiques et libéraux. Une église provisoire accueillit la nouvelle paroisse en 1881 : « *Le clocher est fort petit, écrivait Namur-Revue, c'est une modeste charpente en planches haute tout au plus comme une chaumière, mais la cloche fait tapage, et c'est même son vacarme qui nous a conduits aux environs de son clocher* ». L'abbé Biélande y chanta sa première messe en octobre 1881, ce qui fit tiquer *L'Opinion libérale*, car l'érection d'une cure devait être demandée par le Conseil communal et l'évêque avait d'autorité érigé en paroisse le faubourg des « *Trioux-de-Salzennes* ». Le traitement du curé n'était donc pas supporté par l'État, mais le journal mettait en garde les électeurs : « *Si vous aviez la maladresse d'envoyer siéger les cléricaux à l'hôtel de ville, vite l'affaire s'arrangerait* »...

Ce petit sanctuaire était insuffisant et la construction de la future église Sainte-Julienne accrut le grabuge. Le bourgmestre Cuvelier et le conseiller Lemaître voulurent troquer la reconnaissance de la nouvelle paroisse contre la démolition de l'église Saint-Jean-Baptiste : « *Il ne faut pas se laisser à trop d'entraînement religieux, les paroisses de Namur sont déjà trop nombreuses. (...) Des jets de pierre se détachent du toit et peuvent être cause d'accidents. (...) La démolition de l'église Saint-Jean-Baptiste faciliterait le prolongement des deux rues et l'établissement d'un vaste marché* »...

Heureusement, « *li vi clothi d'Sint Djean* » fut épargné, ce qui n'empêcha pas Sainte-Julienne d'être érigée en succursale par un arrêté du 28 avril 1885 signé de la main de Léopold II.

29 avril 1802

Monseigneur de Bexon

À la suite de la « *Convention entre le Gouvernement français et Sa Sainteté Pie VII* », plus connue sous le nom de Concordat, le pouvoir publia une série d'« *Articles organiques* » arrêtant les structures administratives ecclésiastiques. Le département de Sambre-et-Meuse correspondait exactement au nouvel évêché de Namur, sous le patronage de « *St Alban, martyr* ».

Le 9 floréal an X (29 avril 1802), Bonaparte désigna « *le citoyen Bexon, curé* » comme évêque de Namur. Charles-Léopold de Bexon, issu d'une famille de petite noblesse d'épée, avait été curé de Reinheim et Niederstinzeln, près de Metz. Vieil homme déjà, il fut sacré à Paris le 10 juin par Mgr de Roquelaure, archevêque de la « *métropole de Malines* ». En attendant son arrivée, le vicaire général prit possession de son siège à la cathédrale : à ce qu'il écrit, celle-ci « *n'étoit qu'un hideux repaire de soldats prisonniers, sans autels, ni rien d'autre que les 4 chœurs en état de pouvoir y célébrer l'office divin* ».

Mgr de Bexon arriva à Namur le 6 juillet par le faubourg de La Plante « *au milieu d'une foule innombrable de peuple* ». « *Il fut complimenté par toutes les autorités ecclésiastiques, civiles et militaires. On le conduisit processionnellement à l'Église St-Loup, où le chapitre de l'Église cathédrale (était) provisoirement transféré ; là, on le reçut avec les cérémonies d'usage marquée dans le Pontifical romain. Il entonna le Te Deum et après avoir donné à la fin la Bénédiction pontificale, il fut conduit (...) à l'hôtel qui lui étoit destiné* ».

Le prélat fit trois mois durant le tour de son diocèse. Laissons-le conter cette terrible expédition : « *J'ai en parcourant les déserts et les rochers des Ardennes, souvent courru risque de perdre la vie, que Dieu m'a plusieurs fois conservée miraculeusement, une fois entre autres, que les chevaux, ayant pris le mord aux dents, j'ai été jetté sous la roue de ma voiture, qui m'a passé sur le corps sans me faire aucun mal* ».

« *On fera de nos bons Belges, ce qu'on voudra, quand on parlera à leurs cœurs* », écrivit-il à Portalis, non sans optimisme, car le prélat fut totalement dépassé par les événements...

30 avril 1549

Coutumes successorales

Si les enquêtes par turbe, inventaire des usages anciens mené surtout au XVI^e siècle, dérangent le juriste d'aujourd'hui par leur caractère désordonné, elles constituaient un grand progrès par rapport aux siècles précédents. Au nombre des 198 enquêtes instruites par le Conseil de Namur de 1496 à 1630, près de la moitié concernent directement ou indirectement les successions : les disputes au sortir du cimetière étaient donc déjà le premier fonds de commerce des avocats...

Le 30 avril 1549, il n'y avait que du beau monde au rang des témoins appelés à dire le droit pour les orphelins de « *feu messire Erard Salmier* » dans le procès que leur intentaient « *Bartholomey Mathys et ses consors* » : le premier échevin de Namur, Godefroid Gaiffier, « *eaigé de 74 ans* », parlait au nom de neuf de ses éminents confrères, procureurs et greffiers. Les « *témoings produictz en turbe* » devaient être gens d'expérience : ceux-ci avaient en moyenne cinquante-huit ans, âge vénérable pour l'époque. Ils touchèrent chacun douze sous pour prix de leurs réflexions.

Ceci pour assurer que « *la costume générale de Liège, usée en ce pays et comté de Namur* » interdisait aux filles de succéder aux immeubles de leurs parents situés hors de la franchise de Namur, sauf en vertu d'un contrat de mariage ou d'un testament. A contrario, les biens situés en ville et dans la franchise étaient partagés entre fils et filles. Dans d'autres enquêtes

de la même époque, on apprend par exemple que la veuve ne pouvait avoir que l'usufruit des immeubles de son mari, et que ceux qui n'héritaient que d'immeubles n'étaient pas tenus des dettes du défunt.

MAI

1 mai 1696

Le pont de Sambre

Six mois : c'est là toute la durée de vie qu'on attendait du pont de bois provisoire construit sur la Sambre après le siège de 1695, et qui ne devait subsister que jusqu'au premier mai suivant. En se retirant dans la citadelle, la garnison française avait en effet fait sauter les arches de l'ouvrage, qui datait de 1410. On n'avait pas lésiné sur la poudre : le pont, la porte et la vieille chapelle qui, chacune à leur manière en protégeaient l'entrée, les maisons alentour, tout avait sauté...

Le 1 mai 1696, trois entrepreneurs se chargèrent « de faire un pont de bois sur les débris du pont de Sambre, à leurs frais, pour la communication d'une partie de cette ville à l'autre, au soulagement des bourgeois, facilité des passants et rétablissement du commerce des bourgeois désolés de la partie de Sambre et Meuse ». « En considération des grands fonds qu'ils étoient obligés d'exposer pour la construction dudit pont », ils obtinrent du souverain de percevoir un droit de passage.

Jean Pierart emporta le marché de la reconstruction définitive pour le prix de 4.900 florins. Le nouvel ouvrage, plus imposant que l'actuel, était long de 42 mètres et large de 18,5. C'est celui qu'on voit sur les gravures du XIXe siècle, avec ses trois arches et ses piles semblables à celles du pont de Jambes. Au même titre que celui-ci, ce fut longtemps une sorte de symbole de la ville. On y tenait marché aux jours d'inondation, et Borgnet évoque la modeste figure d'un certain Pierre Patart, qui y tenait une échoppe de raccommodage des boucles de souliers...

Quand, en 1844, on remplaça le garde-corps de pierre pour une balustrade en fer, ce fut un drame pour les flâneurs qui avaient l'habitude de venir s'y chauffer les vieux os au soleil :

« Dissus l'pont d'Samb', Maria, qu'on est bin auche

D'aller r'chaudi s'vie amette au solia !

On s'sint r'viquer, i chonn'qui ça rèchauche,

Qu'on sint couru dell'laume dins ses ouchats »...

2 mai 1813

Une cantinière namuroise à Lützen

Ce sont les mémoires du sergent Bourgogne, un des grands classiques de l'histoire napoléonienne, qui nous racontent l'histoire de la jolie Namuroise Marie, cantinière des chasseurs de la garde.

« Marie était la meilleure pâte de femme, n'ayant rien à elle, débitant sa marchandise aux soldats et à ceux qui n'avaient pas d'argent comme à ceux qui en avaient.

Dans toutes les batailles que nous eûmes, elle fit preuve de dévouement en s'exposant pour secourir les blessés. Avec toutes ces belles qualités, Marie était jolie ; aussi avait-elle beaucoup d'amis ; son mari n'en était pas jaloux.

En Russie, elle eut le sort de toutes les cantinières : elle perdit chevaux, voitures, lingots, fourrures et son protecteur. Tant qu'à elle, elle eut le bonheur de revenir. Quatre mois et demi plus tard, le 2 mai 1813, à la bataille de Lützen, le hasard me la fit rencontrer ; elle venait d'être blessée à la main droite en donnant à boire à un blessé.

J'ai appris depuis qu'elle était rentrée en France et qu'elle avait reparu aux Cent-Jours. À la bataille de Waterloo, elle fut faite prisonnière, mais comme elle était sujette belge, elle rentra en toute propriété au roi de Hollande. »

En 1857, Marie vivait encore à Namur ; elle portait la légion d'honneur et le ruban vert bordé de rouge de la médaille de Sainte-Hélène, créée par Napoléon III pour les militaires ayant combattu de 1792 à 1815 sous les drapeaux français. C'est une de ces quelques figures namuroises liées à l'épopée napoléonienne, qui connurent des destins incroyables et restèrent fidèles à sa légende jusqu'à leur dernier jour.

3 mai 1323

Le moulin à écorces

Le tannage du cuir, aujourd'hui encore, se fait pour une bonne part avec du tan végétal, en l'occurrence de l'écorce de jeune chêne, mêlée à de l'eau en un bassin où les peaux baignent de deux jours à plusieurs mois. Pour tanner une peau de vache, il faut 120 kg d'écorce de chêne : l'artisanat du cuir à Namur, très actif durant des siècles, alla donc de pair avec le négoce et le traitement à grande échelle de cette matière première.

Au nombre des chartes signées par le comte Jean I pour les métiers namurois, celle faite « en l'an de l'incarnation Notre Seigneur Jesus-Christ mil trois cent & vingt-trois le mardy tierce jour du mois de May » a plutôt l'allure d'un contrat commercial que d'une concession princière.

« Nous les tanneurs (...) avons marchandé à nostre très chier et ayez seigneur devandit de moutre a toujours héritablement toute l'escorche dont nous tannerons, à son moelin qui siet sur Hoyoulx devant les frères mineurs de Namur ».

Marchandé, voilà qui dit tout ! Le contrat prévoyait le prix du travail, les termes du paiement, toutes les modalités pratiques du marché et même une clause d'exclusivité, le moulin ne pouvant travailler que pour les tanneurs. Le comte s'engage à leur livrer « chars et chevaux, sacs, et varlets suffisant pour leurdites escorches mener audit moelin » ; si par malheur le moulin « devant les frères mineurs » venait à brûler, le comte s'engage à le reconstruire dans les deux mois et à en mettre provisoirement un autre à leur disposition, le tout sous peine d'indemnité. Une procédure est même prévue pour au besoin

faire travailler au moulin les tanneurs « *les plus besoigneux et ceux que plus grand metier auront de moutre* ». Comme quoi, les exigences de la sous-traitance et la production en flux tendus ne datent pas d'aujourd'hui !

4 mai 1744

Inauguration de Marie-Thérèse

L'inauguration de l'impératrice Marie-Thérèse donna lieu à Namur à des fêtes extraordinaires. Aux dires de Galliot, « *les siècles passés ne nous offrent rien de comparable à la magnificence avec laquelle cette auguste cérémonie a été solennisée.* » Le gouverneur de Namur, Charles-Emmanuel, prince de Gavre, était à la fois le maître de cérémonie et le représentant de l'impératrice : il avait convoqué les trois états le 3 mai pour recevoir et prêter les serments réciproques. L'inauguration proprement dite eut lieu le lendemain. Un long cortège de carrosses et d'hommes d'armes défila « *par les rues de Bruxelles & Saint Jacques, celle des fossés, la grande place, le grand marché & la rue de la Croix qui étoient proprement ornées avec des emblèmes & vers à la louange de Sa Majesté* ». Dans un ordre protocolaire précis, depuis les simples jurés précédés des banderoles aux armes de Namur jusqu'au révérendissime évêque et au prince de Gavre, tout ce beau monde alla entendre la messe du Saint-Esprit à la cathédrale, puis se rendit au siège du gouvernement. Ce ne fut partout qu'acclamations, trompettes et timbales, décharges d'artillerie et sonnerie de cloches. On fit la fête et « *on y but les santés de Sa Majesté & autres convenables* ». Il faut dire que le gouverneur avait fait dresser « *deux naïades représentant les rivières de Meuse et de Sambre, d'où sortoient deux fontaines de vin* »...

Marie-Thérèse ne fut de la fête qu'en portrait, sur un magnifique arc de triomphe illuminé la nuit devant l'hôtel de ville. Sa souveraineté fut moins disputée à Namur qu'ailleurs : la Prusse, l'Espagne, la Bavière, la Pologne et la France contestaient en effet à la fille aînée de Charles VI la succession de l'Autriche ; bientôt, les armées françaises entreraient aux Pays-Bas et cette guerre en dentelles allait amener en 1746 le siège de Namur par Louis XV. Marie-Thérèse ne devait réellement régner qu'à dater du traité d'Aix-la-Chapelle, en avril 1748.

5 mai 1192

Jérusalem vaut bien Namur...

Curieux destin que celui de la petite Ermesinde, fille d'Henri l'Aveugle née en 1186. Fruit tardif et inattendu de la réconciliation de ses parents – son père était largement octogénaire – elle allait singulièrement compliquer l'épineuse question de la succession de Namur. C'est qu'Henri, faute d'héritier, s'était déjà engagé à céder le comté à son neveu Baudouin de Hainaut. Pour assurer les intérêts de sa fille, il la fiança à l'âge précoce de deux ans et dans le cadre inattendu du cimetière de Saint-Aubain avec Henri de Champagne, puissant seigneur et petit-fils du roi de France. L'heureux élu emmena avec lui Ermesinde, gage de ce riche héritage.

Cet arrangement n'était pas du goût de tout le monde : ni de Baudouin de Hainaut, frustré de son héritage, ni de l'empereur lui-même qui craignait à juste titre de voir un prince français prendre pied en Lotharingie. Les interminables querelles qui suivirent finirent par lasser le fiancé : le comte de Champagne s'embarqua pour la Palestine et renvoya Ermesinde à Namur. Il fut élu roi de Jérusalem le 5 mai 1192, succédant à Conrad de Montferrat, non seulement sur son trône mais également dans son lit, puisqu'il épousa sa veuve, Isabelle d'Anjou.

Cette royauté valait-elle les terres namuroises qu'il aurait pu arracher à la succession de son beau-père ? Difficile à dire ! C'est que le trône de Jérusalem, fondé après la première croisade par le frère de Godefroid de Bouillon, était tout sauf une sinécure : un certain Saladin, sultan kurde d'Égypte, menait la vie dure aux Francs. Quant à Ermesinde, elle n'eut pas, loin s'en faut, l'occasion de coiffer sainte Catherine, puisque trois ans plus tard elle épousa Thibaut, comte de Bar, à l'âge de dix ans...

6 mai 1386

Arbitrage entre baillis

La fameuse guerre de la vache illustre bien la difficile coexistence, au Moyen Âge, de nos principautés minuscules aux frontières inextricablement mêlées. Heureusement, les conflits pouvaient aussi se résoudre de façon pacifique : témoin le différend soumis à l'arbitrage d'Arnould de Horne, qui fut évêque de Liège de 1378 à 1390.

L'évêque constate d'abord l'« *altercation et discort* » entre « *noble prinche le conte de Namur* », son très cher et aimé cousin, et les bailli, maître et échevins de sa ville de Ciney : il s'agissait en l'espèce d'une question de compétence judiciaire. Le bailli cinacien entendait pouvoir procéder à l'exécution forcée, au profit de ses ressortissants, des meubles et châteaux des manants et bourgeois « *du pais de la contey de Namur* », qu'ils fussent d'un côté ou de l'autre de la Meuse. Le comte de Namur et son bailli prétendaient évidemment le contraire.

Chacun envoya ses représentants à la cour de l'évêque, et les comptes de la ville ont gardé trace du remboursement des « *frais et despens* » fait par ses trois émissaires « *en allant à Lige, le samedi devant le Chandeleuse, avoiques le Conseil de Mons. le conte, à cause de défendre le marche contre chiaux de Chiney* »...

Trois mois plus tard, le « *siisème jour du mois de may, l'an delle Nativitei Nostre-Seigneur Jhésu-Crist mil trois cens quatre-vins et siiez* », en sa chambre au palais de Liège, après « *boine et meure délibération* », Monseigneur donna pour l'essentiel raison au Namurois et interdit à son bailli de Ciney d'agir dans le ressort de son voisin « *sur gens queilconques, borgois, manans ou sorseians de par dechà (sa) ville de Jambes deviers Namur* ». Il en profita pour régler quelques autres petites querelles de voisinage entre « *les justiches dudit conte* » de Namur et ses voisines.

7 mai 1794

Au tribunal révolutionnaire

La date du jour est désespérément ordinaire dans l'histoire de la ville : cela nous vaudra, une fois n'est pas coutume, une escapade dans la Fagne namuroise, et plus précisément à Gimmée, dont le vicaire comparut devant le tribunal révolutionnaire de Paris le 7 mai 1794. Qu'est-ce qui valait au brave père Pacot d'affronter les juges de la terreur, et malheureusement d'être condamné à mort et guillotiné quelques jours plus tard ?

Un décret de la Convention avait supprimé en France les ordres monastiques et interdit le port des habits religieux. Jean-François Ignace Joseph Pacot, un dominicain de trente-trois ans né à Couvin, était donc revenu au pays natal et s'était installé comme vicaire à Gimmée. Il y avait repris l'habit noir et blanc de son ordre, d'autant que le prieur de la congrégation, paisiblement retiré en Flandre, lui avait reproché à cet égard son manque de courage.

La « *mise sous sauvegarde de la République* » des Pays-Bas autrichiens avait alors provisoirement fait long feu, car la défaite de Neerwinden avait renvoyé les Français chez eux. Qu'importe ! Les « *patriotes* » de Givet trouvèrent un peu fort qu'un prêtre réfractaire vînt ainsi les narguer : ils firent une descente à Gimmée et fouillèrent le presbytère. On y trouva le texte d'un sermon jugé séditieux, et ils emmenèrent le père Pacot à Charlemont. Tout Gimmée protesta, bourgmestre et échevins n'épargnèrent nulle démarche, en vain : le prêtre fut envoyé à la Conciergerie, accusé de conspiration, comme le prouvaient « *les maximes fanatiques reconnues dans les papiers trouvés chez lui* », jugé et exécuté.

Deux mois plus tard, d'autres fanatiques allaient revenir à Namur...

8 mai 1861

Namur se transforme...

Au milieu du XIXe siècle, Namur avait encore une apparence bien différente de celle qu'on lui connaît aujourd'hui. La ville était encore enserrée dans sa vieille enceinte et si les amis des vieilles pierres regrettent, aujourd'hui comme alors, qu'aient disparu ces témoins de son histoire, il faut convenir que la situation n'avait pas que des avantages : les murs en partie ruinés étranglaient la circulation devant des portes d'ailleurs souvent fermées la nuit, et une eau fétide croupissait dans les fossés abandonnés...

La loi du 8 mai 1861 ouvrit un crédit extraordinaire pour le démantèlement de quelques places fortes, parmi lesquelles Namur : elle fut accueillie avec soulagement. Onze jours plus tard – les choses ne traînaient pas à l'époque – le ministre de la Guerre confirmait à la Ville que l'État lui cédait à titre gratuit les terrains militaires nécessaires ; cinq mois plus tard, les premiers projets lui étaient soumis !

Ces plans détaillés conservés par la Société archéologique sont une curiosité, tant par l'image précise qu'ils donnent de la ville que par les projets d'aménagement qu'ils suggèrent : certains ont abouti, d'autres ont été oubliés. Sait-on encore, par exemple, que le cimetière général créé en 1784 à l'emplacement de l'actuelle prison empiétait sur la moitié du réseau ferroviaire ? Que l'espace des rues des Croisiers, des Carmes et Saint-Joseph, encore inexistantes, était occupé par l'immense pénitencier des femmes, plus vaste que la cathédrale ?

La convention avec l'État fut signée en 1864, une commission d'experts se mit en place et les travaux commencèrent. En quinze ans seulement, Namur allait être transformée de fond en comble : les boulevards, des squares et le parc remplaçaient les fossés, des rues étaient percées, d'autres élargies, éclairées, bordées de trottoirs et pourvues d'égoûts. Sans compter le nouveau théâtre, le kursaal du confluent, les nouvelles écoles, ouvrages appelés à changer la vie de Namurois qui avaient démenti de façon magistrale (et éphémère ?) leur réputation de lenteur...

9 mai 1934

Le Caméo

Dans l'histoire du cinéma namurois, narrée par Michel Arnold, les années trente ont une place importante. C'était l'époque des débuts du parlant, qui enchantait les spectateurs de l'Eden-Palace et de la Renaissance. C'était aussi celle des premiers scandales : Vers l'Avenir se déchaîna ainsi contre la sortie de « *Femme de Noce* », qu'il traita d'« *attrape-pourceaux* », et invita le public namurois « *à laisser seul au milieu de ses ordures le tenancier qui appelle à les partager avec lui* » ; le film avait pourtant été projeté sans émoi ailleurs dans le pays...

La création du quartier des Carmes, à l'emplacement de l'ancienne prison pour femmes, amena les époux De Lange, des professionnels du septième art retirés à La Plante, à construire une nouvelle salle, immense pour l'époque : le Caméo, car c'est de lui qu'il s'agit, pouvait accueillir onze cents personnes.

Le gala d'ouverture eut lieu le mercredi 9 mai 1934 en présence de toutes les autorités namuroises... et de la musique du 13ème de ligne, qui joua les intermèdes et clôtura la soirée d'une vibrante brabançonne. On avait annoncé que la recette financerait le mémorial au roi Albert 1er, mort moins de trois mois auparavant.

Le programme ? Après les actualités, « *Vedettes en folie* », un dessin animé, « *Trois vies et une corde* », un documentaire sur l'alpinisme, et un « *grand film* » : « *J'étais une espionne* », retraçant les hauts faits de Marthe Cnockaert, héroïne belge de la première guerre mondiale...

10 mai 1924

Joseph Saintraint

On pourrait croire que la fonction de bourgmestre de Namur fut longtemps soumise à une condition que la loi n'avait pas prévue : être inscrit au barreau de la ville ! Joseph Saintraint s'inscrit en effet au milieu d'une longue lignée de maîtres avocats et, comme le remarque André Dulière dans ses « *Fantômes des rues de Namur* », il eut même, de son vivant, six d'entre eux pour confrères : Lelièvre, Lemaître, Mélot, Procès, Golenvaux et Huart, tous d'ailleurs immortalisés comme lui par une rue de la cité.

Entré au Conseil communal à trente-huit ans, en 1890, dans le parti catholique, Saintraint mena une opposition systématique à la majorité libérale ; il était l'avocat des pauvres, et à ce titre très populaire. Aux élections suivantes, on vit les ouvriers soutenir sa campagne en chantant dans les rues :

« *Vive Saintraint,
La diguediguedaine,
Vive Saintraint,
La diguedondon !* »

Son parti l'emporta cette fois, et de loin, mais Saintraint ne fut qu'échevin, numéro deux, et pour longtemps, d'Ernest Mélot. Il ne devint bourgmestre qu'en 1911, à la démission de celui-ci pour raisons de santé. C'était l'époque des grands travaux de la citadelle ; c'est aussi sous son mandat que le Conseil adopta pour couleurs namuroises le jaune et le noir, qui étaient celles des anciens comtes issus de la maison de Flandre.

Après un épisode libéral qui coïncida avec la première guerre, Joseph Saintraint retrouva l'écharpe maïorale et son parti une majorité qu'il allait longtemps conserver. La maladie l'empêcha cependant de terminer son mandat. Gravement malade, amputé d'une jambe, il mourut le 10 mai 1924. Le même jour, le roi et la reine de Roumanie étaient en visite à Namur...

11 mai 1649

Un carillonneur turbulent

On n'est généralement pas pressé à Namur : les travaux d'embellissement de Saint-Aubain, promue cathédrale en 1559, ne furent achevés qu'en 1648. La tour de l'édifice s'en trouvait haussée d'un étage, dans lequel prit place un carillon de trente cloches, construit par Simon Brochat et Antoine Deraux. Il fallait donc engager un musicien familier de cet instrument un peu particulier. On choisit le 11 mai 1649 le nommé François Dasche ; natif de Saint-Gérard, bourgeois de Namur depuis 1646, il devenait ainsi le premier carillonneur de la ville. Il passait pour bon musicien, mais quelque peu turbulent à ses heures...

Dasche n'avait été admis qu'avec de grandes réticences comme voix de basse à la chapelle. Il avait donc été imposé par le chapitre, qui voulait sans doute lui assurer un revenu supplémentaire ; encore avait-il dû s'engager par écrit « *pour diligemment et paisiblement y prendre bon service* », « *au contentement de messieurs du chapitre et de ses confrères les musiciens* ». Il se trouvait parmi ceux-ci un autre vilain caractère, nommé François Hambenne : n'avait-il pas été chassé du collège des jésuites pour avoir déchiré au nez du recteur l'image que celui-ci lui remettait en récompense de quelque bonne note ? On ignore pourquoi les deux mauvais coucheurs en vinrent aux mains : toujours est-il que Dasche cassa un pot sur la tête de Hambenne ! On ne lésinait pas sur la discipline, et le violent écopa de huit jours d'emprisonnement dans la tour de l'official : il dut y réciter nombre de prières et jeûner trois fois pour demander enfin publiquement pardon, « *mains jointes et genous fleschis* »...

Il se fit encore remarquer en 1660, causant du scandale à Saint-Jean ; il s'en tira cette fois avec quarante sous d'amende, mais le chapitre interdit à ses chantres d'aller désormais se produire ailleurs. Dasche démissionna de son poste de carillonneur l'année suivante. Il resta psaulmonier jusqu'à sa mort, en 1670 ; il s'était apparemment assagi, puisque sa conduite lui avait valu de finir ses jours exempté de loyers...

12 mai 1617

Le prieuré de Géronsart devient abbaye

C'est une bulle du pape Paul V datée du 12 mai 1617 qui éleva au rang d'abbaye cette maison de Géronsart fondée près de cinq siècles plus tôt par les augustins, dans le « *sart de Gérard* », à Jambes. L'artisan de cette reconnaissance papale fut Augustin de Lattre ; cet ancien curé d'Erpent qui tenait « *bon mesnaige de sa cure* » et dont on avait donc jugé qu'il « *gouvernerait bien la maison sans l'endebter* » n'avait pas ménagé sa peine pour embellir le prieuré et lui assurer la protection des archiducs Albert et Isabelle.

Le nouvel abbé ne gouverna cependant pas Géronsart d'une main de fer, et on eut peine à sa mort à lui trouver un remplaçant, la plupart des religieux étant « *fort adonnés à la boisson* » et impertinents.

L'abbaye devait connaître bien des hauts et des bas avant d'être supprimée, comme tant d'autres, par la loi du 15 fructidor an V : elle comptait alors quatorze religieux, parmi lesquels les curés d'Andoy, Erpent, Maizeret et Wierde.

13 mai 1500

Des mouches dans le pain

La question du prix du pain est récurrente dans la vie publique des siècles passés. Les grandes variations du cours des céréales avaient des répercussions immédiates sur le quotidien ; curieusement, ce n'était pas tant le prix du pain qui variait que son poids : selon le cours de l'épeautre, les boulangers devaient donner à leurs pains un poids minimum. L'épeautre, contrairement au seigle, n'est qu'une variété du blé, un blé dit « *à grains vêtus* » car, au battage, il ne se sépare que difficilement de son enveloppe. Cette céréale est plus adaptée que le blé ordinaire aux climats excessifs et aux sols maigres ou mal préparés.

En vertu d'une ordonnance de 1484, les boulangers devaient faire des pains blancs de quatre onces et des noirs de cinq, bien « *commournés* » (nettoyés), cuits et « *sauvés* » (séchés), y imprimer leur marque et leur donner une hauteur conforme au modèle déposé « *au coffre de cabaret* ». La « *maison de cabaret* », c'était en fait la salle de réunion des échevins, au marché Saint-Remi, jusqu'à ce que la Ville achète pour s'y installer, précisément à cette époque, l'ancien pied-à-terre de l'abbaye de Brogne, situé sur la même place. Cabaret, étymologiquement « *camberette* » ou petite chambre, ne signifie pas nécessairement estaminet...

Toujours est-il que le prix de l'épeautre étant passé de seize patars à huit ou neuf, les boulangers auraient dû faire des pains plus gros. Ils demandèrent à en être dispensés : « *les espeaultres sont plainnes de mouches (...) et que plus est, le fleur du blés est mengié* », se plaignirent-ils. « *Le XIII^e de may, anno C^o* », messieurs d'Eve, Lamistant, Davreduys, Gobin, Monceau et Davin, maire et échevins, leur refusèrent cette grâce et les renvoyèrent à leurs pétrins...

14 mai 1732

La fin des escrimeurs

Depuis le Moyen Âge existaient à Namur des compagnies militaires, citoyens groupés en serments ou confréries pour s'exercer aux arts de la guerre. Elles avaient à certains égards un caractère ludique, voire, dirions-nous aujourd'hui, folklorique, mais leur fonction première était bien la défense de la cité. À ce titre, leurs membres jouissaient de certains privilèges. On cite souvent le serment des arbalétriers ; celui des escrimeurs, plus discret, fut supprimé par un décret de Charles VI daté du 14 mai 1732.

« *Sa Majesté impériale et catholique* » n'avait rien contre ces braves escrimeurs, qui postulaient eux-mêmes leur abolition ; « *les chefs, prévost, doiens, maîtres et généralité du serment* » s'étaient même réunis au mois d'octobre précédent pour en décider. Il y avait à cela deux raisons. D'abord, l'art de la guerre ayant évolué, leur utilité première avait disparu : « *les anciennes fonctions détaillées dans leurs chartes ne serviroient aujourd'hui plus à rien* », constate l'acte. Ensuite et surtout, le serment était détourné de sa fonction première : ses membres acquéraient en effet la qualité de bourgeois de Namur sans devoir en acquitter les droits, ce qui était un manque à gagner pour le trésor ; pis, « *cette facilité seroit une porte ouverte au rebut de tous les nations, qui à la faveur des places vacantes dans cette milice inutile, trouvoient un accès aisé pour s'introduire dans la ditte ville* » !

Les vingt-sept escrimeurs avaient donc unanimement accepté la suppression de leur confrérie, sous réserve évidemment d'être déchargés de leur serment, remboursés de leurs avances, et maintenus dans quelques-uns de leurs petits privilèges...

15 mai 1940

Entrée des Allemands à Namur

Dès l'invasion de la Belgique, le 10 mai 1940, on avait prévu le pire, en installant l'administration provinciale à Florennes et en évacuant les orphelins de Saint-Jean-de-Dieu ainsi que les deux cent soixante malades de Dave. Le ton martial de « *Vers l'Avenir* », qui titrait sur la citation de César « *Horum omnium, fortissimi sunt Belgae* », avait sans doute rassuré les Namurois : ils furent d'autant plus surpris, le dimanche des communions, par les premiers bombardements, meurtriers et destructeurs. On fit sauter les ponts sur la Sambre et la Meuse le mercredi 15 à 18 heures. C'est à peu près à cette heure que la première armée française céda près de Gembloux, après trois jours de combats acharnés. Deux heures et demi plus tard, un peloton de trente cyclistes allemands entra dans la ville.

Le bourgmestre Louis Huart adressa cette proclamation aux rares Namurois restés en ville :

« *Chers concitoyens,*

Il est possible que l'armée allemande occupe prochainement la Ville de Namur. Je recommande à tous de se tenir à l'intérieur des habitations, de fermer les fenêtres et les portes et de s'abstenir de toute injure, provocation, menace, attitude hostile quelconque à l'égard des troupes allemandes. Il y va de votre vie à tous. Je compte sur le sang-froid, le calme, la correction et la dignité de la population pour éviter le moindre acte de malveillance de nature à compromettre la sécurité et la vie des habitants comme l'existence même de la ville de Namur. »

Tandis que l'armée allemande fonçait vers la mer, les forts ceinturant Namur allaient mener neuf jours encore une résistance courageuse.

16 mai 1495

Philippe le Beau, comte de Namur

Fils de l'empereur Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne, Philippe le Beau hérita des Pays-Bas en 1493. Il y était né quinze ans plus tôt et son avènement fut accueilli très favorablement. Ce jeune homme aux allures efféminées et de médiocre réputation quant à l'intelligence, allait bien mener sa barque, gouvernant sagement ses états et s'imposant comme roi de Castille, ce qui devait amener à la tête d'un immense empire son fils aîné, un certain Charles-Quint...

Le 16 mai 1495, en milieu d'après-midi, une grande troupe de cavaliers sortit de Namur par la porte Saint-Nicolas et prit la direction de Louvain : les premiers gentilshommes et personnages publics du comté partaient à la rencontre de leur souverain, qui venait se faire inaugurer comte de Namur.

Près d'Aische-en-Refail, les deux cortèges se rencontrèrent. On échangea compliments, on remit les clés de la ville et les verges de justice au prince, qui s'offrit de traiter ses hôtes « *en bonne raison et justice et ainsi que ung bon et vertueux prince et seigneur naturel est tenu de faire à ses bons, vrayz et loyaux subgetz, tels que estoient et qu'il tenoit ceulx de son dit pays de Namur* ».

La nuit tombait quand tout ce beau monde arriva à l'entrée de Namur, mais on y voyait comme en plein jour, tant brûlaient partout feux de joie et torches armoriées. Le clergé attendait le prince avec insignes et reliquaires, les corporations et serments avec leurs plus beaux costumes. Les rues étaient tendues de tapis, illuminées « *parées de mais, de fleurs et d'autres jolijetez à largesse* ». À tous les coins de rues, les bateleurs divertissaient le passant, les cris de joie et de bienvenue résonnaient...

Le lendemain, à Saint-Aubain, après la grand-messe chantée par la chapelle princière, les serments furent échangés. Philippe jura de garder « *les églises et suppotz d'icelles, nobles féodaux, oppidains, communaultez, veuves et orphelins des ville, pays et conté de Namur, en leurs droits, usages, loix et coustumes loables et anchiennes* ». Le souverain bailli promit à son tour que tous seraient « *bons, vrays et loyaulz subgetz et serviteurs, comme ils doivent et sont tenus estre à leur prince et seigneur* ». Les mêmes serments furent prononcés au château et c'est en vrai comte de Namur que Philippe reçut ses cadeaux, dont une « *queue de vin de Beaulne* ». Son fou, Cousin, n'eut pas non plus à se plaindre : il quitta Namur avec une belle somme et un cheval équipé !

17 mai 1712

Première de « L'Homme endormi »

On sait à quel point furent ébouriffantes, pour notre ville paisible, les quelques années où un caprice de l'Histoire en fit l'éphémère capitale de l'état souverain laissé à Maximilien-Emmanuel de Bavière.

Le prince, ami des arts, entretenait une comédie permanente et une « *bande* » de musiciens, c'est-à-dire un petit orchestre. Les salles du Palais des Gouverneurs (l'actuel Palais de Justice) ont dû retentir des concertos de Torelli et des sonates de Corelli, dans le goût du temps. Dans cette « *bande* » figuraient des musiciens d'une certaine importance. Contemporains de Bach et Vivaldi, les Italiens Bernabei, Dall'Abaco et Torri, maîtres de chapelle chacun à leur tour, connurent en leur temps quelque notoriété. Torri (1650-1737) composa énormément, essentiellement des œuvres dramatiques. Son inspiration ne tarit nullement pendant les pérégrinations européennes de son maître, puisqu'il honora ses résidences successives de la création de ses opéras. Namur vit ainsi, le 17 mai 1712, la première de « *L'Homme endormi* »...

Le 7 mai de l'année précédente, Maximilien-Emmanuel avait assisté à Saint-Aubain à la messe solennelle célébrée, parmi d'autres somptueuses réjouissances, pour la cession officielle de ses états conclue au congrès d'Utrecht.

18 mai 1708

Les va-et-vient de Leurs Altesses

Le début du XVIII^e siècle fut une période agitée pour les Pays-Bas méridionaux. La guerre de succession d'Espagne y avait trouvé son principal théâtre et le sort des armes changeait chaque jour une situation que l'on croyait la veille assurée. Alliés des Français, l'électeur de Cologne, par ailleurs évêque de Liège, et son frère l'électeur de Bavière, passèrent plus souvent qu'à leur tour à Namur, ville relativement sûre dans le chaos environnant. C'est d'ailleurs le curieux destin de notre ville d'avoir été plus d'une fois dans son histoire une sorte de réduit fidèle au maître du moment dans le désordre des conflits.

Le 23 mai 1705, Son Altesse Sérénissime l'électeur de Cologne vint assister à la bénédiction de la chapelle de Notre-Dame de Lorette, qu'il avait fait ériger dans l'église des croisiers. Il eut droit à tous les honneurs, de la triple décharge d'artillerie à la procession aux flambeaux, avant d'aller inspecter ses troupes cantonnées à Wasseiges. Troupes d'ailleurs étrillées l'année suivante par Marlborough à la bataille de Ramilies.

Le 18 mai 1708, Monseigneur revint à Namur, par Dinant cette fois, et eut droit au même programme : trois fois vingt et un coups de canons et salut à Notre-Dame de Lorette. Et quand, en juillet 1711, les deux électeurs en fuite repassèrent dans l'autre sens, Namur les logea princièrement. Le prince-évêque chanta la messe aux croisiers et on le divertit, avec son frère, d'un combat d'échasses et de joutes sur la Sambre. Maximilien-Emmanuel de Bavière dut être enchanté de recevoir, l'année suivante, le gouvernement d'un comté si hospitalier, récompense de sa fidélité à Louis XIV et compensation à la perte de ses états allemands...

19 mai 1790

Sus aux réactionnaires !

Le vent de révolution qui souffla sur la France n'épargna pas nos Pays-Bas, que les réformes autoritaires de Joseph II avaient menés au bord de l'insurrection. Vent variable au demeurant, car il est amusant de voir, au fil des édits officiels, à quel point les bien pensants d'hier deviennent les subversifs d'aujourd'hui et inversement.

Les États de Namur s'étaient déclarés indépendants le 27 décembre 1789, le grand mayeur Desandrouin était notoirement « *odieux au peuple* » et François-Joseph prince de Gavre, trente et unième et dernier gouverneur, avait envoyé sa démission le 2 janvier ; il n'avait reçu en retour que la sèche notification de son congé.

Le 19 mai 1790, le Magistrat prit des mesures contre les personnes suspectes de dévouement à la cause de l'empereur, « *sentiments contraires à ceux qui sont sincèrement attachés au bien être des Provinces Belges unies* ». Les métiers n'avaient-ils pas réclâmé une punition exemplaire pour « *tous les coupables d'excès et marques de trahison, sans distinction de rang ni de condition* » ? L'acte mit donc officiellement en garde les « *perturbateurs du repos public* » qui tiendraient des conciliabules et s'y permettraient des propos séditieux.

Mais voilà : le 24 novembre, le feld maréchal de Bender rentrait sans coup férir à Namur, abandonnée par les patriotes. Les cocardes étaient interdites, l'ordre public changeait de couleur et les plus patriotes adoptaient un profil bas pour conserver leur emploi. Nombre de jeunes gens restèrent cependant agités. Le conseiller Minet de Loverval fut ainsi bombardé de pierres

et de bâtons aux cris de « *Vivent les patriotes ; les royalistes, ces jeanfoutres, ne passeront pas* » !

20 mai 1522

Mort de Bredemers

Le plus illustre musicien de Charles-Quint ne pouvait être que Namurois, même si sa famille était sans doute originaire de la région anversoise ! Henri Bredemers ou Bredenier(s) fut formé à Saint-Aubain, où il devint chantre et organiste, avant de poursuivre sa carrière à Anvers et de servir Philippe le Beau et Charles-Quint. Sa vie est un véritable roman picaresque. On le voit voyager à travers l'Europe, acheter violes et cornets en Allemagne, vendre en Espagne des clavicornes des facteurs namurois Gerardi, offrir un banquet aux chantres d'Henri VIII à Canterbury...

Notre homme fut bien en cour, initiant à son art l'archiduc Charles, futur empereur, et ses trois sœurs, qui devaient régner du Portugal à la Norvège, de la France à la Hongrie. On garde de multiples témoignages des récompenses qu'il reçut pour ses tâches diverses, « *soing, paine et traveil qu'il a pris chascun jour à instruire et apprendre mondit s^r l'archiduc et mesdames ses sœurs au jeu de manicordium et autres instruments* » ou « *recoustraige des orgues de ladite chappelle (celle de l'hôtel du roi), lesquelles avoient esté desrompues en portant par les champs de Barcelonne à Molin del Rey* ».

Prévôt du chapitre de Saint-Pierre en 1517 et de celui de Saint-Aubain quatre ans plus tard, Bredemers mourut en laissant deux bâtards. Ses sœurs Marie et Pâquerette, celle-ci épouse de Gilles Noyon, bourgeois en Curvirue (l'actuelle rue de Fer) s'en consolèrent en recevant deux cents florins en héritage...

21 mai 1675

L'ennemi est à nos portes !

La guerre de Hollande, qui opposa la France de Louis XIV aux Provinces-Unies et à ses alliés, l'Empereur et l'Espagne, se déplaça dans nos provinces de 1674 à la paix de Nimègue. Les États de Namur se plaignirent amèrement des ravages causés par les belligérants : « *les ruines ont été plus grandes encore par le grand nombre de cavaliers, artillerie et bagages de l'armée impériale qui ont mangé tous les grains et les fourrages, emmené le bétail, pillé de tout costé jusqu'aux abbayes, maisons fortes et châteaux de gentils hommes, sans épargner les églises d'où ils ont emporté tout ce que les pauvres habitants y avoient réfugié* »...

L'armée impériale connut de sérieux revers en mai 1675, abandonnant Dinant et Huy. On craignit donc le pire à Namur et le Magistrat remit à l'honneur, le 21 mai, la vieille obligation du guet. Le maieur et les échevins ordonnèrent donc « *à tous mannans et habitans de cette ville, tant advocats, procureurs, huissiers, comme aussi à tous jeunes hommes, fils de bourgeois capables à porter armes, privilèges et non privilèges, de monter et faire monter la garde en personnes, tant de jour que de nuit, sans pouvoir quitter ny sortir des postes qui leur seront assignez qu'avec congé préalable de l'officier commandant, à peine de trois fl. d'amende* ». Ils organisaient aussi les tours de garde, la présence d'officiers aux portes de la ville, et ordonnaient « *qu'un chacun ayt à se pourvoir de pouldres et balles* ».

22 mai 1756

L'église Saint-Jacques

Le 22 mai 1756, on posait la première pierre de l'église Saint-Jacques. Dès la fin de 1758, l'édifice achevé, tel qu'on le connaît aujourd'hui, était béni par le grand vicaire du diocèse. Le bâtiment est une chose, le culte en est une autre, car dès le XIII^e siècle existait à cet endroit une chapelle Saint-Jacques, ou « *de Pèlerins* », attachée à un relais sur la route de Compostelle.

En 1406, selon Galliot, le comte Guillaume, sa femme Jeanne de Harcourt et quelques bienfaiteurs nobles et bourgeois firent bâtir un nouvel oratoire, ainsi qu'un hôpital « *pour y loger des passans, auxquels ils donnoient l'hospitalité dans toute son étendue* ». On le nomma bientôt hôpital d'Outremer, terme vague qui désignait alors l'inaccessible terre sainte. La vogue des pèlerinages passa, et comme l'hôpital se trouvait à l'extérieur du rempart urbain, il servit bientôt davantage d'asile de nuit, et à l'occasion d'hôpital pour les soldats étrangers, géré par le Magistrat.

Les bâtiments tombèrent progressivement en ruine : ils furent vendus en 1755 à la confrérie des frères de la Miséricorde, dite aussi de Saint-Jean Décollé, qui s'était fait une spécialité d'aider les condamnés à mort. C'est donc à elle qu'on doit cet édifice classique de brique et de pierre bleue, à la structure assez particulière : il enchaîne en effet une courte nef, une rotonde et un chœur profond fermé d'une abside en demi-cercle.

Saint-Jacques passa sans trop de mal la révolution. Un culte discret s'y rétablit ensuite, car il s'agissait de ne pas porter préjudice aux paroisses, d'abord pour l'hôpital, ensuite pour les « *vieillards, les infirmes, les gens plus aisés du voisinage* » qui se trouvaient trop éloignés de Saint-Aubain. L'ensemble des bâtiments fut revendu en 1908 aux oblates du Sacré-Cœur de Monluçon, qui prirent ainsi à Namur le nom de dames de Saint-Jacques.

23 mai 1730

La crise du pèket

De sérieux différends opposèrent au début du XVIII^e siècle les autorités de la ville et « *les distillateurs de petits brandevins de genèvre* ». Le « *petit brandevin de genèvre* », c'est bien sûr le pèket, et l'on imagine l'importance de la chose pour le bon peuple namurois. En cause, évidemment, le contrôle de cette lucrative activité, des prix pratiqués et des taxes perçues...

Le Magistrat de la ville en appela à Marie-Élisabeth, qui gouvernait alors les Pays-Bas pour le compte de l'empereur Charles VI. Il demanda qu'on lui reconnaisse le monopole de la distillation du brandevin, par la « *restitution entière* » de toutes les exploitations faites à son préjudice, le but de la Ville étant de l'affermir à ses conditions. La gouvernante fit droit à cette demande dans un acte du 23 mai 1730, à charge bien sûr « *de dédomager les dits distillateurs d'à présent de leurs ustensils, outils et de tout ce qu'ils ont employé au bâtiment de la distillation comme de justice et raison* ». Les distillateurs anciens auraient aussi la préférence dans les nouvelles adjudications.

Deux semaines plus tard, le Magistrat publiait les conditions de la régie de la distillation des brandevins : les fabricants devraient pendant trois ans fournir le pot de bon genièvre au prix de six sous, toute augmentation ultérieure se partageant à parts égales entre eux et la Ville. Mais surtout, clause capitale pour la survie de Namur : « *les distillateurs ne pourront sous aucun prétexte laisser la ville en besoin de genièvre* » !

24 mai 1940

Le fort de Dave se rend

Le 15 mai 1940 à sept heures du matin, le général Delfontaine, commandant le 7ème corps de l'armée belge, prenait la décision d'évacuer Namur par la seule voie qui lui restait, entre la Sambre et la ligne de Bruxelles. Il laissait un court message aux deux mille hommes chargés de la défense des forts : « *Résistance à outrance* ». Triste sort que celui d'une garnison livrée à elle-même, sans autre perspective que la captivité ou la mort...

Les forts de Namur allaient cependant résister courageusement, au nord à la 6ème armée allemande de von Reichenau, au sud à la 4ème de von Rundstedt. D'un côté, les Allemands menaçaient le bourgmestre Huart de faire bombarder la ville s'il n'intervenait pas pour faire cesser le combat, de l'autre, Léopold III s'adressait par radio à la garnison : « *Résistez jusqu'au bout ! Je suis fier de vous* ».

Tandis que des patrouilles faisaient dans la campagne la chasse aux parachutistes, les artilleurs tâchaient de se défendre d'un fort à l'autre contre la puissance des bombardements ennemis. Les forts durent cependant capituler l'un après l'autre. Non sans panache, comme la garnison de Saint-Héribert, qui renvoya les émissaires ennemis d'un martial « *Vous avez cinq minutes pour foutre le camp !* »

Les hommes du fort de Dave se rendirent les derniers, le 24 mai, à court de munitions et asphyxiés par les fumées. Ils avaient craint d'être fusillés : ils partirent pour cinq ans de captivité...

25 mai 1838

Premier cours de solfège

Une éphémère « *École d'enseignement mutuel* » avait bien existé à l'époque hollandaise, mais les disciples d'Euterpe n'avaient en 1830 d'autre recours que les professeurs particuliers pour apprendre la musique. Ce n'était pas à la portée de toutes les bourses, et les harmonies souhaitaient la mise en place à Namur d'un enseignement musical. Le journal libéral « *L'Éclair* » suggérait la création d'écoles de musique « *à la portée de la classe indigente, ainsi que cela se voit dans toutes les villes et jusque dans les plus petits villages d'Allemagne* », partant du principe que « *l'étude même superficielle des beaux-arts ne peut qu'influencer favorablement sur le moral du peuple* ».

Un cours de solfège s'ouvrit le 25 mai 1838, dans la maison de Georges-André Angelroth, rue du Président. Si la classe était gratuite pour les indigents, les autres élèves devaient payer un minerval d'un franc par mois, soit environ le tiers du salaire journalier d'un ouvrier mineur. Les leçons d'instruments commencèrent le premier octobre suivant et l'on dut refuser du monde par manque de place. Cent douze élèves suivirent ainsi les cours de M. Angelroth, nommé par le Conseil communal premier professeur de solfège et d'instruments à vent. Musicien militaire, originaire de Saxe-Weimar et naturalisé à l'indépendance, il avait quitté le service pour épouser une Namuroise ; il aimait aussi « *faire du trio* », notamment avec le père de Félicien Rops.

L'administration communale se décida bientôt à subsidier l'école, qu'elle installa à l'Hôtel de Ville, puis à l'étage de la Halle al'Chair. Elle devait devenir académie, puis conservatoire...

26 mai 1692

L'arrivée du Roi-Soleil

*« Namur, devant tes murailles
Jadis la Grèce eût vingt ans,
Sans fruit vu les funérailles
De ses plus fiers combattans.
Quelle effroyable Puissance,
Aujourd'hui pourtant s'avance
Preste à foudroyer tes monts !
Quel bruit, quel feu l'environne ?
C'est Jupiter en personne,
Ou c'est le Vainqueur de Mons ».*

C'est en ces termes un brin pompeux que Boileau décrit l'arrivée de Louis XIV sous nos murs. Il n'en avait pas été témoin, contrairement à Racine, historiographe de son roi, et au jeune Saint-Simon, dont c'était la première campagne chez les

mousquetaires gris.

Effrayées par tant de bruit – on le serait à moins – trente à quarante dames de qualité demandèrent à quitter la ville, ce qu'on leur refusa. Elles partirent néanmoins, disant « *qu'elles aimoient mieux être prisonnières de guerre que de demeurer dans une ville assiégée par un prince si redoutable* ». Toujours galant, Sa Majesté leur envoya ses compliments, leur offrit à dîner, après quoi elles furent conduites à l'abbaye de Malonne.

Le roi établit ses quartiers sur les hauteurs de Flawinne, Monsieur le Prince à Bouge et Mr de Boufflers sur le plateau de Jambes et Erpent. On se rallia à la tactique de Vauban, qui connaissait bien la place pour l'avoir visitée incognito et en avoir pris des croquis : la ville serait d'abord prise, puis la citadelle. Et ainsi fut fait, sans trop de mal, sinon les désagréments d'une pluie battante.

27 mai 1803

Le retour des Tambourinettes

Les « *Tambourinettes* » : c'est ainsi que les Namurois nommaient plaisamment les sœurs de la Charité, du nom de leur fondatrice, Marie-Martine Bourttombourg, qui avait institué par testament, en 1730, cette congrégation de « *filles chargées de soigner les malades à domicile* ».

L'ordre fut supprimé à la révolution, ce qui n'empêcha pas les sœurs de poursuivre leur mission en habit séculier, jusqu'à ce qu'un arrêté du 7 prairial an IX (27 mai 1803) les autorise à reprendre leurs fonctions, mais sans leur rendre les biens qui leur avaient été confisqués.

Simple et dévouées jusque dans les pires circonstances, les « *Tambourinettes* » étaient adorées du peuple. Même « *l'Éclair* », violemment anticlérical, décrivait ainsi, en 1854, la religieuse de cet ordre : « *Robe et capuche de grosse bure noire, tablier bleu, soulier pesant ; rien que la couleur du costume et sa forme un peu bizarre ne la distingue du peuple. Elle est d'une familiarité, d'une douceur admirable auprès des malades. Rien ne lui répugne, rien ne la rebute. Quand tous fuient la maison du mort, seule dans la chambre où se trouve le cadavre, elle l'ensevelit et lui rend le dernier soin. C'est un ange de bonté, qui n'a rien de cette dévotion exagérée qui assomme le malade de sermons et d'exhortations à la patience, à la résignation, à la mort* ».

Après la terrible épidémie de 1866, où elles montrèrent un rare dévouement, les sœurs de la Charité fondèrent pour les « *orphelins de l'épidémie* » ce qui allait devenir l'orphelinat de Saint-Jean-de-Dieu. Longtemps restée très locale et peu nombreuse, la communauté prit à partir des années 1880 une extension extraordinaire, gérant notamment tous les hospices civils de Namur.

28 mai 1645

La consécration de Saint-Loup

Saint Loup, évêque de Troyes, avait défendu sa cité contre Attila. Dès après sa mort, en 478, des sanctuaires lui furent consacrés, un peu partout en Gaule. À Namur aussi, une très ancienne église lui était dédiée, longtemps desservie par les religieux de Malonne. Elle était presque attenante à l'église Saint-Jean-Baptiste et occupait avec son cimetière l'espace qui allait devenir la place du Marché aux Légumes.

Installés à Namur en 1596, les jésuites se révélaient déjà grands bâtisseurs. Après avoir entamé la construction de leur collège à l'emplacement de l'ancienne école latine du Faucon, ils posèrent en 1621 la première pierre de l'église Saint-Ignace. Elle devait être consacrée le 28 mai 1645 par l'évêque Englebert Dubois, vingt-trois ans et neuf mois plus tard : même si le chantier avait été ralenti faute de subsides, c'était moins de temps qu'il n'en fallut à notre époque pour la restaurer...

L'église était l'œuvre d'un frère coadjuteur, le Brugeois Pierre Huysens, l'un des grands architectes de son temps ; il avait prévu un clocher ajouré, comme pour l'autre monument jésuite qu'est Saint-Charles à Anvers, mais il n'a jamais été construit faute de moyens. Il faut dire qu'Huysens voyait grand, trop grand pour les moyens des jésuites, à ce point qu'il fut interdit de construction par la compagnie à partir de 1625 ; il ne vit pas son œuvre namuroise terminée, puisqu'il mourut en 1637.

Ce n'est que le 14 septembre 1777, après la suppression des jésuites dans les Pays-Bas autrichiens, que ce superbe édifice baroque devint le siège de la paroisse Saint-Loup, dont il prit le nom. « *Merveille sinistre et galante. L'intérieur d'un catafalque brodé de noir, de rose et d'argent. Un terrible et délicieux catafalque* » devait en dire Baudelaire.

Quatre ans plus tard, l'ancienne église était démolie et son cimetière désaffecté.

29 mai 1927

Namur reçoit la Croix de Guerre

« *La résistance de Namur constitue historiquement un élément essentiel du suprême sacrifice consenti par la Nation belge à la cause de la Justice et du Droit. Si les écrasants moyens de l'attaque l'ont rendue brève, les quelques jours dont elle a retardé la marche foudroyante de l'ennemi se sont placés à un instant décisif. Ils ont aidé la V^e armée à se dégager d'une formidable étreinte et contribué ainsi à rendre possible le redressement de la Marne* ». C'est en ces termes que le ministre de la guerre français, Paul Painlevé, résuma le siège d'août 1914 lorsqu'il remit à la ville de Namur la Croix de Guerre.

Cette analyse d'une résistance courte mais décisive fut aussi celle des stratèges allemands : une division belge et les troupes de forteresse avaient à elles seules fixé six divisions allemandes dans une phase décisive de leur offensive.

Du 20 au 23 août, les neuf forts construits en 1890 autour de la ville reçurent un terrible baptême du feu : le fort de Maizeret, armé de deux malheureux canons de 120 mm, subit ainsi deux mille tirs en un seul jour ! L'artillerie allemande écrasa les défenses sous des obus de très gros calibre.

Les forts se rendirent l'un après l'autre, tandis que les garnisons de Malonne et Saint-Héribert, les moins exposées, parvenaient à échapper à l'état et à rejoindre la France. Seul, le fort de Marchovelette fut pris sans se rendre, comme celui de Loncin l'avait été à Liège : un obus de 420 mm explosa dans la galerie centrale, mit hors de combat les deux tiers de la garnison et mit le feu aux magasins de munitions.

30 mai 1357

Bontés comtales

Plusieurs très belles chartes datant du règne de Guillaume I portent révision des anciennes lois namuroises, aménagements concédés par le prince moyennant compensations financières. La lisibilité du français de cette époque devient difficile pour le profane, mais ces parchemins sont un bon témoignage de la vie des Namurois voici vingt-six générations.

« *L'an delle Nativité Nostre-Signeur Jhésu-Crist mil trois cens cinquante-sept, le mardy, pénultième jour de mois de may* », on revit d'abord à la baisse les peines de ceux qui osaient critiquer « *les maieur et eschevins de nostre ditte ville* ». C'est qu'il en coûtait alors de dire « *paroles de contempt ou de vilenie* » contre les édiles, ou d'affirmer « *qu'ilh awissent faulx ou fausement iugiet, qu'il mentissent ou qu'il ewissent jugiet contre raison ou en contre droit* » !

Pour encourager le commerce, on autorisa les « *aforains marchans* » venant « *en nostre ditte ville et franchise pour marchandeir, vendre ou achateir* » à y demeurer vingt jours entiers, et surtout à en repartir avec leurs biens.

On construisait à cette époque le nouveau rempart, qui donnait déjà à ce qu'on appelle aujourd'hui la corbeille sa dimension actuelle ; le comte accepta que ceux qui seraient expropriés puissent recevoir en compensation des « *warisialz* », c'est-à-dire des terres communales, situées autour des remparts.

Enfin, Guillaume I accepta que ses « *borgois et manans (...)* puissent useir d'entreies et d'issuez d'iretaiges par leurs basses cours » ; ne nous y trompons pas : il ne les autorisait pas à entrer et sortir de chez eux par le poulailler, mais à transférer leurs biens immeubles par devant les cours foncières...

Toutes ces bontés avaient un prix : la concession à la couronne de l'impôt sur les vins de France, de Marne, d'Auxerre, d'Espagne, venant d'aval, de Rhin et d'Alsace, venant d'amont, comme sur le miel et la « *cervoise forte et foible* ».

31 mai 1590

Le rappel des batteurs de cuivre

Le travail du cuivre, ou plus exactement du laiton, fut depuis la fin du XII^e siècle une industrie très active dans nos régions. On sait qu'elle fut spécialement prospère à Dinant, et que le mot « *dinanderie* » désigne encore la vaisselle en cuivre jaune et les travaux d'art en cuivre battu ; la ville namuroise de Bouvignes ne fut pas en reste, et 252 artisans batteurs y étaient recensés en 1530.

Ce qu'on appelle cuivre jaune est généralement le laiton, un alliage de cuivre pur, dit cuivre rouge, et de calamine, un dérivé naturel du zinc, dans une proportion qui permet un travail à chaud ou à froid.

L'invasion meurtrière des troupes du roi de France Henri II, en guerre contre Charles-Quint, fut fatale à cette industrie : on ne comptait plus que quatre artisans à Bouvignes après la destruction de la ville. Assiégés, les bourgeois avaient répondu « *que mieux aimoient passer par les tranchans des armes, respandre leur sang jusques au massacre du dernier homme et supporter l'inflagration entière de leur ville, que de se rendre à la discrétion et soub l'obeysance de Henry second* ». Ce qui fut fait...

Une ordonnance de Philippe II adressée le « *dernier mai 1590* » à son gouverneur de Namur tenta de relancer cet artisanat. Le souverain espagnol agita, vainement d'ailleurs, la carotte et le bâton : « *Nous (...) avons ordonné et ordonnons que tous les maitres et compagnons du métier de batterie, qui sont allés résider ailleurs depuis l'an 1554, avec les enfants qu'ils avaient, aient, endéans une demi année (...) à retourner et venir reprendre leur résidence en nos dites villes de Namur ou de Bouvignes, pour y faire et exercer le métier de batterie, à peine (...) de perdre la francise dudit métier, et que leurs ouvrages ne pourront se vendre dans les pays sous notre obéissance* ».

Et pour mieux y parvenir, l'ordonnance annonce une réduction du prix de la calamine, extraite en un lieu qui depuis en a pris le nom, La Calamine, en allemand Kalmis, près de la ville de Limbourg, dans l'actuel arrondissement de Verviers : « *le prix desdites calamines de Limbourg (...) que l'on achètera sur lesdites montagnes* » sera de 25 sols le cent et « *celles qui seront menées en nosdites villes de Namur ou Bouvignes* » de 32 sols...

JUIN

1 juin 1902

Naissance de l'Espérance

C'est au début du vingtième siècle que l'esprit coopératif prit un véritable essor dans le monde ouvrier, complément naturel des syndicats et mutualités. Nulle revendication sociale ni vocation de secours ici, mais un idéal d'éducation ouvrière, outre bien sûr l'objectif matériel premier : fournir aux travailleurs des nourritures, boissons et articles divers à la fois peu coûteux et de qualité.

L'éclosion d'une multitude de petites boulangeries et brasseries coopératives traduit la méfiance envers le petit commerçant et le cafetier, mais surtout le rejet de l'économat d'usine, où l'ouvrier laissait une bonne part de son maigre salaire. Neutres, socialistes ou catholiques, les coopératives connurent des destinées diverses et souvent difficiles. Ainsi l'Espérance, constituée dans le café « *Li Vix Nameur* » à l'initiative de l'ouvrier verrier – et futur député – Edouard Ronvaux : elle ne put

acheter ses premiers sacs de farine et un cheval « à trois pattes » qu'avec la garantie des coopératives d'Auvélais et d'Andenne, celle-ci prêtant aussi la nécessaire charrette à chien...
Il fallut aux coopérateurs socialistes une bonne dose de conviction pour ingurgiter les premiers pains, mauvais et mal cuits. L'Espérance, cependant, crût et embellit jusqu'à la guerre, essaimant à Flawinne, Saint-Servais et Malonne. Les catholiques, on le devine, ne mangèrent jamais ces miches impies, leur préférant « *Le bon pain namurois* » de l'abbé Pierlot.

2 juin 1423

Jean III et les privilèges de Saint-Aubain

Jean III, le dernier comte particulier de Namur, avait déjà vendu son état à Philippe le Bon quand il confirma en bonne et due forme les privilèges de la collégiale Saint-Aubain. Comme il n'avait plus que la jouissance du comté jusqu'à sa mort, qui allait survenir six ans plus tard, il ne s'engageait guère. Les édits princiers étaient alors parsemés de références religieuses, mais vu l'objet particulier de cet acte, elles arrivent à en former une bonne partie, de la même eau que ces préliminaires : « *Nous, considérans que tous vray catholique, devant toutes œuvres doibt labourer (œuvrer), sa vie durant, de porter honneur à nostre Mère Sainte Eglise, en l'honneur de celui qui en a faict son espeuze (épouse)...*

« *De très-longtemps* », les « *seigneur, marchis et conte de Namur* » avaient accordé moult franchises à « *l'eglize de Saint-Aubain, le glorieux martire* », franchises prouvées par « *grand quantité de notables chartes en lattin scellées de plusieurs seels (sceaux)* », « *approuvées par nostre saint père le Pape et par révérend père en Dieu l'évesque de Liège* », qu'il s'agissait donc de confirmer.

Les membres du chapitre entendaient surtout continuer à exercer chez eux les pouvoirs qui relevaient ailleurs du seigneur, comme « *faire payer ou corriger leurs confrères, canoines, chapellains, vicaires ou corals* », « *ouvrir de faict portes, huisseries, fenestres, maisons ou chambre contre la vollonté du rebellant* », saisir et faire vendre « *comme seigneur* » les biens de leurs gens.

L'acte énumère quelques privilèges, mais pour être sûr de ne rien oublier, le comte y ajouta « *tous aultres dont le chapitre auroit useit anciennement* ». Il est aussi question de l'exemption du devoir de « *waitage* » pour le chapitre et les manants vivant sur les terres de Saint-Aubain. Waitage ? C'est bien sûr le guet : pensons au verbe wallon...

3 juin 1747

Ouvrez vos maisons !

L'éphémère occupation française, qui dura du siège de 1746 au traité d'Aix-la-Chapelle, coûta cher aux Namurois : selon l'usage, ils durent racheter leurs cloches, prises de guerre du maître de l'artillerie. Les bourgeois durent donc se fendre de 36.000 livres, sous peine de voir enlever non seulement leurs carillons, mais aussi leurs « *estaineries et jusqu'au plomb des toits, gouttières et fenêtres* ».

Namur a cependant gardé de ces deux années un souvenir intéressant : c'est le fameux plan en relief de J.-B.Cl. Larcher d'Aubancourt, conservé à Lille, et dont la ville s'est offert voici quelques années une belle copie. « *L'ingénieur ordinaire du roy* » établit en effet deux plans très précis « *des ville et châteaux de Namur* », en même temps qu'il en construisait la maquette, sur plus de 50 m². Ce travail témoigne du talent de celui dont le plan militaire en relief fut le métier pendant plus de quarante ans et qui dirigea la Galerie royale où on les conservait.

Le 3 juin 1747, le Magistrat ordonna aux habitants et aux couvents d'ouvrir leurs maisons à l'ingénieur et à ses gens « *pour y tenir les nottes nécessaires à la formation du plan qu'ils sont chargés de lever* ». Ils ne s'en privèrent pas sans doute, tant leur travail est précis, reproduisant avec exactitude le tissu urbain très serré du centre-ville : matériaux de construction, bâtiments publics et privés, tout s'y trouve, jusqu'aux fosses des tanneurs.

Sans doute, l'agglomération est-elle un peu perdue dans un plan qui couvre 18 km², mais la mission du « *Sieur Larcher Daubancourt* » était « *d'avoir le plus vray qu'il sera possible* » l'aspect des places dont les états-majors pourraient avoir à connaître, et non de faire plaisir aux Namurois des temps futurs. N'empêche, ce minutieux assemblage de bois peint, de papier mâché et de soie colorée donne une vue admirable du Namur au milieu du XVIIIe siècle, époque dont elle tient l'essentiel de son image actuelle.

4 juin 1630

Chasse aux sorcières

Durant tout le XVIe siècle et la première moitié du XVIIe siècle, les procès en sorcellerie se sont multipliés en Europe. Ce fut une véritable obsession de maléfices, de sabbats et de philtres d'amours, inspirée par des ouvrages comme le « *Malleus maleficarum* » et les fantasmes d'Innocent VIII, pape de mauvaise vie appelant dans une bulle célèbre, « *Summis desiderantes affectibus* », à la répression de la sorcellerie. Dénonciation, témoignages, torture, et souvent, au bout, le bûcher : le scénario est connu. Toujours est-il que cent quarante-neuf exécutions eurent lieu dans le comté de Namur de 1500 à 1645, pour environ quatre cents procès, ce qui n'est pas peu de chose.

Un cas parmi d'autres : celui de Catherine De Bauche, instruit en 1630. Un acte du 4 juin relate le témoignage de Jean Herbiniau, fermier à Saint-Denis. Il n'y est pas question de balais volants ni de fornication avec le diable, mais plus prosaïquement du vol d'un drap dont il avait soupçonné ladite Catherine, des coups de bâton qu'il lui avait donnés, et des mauvais propos qu'il en avait reçus en retour, spécialement de la prophétie qu'il ne demeurerait guère dans sa ferme. Et comme par hasard, deux mois après l'altercation, « *il commença à perdre ses chevaux, tellement qu'il en voit quatre les uns*

après les autres avortant leurs poulains de telle sorte que l'un étant sorti de l'étable se portant bien, il rentra malade, et, environ deux heures après, il mourut (...). Il a dit encore avoir perdu deux vaches qui se portant bien, l'une ayant été malade une heure seulement, et l'autre environ un demi-jour, de plus il croyait et craignait que c'était ladite Catherine qui avait fait mourir lesdites bêtes, à cause des menaces susdites ».

5 juin 1781

Joseph, comte de Namur

Le 5 juin 1781, vers sept heures du matin, une simple berline faisait halte à la porte du pont de Jambes. Le soldat de faction, sans doute encore un peu endormi, s'approcha de la portière et demanda à qui il avait affaire. Une voix lui répondit, autoritaire :

– Joseph, comte de Namur !

« Aussitôt, rapporte un chroniqueur, la sentinelle, comme effrayée, recula d'un grand pas, présenta les armes et cria pour faire sortir la garde de la porte, ce que Sa Majesté empêcha, entrant incognito dans la ville ».

À vrai dire, Joseph II, qui avait hérité quelques mois plus tôt du Saint Empire romain germanique, se vantait un peu en s'annonçant comme comte de Namur : il ne serait inauguré en cette qualité que le 27 août suivant selon un cérémonial qui remontait à Charles-Quint et se perpétuerait jusqu'à son neveu François II. Joseph ne serait officiellement reconnu pour comte de Namur qu'en s'engageant à respecter les privilèges des Namurois et en recevant d'eux le serment de fidélité.

Voyageant incognito sous le nom de comte de Falkenstein, l'empereur confirmait sa réputation d'homme imprévisible. Installé à l'hôtel d'Harscamp, il sortit à pied en prenant pour guide le barbier de la maison ; le lendemain, il était levé à cinq heures pour visiter les forts de la ville ! Chose inouïe, il refusa le combat d'échasses qu'on voulait lui offrir, selon la tradition : Mélaus et Avresses durent se contenter de lui faire une haie d'honneur à son départ vers Charleroi, par la porte de Bruxelles.

Type même du despote éclairé, Joseph II entreprit de moderniser radicalement ses états. Il donna un grand coup de balai dans les particularismes et les traditions de nos provinces, provoquant la révolution de 1789 et l'éphémère république des États belgiques unis.

6 juin 1797

Les ci-devant religieux de Floreffe

Fondée en 1122 par les prémontrés, l'abbaye de Floreffe était sans conteste à la fin de l'ancien régime la plus riche du Namurois. Trois abbés bâtisseurs lui avaient donné au long du XVIII^e siècle l'allure magnifique qu'on lui connaît, et Joseph II, qui supprima un grand nombre d'établissements religieux des Pays-Bas, ne lui causa nul tort ; le président de son conseil privé ne tarissait d'ailleurs pas d'éloges sur cette maison *« particulièrement distinguée par la régularité, la discipline, la subordination, l'ordre et l'urbanité »* qui y régnaient.

Cependant, de Joseph II aux révolutionnaires français, il y avait un pas. La communauté de Floreffe se réfugia en Allemagne après la victoire de Jourdan à Fleurus, tenta ensuite de revenir dans l'abbaye livrée au pillage et fut finalement expulsée de force en février 1797.

L'abbaye était au centre d'un domaine considérable, riche notamment de trente-cinq fermes. Les chanoines tentèrent de sauver ce qu'ils en pouvaient, à défaut de réunir les fonds nécessaires pour racheter l'abbaye elle-même. Le 6 juin 1797 (18 prairial an V), quelques anciens religieux furent ainsi déclarés adjudicataires des terres de Thiméon ; c'était là l'un des plus importants domaines de Floreffe, l'un des plus anciens aussi puisque acquis dès 1126 et étendu au fil des siècles à pratiquement tout le village, qui faisait partie alors du comté de Namur.

À leur mort, les anciens religieux léguèrent leur part aux séminaires auxquels ils s'étaient attachés, et celui de Namur devint ainsi propriétaire de vingt-cinq hectares de terres ayant appartenu aux sieurs Coyette, Bultot, Herlinvaux et Vignerou, ci-devant religieux de l'abbaye...

7 juin 1463

Le roi des ribauds

« Le VI^e jour de jung, l'an mil III^e soixante et trois », le duc de Bourgogne Philippe le Bon en personne nomma à la charge de roi des ribauds de sa bonne ville de Namur un certain Jehan le Vigueron, qui lui avait été recommandé pour ses *« sens, loyauté, bonne discretion (...) preudommie et bonne diligence »*. Tant de qualités lui valaient de succéder à feu Guillemot de France, qui était *« allez de vie à trespas »*.

Quel était donc ce roi des ribauds, titre évoquant la cour des miracles et fleurant bon Dumas et Zévaco ? C'est clairement un officier public ayant la haute main sur la police des mœurs. On manque de sources historiques pour préciser sa fonction exacte à Namur, mais il devait sans doute, comme ailleurs à la même époque, surveiller les dames de petite vertu, les vagabonds et les mauvais garçons. Dans certaines villes, on le voit aussi chargé de tenir les lépreux à l'écart de la cité, voire remplacer le bourreau.

Jehan Vigueron prêta donc serment entre les mains du grand bailli, moyennant quoi il put *« plainnement et paisiblement jouyr et user »* de sa charge, obéi *« de tous es cas qu'il appartiendra »*. La vie de roi des ribauds n'était pas un long fleuve tranquille ; vingt-cinq ans plus tôt, il y eut même à son propos une véritable émeute. *« Jehan le Canonier, roy des ribauds à Namur »* subit *« navreure et mutilacion »* du fait d'un certain Jaquelot de Helennes, qui fut jeté en prison ; cela suscita une sédition, avec *« indeues assembleez », « paroles et langages proferez contre mons. le duc et sa justice »*, et huit des

agitateurs furent mis à l'amende pour un total de 1.488 florins, dont 75 revinrent au roi des ribauds molesté, au titre de réparation.

8 juin 1421

Vente du comté de Namur

« Comme hault et puissant prince nostre très-redoubté seigneur, monseigneur Jehan de Flandres, conte de Namur, seigneur de Béthune, considérant qu'il est fort décliné à ses anchenes jours, n'a aucune génération légitime descendue de son propre corps, désirant par che et l'amour singulière qu'il a audict pays de Namur et aux subiectz et bonnes gens d'icelluy, pourveoir en son vivant que en temps advenir, après son trepas, ledict pays marchissant et confrontoyant à plusieurs aultres pays et seignories de grande puissance, puis demourer et les dictz subiectz vivre en paix et tranquillité sans y estre travailliez ne opprimez par forche ou violence de leurs voisins... »

Voici les bonnes raisons que le dernier Dampierre donna aux États de Namur, réunis pour la première fois, en préambule à cet acte à la fois fatal et fameux qui fit tomber le comté dans l'escarcelle du duc de Bourgogne, Philippe le Bon. Il est vrai que Jean III n'avait engendré que des bâtards et que la dynastie namuroise était près de s'éteindre, puisque son frère aîné Guillaume n'avait pas davantage laissé de descendance, malgré deux mariages. Il était surtout fort endetté ; un jugement défavorable du prince-évêque de Liège en une vilaine affaire de violences aux frontières venait de porter le coup de grâce à une fortune déjà bien mal en point.

Jean III garda jusqu'à sa mort, huit ans plus tard, la jouissance du comté. Le destin de Namur allait alors basculer : elle serait premier pion du Bourguignon avancé aux Pays-Bas et quitterait définitivement l'orbite de la principauté de Liège, avec qui elle était pourtant inextricablement liée.

9 juin 1753

Politique économique

Les verreries et cristalleries Zoude, dont les plus beaux produits sont encore fort recherchés aujourd'hui, furent au XIX^e siècle la plus grande industrie namuroise, occupant jusqu'à mille ouvriers vers 1860.

Sébastien Zoude avait fondé son entreprise un siècle plus tôt. Marie-Thérèse, « *Impératrice des Romains, Reine d'Allemagne et de Hongrie, Archiduchesse d'Autriche* » et accessoirement comtesse de Namur, avait accédé à son « *humble supplication et requête* » en l'autorisant à établir « *cette verrerie de cristal sur un terrain lui appartenant, situé près de (sa) dite ville de Namur à la porte de Gravairt (Gravière)* » et lui interdisant toute concurrence pour un terme de dix ans dans la province.

L'acte d'octroi est un témoignage intéressant de ce que pouvait être à l'époque ce qu'on appelle aujourd'hui l'aide à l'investissement. La motivation du pouvoir est claire : il s'agit d'attirer les étrangers à faire de la dépense dans nos provinces et à y apporter « *de l'argent qui y circulerait à l'avantage du commerce* ». L'entrepreneur, ses successeurs, consorts, ouvriers et transporteurs se voient libérés de tous « *impôts, gabelles, logement de guerre, corvées, charges réelles et personnelles, tailles, aides et subsides ordinaires et extraordinaires* ». Les matières premières sont exemptes de droits de barrière, des tonlieux et du soixantième de Namur.

En sa « *certaine science, grâce spéciale et puissance absolue* », Marie-Thérèse connaît la nature humaine : elle exempte donc également Zoude et ses maîtres souffleurs des taxes et gabelles grevant d'impressionnantes quantités de vin, de bonne bière, de petite bière et d'eau-de-vie. Les ouvriers n'ont pas cet avantage, mais ils sont exemptés de guet, gardes et charges personnelles. Voici quelques idées de politique économique à l'attention des princes qui nous gouvernent aujourd'hui...

10 juin 1653

Le massacre d'Auvelais

Une longue guerre opposa de 1635 à 1659 l'Espagne de Philippe IV à la France, jusqu'à ce qu'y mettent fin la campagne décisive de Turenne et la Paix des Pyrénées, qui devait d'ailleurs sérieusement amputer le sud des Pays-Bas. Cette guerre fut moins faite de batailles épiques que d'une longue suite de misères, due surtout aux bandes de soldats dévoyés semant la terreur dans le pays. Les troupes du duc Charles de Lorraine, ennemi acharné des Français qui l'avaient chassé de ses états, s'y distinguèrent tristement.

Quand deux de leurs régiments arrivèrent dans la Basse-Sambre, les habitants d'Auvelais s'attendaient au pire et s'enfermèrent dans leur église avec leurs biens les plus précieux. Les églises et les fermes fortifiées étaient souvent le seul refuge de la population, et étaient particulièrement nombreuses dans les régions exposées.

Après avoir pillé les maisons, les soldats allumèrent un bûcher sous la porte du clocher, selon une stratégie éprouvée. La tour commença à s'embraser ; les soldats dressèrent alors des échelles pour y pénétrer par les combles et s'emparer du butin convoité avant qu'il ne soit trop tard. À l'intérieur, le massacre commença. Bientôt cependant, l'incendie échappa à tout contrôle : assiégeants et assiégés furent prisonniers du brasier. On sortit des décombres 379 corps carbonisés, en grande partie d'ailleurs ceux des soudards, punis ainsi de leurs crimes.

11 juin 1878

Le parc Louise-Marie

C'est le démantèlement des remparts qui a donné au quartier de l'actuel parc Louise-Marie sa physionomie actuelle. Le

rempart qui s'élevait entre la porte de Bruxelles (ou en Trieux) et la tour Saint-Jean (ou du Stordoir) ne s'appelait d'ailleurs nullement rempart de la Vierge : la Vierge du rempart était honorée du côté de l'actuelle impasse des ursulines, bien avant que la rue portant son nom ne soit percée.

Devant ce rempart se trouvait un bassin de garage à bateaux, vaste plan d'eau relié à la Sambre, occupant une partie de l'ancien fossé et de l'étang Quérité.

C'est le 11 juin 1878 que la ville fit un appel d'offres aux architectes de jardin pour l'aménagement de l'ensemble : il fallait une grotte, des cascades et un jet d'eau, outre bien sûr les chemins ombragés. Les paysagistes avaient deux mois pour remettre leur projet sous enveloppe scellée, sans autre signe de reconnaissance qu'une devise anonyme.

« *Tout pour le travail, rien sans le travail* » : cette devise de bon augure dévoila le lauréat, un Bruxellois du nom de Van Pyperlser. Son projet fut mis en œuvre dès le printemps suivant et c'est ainsi que naquit le parc Louise-Marie, du nom de la défunte première reine des Belges.

Un adjudant d'artillerie retraité fut nommé garde champêtre, aubettes et kiosques à musique suivirent : les Namurois avaient un nouveau but de promenade, un endroit qui était de moins en moins la limite de la ville. C'est qu'au-delà du nouveau pont, dans « *les Tris* », Salzinnes s'étendait à toute allure. « *On fait tant des maujonnes, comme des vrais ptits chestias qu'il y a fallu on curé et qu'on y a fait one belle église* », s'exasiait Pimpurniaux à la fin du siècle...

12 juin 1474

Mobilisation générale

Le 12 juin 1474, on publia à Namur un édit de Charles-le-Hardi enjoignant « *à tous ses féaux, vassaux, fieffés arrier fieffés, qui ont coutume de le servir à l'armée, de se trouver aux champs, tous montés, équipés, habillés armés sous peine de confiscation de leurs biens* ». Les fieffés, ce sont ceux qui ont été pourvus d'un fief, c'est-à-dire d'un domaine, par le seigneur dont ils sont les vassaux. On ne traite plus aujourd'hui de fieffé menteur, de fieffé ivrogne, que ceux qui possèdent leur vice à un degré tel qu'on les y croirait intronisés avec tout le cérémonial féodal...

Cet ordre de mobilisation conservé aux archives du souverain bailliage témoigne des misères d'une époque marquée par la rivalité de ces deux ennemis intimes qu'étaient le roi de France Louis XI et le duc de Bourgogne. Il s'agissait pour l'armée de s'opposer aux incursions françaises, menées notamment sur les terres namuroises dont Charles était comte en titre depuis 1467. La campagne ne dura guère, puisqu'un traité de paix fut conclu l'année même. La trêve, non plus, ne devait guère durer.

De ce Charles qu'on appela longtemps le Hardi plutôt que le Téméraire, le peintre van der Weyden a laissé le portrait d'un homme au visage hâlé et régulier, aux cheveux noirs, dont les yeux bleus expriment la mélancolie et les lèvres serrées trahissent l'obstination. Son ambition d'égaliser les grands hommes de l'Antiquité fit long feu : toujours il trouva devant lui « *l'universelle aragne* », ce Louis XI dont la toile patiemment tissée eut raison de ses audaces.

13 juin 1717

Un si furieux orage...

« *Le 13 juin de cette année, sur les six à sept heures du soir, on essuya à Namur un si furieux orage, qu'on crut que la ville allait périr. Il tomba de la grêle en abondance, dont les plus petits grains étaient de la grosseur d'une orange. Plusieurs personnes en furent blessées & la plus grande partie des vitres & des toits des maisons fracassées* ».

Cet « *Extrait des mémoires d'un curieux* » cité par Galliot prouve, avec cent autres, que le climat n'a pas attendu l'effet de serre pour faire de mauvais coups. En 1709, un froid « *si rude que de mémoire d'hommes, on ne se souvenait pas d'en avoir ressenti de pareil, ni d'avoir jamais vu tomber si prodigieuse quantité de neige* » fit ainsi périr « *une infinité de personnes* » et éclater « *les arbres fruitiers, & même les chênes* ». Et que dire des comètes « *avec une chevelure effrayante* », et des inondations qui ébranlaient périodiquement ponts et remparts ?

L'année 1740 cumula tous les fléaux : un froid aussi mémorable que celui de 1709, une guerre commerciale avec le prince de Liège qui tarit le commerce, une fièvre maligne qui « *régna avec si grande violence dans le mois de juillet (...) qu'en moins de quinze jours, elle emportait tous ceux qui en étoient attaqués* », et enfin, tout l'automne, de grandes pluies qui « *enflèrent tellement les eaux de la Meuse, de la Sambre, d'Arquet & d'Houjoux* » qu'elles couvrirent toute la ville et gâtèrent le pavé des églises.

On se réjouit presque, l'année suivante, de n'avoir à déplorer que la mort de l'empereur Charles VI !

14 juin 1470

Un impôt sur le vin

Charles le Téméraire, duc de Bourgogne et partant comte de Namur, prorogea le 14 juin 1470 et pour vingt ans le droit de la ville de lever « *une fermeté* » (un impôt) sur le vin. L'acte est intéressant, car il décrit bien le commerce de ce breuvage, de tout temps fort prisé à Namur.

Le vin est transporté par voie fluviale et l'on distingue les vins venant d'amont de ceux qui viennent d'aval : la différence est faite dans de nombreux règlements et régit des taxes plus ou moins lourdes. D'amont viennent notamment les vins de Beaune, de France, d'Auxerrois et de Saint-Sainton (?) ; ils sont quatre fois plus imposés que les vins de Rhin, d'Aussay, de Moselle « *et autres vins venans d'aval* ». La vente « *à broche* » (au détail) est aussi plus lourdement taxée que la vente en gros.

Des resquilleurs avaient bien sûr imaginé de décharger leur précieuse cargaison avant d'arriver à Namur. « *Pour éviter*

plusieurs fraudes que l'on avoit faites ou poroit faire au temps à venir », le règlement rend donc « les bourgeois ou habitans de Namur ou de la franchise » débiteurs de l'impôt dès que les vins sont chargés, en amont depuis Maizières, et en aval depuis la « Tour-aux-vaches ». Ils n'en sont rendus quittes que s'ils jurent devant le mayeur et les échevins que le vin est passé en terre namuroise sans y être vendu. Quant à la production locale, « de Bulet et d'autres lieux », elle est exemptée, du moins à condition que sa mise en cave soit strictement contrôlée.

15 juin 1889

La nouvelle gare

Le chemin de fer connu au milieu du XIXe siècle un développement fabuleux. En une vingtaine d'années seulement, Namur devint le centre de ce réseau ferroviaire que nous connaissons aujourd'hui. La première gare construite à ces débuts s'avéra vite insuffisante : c'est que l'on comptait près d'un demi-million de voyageurs à la fin des années quatre-vingt !

Le député Mélot plaida la cause namuroise à la Chambre, réclamant pour sa ville des travaux importants. Les choses ne traînèrent pas : les plans sortirent des cartons, et la même année, le chantier était adjugé ! Il s'agissait principalement d'agrandir le bâtiment principal et de le prolonger de deux pavillons : c'est la gare que l'on connaît aujourd'hui. Elle est typique de l'architecture de cette époque, marquée par l'influence de l'architecte Henri Beyaert, celui-là même dont le petit visage en pointe, avec barbiche et lunettes, illustre nos anciens billets de cent francs, et à qui les Namurois doivent aussi le château de Faulx-les-Tombes.

Les travaux furent rondement menés par les Etablissements Pâris, de Marchienne-au-Pont, de sorte que les 15 et 16 juin 1889, « la nouvelle gare » fut inaugurée en grande pompe : ce fut l'occasion d'un festival de fanfares et d'harmonies, divertissement incontournable à l'époque, mais aussi d'une course cycliste, d'une fête de gymnastique et d'une ascension de ballons...

L'étage et son fronton ne furent construits que deux ans plus tard. Tout Namur put régler sa montre à la nouvelle horloge, laquelle donnait encore « l'heure moyenne locale » : c'est que l'heure universelle définie à Greenwich ne fut imposée en Belgique qu'en 1892...

16 juin 1803

Une procession litigieuse

Le rétablissement du culte catholique après la révolution n'alla pas sans mal. Certes, le Concordat rouvrit-il les églises, mais le service divin restait limité par le manque de sanctuaires en état, le petit nombre de prêtres assermentés et les faibles moyens disponibles pour entretenir les unes et payer les autres. De plus, les cérémonies religieuses, qui rappelaient trop l'ancien régime, étaient prosrites ou du moins strictement réglementées par le pouvoir civil.

Le curé Labar, nommé desservant de l'église Saint-Jean-Baptiste, ne s'embarrassa pas de scrupules et organisa le jour de la Fête-Dieu 1803 une procession solennelle du Saint-Sacrement. Erreur fatale : cette procession n'avait été autorisée, dans toutes les paroisses du diocèse, que le dimanche suivant...

L'incident fit du bruit : l'évêque de Bexon, pointilleux sur son autorité et soucieux de complaire au pouvoir, ne put « laisser impunie une démarche aussi scandaleuse, sans (se) rendre suspect de connivence à la contravention aux lois de l'Église et du gouvernement » : il interdit « le sieur desservant de Saint-Jean-Baptiste de toutes fonctions ministérielles et sacerdotales » et « pareillement la célébration des Saints mystères dans ladite église ».

Les paroissiens se plaignirent au ministre des Cultes, Portalis, qui donna raison à l'évêque : sa réponse fut affichée « aux deux portes de l'église » et publiée dans la « Gazette de Sambre-et-Meuse » après un préambule ne ménageant pas les plaignants. Mgr de Bexon le remercia d'en imposer ainsi aux malveillants, « à qui il n'en avoit coûté que la peine d'écrire pour accabler le gouvernement d'importunité, et d'inspirer du dégoût à ceux qu'on mettoit perpétuellement sur la défensive »...

17 juin 1447

Une chapelle pour Léonard de Fleurus

La concession du bénéfice d'une chapelle fut longtemps le moyen de récompenser un ecclésiastique méritant ou bien en cour. Il y trouvait un revenu régulier, en principe viager, et ce avec bien peu de contraintes, surtout si la résidence n'était pas imposée. La course aux prébendes agita donc fort le clergé ; la plupart des musiciens namurois exilés à la cour d'Espagne, des Rogier, Dufon ou Dupont par exemple, reçurent ainsi du souverain le revenu de quelque autel dans leur pays natal.

« Le XVII^e jour du mois de jung, l'an de grace mil III^e XLVII », l'échevinage de Namur confirma le bénéfice de l'autel « de Sainte-Marie-Magdelenne, scitué en la capelle de la maison des Grans-Malades » à Léonard de Fleurus. Celui-ci n'était pas n'importe qui : prêtre et chanoine de la collégiale Saint-Aubain, il était surtout le frère de Jean de Fleurus, secrétaire des échevins de Namur. L'acte ne cache pas que c'est « ale humble supplication, priere et requeste » de celui-ci « et d'autres de ses bons amis » que la décision fit prise. Les appuis ne datent pas d'aujourd'hui...

Jean de Fleurus, dit Taillefer, n'est pas un inconnu de la petite histoire ; il exerça quarante-cinq années durant cette charge de secrétaire communal, où il avait succédé à son père, et c'était un mélomane, puisqu'il émaillait les austères registres dont il avait la charge de portées musicales notant des chansons en vogue...

Grâce à ce frère bien placé, Léonard fut mis en possession de sa prébende « par le tradicion du messel, calice et aournements » de l'autel, « ainsy que us et coutumes sont de faire », et surtout, il toucha « le fruis, prouffis et emoluens audit alté (autel) appartenans ». Quatre ans plus tard, il l'échangea contre une autre à Saint-Aubain, plus fructueuse sans doute...

18 juin 1388 Catherine de Savoie

« *Cy Gist
Haute & puissante dame de
Bonne mémoire
Madame Catherine de Savoye
Femme & épouse de son vivant
De hault & puissant prince
Guillaume de Flandre,
Comte de Namur, seigneur de l'Ecluse,
Dame disdits lieux
Qui trépassa le XVIIIe jour de
Juin l'an MCCCLXXXVIII* »

Telle est l'épithaphe que l'on pouvait voir en l'église des franciscains, sur le tombeau dressé en 1388 à la mémoire de Catherine de Savoie. Princesse que Namur n'a d'ailleurs pas oubliée, puisqu'elle a donné son nom à l'ancienne rue de la Citadelle, lors de la fusion des communes.

Veuve déjà d'un prince milanais et d'un connétable de France, Catherine de Savoie épousa en 1351 le comte Guillaume de Namur ; l'union était avantageuse pour celui-ci et ne fut pas étrangère au surnom de Guillaume le Riche que l'histoire lui a laissé : Catherine vendit en effet en Suisse et en Savoie des terres dont le produit augmenta considérablement le domaine namurois. Le mariage fut célébré en Bourgogne, et la comtesse partagea ensuite son temps entre le château de Namur, sa résidence de Golzennes, et le château de Nyon, dans le canton de Vaud, qu'elle avait conservé. Elle croisa cependant quelquefois son mari, grand voyageur également, puisqu'elle lui donna trois héritiers, Guillaume et Jean, comtes de Namur après lui, et une fille prénommée Marie.

Le testament de Catherine de Savoie ainsi qu'un codicille rédigé quelques jours avant sa mort, donnent une idée de son aisance – sa garde-robe comptait 250 pièces – et de son esprit minutieux : elle voulut ainsi que les tentures ornant la « *chambre de velours* » du château fussent employées à confectionner des habits sacerdotaux pour les collégiales et églises namuroises...

19 juin 1923 Les morts du 13ème de ligne

Le mardi 19 juin 1923, dans l'église de Keyem, petit village des bords de l'Yser, c'est à une bien pénible mission que l'on procéda : il s'agissait d'identifier les corps des soldats retirés des fosses communes où on les avait jetés à la hâte en octobre 1914, après la bataille.

Keyem est un haut lieu de l'histoire du 13ème de ligne, régiment namurois par excellence. Il s'agissait de reprendre aux Allemands les tranchées protégeant le pont sur l'Yser. Une attaque nocturne, à la baïonnette : sept cents hommes partirent, il n'en revint que deux cent cinquante. Parmi eux, le cocher Vandermaelen, engagé à plus de cinquante ans, avec des centaines d'autres volontaires.

Trente familles avaient réclamé les dépouilles des leurs morts à Keyem. Toutes n'eurent pas satisfaction, mais on identifia nombre de soldats. Parmi eux, le lieutenant-colonel Delcourt, qui avait demandé pour son bataillon l'honneur périlleux de mener cette attaque.

Vers l'Avenir relate ainsi le retour du régiment, le 7 avril 1919 : « *À l'heure présente, toute vie économique est suspendue à Namur ; la population entière est debout et frémissante. Elle vous attend. Les exploits du 13è régiment de ligne pendant la guerre qui vient de finir l'ont pénétrée d'une admiration et d'une reconnaissance sans borne. Les noms d'Yser, Merckem, Zarren, Handzaeme, inscrits en lettres d'or sur la soie du drapeau du 13è de ligne, appartiennent désormais à l'histoire de notre pays. Ils sont immortels. Les troupes victorieuses qui rentraient jadis de Rome jouissaient du triomphe quand le sort de la Patrie avait été en danger. Ce triomphe, la population namuroise l'a décerné au glorieux régiment du 13è de ligne dans un élan patriotique et cordial enthousiasme* ».

20 juin 1815 Grouchy fait de la résistance...

« *Soudain, joyeux, il dit 'Grouchy !' C'était Blücher
L'espoir changea de camp. Le combat changea d'âme.* »

Chacun connaît ces deux vers du « *Waterloo* » de Victor Hugo et beaucoup ne voient en Grouchy que celui dont le retard a causé la perte de la bataille. Ce brave parmi les braves, fait général à vingt-six ans, put du moins organiser la retraite en bon ordre de l'armée française. Entre Wavre et Givet, il y a Namur, où, le 20 juin 1815, passèrent en vingt-quatre heures les trente-trois mille hommes des 3è et 4è corps d'armée.

De nombreux témoignages relatent l'accueil extraordinaire que reçurent dans la ville ces soldats de passage : ravitaillement généreux, soins, encouragements fraternels, tout cela laissa un souvenir touchant aux officiers qui ont relaté cette retraite dans leurs mémoires.

Pendant que les troupes défilaient de la porte de Bruxelles à celle de La Plante, un détachement commandé par le général

Teste protégeait les abords de la ville, avec notamment une batterie installée aux Trois Piliers, à Saint-Servais. Le combat fit rage de ce côté de la ville, causant même quelque dommage au dôme de la cathédrale. Les Français décrochèrent progressivement et c'est un artilleur namurois nommé Modave qui donna le dernier coup de canon, avant de rentrer calmement chez lui. L'armée de Grouchy ne fut pas rejointe, d'autant qu'un grand feu allumé à la sortie de la ville retarda davantage les Prussiens.

À Sainte-Hélène, Napoléon citait à Las Cases, parmi les hauts-faits perdus « *dans la confusion de ses désastres et le gouffre de ses malheurs* » « *la belle résistance du général Teste à Namur, où, dans une ville ouverte, avec une poignée de braves, il arrête court l'élan des Prussiens et favorise la rentrée de Grouchy sans être entamé* ».

21 juin 1631

Les célestines

Les religieuses célestines, qui ont donné leur nom à ce quartier en pleine rénovation dont on n'a jamais tant parlé qu'aujourd'hui, se sont installées à Namur en 1631. L'autorisation leur en fut donnée « *le vingt unesme iour du mois de juin* » par le roi Philippe IV d'Espagne, sur avis favorable de sa « *très chère et très amée bonne tante Madame Isabel Clara Eugenia* » ; on notera que l'infante ne régnait alors déjà plus sur les Pays-Bas, revenus à la couronne d'Espagne à la mort sans enfant de son époux l'archiduc Albert.

Les célestines, qui doivent leur nom à un ermite du XIII^e siècle porté malgré lui au pontificat, avaient acheté la maison du sieur Gaiffier « *en a petite Herbatte (...) au dela de la rivière de Hoyoul* ». L'arrivée de cette communauté venue de Liège suscita les protestations des autres couvents. Il y avait en effet tant d'établissements religieux à Namur, souvent d'ailleurs des ordres mendiants, que la ville peinait à les entretenir tous, et le Conseil privé de Bruxelles en avait gelé le nombre. Comme toujours, on passa outre...

L'autorisation royale n'était cependant pas sans condition : pour pouvoir subvenir elles-mêmes à leurs besoins, les religieuses devaient prouver au Conseil de Namur qu'elles disposaient d'une dot suffisante, faite de revenus sonnants et rébuchants et non seulement de terres. En 1647, les célestines achetaient un petit terrain voisin pour bâtir parloir et église, et en 1660, elles obtenaient d'élargir leur communauté, jusque là limitée à vingt religieuses, à trente-trois sœurs et sept converses.

22 juin 1619

Le carillon de la porte Hoyoul

Tirant son nom du ruisseau qui en alimentait le fossé, la porte Hoyoul se trouvait à l'entrée de la rue Bas de la Place, et menait donc d'abord au couvent des cordeliers, à l'emplacement de l'actuelle église Notre-Dame. Faisant corps avec le rempart, elle opposait à l'envahisseur deux tours hémisphériques et un pont-levis précédé d'une herse.

La porte Hoyoul était placée sous la protection de Notre-Dame, et deux statues y étaient enchâssées. Les comptes de la ville témoignent du soin porté à leur entretien. Ainsi en 1410 : « *À Pietre le poindeur (peintre) pour refaire et res poindre lez deux imagez de Nostre-dame mises à la porte Hoyoul (...) 11 moutons* »... Deux siècles plus tard, le peintre Guillaume du Rieu faisait de même d'une image du Christ.

La porte, comme ses principales consœurs, était surmontée de bannières armoriées, plantées dans un pommeau doré. Le même « *Piètre le poindeur* » recevait en 1623 quarante heaumes pour chacune des « *6 banières qu'il at pointez, armoyées et dorées* », de même qu'un forfait « *pour tous les grans pomiaus et les petiz pomelez* ».

Son plus bel ornement fut cependant l'horloge et le carillon qu'on y plaça au début du XVII^e siècle. L'horloge construite par un certain Pieter Roman sonnait tous les quarts d'heure ; elle avait un gouverneur nommé par l'échevinage, qui touchait pour cet office cinquante florins par an. Quant au carillon, Jean Groignard s'engagea le 14 mars 1618 à en fondre dix-sept cloches, non comprise « *la grosse servant à l'horloge nouvellement dressée* » ; le carillon fut reçu par la ville le 22 juin suivant et sa sonnerie participa à toutes les joies de Namur pendant plus d'un siècle.

23 juin 1420

Le Conseil des Trente-Huit

L'organisation du pouvoir communal namurois fut mouvante au bas Moyen Âge, reflet des influences respectives du prince, de la noblesse héréditaire et de la bourgeoisie de la ville. Le mayeur et les six échevins, désignés par le comte, exerçaient un pouvoir principalement judiciaire. À côté d'eux, les finances requéraient cependant une représentation populaire. À partir de 1403, celle-ci se limita à deux élus, choisis pour un an par l'ensemble de la communauté urbaine ; l'un devait être « *unck bourgoy nient de mestier* », c'est-à-dire un patricien étranger aux corporations, l'autre étant au contraire issu de celles-ci. Tous deux prêtaient serment, touchaient par an quinze francs de France pour leur peine et avaient la haute main sur les affaires de la ville. Au XVI^e siècle, l'élu noble prendrait le nom de bourgmestre, le plébéien celui de second élu.

Le pouvoir des deux élus n'était cependant que d'administration et n'allait pas jusqu'à la levée des impôts ni la défense urbaine, dont le souverain et la ville décidaient de commun accord. Cette procédure était évidemment peu commode, aussi, quand il s'agit d'achever les grands travaux de l'enceinte urbaine, le dernier comte souverain de Namur proposa-t-il de réduire la représentation populaire à un conseil de trente-huit membres. Celui-ci fut formé, outre les deux élus, du mayeur et des échevins, de quatre représentants du comte, de six bourgeois et de dix-neuf députés des principaux métiers.

Le diplôme de Jean III daté du 23 juin 1420 leur donna plein pouvoir « *de ordonner et pourveit à le provizion, garde, fortification de nostre dicte ville bonnement et loyalment, et aussi de quérir et prendre or et argent* »...

Le Conseil des Trente-Huit était institué pour trois ans, mais pouvait être prolongé ; on ne sait s'il le fut. Il est vrai que les

ducs de Bourgogne, dont le règne approchait, allaient moins s'embarrasser de représentation populaire...

24 juin 1336

Couronnement de Blanche de Namur

Une princesse namuroise reine de Suède et de Norvège ? La chose peut paraître abracadabrante : c'est pourtant une des pages les plus attachantes de notre Histoire, spécialement depuis qu'une princesse suédoise, une certaine Astrid, a fait en 1926 le chemin inverse pour épouser le futur Léopold III. Blanche était une des quatre filles du comte Jean I et de Marie d'Artois, cousine de Philippe le Bel, qui lui donna aussi sept fils.

On ignore ce qui motiva cette curieuse union avec Magnus Eriksson, monté sur le trône au terme d'une querelle dynastique ; on sait seulement que le prince suédois avait rencontré la famille comtale de Flandre l'année précédente. En s'embarquant au port namurois de L'Écluse, Blanche rêvait sans doute d'un destin idyllique : il en fut loin. Après quelques années de grâce, les malheurs succédèrent aux malheurs. La peste noire ravagea le pays, Magnus suscita le mécontentement par ses guerres malheureuses et la faiblesse de son caractère : on le surnommait « *smek* », l'efféminé. Selon une vieille tradition familiale, ses fils lui disputèrent le pouvoir, et Blanche mourut au cœur de ces luttes sanglantes en 1363 à Tönsberg, la ville norvégienne où elle avait débarqué vingt-huit ans plus tôt.

L'Histoire fut cruelle pour la princesse namuroise, qu'on accusa à tort ou à raison d'avoir trompé son mari et empoisonné son fils ; heureusement, l'imagerie romantique lui donna au XIXe siècle une figure poétique idéale et l'image de Blanche de Namur est aujourd'hui attachée à une fameuse berceuse, cette « *Rida Ranka* » qu'on chante en Suède en faisant sauter un enfant sur ses genoux :

*« Chevauche, chevauche en te balançant
Le cheval s'appelle Blanche
Le si charmant petit cavalier
N'a pas encore d'éperons
Quand il les aura conquis,
L'insouciance de l'enfance aura disparu ».*

25 juin 1793

Namur n'est pas Varenne

Les remous de la révolution française valurent à Namur de voir passer quelques grands personnages en fuite. En juillet déjà, le comte d'Artois, frère de Louis XVI et futur Charles X, avait séjourné quelque temps à l'hôtel d'Harscamp, suivi du prince de Condé. Il avait pu y voir l'effervescence où les nouvelles de Paris plongeaient les Namurois.

En 1793, c'était au tour du comte de Provence, futur Louis XVIII, de venir chez nous lors du fameux épisode de Varennes. Louis XVI en fuite devait rejoindre Montmédy et le prince était arrivé de Mons à Namur le 23 juin pour l'attendre. On a de sa plume le récit de ces jours mouvementés.

« La journée de Mons à Namur n'offrit rien de bien intéressant par la curiosité (...) Nous arrivâmes à Namur extrêmement tard, mourant de faim. Je crois que le souper que nous fîmes à l'hôtel de Hollande ne valait rien, mais nous le trouvâmes excellent. D'ailleurs, nous avions le cœur content ; nous trouvâmes du vin du Rhin qui était bon et nous ne laissâmes que d'en boire. Tout cela fait que, de ma vie, je n'ai peut-être fait un souper ni meilleur ni plus gai. À mon réveil, j'eus la visite du général de Moitelle qui commande à Namur, et de tous les officiers de la garnison, bien autrement nombreuse que celle de Mons. Ils me parurent si contents de me voir parmi eux, si zélés pour la cause du roi qu'il aurait fallu être le plus ingrat pour n'en être pas touché ».

Inquiet de n'avoir pas de nouvelles, le futur roi prit la route de Luxembourg. Elle était si mauvaise que les bouillons de l'avant-train de la voiture cédèrent : « *il fallut nous arrêter à un endroit qu'on appelle Nattoye pour en faire faire de nouveaux* ».

À Marche, on apprit « *la triste nouvelle de l'attentat* » de Varenne. Le comte de Provence revint à Namur le lendemain 25 juin avant de partir en exil à Coblenz

26 juin 1595

Philippe II et le cuir namurois

S'il est question plusieurs fois dans ce calendrier des tanneurs et cordonniers, ce n'est pas un hasard : l'industrie du cuir eut longtemps une grande importance à Namur et elle a laissé bien des traces dans les archives. Philippe II, « *par la grâce de Dieu, Roi de Castille, d'Arragon, des deux Siciles, de Jérusalem, etc* » promulgua ainsi le 26 juin 1595 les nouveaux règlements de leur métier. C'est que « *les guerres et succès du temps* » avaient fait découvrir « *plusieurs inconvénients et abus grandement préjudiciable au bien de la république* » ; d'ailleurs, les anciennes chartes étaient « *écrites d'un ancien langage et dictature non intelligible* » – à qui le dites-vous, mon bon roi ! – « *et meismes contenant certaines especes de monnoyes présentement nonnuitées, leur valeur incognue* »...

Impossible de parcourir ce long texte de quarante-trois articles, qui détaille surtout des principes déjà arrêtés dans la charte de 1395. Les deux « *rewards* », inspecteurs élus par la profession, y jouent un rôle considérable. Ils peuvent aller partout où l'on travaille, et veillent à la qualité des cuirs qu'ils peuvent « *faire retanner et tant de fois retanner jusqu'à ce qu'ils soyent bien tannés* » ; les ouvrages non conformes sont d'ailleurs confisqués et distribués aux pauvres de l'hôpital Notre-Dame. On interdit le cuir noirci, et les peaux de moindre qualité ne peuvent servir que « *pour fourer noeufs solliers* » ; le souci du détail

va jusqu'à imposer une marque spéciale – un « *espigot* » – sur les mauvais cuirs incorporés dans le resavetage des chaussures !

Le commerce extérieur à la ville est manifestement plus actif en 1595 qu'il n'était deux siècles plus tôt ; il n'est pas interdit, mais étroitement encadré : on ne peut par exemple « *aller aux portes et sur les rues attendre en chemins clandestinement les passagers portans cuir à poils à vendre en nostredite ville* ».

27 juin 1683

Un Magistrat du grand siècle

On a dit souvent que Namur était une ville de religieux, d'avocats et de magistrats, et il vrai que la carrière judiciaire nous a laissé au fil des siècles une galerie de grands personnages, aujourd'hui tombés dans l'oubli. Ressuscitons donc le temps de quelques lignes la figure de Jean Drosnel, né en 1617 d'une famille de marchands de vin installée sur le Grand Marché...

Diplômé de Louvain, il fut admis comme avocat puis, à trente-neuf ans, accéda à la Magistrature, d'abord au Souverain Bailliage et peu après au Conseil provincial. Le Souverain Bailliage, successeur de l'ancien Conseil des Pairs lié au souverain, avait alors déjà perdu de son lustre, se limitant à connaître des litiges touchant aux anciens fiefs et des matières personnelles de la noblesse, et à publier les édits du souverain. L'essentiel du pouvoir judiciaire était exercé par le Conseil provincial, institué par Philippe le Beau. Jean Drosnel en fut le dix-septième président, de 1679 à sa mort, le 27 juin 1683.

Pourquoi retenir son nom plutôt que celui de ses prédécesseurs ou successeurs ? Parce qu'il a laissé aussi un précieux recueil de jurisprudence namuroise, qui fit longtemps autorité. Il y analyse une cinquantaine d'affaires marquantes relevant du droit patrimonial, des rentes et des sûretés, ce qui contribua à stabiliser le droit namurois. Les ducs de Bourgogne avaient certes initié l'inventaire des anciennes coutumes, mais ces recueils restaient assez désordonnés.

Jean Drosnel, qui eut trois fils juristes, fut enterré comme nombre de notables de son temps en l'église des récollets, où se trouve l'actuelle église Notre-Dame.

28 juin 1582

Le prix de la viande

On a vu plus d'une fois le Magistrat de Namur s'en prendre aux boulangers pour leur reprocher leurs excès et imposer le prix du pain. : « *le XXVIII^e de jung XV^e IIII^e deux* » – on notera la curieuse forme de la datation – c'est des bouchers qu'il s'agit. C'est que « *messieurs mayeur et eschevins de ceste ville ont receu plusieurs plainctes de la bourgeoisie et sont souffisamment adverty des excès quy se conectent journellement au fait des bouchers vendans chair en la halle de ceste dite ville, au grand préjudice non seulement de la bourgeoisie, ains aussy de tous bons seigneurs et aultres y arrivans ou passans* ». Allusion sans doute au beau monde qui défilait alors à Namur, qui abritait pour un temps les grands corps des Pays-Bas espagnols réfugiés de Malines et Bruxelles.

Pour « *que l'on puist vivre soubs bonne police* », l'autorité imposa les prix auxquels « *les dits marchans bouchiers donneront la chaire* » et les fit proclamer « *à son de trompe* » : deux patars la livre pour la meilleure viande de bœuf, un et demi pour la viande de vache, un patar un quart pour le beau veau, deux et demi et deux pour le mouton de premier et second choix, trois sols et demi pour la livre de lard salé, deux et demi pour le porc frais...

L'amende fut fixée à six florins, également répartie entre le mayeur, la ville et le rapporteur ; la menace suprême était cependant d'autoriser tout un chacun à « *pouvoir tuer bestes et vendre chaire au prix et taux susdits, es lieux qu'ils trouveront plus convenables, pourveu néantmoins qu'ils ne donnent aucune infection* » ! C'est là une extrémité à laquelle on a recouru plusieurs fois, pour des périodes limitées, le temps de ramener les bouchers récalcitrants à la raison.

29 juin 1376

Les brasseurs

C'est du long règne du comte Guillaume Ier que datent les plus importantes chartes des métiers de Namur ; parmi elles, celle des brasseurs, « *faites et données d'an de grasce mille trois cens septante sijas, le pénultime jour du mois de junct, condist Rosailhmois* »...

Ces lettres scellées du grand sceau de la Ville par « *li maires et li esquevins* » « *ale prière et requeste des maieurs, jurés et de tous les brasseurs delle ville et franchise de Namur et dele Nouville par deleis* (la Neuville par delà le rempart) » sont plus que d'autres centrées sur ce qu'on appellerait aujourd'hui le droit social, et spécialement les clauses de non-concurrence. Les ouvriers brasseurs ne peuvent ainsi causer tort à leur maître « *en faisant ledit mestier de brasserie* » ; un maître brasseur ne peut non plus engager le « *varlet* » d'un de ses confrères aussi longtemps « *qu'il n'aroit fait ce qu'il deveroit à son dit maistre* ».

Une constante dans ces statuts de 1376 : le montant des amendes, invariablement fixées à un vieux gros tournois, amendes « *de toutes lesqueiles (...) nostre dit très redoubté saignour ara la moitié et laditte fraerie d'autre* ».

Pour le reste, les entrants sont redevables à la frairie de « *onze quatres de vin* » – un comble pour des brasseurs ! – et d'un muid d'avoine. Les « *usans dudit mestier de brasserie de cervoise* » se doivent honneur l'un à l'autre lors des funérailles, noces et autres nécessités. Quant à leurs « *maieurs et jureis* », ils sont élus pour un an, les entrants par les sortants, et « *liqueis einsy esleux ne pourront lesdis offices renfuser* ».

30 juin

Adèle et Donat

Le culte des saints fait partie intégrante de la culture traditionnelle de nos villes et campagnes. Il fut toujours vivace à Namur et la liste est longue de ces patrons de paroisses, de ces protecteurs de nos corporations, ou plus simplement de ces guérisseurs dont il fallait se concilier les bonnes grâces pour tel ou tel mal particulier. Le Namurois a ses saints de prédilection, et si souvent il les partage avec les pays voisins, il leur donne une spécialité qu'ils n'ont pas ailleurs. Parmi les élus les plus populaires chez nous, deux sont fêtés le 30 juin : Adèle et Donat.

Adèle, qui a sa statue à Saint-Loup, est invoquée pour les maladies des yeux. La raison en est simple : aveugle de naissance, elle recouvra la vue au jour de son baptême. À Warnant, dans la vallée de la Moline, les pèlerins se baignent encore les yeux à sa fontaine miraculeuse. Mais attention : Adèle est une sainte qui, comme on dit, ne fait pas crédit : elle n'exauce ses fidèles qu'après l'exécution des promesses qu'ils lui ont faites ! Pour le reste, plusieurs versions existent quant aux circonstances qui l'ont amenée à fonder le monastère d'Orp-le-Grand ; la plus fameuse en fait la maîtresse repentie de Pépin de Herstal et donc la mère de Charles Martel...

Quant à saint Donat, qui avait sa confrérie à l'église Saint-Nicolas et qu'on honore toujours en sa chapelle à Saint-Servais, il passait pour protéger de l'orage et de la foudre. Encore fallait-il l'invoquer dans les règles, et ainsi réciter : « *Prière au glorieux et bien aimé saint Donat, po qui no preserve des tonwère èt d'allumwère, si ça li plait* ».

JUILLET

1 juillet 1692

Namur capitule

*« C'en est fait. Je viens d'entendre
Sur ces rochers éperdus
Battre un signal pour se rendre.
Le feu cesse : ils sont rendus.
Dépouillez votre arrogance,
Fiers ennemis de la France ;
Et, désormais gracieux,
Allez à Liège, à Bruxelles,
Porter les humbles nouvelles
De Namur pris à vos yeux ».*

Ainsi fanfaronnait Boileau, décrivant le dernier jour du siège de 1692 par son auguste souverain, siège auquel il n'assistait d'ailleurs pas, contrairement à Racine et Saint-Simon. Les Français venaient d'emporter Terra-Nova après un terrible combat. Namur se flattait jusque-là de n'avoir jamais été prise : elle avait ainsi, selon un mot à la mode, cessé d'être pucelle ! La garnison commandée par le prince de Barbançon, réduite à 2.500 hommes, se résigna à capituler et quitta le château le premier juillet. Le même jour, l'échevinage se présenta devant Louis XIV pour prêter le serment traditionnel, mais celui-ci le prit de haut, peu au fait des usages namurois. Il *« leur fit connoître que ce n'estoit pas l'usage de France que les bourgeois prêtassent serment, et leur dit que s'ils estoient bons sujets, il leur seroit bon maître »*...

L'évêque Vandenberghe fut mieux reçu, bien que le clergé ne passât guère pour favorable aux Français. On avait ainsi découvert 1.260 bombes chargées dans les caves des jésuites. Racine a rapporté l'épisode à Boileau : *« Les bons pères gardoient précieusement ce beau dépôt sans en rien dire, espérant vraisemblablement de le rendre aux Espagnols, au cas qu'on nous fit lever le siège. Ils paroisoient pourtant les plus contents du monde d'être au roi, et ils me dirent à moi-même, d'un air riant et ouvert, qu'ils lui étoient trop obligés de les avoir délivrés de ces maudits protestants qui étoient en garnison à Namur, et qui avoient fait un prêche de leurs écoles »*...

2 juillet 1695

Emprunt forcé

1695, c'est l'année de la revanche. Un roi, Louis XIV, avait pris Namur trois ans plus tôt, un autre roi, Guillaume d'Angleterre, venait l'en déloger. La ville, occupée par une forte garnison française, fut investie le 2 juillet 1695 ; le même jour, Louis-François, marquis de Boufflers, maréchal de France et commandant de la place, se dit qu'un trésor de guerre serait utile *« pour le service du Roy »* et plus précisément *« pour les besoins qui peuvent survenir pendant le siège »*.

Il envisagea donc tout naturellement de perquisitionner *« chez les bourgeois et autres habitans de cette ville »* pour y saisir l'argent comptant. On évita cependant cette extrémité, car *« divers particuliers »* offrirent de prêter la somme de 55.625 livres. Le bon marquis s'engagea à la restituer *« si tost le siège fini »*, tant en son nom que de la part du roi, *« sous l'obligation générale de tous ses biens »*, et sans qu'on puisse user *« d'aucune compensation, rétention, représailles, confiscation ny aucuns autres prétextes »*. Cet engagement valait aussi pour les sommes *« qui se pourroient trouver dans la suite parmy les ecclésiastiques ou autres personnes »*. Quelques Namurois avaient prudemment caché leurs trésors, notamment dans les couvents, mais la chose s'était sue et des scellés y avaient été posés...

Comme on sait, la ville capitula le 4 août et la citadelle le 2 septembre. Les Français quittèrent Namur et l'histoire ne dit pas ce qu'il advint de ce prêt un brin forcé fait *« pour le service du Roy »*...

3 juillet 1681

Singulier visiteur

Le 3 juillet 1681 vers midi, arriva à Namur un curieux personnage. C'était un moine capucin vénitien qui se faisait appeler Marco d'Aviano et se nommait en réalité Carlo Cristofori. Il parcourait l'Europe et passait pour faire des miracles : les malades se trouvaient guéris par sa seule bénédiction et plus d'un estropié courut comme un cabri par la grâce de l'avoir croisé sur sa route. Inutile de dire que le saint homme était suivi d'une foule de gens, et pas seulement du commun : la duchesse douairière de Modène et la princesse de Vandemont l'accompagnaient partout...

Il s'installa au couvent de son ordre, où l'évêque en personne vint lui rendre visite. Le lendemain, le moine parla au peuple du haut d'un balcon qu'on avait installé d'urgence à une fenêtre de l'hôtel de ville. Jamais on n'avait vu une telle foule à Namur : la place était noire de monde, la rue du Pont de même, les gens grimpaient jusque sur les toits pour entendre le capucin prêcher, un crucifix à la main. Et comme il en venait encore, on dut répéter la cérémonie l'après-midi.

Le père d'Aviano quitta la ville le samedi suivant en direction de la Pologne, où le roi Jan Sobieski le prit pour confesseur ; il l'accompagna à la fameuse bataille de Kahlenberg, où les Turcs furent défaits et contraints de lever le siège de Vienne. Après un sermon brûlant, brandissant un grand crucifix, il mena au cœur du combat les septante mille soldats du Christ opposés aux cent cinquante mille guerriers d'Allah. Les Turcs désertèrent finalement le champ de bataille, laissant derrière eux les rêves de califat européen de Kara Mustafa. Cette victoire fut l'occasion de grandes réjouissances à Namur, comme dans toute la chrétienté.

La béatification par Jean-Paul II le 27 avril 2003 de celui que les Turcs nommaient « *le puissant magicien* » a fait quelque bruit dans la presse musulmane, qui accusa le Vatican de s'opposer ainsi à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne et d'encourager un choc des civilisations.

4 juillet 1962

Mort de Thérèse Michel

Il est rare qu'un citoyen namurois soit honoré de son vivant d'un nom de rue ou de place, surtout s'il est étranger à la politique : cet honneur échet à Thérèse Michel, qui le devait surtout, faut-il dire, à sa qualité de mère de Maurice Schumann, compagnon de la première heure du général de Gaulle et pionnier de l'Union européenne...

Sixième enfant d'un dentiste établi rue Godefroid, elle vit le jour le 25 février 1875 « *à trois heures de relevée* ». Sortie de l'École moyenne de l'État pour jeunes filles, elle obtint un diplôme de régente en sciences et mathématiques. Elle rencontra à Paris un industriel de dix-sept ans son aîné, Julien Schumann : ce fut bientôt à Namur un double mariage, puisque sa sœur cadette épousait le même jour un agent de change bruxellois. Thérèse Michel vécut donc à Paris. Maurice fut son troisième enfant, baptisé en 1911 du même nom que son aïeul namurois, qui venait de mourir. Elle vécut dans la discrétion, refusant les décorations méritées par ses faits de résistance pendant la seconde guerre mondiale.

Maurice Schuman resta toujours attaché à la patrie de sa mère, disparue le 4 juillet 1962. Il y fut reçu le 24 février 1976 et le bourgmestre Lebrun fit remarquer à cette occasion que le treizième siège de l'Académie française, qu'occupait son illustre invité, pouvait être appelé « *siège de Namur* », puisqu'il avait été aussi celui de Racine et de Wladimir d'Ormesson, diplomate d'ascendance namuroise...

5 juillet 1760

Les toits de paille

On l'a dit et répété : le patrimoine architectural namurois date essentiellement du XVIII^e siècle, c'est-à-dire de l'époque où la construction en pierre s'est généralisée. Dès 1680, un édit avait interdit de construire en torchis. Les matériaux traditionnels, les structures de bois en colombage, les murs de pisé et les toits de chaume qui allaient subsister dans les campagnes jusque bien avant dans le XIX^e siècle, disparurent relativement tôt à Namur, et ce d'autant qu'y fut menée, à partir de 1708, une politique de construction systématique en pierre et en brique. Il est évident que la répétition des sièges et les progrès de l'artillerie – souvenons-nous du bombardement de 1746 – rendaient l'ancien habitat particulièrement vulnérable.

Les toitures d'ardoise, qui font le charme de la ville, datent donc aussi de cette époque. Le 5 juillet 1760, le Magistrat dut prendre des mesures énergiques. C'est que, malgré l'interdiction des toits de paille, « *plusieurs personnes ne laissaient pas d'en faire dans l'intérieur de leurs maisons, soit dans les cours et jardins, d'où il pouvoit arriver des événements funestes* ».

« *Du sceû et consentement de l'impératrice reine apostolique* », que la question devait fort préoccuper, il rappela l'interdiction en l'assortissant d'une amende de cinquante florins, sans compter la « *démolition sur le champ desdits toit* » aux frais du contrevenant. Trois mois furent laissés à ceux qui avaient encore des toits « *de paille ou d'autre pareille matière combustible* ». Les couvreurs namurois ne chômèrent pas en 1760...

6 juillet 1890

Ferdinand Marinus

Le 6 juillet 1890, à cinq heures du matin, mourait rue Borgnet un vieil homme de quatre-vingt-deux ans. Près de lui, un tableau inachevé témoignait de la passion et du métier de celui qui avait été pendant près d'un demi-siècle directeur de l'Académie des Beaux-Arts.

Cet Anversois de naissance était arrivé à Namur à l'âge de vingt-sept ans, candidat à un poste de professeur dans la toute nouvelle Académie : il ne devait plus quitter la ville ! Quiconque peignit ou dessina chez nous au XIX^e siècle passa entre ses mains, ainsi Armand et Auguste Dandoy, ou bien sûr Félicien Rops, qui laissa de son maître une caricature plutôt caustique.

Les principales toiles de Marinus décorent aujourd'hui le Gouvernement provincial, qui les reçut en remerciement du subside alloué annuellement à l'Académie, geste « *quelque peu extraordinaire aux temps où nous vivons* », dicit Jules Borgnet, fondateur avec lui de la Société archéologique. Ces œuvres figurent essentiellement des paysages de la province, dans un style néoclassique assez académique. Certaines cependant, clair de lune, ruines de Montaigne ou de Poilvache, ont évolué vers un romantisme que d'aucuns ont jugé « *échevelé* »...

Les toiles de Marinus ont aujourd'hui encore une valeur qui va bien au-delà du succès d'estime. Une exposition a été consacrée au peintre en 1997 à la Maison de la Culture, et une de ses œuvres, un « *Paysage animé d'un marchand de vin et personne près d'un château* » a été adjugée en juin 2003 au prix très sérieux de 35.360 dollars.

7 juillet 1897

Félix Godefroid

Ironie du sort : la mort de Félix Godefroid, le 7 juillet 1897 à Villers-sur-Mer (Calvados) passa presque inaperçue à Namur, qui l'avait pourtant célébré, dix ans plus tôt, comme le plus célèbre de ses citoyens. Aujourd'hui encore, la plupart des Namurois passent dans la rue Godefroid sans soupçonner qu'elle commémore un harpiste dont les concerts suscitaient en son temps la même hystérie que de nos jours ceux des stars de la variété.

Les frères Godefroid – car Félix avait un aîné, Jules – naquirent en 1811 et 1818, fils d'un musicien qui se ruina dans la production théâtrale, de Namur à Boulogne-sur-Mer. Ils étudièrent tous deux au Conservatoire de Paris. Jules mourut à l'âge de vingt-huit ans, non sans avoir épousé une Hutoise lors d'une tournée en Belgique, et avoir joué ses œuvres majeures, « *Le fils du désert* » et « *L'enlèvement de la sultane* » devant Abd-el-Kader lui-même...

Félix devint quant à lui le maître incontesté de la harpe, le grand instrument romantique dont on peine à imaginer la vogue aujourd'hui. Berlioz voyait en lui le « *maître absolu de son instrument, de force à ne redouter aucun parallèle* ». Il charma la cour de Louis-Philippe, inspira les poètes, mena à un rythme d'enfer des tournées triomphales aux quatre coins d'Europe : on devait faire appel à la police pour contenir la foule à sa descente du train ! Il composa bien sûr, pour la harpe comme pour le piano, et le second empire vit le succès de ses opéras de salon.

Félix Godefroid revint plusieurs fois dans sa ville natale et passa dans l'ancienne rue « *En Vis* » qui dès 1868, selon le mot de l'échevin Hocq, confondit en une même pensée ces deux personnalités musicales. Les malheurs qui assombrirent ses dernières années ne l'aigriront nullement : il passa pour un vieil homme sociable et charmant, admiré par son ami Vieuxtemps ou son gendre, qui n'était autre qu'Adolphe Sax.

8 juillet 1516

Le pont de Meuse « deruigné et déséparé »

La ville de Namur sollicita plus d'une fois l'aide financière de Charles-Quint pour mener à bien de grands travaux auxquels ses maigres finances ne suffisaient pas. L'empereur prêta généralement une oreille bienveillante à ses « *bien amez les maieur et eschevins* » namurois.

En 1516, il s'agissait du pont de Jambes : il fallait « *remettre sus icelui que les grandes eaues et glacez avoient rompu au long dudit pont de hault en bas* ». Les caprices de la Meuse furent en effet souvent dévastateurs pour le vieil ouvrage, dont l'histoire est une suite de rafistolages et de restaurations.

« *Après avoir oy le rapport d'aucuns nous serviteurs que nous avons ordonné pour visiter l'estat dudit pont* » et mis en balance « *la grande excessive somme de deniers qu'il conviendra exposer pour ladite réparation* », le « *dommage que nous et nostre dite ville de Namur porons avoir se ledit pont périssoit et tumboit à ruyne* », le souverain accorda le 8 juillet un subside de 2.400 livres payable en quatre annuités, la première échéant « *au jour dele saint Jehan Baptiste Xve XVII prochain venant* ». Il tenait à faire remarquer cependant qu'il n'était aucunement tenu à cette charge à laquelle ni lui ni ses prédécesseurs n'avaient jamais contribué.

Cette générosité était un peu intéressée : c'est qu'à ce « *grant pont de pierre apellé le pont de Mouze* » et qui était « *tellement deruigné et déséparé* » qu'il était « *en dangier de tomber à la prochaine saison d'iver* », se « *cueillaient* » à son profit « *certainz drois, passage et winage* ». Ces impôts auraient été perdus si « *le passage de ceulx qui arivent audit lieu de Namur tant de (ses) pays de Bourgonne, Luxembourg que aultres seroient clos* », sans compter les ennemis qui « *poroient facilement venir par delà l'eaue et pillier, bruller et adommagier (ses) subgetz sans empeschement* »...

Grâce au subside impérial, le pont de Jambes fut entièrement reconstruit de 1516 à 1520, en pierres de taille extraites à Tierce-fontaine, près de Wépion.

9 juillet 1955

Le tour de France !

Le tour de France sortait jadis moins volontiers des frontières de l'Hexagone qu'il ne le fait aujourd'hui. Il ne fit étape à Namur pour la deuxième fois qu'en 1955 et l'arrivée le 9 juillet au sommet de la citadelle sous une chaleur torride fut épique. Louison Bobet était la vedette de l'année : il avait remporté les éditions précédentes, il allait aussi triompher dans celle-là, à l'âge de trente ans et pour la dernière fois. Et ce fut lui aussi qui emporta l'étape de Namur, battant d'une roue le Belge Van Genechten.

S'il faut en croire André Dulière, plus connu aujourd'hui comme historien namurois que comme journaliste sportif, Luc Varenne pleurerait d'émotion dans son micro ! Parmi les noms cités dans son reportage, des Schneider, Varnajo, Robinson ou Lazaridès, un seul est resté dans la légende : Jean Robic, vainqueur du Tour huit ans plus tôt, mauvais perdant à Namur et regrettant de n'avoir, au stade des jeux, nulle porte à claquer pour manifester son dépit...

Le lendemain, le peloton bariolé se retrouvait place Saint-Aubain : les regards se portaient sur le Hollandais Wagmans, qui comptait bien conserver son maillot jaune jusqu'à Paris, et sur Louison le séducteur, signant pour ses admiratrices des autographes en série. L'éternel directeur de la grande boucle, Jacques Goddet, prodiguait les compliments d'usage, surveillait tout son monde, puis s'embarquait dans sa décapotable rouge, donnant le signal du départ. Bientôt, l'équipe anglaise s'élançait dans la rue Lelièvre, suivie des Hollandais, des Français et des Belges. La journée allait être longue, à la mesure des étapes de cette époque héroïque : quatre cents kilomètres jusqu'à Colmar !

10 juillet 1456

Dauphin et dauphine à Namur

Dans la longue suite des rois de France, il est la paire assez remarquable que formèrent Charles VII, celui-là même qui, avec l'aide de Jeanne d'Arc, reprit la France aux Anglais, et son fils Louis XI, souverain habile et cruel surnommé « *l'universelle aragne* ».

Ce dernier reçut assez jeune le gouvernement du Dauphiné, ce qui ne l'empêcha pas de conspirer continuellement et de guerroyer contre son père ; quand il épousa sans son consentement la princesse Charlotte de Savoie, le roi de France entreprit

de soumettre manu militari ce fils rebelle. Le prince n'eut d'autre ressource que de courir se réfugier à la cour de son oncle, le duc de Bourgogne Philippe le Bon.

« *Très-excellens & très puischant prinche, Mr Loys, daulphin de France* » arriva ainsi à Namur le 7 juillet 1756 avec quelques gentilshommes de sa compagnie. Le seigneur de Croy le logea en son hôtel et le lendemain, tous les notables namurois vinrent le saluer « *en lui bien vinguant de sa joyeuse venue* ». La municipalité lui offrit pour la route un bœuf, six moutons et une pièce de vin, ce que le prince reçut de bonne grâce, promettant « *qu'il se loueroit à son bel oncle Mr le duc de Bourgoigne de ce qui lui avoit été ainsi présenté de par sa bonne ville* ». Le 10 juillet, la dauphine arriva à son tour avec sa cour, et les gracieusetés recommencèrent.

Louis séjourna quelques années au château de Genappe avant de succéder à son père en 1461. Il revint d'ailleurs à Namur en octobre 1468, dans des circonstances assez rocambolesques évoquées par ailleurs. Au-delà des clichés de l'imagerie populaire, son règne fut à beaucoup d'égards celui d'un grand roi. Pensait-il encore à Namur en se promenant, au bras de son bourreau, en ce fameux verger du roi Louis où les pendus étaient aussi nombreux, dit-on, que les fruits ?

11 juillet 1844

Un Institut ophtalmique et migrateur

Pendant septante ans, l'Institut ophtalmique provincial fut à Namur une institution : c'est que les maladies de la vue furent un fléau tout au long du XIXe siècle, où la médecine était balbutiante et l'hygiène relative. C'est d'ailleurs la peur de la contagion qui fut cause des nombreux déménagements de l'Institut, d'abord établi en 1844 rue Saint-Nicolas grâce à un subside de quatre mille francs voté le 11 juillet par la Députation permanente.

Dès 1849, les habitants du quartier obtinrent du Collège échevinal le transfert rue de la Croix de cet encombrant voisin. C'est là qu'on le trouve, à gauche en venant de Saint-Loup, sur les plans de la ville du milieu du siècle. Nouvelle plainte des voisins et le Conseil communal, vu le « *danger réel* » pour les habitants, ordonna « *que les mesures nécessaires pour son déguerpissement (soient) prises sans retard* ».

Les malvoyants prirent donc en 1864 l'habitude de se rendre à Saint-Servais, dans l'ancienne propriété de l'ingénieur Gonthier, où l'Institut fut rebaptisé Marie-Henriette, grâce au patronage de la jeune épouse du futur Léopold II. L'Institut ophtalmique revint enfin en ville en 1899 pour s'établir square Léopold.

Bon an mal an, entre quatre cents et mille patients y étaient soignés, notamment par les docteurs Loiseau et Bribosia père et fils, qui s'étaient fait une spécialité de l'ophtalmie granuleuse, maladie causée par le dépôt sur l'œil de petites tumeurs, souvent de nature tuberculeuse. Pour la seule année 1891, soixante-neuf aveugles y recouvèrent ainsi la vue.

L'Institut disparut en août 1914, incendié de fond en comble à l'entrée des Allemands à Namur.

12 juillet 1903

Le promeneur du parc de La Plante

Discours des autorités, flonflons de l'harmonie : ah, ce fut une belle cérémonie que l'inauguration de la statue de Théodore Baron, par ce beau dimanche qu'était le 12 juillet de l'année 1903 ! Et c'est depuis ce jour qu'on croise là, sous les grands arbres du parc, le profil pressé du peintre qui s'en va, le chevalet sous le bras...

Namurois d'adoption, Baron planta comme tant d'autres son chevalet au bord des rivières de la province. C'est donc tout naturellement qu'il fit partie de la bande de l'auberge d'Anseremme, partageant « *Au repos des artistes* » les beaux jours de joie de vivre et de ferveur de ces Rops, Dandoy et quelques autres.

Théodore Baron est un paysagiste. L'homme ne figure guère dans ses peintures et s'il y passe, c'est pour se perdre dans la nature. L'artiste fut admiré par Camille Lemonnier ou Maurice des Ombiaux, qui chanta avec le lyrisme qu'on lui connaît l'art de son ami : « *L'art de Baron a de l'austérité dans sa grandeur ; ses paysages sont des psaumes où il est parlé des principes mêmes des choses et de l'éternité. L'eau, les cieux, les rochers, la forêt ont, sous son pinceau, la solennité des témoins de la genèse* ».

Les rochers gris et les paysages austères ne suffirent pas à nourrir leur homme : Baron s'installa à Saint-Servais en 1882 et succéda à Marinus à l'Académie des Beaux-Arts. Il mourut en 1899, à l'âge de cinquante-neuf ans. Deux rues rappellent son souvenir, l'une à Namur, l'autre à Bruxelles, sa ville natale.

13 juillet 1757

Notre-Dame du Rempart

La dévotion à Notre-Dame du Rempart a toujours été vive à Namur. Elle s'est attachée à plusieurs oratoires, qui se sont succédé bien avant la construction de la chapelle néoclassique que l'on connaît aujourd'hui, et qui date de 1868.

Le culte commença en 1661 par la pose d'une potale sur le rempart, à hauteur de l'actuelle impasse des ursulines ; deux ans plus tard, l'image de la Vierge y était portée solennellement. À cette époque, elle était le but de deux processions annuelles, l'une le 17 juillet, l'autre le 22 mai, « *pour les nécessités publiques et péril d'assiégement* ». De l'avis de Borgnet, la dévotion des Namurois ne fut pas vaine : « *Dieu, touché peut-être de leurs prières, permit que les trois grands sièges de 1692, 1695 et 1746 n'occasionnassent aucun de ces grands désastres qui accompagnent d'ordinaire les opérations de cette nature* ».

En 1756, le particulier Denis Deblende demanda l'autorisation d'allonger de seize pieds la chapelle de « *la Sainte Vierge immaculée et miraculeuse* », de plus en plus fréquentée, et de l'adosser contre le mur du jardin des dominicains. Le Magistrat y consentit le 13 juillet de l'année suivante, précisant que la commune n'interviendrait en rien dans les frais de construction et

d'entretien.

L'édifice s'écroula, comme tant d'autres, sous la pioche des révolutionnaires. Il fut remplacé par une nouvelle construction due aux soins du vicaire Minsart, laquelle disparut à son tour avec la démolition des remparts. Une Vierge à l'Enfant de bois doré, qui date du début du XVIIIe, perpétue ce vieux culte namurois ; elle est éclairée depuis 1963 par la lumière des vitraux de Londot, dans la chapelle de brique et de pierre bleue de ce qui est devenu tardivement le Rempart de la Vierge...

14 juillet 1898

Armand Dandoy

C'était un bel homme qu'Armand Dandoy, major de la garde civique, cavalier, champion d'aviron : n'avait-il pas remporté avec son ami Félicien Rops le prix de l'empereur Napoléon III aux régates de Paris, en 1864 ? C'était le temps de la « *colonie d'Anseremme* », des déjeuners sur l'herbe d'une bande d'amis, esprits brillants et frondeurs, amis de l'art, de l'aviron et des jolies filles. Jeunes filles parmi lesquelles une certaine Caroline De Coster, sœur de l'écrivain, qui aux dires de l'ami Fély, brillait du désir de voir un podoscaphiste et surtout un podoscaphiste en la personne du bel Armand ! Podoscaphiste qu'elle épousa, bien sûr...

Armand Dandoy était né à Gougny, dans le Hainaut, en 1834, cinq ans donc avant l'art dont il devait être le pionnier chez nous : la photographie, qu'on appelait encore daguerréotypie, et dont la présentation à l'Académie des Sciences de Paris avait fait dire au peintre Delaroche : « *La peinture est morte* » ...

L'œuvre photographique du premier des Dandoy, portraits et sites de la région mosane, a gardé un charme étonnant et témoigne d'une esthétique qui va bien au-delà de l'intérêt historique. Son œuvre de peintre, à laquelle il était très attaché, est évidemment moins connue que celle de Rops, son mentor, mais elle ne manque pas de qualités ; une bonne part s'en est malheureusement perdue dans l'incendie de l'hôtel de Ville, en août 1914.

Armand Dandoy est mort le 14 juillet 1898 dans la villa qu'il avait fait construire à Wépion, devant l'île de Dave.

15 juillet 1383

La corporation des merciers

Le métier des merciers est l'un des plus anciens dont on ait gardé trace à Namur. En 1351 déjà, Jehan de Wierde et Hennis li Courtrais sont cités comme « *maistres dou mestier de merchier* ». Le Merchier, Le Merchenier : voilà l'origine de bien des patronymes...

Les corporations namuroises étaient souvent des associations assez disparates. Que se joignent aux merciers les gainiers, boutonniers, faiseurs de dentelles, tapissiers et galonniers, soit. Qu'on trouve aussi parmi eux les perruquiers, vitriers, imprimeurs, peintres ou fondeurs de cloches, voilà qui laisse perplexe...

Sous le patronage de saint Michel, les merciers établirent leur maison, à partir de 1719, dans ce bel immeuble de la rue du Collège qui sert aujourd'hui de presbytère à la paroisse Saint-Loup. Si on a perdu la charte du 15 juillet 1383, la première sans doute, celles de 1415 et 1590 ainsi que les règlements obtenus de l'autorité, témoignent du souci principal des corporations : s'assurer le monopole d'une activité, le plus largement entendue, contre tous et spécialement contre les étrangers. Ainsi, la charte de 1590 les protège-t-elle contre les « *naiveurs ligeois et étrangers qui ne pourront amener par la rivière de la Meuse ou de la Sambre es rivage de ladite ville ou banlieue, aucune sorte de marchandise de mercerie pour les vendre en leurs cahottes et bateaux* ».

La corporation des merciers, qui perdit au XVIIe siècle les plombiers, les postainiers et les cordiers, connut ses plus beaux jours au siècle suivant, temps de prospérité économique, avant d'être dissoute, comme toutes ses consœurs, à la révolution française.

16 juillet 1865

L'école de natation

C'est le 8 novembre 1864 que le Conseil communal concéda à un certain Bordez l'exploitation de l'École de Natation, inaugurée le 16 juillet suivant. Il s'agissait en fait d'une sorte de bateau, amarré sur la rive jamboise de la Meuse, en aval du pont. Le bassin mesurait trente-cinq mètres : un plancher en pente douce occupait une partie, tandis que l'autre s'ouvrait sur la profondeur du fleuve. L'établissement comportait des bains chauds et froids, et même un endroit, à l'aval du bâtiment, où l'on pouvait faire savonner les chiens...

La nouveauté eut du succès : on se noyait encore trop souvent faute de savoir nager ; d'autre part, chacun sait que « *les bains de rivière sont un des moyens hygiéniques les plus puissants ; ils contribuent infiniment à l'entretien et à l'amélioration de la santé* ».

« *Toutes les précautions sont telles qu'un père de famille pourra sans crainte y envoyer ses enfants qui seront en sûreté comme sous sa propre surveillance* », annonçait la presse. Et en effet, les sept maîtres nageurs posant avantageusement en maillot rayé sur les cartes postales de l'époque ont l'air on ne peut plus rassurants...

La Ville avait exigé dans la concession des prix réduits pour les ouvriers, admis le samedi et le dimanche soir. À certaines heures, l'école était réservée « *aux dames et pensionnats de demoiselles* », mais comme elle ouvrait à cinq heures et demie du matin, cela laissait quelque liberté au commun des apprentis nageurs. Inutile de dire que « *le caleçon est de rigueur* » et que « *toute indécence, par gestes ou par propos est sévèrement interdite* »...

Un nouvel établissement des bains publics, plus vaste, s'ouvrit en 1901, plus en amont sur le fleuve. Il remplaça l'École de Natation.

17 juillet 1794

Namur « libérée des satellites d'un despote odieux »

Au temps de la révolution française, Namur n'avait plus rien de la fière place forte qui avait mis au défi cent ans plus tôt tant de grands capitaines. Joseph II était passé par là, qui avait démantelé les places de la Barrière pour en déloger les Hollandais. L'enceinte avait été abattue en 1782, la citadelle deux ans plus tard, et quelques réparations de fortune ne suffirent pas à défendre les troupes autrichiennes quand arrivèrent les armées révolutionnaires du général Valence, victorieuses à Jemappes. Dumouriez avait officiellement déclaré la Belgique « libre de l'autorité de la maison d'Autriche », ce dont le général fit part aux citoyens de Namur depuis son quartier général établi à Flawinne.

La ville se rendit sans combat le 19 novembre 1792 ; le siège de la citadelle commença le 27, quand l'artillerie française fut arrivée de Givet. Il ne dura guère, car le gouverneur autrichien se rendit le 2 décembre, après un bref bombardement qui fit plus de peur que de mal. Une bombe éclata d'ailleurs dans le chœur de la collégiale Notre-Dame sans blesser personne.

Les aléas de la guerre virent ensuite à Namur le flux et le reflux des deux armées. Les Français abandonnèrent la ville en mars 1793 après Neerwinden, pour y revenir au cours de l'été 1794, c'est-à-dire après la victoire de Fleurus. On se battit alors quelques jours, on se canonna avec entrain, et la citadelle capitula le 17 juillet. Namur était « libérée ». « *Les satellites d'un despote odieux* » étaient tombés « *sous les coups vengeurs des hommes libres, des braves Français* », comme l'avait annoncé la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité. Au soir du 22 juillet, les révolutionnaires plantaient sur la place Saint-Remy l'arbre de la liberté : c'était un misérable sapin...

18 juillet 1852

Cantate inachevée

Une singulière croyance populaire associe la musique, et spécialement le chant, à la météorologie. On n'ose chanter de peur de faire pleuvoir : l'antienne est connue, bien qu'aucun lien n'ait jamais été prouvé entre les deux faits, heureusement d'ailleurs pour une ville qui se flatte d'être capitale du chant choral...

Le jour de la fête de l'Union commerciale, le 18 juillet 1852, fut pourtant propre à faire croître et embellir cette doctrine : après quelques curiosités, comme des fantaisies sur la Juive, Moïse ou la Favorite, exécutées par la société d'harmonie, un véritable ouragan interrompit le concert. On manqua ainsi le bouquet final attendu, la cantate « *À Namur* », paroles de A. Lemaître et musique de M. Gérard, qui devait être exécutée par toutes les sociétés de chant réunies et la musique des Guides, « *musique particulière de S.M. le roi* ».

Cette manifestation n'avait rien d'exceptionnel en un temps où chorales, fanfares et harmonies connaissaient un engouement dont on ne peut guère se faire l'idée aujourd'hui. La musique était partout : dans les kiosques, qui poussaient comme des champignons, à La Plante (1872), au parc Louise-Marie (1882), avenue de la Gare (1892), Grand-Place (1898), et jusque dans les grottes de Han ou de Floreffé, lieux de prédilection pour les âmes romantiques du siècle. Une douzaine de grandes manifestations, de 1846 à 1911, conduisirent à Namur une multitude de groupes. Le festival organisé en juillet 1875 rassembla ainsi deux cent quarante fanfares et harmonies, parmi lesquelles vingt-neuf sociétés namuroises. Vers 1900, des concerts étaient programmés quatre fois par semaine pendant tout l'été. De quoi laisser rêveurs nos organisateurs de concerts d'aujourd'hui...

19 juillet 1373

La charte des fèvres

Du XIV^e siècle à la révolution française, le corporatisme fut, chez nous comme ailleurs, le fondement de l'économie urbaine et de l'organisation sociale. Les métiers ou « *frairies* » groupaient des personnes exerçant une même profession, ou du moins des activités ayant entre elles quelque lien de parenté. Lien parfois ténu : le métier des vigneron et coteliers (jardiniers) s'étendait ainsi d'un côté aux marchands d'alcool et de l'autre aux herboristes et pharmaciens ! Les chartes de ces métiers, approuvées par le Magistrat, en organisaient la hiérarchie, la vie sociale et religieuse, l'accès et plus généralement l'activité ; elles visaient aussi à interdire toute concurrence.

La plus ancienne charte de métier conservée à Namur est celle des bouchers ; une vingtaine allaient suivre en un siècle, dont celle des fèvres en 1373. Le fèvre, en ancien et moyen français, c'est le forgeron ou le maréchal-ferrant. Le patronyme de Lefèvre, avec toutes ses variantes, est l'un des plus répandus en Wallonie : c'est dire l'importance des métiers du métal, et d'une « *frairie* » qui rassemble aussi les couteliers, armuriers, cloutiers et quelques autres.

La charte règle par le menu la vie du métier, des dévotions à faire le jour de saint Éloi jusqu'à la quantité d'acier à mettre dans les faucilles. Si quelque fèvre demeure à Namur sans appartenir à la frairie, celle-ci peut le contraindre à y entrer, moyennant évidemment paiement de douze vieux gros d'argent au coin du roi de France et tournée générale de vin. Nul ne travaillera après le coucher du soleil, ni le samedi après none, c'est-à-dire trois heures de l'après-midi. Les compagnons feront honneur et solennité aux noces des leurs, de même qu'à tous les services chantés pour ceux qui trépasseront. Et en témoignage de ces choses, le mayeur et les échevins mirent à ces lettres le grand sceau de la ville de Namur, le mardi devant la Madeleine (19 juillet), l'an de grâce 1373...

20 juillet 1789

Notre-Dame en révolte

XVIII^e siècle, siècle des Lumières... Si les Pays-Bas avaient alors pour souverains les empereurs de la catholique Autriche, il n'en reste pas moins que ce temps sonna le glas de bien des traditions religieuses, ancrées pourtant au plus profond de l'âme populaire. Il faut dire que l'accumulation des jours chômés, fêtes votives ou célébrations du moindre épisode de la vie liturgique tendaient à nuire à la prospérité générale...

Marie-Thérèse, la première, amena l'évêque Monseigneur de Berlo, à élaguer un peu, dès 1751, le calendrier des fêtes chômées. Ce n'était rien encore au regard du train d'édits pris par Joseph II en 1786, qui furent cause de son impopularité : kermesses réglementées, confréries supprimées, processions interdites. Les bons Namurois, qui n'aimaient rien tant que promener leurs saints de par la ville en armes, costumes et musique, en furent bien marris ! La fronde gronda, curés et paroissiens bravèrent plus d'une fois l'autorité.

Ainsi, le 20 juillet 1789, alors qu'à Paris la Bastille venait de tomber, on se crépait le chignon à Namur parce que l'image de la Vierge était interdite de sortie à la procession de l'Immaculée Conception. Borgnet raconte l'épisode : « *Un grand nombre de femmes mécontentes de ne pas voir l'objet de leur vénération, se précipitèrent dans la cathédrale, descendirent l'image de la Vierge du socle sur lequel elle était placée et, la portant sur les épaules, rejoignirent en dépit des baïonnettes dont les soldats les menaçaient, la procession qui s'acheva ensuite au milieu d'un concours de monde extraordinaire. L'exaspération était si grande que la garnison, quoique très nombreuse, ne put empêcher cette manifestation d'un nouveau genre et que l'autorité judiciaire dut renoncer à poursuivre...* »

21 juillet 1840

La prison pour femmes

On a peine à croire que l'essentiel du quartier aujourd'hui traversé par les rues des Carmes et des Croisiers était occupé au XIX^e siècle par le pénitencier des femmes.

Hommes et femmes partageaient avant cela les mêmes prisons, dans des conditions épouvantables. Comme le déplore un rapport de l'époque, « *le sexe, placé sous la surveillance des hommes, (n'était) séparé du commun des détenus que par des obstacles qui (semblaient) faits pour favoriser les dérèglements les plus graves* ». L'artisan de meilleures conditions de détention, comme de bien d'autres progrès sociaux, fut le chanoine de Hauregard.

L'ancien couvent des carmélites déchaussées, aussi appelées dames blanches, avait été d'abord reconverti sous l'Empire en dépôt de mendicité. Il fut agrandi et aménagé à partir de 1837 ; deux corps de logis séparés devaient accueillir sur quatre étages, l'un les « *criminelles* », l'autre les « *correctionnelles* » ; le bâtiment couvrait près de deux hectares, entre deux portes donnant sur la rue de Fer et la rue Godefroid, et un vaste jardin le prolongeait jusqu'à l'arrière des maisons de la rue de Bruxelles.

À son inauguration, le 21 juillet 1840, la prison accueillit 119 détenues ; à la fin de la même année, ses 455 places étaient occupées ! Ces dames, soumises à la règle du silence, étaient surveillées par les sœurs de la Providence de Champion. Les perspectives de réinsertion sociale étaient limitées. Cet avis publié en 1856 est éloquent : « *Les cultivateurs qui voudraient utiliser aux travaux de la campagne des femmes repentantes, très aptes à ces sortes d'ouvrages, peuvent s'en procurer à des prix très minimes. S'adresser au Comité de patronage de Namur* »...

Le pénitencier des femmes resta là jusqu'à la fin du siècle pour être progressivement démoli au profit de la promotion immobilière et d'un laborieux aménagement du quartier.

22 juillet 1577

La reine Margot à Namur

Dans ses mémoires, Marguerite de Valois raconte par le menu son passage à Namur, son entrée nocturne dans la ville « *éclairée par les fenêtres ouvertes et les boutiques pleines de lumière* », la messe « *à la façon d'Espagne avec musique, violons et cornets* », son émerveillement devant les appartements qui lui sont réservés : « *le tout tendu de plus beaux, riches et superbes meubles que je pense jamais avoir vus, étant toutes les tapisseries de velours ou de satin, faites avec de grosses colonnes de toile d'argent couverte de broderies, de gros cordons et des godrons de broderie d'or* ». Elle raconte comment l'après-midi, elle se mit « *avec ses gens dans un très beau bateau, sur la rivière, environné d'autres bateaux pleins de hautbois, cornets et violons* », pour aborder en une île « *où Don Juan avait fait apprêter le festin, dans une belle salle faite exprès de lierre, accommodée de cabinets autour remplis de musique* ».

Jamais Namur n'avait honoré un visiteur d'un accueil plus somptueux, et sans doute Don Juan d'Autriche voulait-il épater celle qui passait pour la plus belle princesse de son temps, et dont il avait admiré, caché au bal du Louvre, la beauté « *plus divine qu'humaine* ».

L'épouse du futur Henri IV, qui passerait à l'Histoire sous le nom de la reine Margot, se rendait officiellement à Spa, où elle devait soigner un ancien érysipèle ; en fait, son frère, le duc d'Anjou, l'envoyait reconnaître le terrain, en ces Pays-Bas agités sur lesquels il avait quelques vues. Elle dut bientôt rentrer précipitamment à Paris, surprise par les périls qui secouaient nos provinces.

23 juillet 1847

Le port du Grognon

Traditionnellement, le Grognon était le cœur de la navigation fluviale à Namur. Nombre de représentations de la ville au

cours des siècles témoignent en effet d'une intense activité portuaire sur la pointe du confluent.

Les choses changèrent vers 1815 et le port s'établit plus loin sur la rive gauche de la Meuse, en aval de la porte de Gravière. Cela n'allait pas sans difficultés : le conseiller Richald-Humblet qualifiait en juin 1846 ce port de « *difficile, inabordable et périlleux* » et déplorait « *que les bateaux de la Sambre ou de la Meuse doivent forcément, à plusieurs époques de l'année, descendre jusqu'au Cul-du-Tan pour pouvoir remonter l'une ou l'autre de ces rivières, ce qui est très pénible et coûteux pour les bateliers* ».

Il réclamait donc le rétablissement du port du Grognon qui présentait, à l'entendre, tous les avantages : « *En effet, l'on y arrive par deux rues qui y aboutissent, celles du Grognon et du Marché Saint-Hilaire. Il se trouve au centre d'un des quartiers le plus peuplé de la ville, où viendront aborder les bateaux à vapeur de Namur et de Liège et les bateaux de marché des localités voisines. Il y existe des auberges et des hôtelleries pour les voyageurs et des magasins pour les marchandises ; le commerce y trouvera donc toutes ses convenances.* »

Le conseiller fut entendu et l'on rétablit ce port dont la suppression avait enlevé « *aux uns leur fortune, aux autres leurs moyens d'existence* ». Encore fallait-il creuser le bassin des deux cours d'eau et reconstruire un débarcadère. Une adjudication fut lancée et le 23 juillet 1847, M. Richald-Humblet avait l'honneur de poser la première pierre.

24 juillet 1577

La surprise de Namur

Quand Don Juan d'Autriche arriva à Luxembourg à la fin de l'année 1576 avec le titre de « *Lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas et comté de Bourgogne* », il se rendit rapidement compte qu'il était tombé dans un piège. La politique du duc d'Albe et les épouvantables massacres et pillages commis par la soldatesque impayée, avaient excédé nos provinces. À Gand, les députés namurois avaient, comme les autres, signé un traité exigeant le départ des Espagnols et alliant contre eux les provinces catholiques à la protestante Hollande. À Marche-en-Famenne, Don Juan n'eut d'autre issue que d'accepter ces exigences en signant l'Édit perpétuel et en renvoyant les troupes espagnoles. Ce n'est qu'alors qu'il put circuler aux Pays-Bas. On lui faisait bonne figure, mais il se sentait menacé, et il était question de vouloir lui retirer les seules troupes qui lui restaient, deux régiments de reîtres allemands.

Sauf à rentrer en Espagne, il n'avait plus qu'une solution : se mettre à l'abri derrière les murs d'une place forte. Ce serait Namur, clé du passage de la Meuse ! Il avait d'ailleurs une bonne raison de s'y rendre : ne fallait-il pas y recevoir la reine de Navarre ? Après une réception fastueuse dont la belle Margot fut émerveillée, Don Juan fit courir le bruit qu'il allait quitter la ville. Il ferait seulement, avant de partir, une dernière chasse dans la forêt de Marlagne, domaine de la Couronne. On organisa pour le repos des chasseurs un banquet avec le comte de Berlaymont, ses quatre fils, et le gouverneur nommé par les États, monsieur de Froymont...

Le 24 juillet au matin, une petite troupe monta donc les rampes de la citadelle. La garnison fidèle aux États Généraux ne se méfiait pas, une porte était même restée ouverte. Les cavaliers s'y engouffrèrent, sortirent leurs armes. En un instant, le château était pris : ce fut ce qu'on appela « *la surprise de Namur* », qui eut un retentissement considérable.

La place fortifiée à la hâte rassembla tout ce qu'on pouvait compter encore de forces loyalistes, et Namur servit de base à la reconquête des Pays-Bas, rendue possible par les atermoiements des États et la victoire de Gembloux, le 31 janvier suivant.

25 juillet 1870

Molons et bruits de bottes !

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la fin du mois de juillet était le moment fort de la vie musicale namuroise, avec ses traditionnels festivals de chant, d'harmonies et de fanfares. Des trains entiers débarquaient des quatre coins du pays leurs contingents de ténors, leurs régiments de bugles et de trompettes. Ainsi, le dimanche 25 juillet 1869, nonante-six sociétés se produisaient sur tous les kiosques, au milieu des places, au long des promenades. La ville entière était dans les rues, puisqu'on estimait le public à vingt-cinq mille personnes...

L'année suivante, l'heure était à l'inquiétude : la guerre entre la France et la Prusse avait éclaté le 19 juillet. Le gouvernement avait notifié aux belligérants l'intention de la Belgique de défendre sa neutralité, mais l'inquiétude était grande et les réservistes avaient été rappelés. Le concert des quarante Molons donné le 25 juillet de cette année-là ne visa donc pas à faire la charité aux « *pauvres honteux* » comme leur objet social le prévoyait, mais à « *v'nu au secours des Familles des Soudarts rappelés d'sos les drapias* ».

Les musiciens fantaisistes, dont le costume tenait déjà, selon le mot d'Ernest Montellier, « *du mousquetaire et du chiromancien* », donnèrent comme il se doit au théâtre un programme de musique namuroise. À la lecture du programme, il faut reconnaître que des œuvres comme « *Li P'tit Creton* » de Wérotte ou « *Les Auvergnats surpris par l'orage* » de Bosret ont un peu perdu de leur notoriété...

26 juillet 1704

On bombarde Namur !

Lors de la guerre de succession d'Espagne, Maximilien-Emmanuel de Bavière prit le parti du duc d'Anjou et ouvrit ses places fortes à Louis XIV. Les Hollandais durent ainsi quitter Namur où ils tenaient garnison depuis le siège de 1695. Dans le cours des campagnes qui s'ensuivirent, ils ne pouvaient que tenter de récupérer la place : leur armée arriva par le sud et concentra son artillerie sur les hauteurs de la Montagne Sainte-Barbe, premier contrefort de Jambes, faisant face aux troupes franco-espagnoles, logées à Terra-Nova et sur les hauteurs de Bouge.

Le bombardement fut terrible et dura trois jours et trois nuits, du 26 au 28 juillet 1704. Les Bataves usèrent de boulets chauffés au rouge pour incendier la ville. Heureusement, au fil des sièges, les bourgeois étaient devenus experts en défense passive et leur vigilance limita les dégâts : « *sans leur vigilance, la ville seroit toute brûlée* », dit un témoignage du temps. Un édit du Magistrat du 12 juillet avait, il est vrai, prévenu « *tous inconvénients qui pourraient arriver, en cas de bombardement* » ; il s'agissait notamment « *de faire mettre endéans les vingt-quatre heures un tonneau rempli d'eau devant leur porte et un autre aussi rempli d'eau sur leur grenier et de pourvoir de poêles et autres instruments de fer, propres à arracher, au besoin, des boulets rouges* ».

Les troupes assiégées ne se contentèrent pas de compter les coups, mais expédièrent en retour aux Hollandais douze mille boulets qui leur causèrent grand dommage et leur firent lever le siège...

27 juillet 1915

Mort du chanoine Henry

Né à Dinant en 1846 d'une famille de banquiers, prêtre à vingt-cinq ans et vicaire de Saint-Nicolas, Henri Henry (sic !) allait consacrer sa vie au mouvement ouvrier.

Président d'abord de l'Alliance des Présidents, réunion autour d'une table de café de la rue des Brasseurs des responsables de huit mutualités locales, il allait fédérer avec une énergie visionnaire et infatigable cette mosaïque de sociétés de secours où il ne voyait plus que les « *épaves des corporations anciennes, institutions plus charitables que prévoyantes* ».

Le chanoine Henry fut aussi l'apôtre de la pension des ouvriers, qui avant 1900 n'était encore que du domaine de l'utopie : « *On a peine à se figurer, plaideait-il en 1887, que l'ouvrier qui a passé toute sa vie à de durs labeurs, souvent dans des privations pénibles, ne puisse à la fin de sa vie prendre un peu de repos parmi les siens et se sentir à l'abri des atteintes du besoin* »... Sous son impulsion, des mutualités de retraite virent le jour dans toute la province à partir de 1901.

Henri Henry mourut le 27 juillet 1915.

28 juillet 1709

Mort d'un jésuite pékinois...

« *Les hommes de l'occident (...) se sont dépensés pour le bien de l'Empire et ont montré un dévouement sincère. Ils se sont donné beaucoup de peine en composant des livres utiles et curieux (...). Les Européens n'étant coupables d'aucune infraction aux lois, il ne semble pas équitable d'interdire leur religion* ». Cet édit de l'empereur K'Ang Hi, contemporain de Louis XIV, couronnait l'étonnante aventure chinoise des jésuites, parvenus par leurs compétences scientifiques et surtout par leur étonnante adaptation aux mœurs et à la culture locale, à se créer une place enviable dans l'empire du Levant.

En leur nombre, un Namurois, Antoine Thomas, fils d'un procureur domicilié rue de la Croix. Élève du collège des jésuites, il entra comme novice à seize ans, enseigna à son tour et se spécialisa dans les mathématiques et l'astronomie. Son but était cependant de prêcher l'Évangile en Orient : il s'embarqua le 3 avril 1680 pour n'arriver finalement à Pékin que cinq ans plus tard, après bien des tribulations.

Rebaptisé Ngan To P'Ing-Che, le jésuite namurois fit des choses aussi étonnantes qu'initier l'empereur à l'algèbre, construire les digues du fleuve jaune et imaginer le système d'irrigation des jardins du palais d'été...

Il mourut de dysenterie à l'âge de soixante-cinq ans, le 28 juillet 1709, alors même que l'épopée chinoise des jésuites tournait court, en butte à l'incompréhension du Vatican.

29 juillet 1843

Le premier train

L'histoire ferroviaire namuroise remonte à 1837, quand le premier ministre et ministre des travaux publics, J-B. Nothomb, fit étudier un projet de « *chemin de fer destiné à rattacher Namur au système général des chemins de fer belges* ». On discuta vivement de la direction à prendre pour relier la ville à Bruxelles : le conseil communal préférerait aller vers Tirlemont, l'inspecteur des travaux publics Vifquain conseillait un tracé passant par Charleroi, Manage et Braine-le-comte. Celui-ci eut gain de cause et les travaux commencèrent en 1840 : treize ponts de fonte furent construits pour couper les méandres de la Sambre.

L'inauguration, trois ans plus tard, ne fut pas une mince affaire car Léopold I avait accepté d'honorer la fête en passant trois jours à Namur. Signe des temps : son équipage, voitures et chevaux, l'avait précédé en train, de même que le service de table royal réservé au dîner offert chez le gouverneur !

Le samedi 29 juillet à 15h45, le convoi fit son entrée à Namur avec deux minutes de retard, salué par cinquante et un coups de canon tirés par l'artillerie de la citadelle. Il avait couvert les vingt-deux lieues du trajet à la vitesse fantastique de six lieues à l'heure ! Douze cents invités suivirent le lendemain pour l'inauguration officielle, où trente mille personnes les attendaient. Le bourgmestre Dufer et le ministre Nothomb firent d'abord assaut d'éloquence : nul doute, l'Europe entière choisirait « *certainement cette voie qui traverse la magnifique vallée de la Sambre pour aboutir à Namur, où la navigation à vapeur assurera la prolongation de notre railway* »...

D'autres liaisons allaient suivre, Liège en 1855, Bruxelles par la voie directe en 1856, Bruxelles en 1859, Dinant et Givet en 1862.

30 juillet 1622

Les carmes déchaussés

Carmes et carmélites doivent leur nom au mont Carmel, qui domine Haïfa, où un croisé calabrais se retira au XIIe siècle. Leur règle fut approuvée en 1245 et l'ordre fut rénové par saint Jean de la Croix en 1593 : il y eut alors les carmes chaussés, tenants de l'ancienne observance et les déchaussés, réformés. Les archiducs Albert et Isabelle portèrent toujours « *grande et pieuse affection au saint ordre des Pères Carmélites deschaux* » ; ils encouragèrent ainsi l'installation du désert de Marlagne, qu'ils visitèrent personnellement.

Les ermites obtinrent de bâtir en ville un refuge pour le temps de guerre. Du refuge au couvent, il n'y avait qu'un pas, que la protection de la fille de Philippe II permit de franchir rapidement : l'église Saint-Joseph était la leur, et l'actuelle rue des Carmes rappelle le lieu de leur établissement. L'arrivée d'un nouvel ordre mendiant n'était pas sans poser problème, aussi le maître Henrart dut-il faire des prodiges de diplomatie dans la lettre qu'il adressa à la souveraine le 30 juillet 1622.

Il loua d'abord le « *saint désir* » de la « *Princesse sérénissime* » de voir les carmes « *accroître par fondations nouvelles (...) en ceste sienne ville de Namur* ». Il assura ne leur avoir donné « *aucun empeschement* », mais exprima sa crainte qu'ils « *ne vinssent avoir disette* », « *estant la bourgeoisie assez pauvre surchargée par le grand nombre des ordres mendiants qui s'y retrouvent* ». Le maître demanda donc innocemment « *d'où ils esperoyent recevoir leur vivres, chauffages et autres necessitez* », et suggéra des solutions pour éviter que les saints hommes ne dussent « *faire queste de porte en porte* » : l'essentiel pourrait leur être fourni par leur maison de Marlagne, et pour le surplus, on espérait que Son Altesse continuerait « *ses libéralitez en leurs endroict* »...

L'affaire ne fut pas réglée pour autant, et la question de la quête des ordres mendiants allait resurgir tout au long du siècle.

31 juillet 1738

Cloche-porte

Comme on sait, l'actuel beffroi est le principal vestige du rempart médiéval, qui partait du Grognon, courait jusqu'à l'actuel Palais de Justice, puis faisait angle pour passer derrière Saint-Aubain et rejoindre la Sambre. La grosse tour Saint-Jacques – tel était son nom – dominait la muraille de nonante pieds : elle en était le plus grand édifice, d'ailleurs entièrement reconstruit à la fin du XIVe siècle. Ecourtée d'une dizaine de mètres, la tour fut surmontée au XVIe siècle du campanile qu'on lui connaît aujourd'hui. Elle prit le nom de sa nouvelle fonction : cloche-porte, c'est-à-dire cloche chargée d'annoncer l'ouverture et la fermeture des portes de la ville. Elle fut régulièrement restaurée, notamment en 1755 par ce même entrepreneur Petiaux qui démolit une bonne partie du rempart.

Qui dit cloche-porte dit cloche, et qui dit cloche dit refontes successives. Ainsi, le 31 juillet 1738, la veuve Feraille s'engagea-t-elle à refondre l'ancienne cloche, qui pesait 4.200 livres, et à en augmenter la taille de quatre pouces et le poids de 500 livres. Cette cloche fut en effet suspendue le 5 décembre, avec la gravure suivante :

BIS REFVSAM BIS SENATVS AUGET :
CAROLO CLAVDIO NAMUR DELZEE PRAEFECTO

Ce chronogramme complexe indique, outre le millésime, une seconde refonte, un accroissement, et le mayorat de Charles Claude de Namur d'Elzée.

Cloche-porte prit du galon après le siège de 1746 : elle dut remplacer pour la sonnerie des heures l'antique cloche du ban, qui se trouvait dans la tour de l'église Saint-Pierre, à la pointe de la citadelle, et avait péri dans le bombardement. La cloche fut encore refondue en 1782 et 1832 ; en 1841, elle eut la compagnie d'une horloge parisienne et le renfort d'une petite sœur de 894 kg chargée de sonner la demi-heure...

AOÛT

1 août 1483

Mort d'un greffier mélomane

Le XVe siècle est l'âge d'or de la chanson franco-flamande. C'est l'époque des Binchois, Dufays ou Ockeghem, tous nés aux confins du royaume de France et des états bourguignons, dont relève le comté de Namur depuis 1421. On chante l'amour, rien n'a changé, et la mode est aux robes brodées de partitions.

C'est principalement à deux greffiers, le père et le fils, que l'on doit d'avoir conservé la trace de chansons populaires à Namur, dont les partitions sont curieusement notées dans les très austères registres des « *Transports et autres actes de l'Echevinage de Namur* ».

Le premier de ces juristes mélomanes est Noël de Fleurus, qui fut notaire, juré, échevin de Saint-Aubain et enfin lieutenant mayor de Feix jusqu'à peu avant sa mort, en 1438.

Jean, dit Taillefer, l'un de ses six enfants, lui succéda et eut aussi la faiblesse d'agrémenter de notes de musique les documents officiels. Gendre du mayor de Profondeville, père d'un curé de Saint-Loup, il vécut à la rue Cul d'Oison. À sa mort, le 1er août 1483, on l'enterra à Notre-Dame, « *devant les degrés de la chapelle Ste Agnès, une pierre dans l'intervalle* ». Parmi d'autres chansons parsemant les recueils des cours de justice, on trouve ainsi dans un registre de l'échevinage, à la suite d'actes de 1423, quatre lignes de « *la belle se siet* », un air qui inspira les musiciens des siècles durant, de Josquin jusqu'à Poulenc...

2 août 1808

Singulier fait divers

S'il était un cabaret agréable, par les belles journées d'été, c'était bien celui de la vieille Maison des Pierres, sur la rue Salzennes-les-Moulins, du côté de Flawinne. On y jouait aux quilles, et quand on ne jouait pas, on mangeait quelques douceurs, assis à l'ombre des noyers. Le tout sans préjudice d'une tasse de café, d'une pinte de keute, voire d'un petit pékèt...

Un brave vitrier de la rue Notre-Dame, répondant au nom de Maximilien Bourgeois et plus volontiers à celui de Jaco, faisait sa partie, quand il s'aperçut qu'il manquait au pot vingt-cinq centimes. Le soldat Destrée n'avait pas payé sa mise, on le lui fit remarquer, il le prit mal : « *C'est avec ça que je joue, moi !* » s'écria-t-il, sortant son sabre. Le fusilier était ivre, on n'insista pas. Le lendemain cependant, chargé de pékèt dès potron-minet, il poursuivit le vitrier de ses intentions vengeresses : il lui fallait un duel, mais avant cela, on allait boire entre hommes. On but donc, et l'ouvrier se sentit venir des idées de bravoure. Tant et si bien que buveurs et passants, tout le monde s'achemina en cortège dans les prés d'Asty-Moulin. On tira les sabres à la courte paille, on se battit, et le plus saoul des deux tomba : le soudard était allé s'embrocher sur la lame du vitrier.

Le chirurgien constata que « *la cause (du décès) venait d'une plaie unique causée par l'effet d'un instrument piquant et tranchant qui avait divisé, en son trajet, la carotide externe dans sa presque totalité* », ce qui ne laissait aucun espoir de rappeler à la vie le nommé François-Albert Destrée. Quatre mois après cette fatale journée du 2 août 1808, l'affaire passa devant le jury d'accusation de l'arrondissement de Namur, département de Sambre-et-Meuse. Le substitut considéra qu'il y avait provocation de la part de « *l'homicidé* ». Le jury conclut au non-lieu et ordonna « *que ledit Maximilien Bourgeois dit Jaco soit sur le champ remis en liberté* »...

3 août 1437 Grands-Malades

Ce sont les croisades qui ont amené en Europe cette terrible maladie qui sévissait en Orient depuis la haute Antiquité : la lèpre. L'isolement était la seule façon d'endiguer un mal qui attirait souvent sur son porteur la vindicte publique. On accusait facilement son ennemi d'être « *ladre* » (lépreux), de sorte qu'une jurisprudence namuroise mettait à charge des dénonciateurs les frais d'examen d'une personne qui était reconnue saine.

Ce n'est pas le seul cas dont la justice eut à connaître concernant des lépreux : « *le samedi, troisième jour d'août 1437* », comparut ainsi « *par devant le Souverain Bailliage* », cour suprême du comté de Namur, un nommé Giele (Gilles) du Cerf. Il entendit juger « *que si le père et la mère avaient été jugés ladres avant célébration de leur mariage, l'enfant ne devait point avoir de succession selon la loi du pays* » ; façon sans doute de décourager de malsaines unions...

À Namur, l'hôpital des Grands-Malades fut dès le milieu du XII^e siècle le refuge des lépreux. Ils y étaient séquestrés aux frais de la Ville, contrairement à d'autres pensionnaires qui pouvaient s'y faire héberger moyennant paiement... et une bonne dose de courage ! La haute cour de Namur fit en 1454 exception à la règle : « *Sainte femme et épouse de Stévenotte le Braconnier aiant en volonté et intention d'aller demeurer avec ledit Stévenotte, son mari, en la maison des Grands-Malades, pour l'aider, le servir, le réconforter en ses besognes et nécessités : vu la pauvreté de la maladie dont il est chargé par le plaisir de Notre Seigneur* » obtint d'être hébergée gratuitement « *tout le cours de sa vie durant* »...

4 août 1484 Jeux dangereux

C'est à l'époque bourguignonne que le tir à l'arbalète connut son heure de gloire. Il était encouragé par le pouvoir, « *tant pour ce que l'occupation est honneste et plaisante comme pour ce qu'il est prouffitable pour le service des princes et seigneurs et à la garde et deffence des villes et place où ilz sont ordonnez* ». On vit même les dits princes en visite à Namur se joindre aux confréries d'arbalétriers pour leurs exercices et concours d'adresse. Le « *jardin* » (terrain d'exercice) des arbalétriers se trouvait au lieu-dit de la Motte, à l'emplacement de l'actuel Institut Saint-Louis.

Mais voilà : le maniement de telles armes est dangereux, il occasionna sans doute plus d'une fois blessure ou mort d'homme, et la crainte d'une condamnation en faisait hésiter plus d'un. Le « *grant serment de l'arbalestre* » pria donc les archiducs Maximilien d'Autriche et Philippe le Bon d'exempter ses membres de toute poursuite en cas d'accident. Il se plaignit que « *pluseurs josnes compaignons delaisent de frequenter le dit esbat et d'entrer ou dit serment pour doute (...) d'estre poursuyz et traveilliez* » si « *aucun estoit navré par cas fortuyt par aucuns des dis arbalestriers en faisant le dit exercice en leur jardin* » ; il fit valoir tant son propre « *deplaisir* » que le « *preuidice à la chose publique de (la) ville et pays de Namur* », privée de ses plus actifs et habiles défenseurs.

« *Le III^e jour d'août l'an de grace mil III^e quatre vings et quatre* », les archiducs firent droit à leur supplique et leur épargnèrent d'être « *molestez crimminelement en aucune manière* », pourvu que le coup fatal fût accidentel et non porté « *de volonté ou que dol ou autre abus* »...

Les autorités namuroises eurent, semble-t-il, du mal à accepter ce passe-droit, car dès 1505, les arbalétriers durent s'adresser derechef au duc de Bourgogne pour faire respecter la franchise.

5 août 1803 Bonaparte se fâche

Le concordat de 1801 devait ramener la paix religieuse après les excès révolutionnaires. En ordonnant à tous les prêtres du diocèse de signer dans les douze jours une déclaration d'adhésion, Emmanuel Pérès, préfet de Sambre-et-Meuse, raviva l'agitation : Cornelius Stevens, l'ancien administrateur du diocèse, prêcha le refus de lois qu'il proclamait « *impies et hérétiques* », et 311 prêtres namurois refusèrent de signer. Le préfet répondit par des emprisonnements et des déportations, et il en résulta une terrible agitation. L'évêque fut totalement dépassé par les événements. C'est que le « *citoyen Bexon* », vieil homme nommé à ce poste l'année précédente par le premier consul, n'avait été jusque-là que le curé de deux obscurs villages lorrains.

Quand Bonaparte passa à Namur avec Joséphine en août 1803, il lui fit de vifs reproches et demanda des explications. Monseigneur accabla les Stevenistes, mais le futur empereur l'interrompit : « *Un évêque devrait parler avec plus de charité. Si vous aviez travaillé à mériter l'estime et la confiance des prêtres de votre diocèse, les troubles qui ont agité ce département ne se seraient pas produits... Pourquoi ne vous entourez-vous pas d'ecclésiastiques respectables et éclairés, et ne suivez-vous pas leurs avis ? Car, je sais que vous avez dans votre diocèse des hommes savants, plus dignes que vous, Monsieur, de la confiance et de l'estime du public. Pourquoi avez-vous éloigné votre premier conseil ? Un évêque incapable, comme vous l'êtes, d'administrer un diocèse doit rassembler autour de lui des personnes éclairées et suivre en tout leurs conseils. De tout ce que j'ai fait pour le bien de la religion en France, une seule chose me cause du repentir, c'est, Monsieur, de vous avoir nommé à l'Episcopat.* »

Le mois suivant, le malheureux évêque de Namur offrait au pape sa démission pour raison de vieillesse et de santé, « *senectus et valetudinis incommoda* ». Les Stévenistes n'allèrent se soumettre qu'en... 1957 !

6 août 1839

L'Ami de l'Ordre

Le 6 août 1839 sortait de presse le premier numéro du journal qui allait régner pendant près de quatre-vingts ans sur la presse namuroise : l'Ami de l'Ordre. C'est un groupe de personnalités catholiques qui lança cette initiative, groupe présidé par le chanoine de Montpellier, qui allait devenir en 1852 évêque de Liège ; c'est dire la tendance du quotidien, proche de l'évêché et organe de son parti, même s'il garda toujours un certain esprit critique vis-à-vis de celui-ci.

« *Si j'avais la main pleine de vérité, a dit Fontenelle, je me garderais de l'ouvrir* » : c'est par une citation que le premier numéro de l'Ami de l'Ordre annonçait son programme, pour évidemment en prendre le contre-pied. « *Ne serait-ce pas un crime envers notre société, poursuivait-il, que de cacher par des motifs tout personnels, par incurie, par laisser-aller, les vérités qui doivent servir de remède au dévergondage de pensée dont nous avons le déplorable spectacle ? (...) Persuadés que si trop souvent le mal triomphe, la faute en est principalement au mutisme des gens de bien, les fondateurs de l'Ami de l'Ordre ont résolu de publier un journal dans lequel les esprits droits, amis de la justice et de la vérité puissent voir se reproduire leurs opinions et leur pensée* ». Le ton était donné !

Édité par François-Joseph Douxfils rue de la Croix, dans l'ancienne maison de l'historien Galliot, le journal vécut par quelques rédacteurs en chef qui s'y dévouèrent corps et âme ; ainsi Frapier, Français d'origine qui le mena trente-cinq ans durant, ou Victor Delvaux, qui finit par racheter l'entreprise, en 1892, pour le prix de 400.000 F.

Si nombre de titres s'attaquèrent à l'Ami de l'Ordre et surtout à ses idées – le sectarisme était au XIXe siècle d'une violence inouïe –, aucun ne le concurrença vraiment : il connut un succès constant, bien géré, tirant encore à trente mille exemplaires pendant la guerre. Et à son dernier numéro, le 18 novembre 1918, il ne disparut pas vraiment, puisque le lendemain sortait des mêmes presses, rédigé et imprimé par le même personnel, un certain Vers l'Avenir...

7 août 1572 et 1576

Les finances de Philippe II

Philippe II incarna l'Espagne au sommet de sa puissance. Ce monarque à la fois effrayant et attachant gouverna pendant cinquante ans l'immense héritage que lui avait laissé son père Charles-Quint, Castille, Aragon, Pays-Bas, France-Comté, une partie de l'Italie et les Amériques. En ce compris bien sûr Namur, dont il avait été inauguré comte en 1560...

Un tel empire était source d'immenses richesses : il connut cependant trois banqueroutes retentissantes, en 1557, 1575 et 1597, et les archives namuroises gardent quelques souvenirs des éternels besoins financiers de ce roi qui construisit l'Escorial et perdit l'Invincible Armada. Le 7 août 1572, Philippe II signa ainsi une reconnaissance de dette de 2.600 livres envers diverses églises et abbayes du comté de Namur. Les chapitres de Saint-Aubain et Notre-Dame avaient avancé chacun 200 livres et l'abbé de Floreffe 1.000 livres pour « *fournir aux grands frais des gens de guerre à cheval et à pied, pour empêcher les invasions des rebelles, bannis et fugitifs à cause des troubles* ».

Quatre ans plus tard, jour pour jour, le Conseil d'État, au nom du roi, conclut un autre marché avec les « *prélatz, nobles, gens des villes et communaultez du pays et conté de Namur, représentans les trois membres des Estatz d'icelluy pays* » : ceux-ci payeraient au souverain une somme de 32.000 livres « *du prys de quarante groz monnoie de Flandres la livre* » en échange du droit de percevoir l'impôt du deux centième denier, que le roi leur abandonnait. Le bel argent namurois allait être promptement dépensé pour l'entretien de la compagnie « *des chevaulx legiers de don Jehan Baptide de monte* », le secours du comte de Meghen et « *autre service de sa majesté* »...

8 août 1831

Départ des volontaires

On aurait pu croire qu'après les combats héroïques de l'indépendance et la prestation de serment de son nouveau roi, la jeune

Belgique allait jouir d'une paix méritée. Point du tout : les perfides Bataves ourdissaient leur vengeance contre « *ce petit peuple de traîtres et de rebelles* », ainsi qualifié par le général Van Geen, celui-là même qui avait dû capituler à Namur.

À l'annonce d'une nouvelle guerre, le patriotisme enflamma derechef les ardeurs : les hommes se présentèrent en masse aux ordres de mobilisation générale, tandis que les femmes préparaient déjà de la charpie pour les blessés...

Le 8 août, quatre compagnies de la garde civique étaient rassemblées sur la place Saint-Aubain, prêtes pour le départ, sous les acclamations de la foule. Cette fameuse garde civile avait été organisée par le gouvernement provisoire pour le maintien de l'ordre public. Trois bans la formaient, par tranche d'âge et situation de famille : seul le premier, composé des célibataires et des veufs sans enfants de vingt-et-un à trente-cinq ans, était appelé à la défense du territoire.

La troupe partit donc, musique en tête, sous la direction de Constant de Montpellier, jeune officier de vingt-sept ans. Elle croyait marcher à la victoire : elle alla à la défaite. Malgré quelques faits d'armes héroïques, ces braves civils déguisés en soldats se firent bousculer par l'armée hollandaise.

Heureusement, entre-temps, les régiments français arrivaient à la rescousse. Le 11, les troupes du maréchal Gérard étaient cordialement reçues à Namur. L'affaire fut vite entendue : « *À la vue du coq gaulois, l'armée hollandaise se retira* », écrit le Courrier de la Sambre...

9 août 1559

Nationalité ? Namurois !

Au cours de l'été 1559, les États généraux des Pays-Bas se réunirent à Gand en présence de Philippe II, « *avant son partement d'iceux pays vers ses royaumes d'Espagne* ». Ce fut l'occasion pour les États du comté de Namur de réclamer et d'obtenir qu'une personne qui n'y serait pas née ne pourrait y remplir un office de justice, de conseil ou autre. Le roi y consentit par une ordonnance du 9 août, exceptant cependant les gouverneurs et les chevaliers de la Toison d'or, de même que les natifs d'autres principautés des Pays-Bas qui accorderaient aux Namurois la réciprocité.

Ce souci de réserver à leurs natifs tous les emplois publics est un souci constant des Namurois tout au long de l'ancien régime. C'est même l'essence même de cette idée de nationalité qu'a mise en exergue Félix Rousseau.

Dès la cession du comté en 1421 par son dernier souverain à Philippe de Bourgogne, qui n'était alors encore que comte de Flandre, il était stipulé que lui et ses successeurs ne pourraient « *mettre ou instituer audit pays de Namur aucuns officiers notables comme gouverneurs, capitaines, chastellains, bailliz, receveurs ou mayeurs, s'ilz ne sont Namurois ou Flamens, natifz dudit pays de Namur ou de Flandres, ou ayans grant partie de leurs terres et héritages en aucun d'iceux pays de Namur ou de Flandres* »...

Le privilège fut renouvelé par Marie de Bourgogne en 1477, et il fut au cours des siècles souvent invoqué par les États de Namur, jusque devant les plus hauts pouvoirs, pour exclure des charges publiques des postulants qui ne seraient « *naturels namurois* », fussent-ils même bourgeois de la ville.

10 août 1598

L'archiduc Albert

L'intermède des archiducs Albert et Isabelle constitue un curieux épisode dans l'histoire des Pays-Bas espagnols. Le mariage de sa fille Isabelle avec l'archiduc d'Autriche fut le dernier grand ouvrage de Philippe II, et il ne fallut pas moins que la tranquillité de l'Europe pour l'y décider : la principale condition que la France mettait à la paix était en effet que l'Espagne renoncât aux Pays-Bas. On convint de laisser ces provinces à Isabelle, qui était par le sang un peu des deux royaumes, sous réserve qu'elles reviendraient à l'Espagne si l'infante venait à mourir sans descendant. Son mariage avec Albert dépeint, on ne peut mieux, l'habileté et le caractère du roi d'Espagne, car il savait en choisissant pour gendre son petit-cousin d'Autriche qu'il privait sa fille de toute chance de maternité : il se disait que l'archiduc, d'ailleurs cardinal, n'avait pas en ses hauts-de-chausse tous les attributs de la virilité !

Le 10 août 1598, Albert fut ainsi proclamé souverain des Pays-Bas, et devint donc comte de Namur, quatrième du nom ; les députés des provinces lui prêtèrent serment de fidélité. Il avait avant cela abandonné en grande cérémonie ses habits ecclésiastiques sur l'autel de Notre-Dame de Hal.

Début septembre 1599, les archiducs furent reçus à Namur avec une pompe extraordinaire, au son des cloches et de l'artillerie. Ils logèrent deux nuits au palais du gouverneur et furent inaugurés solennellement à Saint-Aubain. C'est ainsi que dans la suite des rois d'Espagne et comtes de Namur qui régnèrent sur les Pays-Bas, on passa directement de Philippe II à Philippe IV...

11 août 1922

Transports funèbres

Tous égaux devant la mort ? Voire... En 1844, le ministre de la Justice mettait les gouverneurs en garde contre ceux qui avaient la prétention de mourir plus haut que leur condition, en recommandant de limiter l'apparat des funérailles à la qualité du disparu. Mais c'est sans doute dans la classification des convois que les différences sociales trouvaient leur illustration la plus frappante. Le règlement communal du 11 août 1922 organisait ainsi officiellement, et dans le détail, les quatre classes des convois funèbres à Namur.

La première classe incluait un corbillard ouvert, de riche construction, drapé de noir et d'argent ; des panaches de plumes noires et blanches ornaient les quatre coins du véhicule et le bicorne du cocher, qui était aussi rehaussé d'un galon d'argent. La deuxième classe usait du même corbillard, mais perdait les garnitures d'argent, tant sur les draperies qu'au couvre-chef du

phaéon. Un corbillard fermé et moins somptueux servait à la troisième classe : plus de panaches de plume et le bicorne était remplacé par un haut-de-forme, la cravate et les gants blancs par des noirs. Les indigents devaient se contenter du simple corbillard de quatrième classe, sans draperie : ils bénéficiaient cependant aussi des quatre lanternes allumées et de la traction de deux chevaux.

Inutile de dire que les taxes suivaient la même échelle, décroissant de 175 F. pour la première classe – le double même si l'on demandait quatre chevaux – à 8 F. pour la quatrième classe...

12 août 1552

L'engagère

Notre droit ancien connaissait une forme de possession immobilière oubliée aujourd'hui : l'engagère. Un bien cédé en engagère pouvait toujours être récupéré par le cédant moyennant paiement d'une somme d'argent ; cette sorte de propriété précaire était bien utile pour laisser quelques avantages successoraux à ces sujets de droit imparfaits qu'étaient les femmes et les bâtards.

Les enquêtes faites au XVI^e siècle pour formaliser la coutume générale « *du pays et comté de Namur* » portent souvent sur l'engagère. Ainsi celle conclue le 12 août 1552 à l'occasion d'un conflit successoral au sein de la famille de Fumal. À la tête des douze témoins consultés pour leur connaissance de la coutume, on trouvait Godefroy Gaiffier, « *lieutenant bailly de Namur, eagé de 78 ans* », un vieux magistrat coutumier de cet exercice. Ces messieurs déclarèrent qu'ils tenaient « *la coutume dudit pays estre telle et notoire, que l'on ne peult donner aucuns biens immeubles à ung bastart, sinon par tiltre d'engajure* ».

Vers la même époque, on précisa par la même procédure que les filles ne pouvaient recueillir des biens de leurs parents au détriment de leurs frères, sinon par engagère. Les prêtres eux-mêmes pouvaient laisser en engagère des biens à leurs enfants, et ce même si la mère de ceux-ci était une femme mariée ! La chair donc était faible déjà, et les juristes ne s'embarrassaient apparemment pas de scrupules pour appeler un chat un chat !

13 août 1851

L'abattoir communal

Beaucoup de villes anciennes ont un quartier nommé « *Neuville* » ou « *Neuveville* », souvenir d'une extension de l'agglomération première. À Namur, la Neuve-Ville, déjà citée en 1192, occupa les prés d'Herbatte, terres comtales longeant la Meuse et englobées dans l'enceinte du XIV^e siècle. Ce quartier fort touché par les grands sièges connut ensuite une vocation surtout industrielle : la grande verrerie Zoude, une fabrique de colle, un lavoir de minerais précédèrent ainsi dans le quartier l'abattoir communal, ouvert le 13 août 1851 après une année de travaux.

Prévoyante, la ville avait décidé des futurs tarifs d'abattage le jour même où l'entrepreneur Léanne lançait son chantier : ce serait un franc cinquante pour les bovins adultes, un franc pour les porcs, septante-cinq centimes pour les veaux, soixante centimes pour les agneaux...

Les délibérations du Conseil communal au cours des années suivantes témoignent des soucis qu'une telle industrie pouvait causer. Ainsi, un règlement organise-t-il la marche au supplice des animaux voués au merlin de l'abatteur :

« *Art. 1 – Il est défendu à tous les propriétaires, marchands de bétail et bouchers, d'introduire en ville des taureaux, bœufs, vaches et génisses sans les avoir garrottés et assurés d'une manière convenable.*

Art. 2 – Le taureau doit être attaché à une forte corde, de la tête à la queue. Les deux pieds de devant seront solidement liés par une corde qui sera également attachée à un pied de derrière. Deux hommes seront néanmoins soumis à sa garde. »

Soucis hygiéniques aussi, à propos des bêtes malades amenées rue Basse Neuville : « *Celles qui seront reconnues curables pourront, après guérison, être admises à la consommation. Les incurables, après avoir été déclarées impropres à la consommation, pourront, sur l'autorisation du vétérinaire, être appliquées à un autre usage* »...

14 août 1966

Mort de Jacques-André Saintonge

Le poète Saintonge fut un des chantres les plus touchants de ce fleuve qui va de Namur, sa ville adoptive, à Huy, la ville de son enfance,

« *L'une et l'autre ensorceleuses,*

Toutes deux filles de Meuse,

Toutes deux règnent sur moi

Comme je règne sur elles. »

Né pendant la nuit de Noël, il fut à quarante-quatre ans foudroyé par une crise cardiaque alors qu'il allait vers un arbre dont le feuillage auréolé de soleil l'avait ébloui...

Régent littéraire formé à Saint-Berthuin, il travailla pour la radio, au Congo puis à Bruxelles, malheureux de tout ce temps perdu pour la poésie :

« *Si peu de temps pour prolonger*

Le chemin bleu de mon poème

Si peu de temps pour m'en aller

À la rencontre de moi-même. »

Ses recueils de poésies, « *Natales* », « *Visages* » et « *Toucher terre* », Saintonge les a publiés à compte d'auteur, à des tirages confidentiels. Seul l'album photographique « *Le pays de Namur* », dont il écrivit le texte, est familier des bibliothèques. La ville qu'il appelait à ses pieds « *comme un grand poème d'arbres, de pierre et d'eau* » baptisa à sa mémoire le petit chemin qui raccourcit la promenade de la route merveilleuse :

« *Citadelle feuillue, couronne de collines,*

Source au pur secret de rêve et de raison

Noces de l'herbe folle et des sages bastions,

Poème de buissons, d'arbres et de courtines. »

15 août 1834

Triomphe du 2ème de ligne...

Dans l'activité prodigieuse des fanfares et harmonies qui a fait le quotidien de nos villes et villages avant 1914, les musiques militaires se taillaient la part belle. Les régiments casernés à Namur, 2ème de ligne, 1er et 2ème chasseurs à cheval, avaient chacun leur musique et se produisaient à toute occasion. Quand ils quittaient leur caserne pour les manœuvres, musique en tête, la ville en était toute marrie...

Si les musiciens militaires se retrouvent souvent à la tête des fanfares civiles, la rivalité des deux mondes est cependant assez vive. Un musicien lecteur de « *L'Eclair* » se plaint ainsi des messieurs du 2ème régiment de chasseurs qui le privent de son gagne-pain en prêtant leurs talents aux kermesses des environs, sans devoir payer cette fameuse patente qu'il doit quant à lui déboursier pour sortir son instrument et exercer les jambes des jeunes gens. De leur côté, les militaires se plaignent de devoir aller à pied aux festivals et d'y loger à la dure, quand les civils sont « *transportés, nourris et logés aux frais du gouvernement* »...

Le cœur des Namurois tressaillit de fierté quand la musique du 2ème de ligne remporta à Dinant le 15 août 1934 le concours de musiques militaires. Elle était en concurrence avec celle du 8ème léger, en garnison à Givet, mais « *malgré l'excellence de la musique française, le jury, qui était composé d'hommes de talent, n'a point hésité à donner la palme de la victoire à la musique belge qui a ravi tous les suffrages* »...

Et quand les vainqueurs redescendirent la Meuse chargés de lauriers, leurs camarades des chasseurs et de la Société d'Harmonie allèrent à leur rencontre en musique...

16 août 1206

Henri de Hainaut

Plusieurs princes des deuxième et troisième dynasties des comtes de Namur, les familles de Hainaut et de Courtenay, furent, comme on sait, empereurs de Constantinople. « *Empereurs plutôt fantoches*, écrivit justement André Dulière, *car ils acceptèrent une couronne qui n'était pas à la dimension de leur petite tête* »...

Cet épisode éphémère de ce qu'on a nommé l'Empire latin de Constantinople a fait suite à la prise de cette ville en 1204 par des croisés davantage motivés par le pillage et les intérêts économiques vénitiens que par la défense des lieux saints. Au nombre des souverains qui s'y succédèrent jusqu'en 1261, année de la chute de l'Empire devant le prince de Nicée, celui qui se maintint le plus longtemps sur le trône fut encore Henri, troisième fils de Baudouin de Hainaut et frère de Philippe le Noble, qui furent successivement comtes de Namur entre 1190 et 1212.

Il fut donc choisi le 16 août 1206 pour succéder à son frère au trône impérial, et couronné solennellement à Sainte-Sophie quatre ans plus tard. Il régna une dizaine d'années et étendit les frontières de son territoire au détriment des Grecs, éternels ennemis, qu'il vainquit à plusieurs reprises. Il mourut à Thessalonique, peut-être empoisonné, âgé de près de quarante ans. Il aurait aussi régné chez nous s'il n'avait en 1212, à la mort de son frère Philippe, cédé la couronne comtale namuroise à Yolende, sa sœur cadette : sans doute le trône impérial lui suffisait-il...

17 août 1873

Une nouvelle prison

Au cours de sa longue histoire, Namur a connu bien des prisons. Les tours et portes d'enceinte recelaient en leurs murs épais nombre de chambres et soubassements propres à enfermer dans une humide obscurité ceux que leurs forfaits condamnaient à croupir à l'écart de leurs semblables. La porte Sainiau, à l'entrée du marché de l'Ange, y fut employée ; à sa démolition en 1728, la porte de Fer lui succéda. Dans le courant du XVIIIe siècle, l'amigo se trouvait à l'emplacement de l'actuelle place d'Armes, avec divers autres bâtiments publics ; deux cachots nommés « *fonds des fosses* » y furent mis au jour en 1900, lors de travaux à l'arrière de l'ancien hôtel de ville, celui-là même qui devait brûler en 1914.

À l'époque française, c'est le couvent des ci-devant capucins que l'on reconvertisse en prison : les bons pères s'étaient installés dès 1604 sur un très beau domaine situé à l'emplacement d'un fossé de l'ancien rempart, le fossé des « *claweteurs* » (cloutiers), là où se trouvent aujourd'hui la bibliothèque communale et l'impasse qui porte leur nom. Un orphelinat pour garçons allait lui succéder dès l'ouverture de l'actuelle prison.

C'est un arrêté royal daté du 17 août 1873 qui décida de la construction de celle-ci. On l'établit dans ce qu'on appelait alors la plaine de Froidebise, dans le quartier à aménager derrière la gare, où ne se trouvait alors que le cimetière général. Les choses ne traînèrent pas : un mois plus tard, les expropriations étaient lancées, les travaux furent adjugés fin 1875 pour un prix de 737.515 F. et après moins de neuf mois, la nouvelle maison de sûreté était réceptionnée ! Selon un rapport

administratif, cet édifice serait non seulement « *un embellissement pour la ville* » mais il procurerait à celle-ci des avantages considérables...

18 août 1944

Namur bombardée

L'invasion allemande en mai 1940 ne s'était pas passée sans dommage pour Namur. Deux jours de bombardements avaient tué une trentaine de personnes et détruit les quartiers de la rue Rogier et de la rue Julie Billiard. Les années de guerre avaient aussi connu leur lot de dommages qu'on appellerait aujourd'hui collatéraux. En 1941, une attaque manquée du train de Hitler avait touché la rue Balart ; en 1943, des bombes visant Ronet étaient tombées sur Salzinnes et début 1944, plusieurs raids visant les voies de communication avaient surtout touché les maisons privées.

L'approche des alliés laissait aux Namurois, avec un faux sentiment de sécurité, l'espoir que le pire était passé. Il allait malheureusement venir, en un gros quart d'heure, au soir du 18 août 1944.

Trente-sept bombardiers lourds, groupés en trois escadrilles, firent s'abattre sur le centre-ville un déluge de feu, lâchant trop tôt des bombes destinées au pont de Luxembourg. Après plusieurs jours de chaos, on tira des décombres 317 victimes, dont les cercueils s'alignèrent à l'Institut Saint-Aubain. Le pont n'avait pas été touché.

Dix-huit jours plus tard, Namur était libérée. Au cimetière de Belgrade, où quatre tranchées s'emplirent de cercueils, le monument aux morts rappelle le nom des victimes.

19 août 1888

Dédicace de l'abbaye de Maredsous

L'abbaye de Maredsous doit son existence aux Desclée, riche famille d'industriels tournaisiens qui acquit en 1872 quelques terres dans l'Entre-Sambre-et-Meuse pour s'y ménager une pieuse retraite. Avec l'intention d'y créer un prieuré, elle invita les moines bénédictins de Beuron, dans le Bade-Wurtemberg. Inquiets du climat antireligieux entretenu par Bismarck, ceux-ci ne se firent pas prier.

Là où n'existaient plus qu'un château-ferme et un moulin, vestiges d'un hameau disparu depuis deux siècles, allait sortir de terre cet imposant ensemble abbatial qui est aujourd'hui l'un des sites les plus courus de la province.

Les choses ne traînèrent pas : le 15 août de la même année, les Desclée mettaient leurs bâtiments à la disposition des moines en attendant la construction de l'abbaye, confiée à l'architecte Béthune. Deux mois plus tard, six moines et trois convers arrivaient d'Allemagne et choisissaient d'établir le monastère sur les hauteurs austères et solitaires du Scrépia. Le 20 mars de l'année suivante, aux vêpres de la Saint-Benoît, la première pierre était posée en présence de l'évêque de Namur, Mgr Gravez, et d'une assistance nombreuse.

Le chantier mobilisa de grands moyens : jusqu'à deux cents ouvriers s'activèrent à la briqueterie et aux carrières ouvertes sur place, de sorte que le 29 juin 1876, les moines pouvaient déjà s'installer dans une aile achevée du bâtiment.

Si l'école abbatiale s'était ouverte à ses huit premiers élèves dès novembre 1881, l'abbaye ne fut solennellement consacrée que le 19 août 1888 en présence du légat du pape. Les autres édifices n'allaient guère attendre : les tours s'élevèrent l'une après l'autre, le cloître étendit ses ailes et en 1891, l'abbaye était presque achevée, dans le style néogothique qu'on lui connaît.

20 août 1911

La fin d'une belle époque

De ces vingt années qui précédèrent la première guerre, on se fait l'image d'une époque privilégiée, d'un contraste heureux avec les rudesses des temps qui l'ont précédée et les horreurs de ceux qui l'ont suivie. Même si le quotidien avait peu en commun avec la vie légère que suggèrent les affiches de Lautrec, il était cependant celui d'une certaine douceur de vivre, d'un monde trop incertain encore pour dénouer les liens sociaux et effacer les traditions, riche assez déjà pour laisser au peuple quelques loisirs.

C'est ainsi l'âge d'or des harmonies et fanfares, de l'émergence d'une véritable éducation populaire, et on a peine à imaginer aujourd'hui l'engouement extraordinaire du grand public pour tout ce répertoire qu'il découvrait ainsi, dans un goût romantique volontiers sentimental ou grandiloquent. Le dernier festival de la belle époque se tint à Namur le 20 août 1911 : il rassembla 235 sociétés de musique, qui défilèrent et tinrent concert des heures durant sur les 23 kiosques élevés pour la circonstance. Même l'austère « *Ami de l'Ordre* » se fit lyrique, le lendemain, pour relater l'événement : « *Formidable cortège ! C'était un interminable défilé. Il en venait, il en venait toujours (...)* Et c'était bruyant, et c'était riant, et c'était joli. Une marée de musique emplissait la ville. Les velours frappés d'argent et d'or, les soies flottantes, les draperies brodées, les cartels, les bannières, les oriflammes passaient interminablement, entourés de leur cohorte, tandis qu'au sommet des hampes tintinnabulaient les lourdes médailles, souvenirs de journées passées et de triomphes acquis »...

21 août 1899

Le boulevard Ad Aquam

« *Li rempart d'au quannes* » : c'est ainsi que le bon peuple namurois avait rebaptisé en patois le rempart Ad Aquam. Depuis qu'on avait construit, assez tardivement d'ailleurs, une fortification tout au long de la Meuse, seul un étroit chemin empierré courait entre le mur et les maisons. Au XIX^e siècle, c'était un joli but de promenade, ombragé d'une rangée d'arbres, le meilleur endroit d'où suivre, le dimanche, les joutes nautiques disputées sur le fleuve.

En 1851, le Conseil communal interdisait de circuler « *avec chevaux, bestiaux, voitures, charrettes ou brouettes sur le terre-plein du Rempart Ad Aquam* ». Le trafic passait donc dans la rue Notre-Dame, dont la promotion au titre de grand-route d'Anvers à Strasbourg à l'époque française avait causé la démolition de l'antique collégiale.

À la fin du siècle, divers travaux modifièrent l'aspect du quartier. Ainsi, en 1894, on s'attaqua à la porte de La Plante et à son corps de garde, là où le brigadier Colson avait jadis improvisé ses fameuses « *wallonnades* ». L'année suivante, on décida d'élargir le rempart pour y faire passer le vicinal : il devint ainsi un boulevard large de quatorze mètres, que l'État céda à la Ville. On l'inaugura le 21 août 1899.

Peu avant la guerre, la rive gauche prit l'aspect qu'on lui connaît aujourd'hui, quand disparurent les maisons groupées à l'entrée du pont de Jambes et quand fut posée la balustrade de fer courant encore aujourd'hui du pont au confluent, mais si le boulevard a été rebaptisé en l'honneur du bourgmestre Huart, l'ancien nom d'Ad Aquam est resté en vogue.

22 août 1475

L'entrée du Téméraire

« *Charles le Hardi, duc de Bourgogne, passant avec son armée par le comté de Namur, entra dans cette ville le 22 Août, accompagné de ses gardes & de grand nombre de gentilshommes de sa cour, & descendit à l'hôtel de Messire les chevaliers de Simergen près de la tour & port de Gayette, lez Saint Remi, où il logea pendant plusieurs jours* ». Voilà ce que rapportent les archives du Magistrat de Namur, citées par Galliot.

Le duc de Bourgogne s'en allait avec son armée envahir la Lorraine, poursuivant le projet de son père d'unir les Pays-Bas à ses terres de Bourgogne et de Franche-Comté. Le grand rêve de reconstituer la Lotharingie, s'il eût réussi, eût changé la face de l'Europe : on sait qu'il se brisa bien vite en deux cruelles défaites, à Granson et à Moret, avant de se terminer avec la mort du duc, au siège de Nancy. De nobles namurois, comme les sires de Croÿ et de Chimay, y périrent avec lui.

Charles n'était pas un inconnu à Namur. Quand il n'était encore que comte de Charolais – titre traditionnellement porté par le fils aîné du duc de Bourgogne –, il en avait fait sa base de départ contre les Liégeois révoltés ; il y avait aussi prêté en octobre 1468 le traditionnel serment des comtes de Namur.

23 août 1914

La fin de l'Hôtel de Ville

Si un quartier de Namur a bien changé, c'est celui de la place d'Armes. Avant 1914, celle qu'on appelait la Grand'Place était à la fois plus longue et plus étroite, les constructions s'alignant du coin de la rue de l'Ange à l'entrée de la rue Bas de la Place. C'est dans cette droite ligne que s'élevait l'Hôtel de Ville, construit à l'époque hollandaise ; c'était un vaste bâtiment néoclassique agrémenté en son centre d'une façade de temple antique, quatre colonnes et frontons, dû à l'architecte Blanpain. La première pierre en fut posée par le gouverneur d'Omalius et, selon la tradition, on déposa sous une pierre de la façade une boîte de plomb contenant un écrit et des pièces de monnaie à l'effigie du roi, d'un demi-cent à deux florins. Un kiosque à musique monté sur rails donna en 1898 à la Grand'Place la physionomie qu'on lui connaît sur nombre de cartes postales anciennes.

On sait que le quartier souffrit de l'invasion d'août 1914 : 109 maisons furent incendiées, et avec elles l'Hôtel de Ville, totalement détruit le 23 août. Les archives de tout le siècle précédent disparurent, comme la collection des toiles de Kegeljan et une statue d'Apollon offerte par Napoléon. Maigre consolation : on retrouva dans les décombres la fameuse boîte, que le plombier André ouvrit devant le Conseil communal...

Malgré le paiement des dommages de guerre, la ville ne put reconstruire l'Hôtel de Ville. On se contenta de dégager les ruines pour créer la place d'Armes et rebâtir des maisons voisines : le nouveau quartier fut inauguré le 5 juin 1923.

24 août 1815

La province de Namur

C'est la loi fondamentale du 24 août 1815 qui abolit la division française en départements et constitua la province de Namur, réunies aux Provinces-Unies sous la couronne du prince d'Orange-Nassau. Dinant, l'un des cercles qui avaient constitué le département de Meuse-et-Ourthe sous contrôle prussien, y fut rattaché le 2 octobre, et le second traité de Paris, le 20 novembre, y ajouta Mariembourg et Philippeville, françaises depuis 1659.

La province de Namur n'avait pas encore ainsi l'aspect qu'on lui connaît aujourd'hui : en 1819 et 1820, elle devait abandonner quelques communes au Grand-Duché de Luxembourg et en gagner trente et une dans l'arrondissement de Marche ; en 1823 enfin, elle récupéra de Liège toute sa portion nord-est, de Marche-les-Dames à Bierwart, en échange de quelques communes comme Marchin, Ben-Ahin et Ocquier.

L'ancien « *pagus Lomacencis* », qui constituait à l'époque carolingienne le cœur du pays de Namur, avait connu au fil des siècles bien des avatars, et le comté en avait été bien amoindri au profit de ses puissants voisins : la principauté de Liège

étendit ses enclaves bien loin dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, le comté de Hainaut annexa Couvin et celui de Brabant Gembloux. Quant à la frontière sud, elle connut des sorts divers au fil des grandes guerres européennes et des traités conclus aux XVII^e et XVIII^e siècles. La constitution française de 1795 avait finalement mis Namur à la tête du département de Sambre-et-Meuse, vaste territoire incluant les arrondissements de Marche et Saint-Hubert.

25 août 1892

La citadelle

L'aménagement de la citadelle fut la grande affaire de la fin du XIX^e siècle. Quand la citadelle était domaine militaire, peu de Namurois imaginaient qu'elle pourrait un jour avoir quelque autre intérêt. Le tourisme ne se concevait guère et le goût des vieux murs n'était pas dans l'air du temps : n'avait-on pas allégrement démolit les remparts et les portes de la ville sans susciter d'autres protestations que celles de vieux historiens dépités ?

Quand le bourgmestre Henri Lemaître tenta de persuader ses concitoyens qu'un jour des hôtels et cafés pourraient amener du monde au sommet de ces froids remparts, il eut surtout affaire à des sceptiques et à des inquiets : les commerces du centre-ville n'allaient-ils pas être désertés ? Malgré tout, il parvint à convaincre ses collègues du Conseil, et négocia avec le Premier ministre le déclassement de la citadelle comme place forte. En 1892, le roi Léopold II signa un arrêté en ce sens.

Le 25 août 1892, la Ville apprit que les terrains de la citadelle lui seraient en grande partie laissés, en pleine propriété, mais sous condition qu'elle ne les céderait jamais à des particuliers, sinon sous forme de concessions temporaires. La presse commenta ainsi l'événement : « *Quand on connaît le peu de respect que l'on a à Namur pour les choses du passé, quand on sait que le niveau général des connaissances de notre population est si peu élevé qu'elle n'hésite pas à demander la démolition des rares choses qui peuvent donner à la ville un caractère autre que banal, on se prend à avoir pour l'avenir des craintes sérieuses et on se demande s'il ne serait pas utile de demander à l'État, d'imposer à la Ville, dans le traité de cession des terrains, la charge de conserver au moins l'aspect décoratif des ouvrages extérieurs anciens qui lui sont cédés. Il ne faut pas démolir la porte de La Plante. Il faut en aménager les abords, mais ne rien démolir* ».

26 août 1199

La paix de Saint-Médard

Le traité signé en l'église Saint-Médard de Dinant le 26 août 1199 (ou le 26 juillet selon les sources) marqua, comme l'a observé Félix Rousseau, « *un tournant décisif au point de vue de la puissance territoriale du comte de Namur* ». Cette principauté, qui jusque-là rivalisait avec ses voisines, y perdit une bonne partie de son étendue et ne fut plus désormais qu'une puissance de second ordre, malgré les quelques extensions que le comte Guillaume I lui donna au XIV^e siècle.

La cause en était une innocente enfant, la petite Ermesinde, qui n'eut pour tort que de naître d'un père plus qu'octogénaire alors qu'on ne l'espérait plus : sa naissance provoqua une fatale guerre de succession. Le comte de Hainaut fit en effet valoir par les armes l'héritage namurois qu'Henri l'Aveugle voulait lui reprendre après le lui avoir donné : il s'empara de Namur, qui fut pillée et incendiée.

Le comte de Bar, une fois qu'il eut épousé Ermesinde, vint à son tour assiéger la ville quelques années plus tard. Ce fut sans succès « *car les Namurois animés par la présence de leur souverain, se défendirent en braves* ». Ils s'étaient donc bien vite ralliés à leur ennemi de la veille pour combattre celui d'aujourd'hui : ils firent en tout cas si bien, aux dires de Galliot, « *qu'à la fin ils l'obligèrent de lever le siège, & de s'en retourner sans avoir fait autre chose, que de fatiguer son armée & ruiner le pays* ».

Les douze articles du traité laissèrent cependant à Ermesinde et son mari la plus grande part du comté « *tout le terrain au-delà de la Meuse vers l'Ardenne, jusqu'à la forêt d'Arche* ». Le comté de Namur, pour le peu qu'il en restait, demeura l'apanage de la maison de Hainaut, avant de passer aux Courtenay puis aux Dampierre.

27 août 1781

L'inauguration de Joseph II

L'inauguration de Joseph II comme comte de Namur, le 27 août 1781, fut une des dernières grandes cérémonies de l'ancien régime. Le prince, qui succédait à sa mère l'impératrice Marie-Thérèse, n'y assista pas en personne, quoi qu'il fût venu à Namur quelques semaines auparavant ; il fut représenté par le prince Gavre, « *gouverneur & capitaine de cette ville et province* ».

Selon la tradition séculaire, les États avaient été convoqués. Une triple décharge de trente coups de canon tirés des remparts et du château donna à neuf heures le signal de départ du cortège, qui défila dans les rues devant des alignements de troupes en parade.

La cathédrale toute neuve – elle n'avait pas quinze ans – était trop petite pour accueillir tout ce monde, d'autant que le centre en était fermé, tendu de somptueuses draperies entourant l'autel, lui-même élevé sur une haute estrade, et surtout d'un dais de velours rouge abritant le portrait de Sa Majesté. Le prince de Gavre joua le rôle du souverain avec la dignité voulue devant les membres des États, les autorités civiles et religieuses et les quelques « *personnes de distinction* » qui avaient pu trouver place. Après la cérémonie, répondant au héraut d'armes, le peuple cria par trois fois « *Vive Joseph II, Empereur & Roi, comte de Namur* », tandis que derechef tonnaient les canons et sonnaient les cloches.

La fête, somptueuse, se poursuivit le lendemain : un bal réservé aux nobles et à quelques bourgeois « *invités par cartes* » dura jusqu'au petit matin ; le peuple quant à lui dansa au théâtre et on distribua des deux côtés « *toutes sortes de mangeailles & de rafraîchissements* ».

28 août 1419

Juifs, lapins sauvages et harengs saurs...

Le passage de marchandises au « *grant pont de pierre apellé le pont de Mouze* », comme on disait du pont de Jambes dans les documents de la fin du Moyen Âge, donnait lieu jadis au paiement d'un impôt au profit du souverain, le « *winage* ».

Le comte gérait ce revenu comme une valeur ordinaire de son patrimoine, qu'il pouvait grever de rentes au profit de tiers, vendre s'il le devait, racheter s'il le pouvait. Ainsi Jean III, perpétuellement désargenté, vendit-il en 1419 le « *winage* » du pont de Meuse à l'échevin Philippart de Fumal, pour la somme de cinq cents florins. L'acte, passé devant la Haute Cour, réserva au comte le droit de racheter ce droit d'imposition ; il n'en usa pas, puisque sa ruine fut à ce point consommée qu'il vendit bientôt le comté lui-même, mais ses successeurs bourguignons le firent plus tard.

Il n'était guère de marchandise en gros qui ne fût taxée, qu'elle passât sur le pont ou sous celui-ci. Les registres des comptes du domaine au XIV^e siècle en témoignent : tonneaux de harengs frais et saurs, pièces de vin, charretées de lièvres et de lapins sauvages, bois flottés, miel, œufs, figues et raisins, tout passait à la même casserole fiscale.

Par une singulière assimilation, les juifs étaient traités comme des marchandises, taxées à trente petits tournois ou sept vieux esterlins : « *Item, un yuwys doit XXX petis tournois ; et on le lait passer par greit et par acord pour VII vies estellin* »...

29 août 1785

Leurs altesses royales

Le 29 août 1785, Namur vit paraître en ses murs « *leurs altesses royales madame Marie-Christine & monseigneur le duc de Saxe-Teschen, accompagnés de leurs altesses royales le prince Clément de Saxe, l'électeur de Trèves et la princesse Cunégonde sa sœur* ».

L'archiduchesse Marie-Christine était la sœur de l'empereur Joseph II, et donc aussi de la reine de France Marie-Antoinette, sa cadette de treize ans. Avec son époux, elle avait succédé à Charles de Lorraine comme lieutenant et gouverneur-général des Pays-Bas.

Les princes étaient déjà venus trois fois à Namur, prenant leurs quartiers à l'Hôtel de Hollande ou au gouvernement ; c'est là que l'auguste compagnie arriva dans la soirée, soupa à une table de quatorze couverts et logea. Le lendemain, tout ce beau monde se rendit dans la plaine de Jambes, où deux bataillons leur firent une démonstration militaire, manœuvrant et tirant au canon comme en bataille rangée. Après le dîner, les princes remontèrent la vallée de la Meuse pour visiter le jardin d'Annevoie et le château de Freyr, qui appartenait alors au duc de Beaufort, seigneur de Spontin. De là l'électeur s'en retourna vers Trèves et les altesses royales reprirent le chemin de Bruxelles, passant à Namur sans s'y arrêter.

L'harmonie qui régnait encore entre le peuple et ses princes n'allait guère durer ; l'intransigeance de Joseph II jointe au conservatisme de ses sujets devait empoisonner les dernières années de l'époque autrichienne.

30 août 1896

Histoire de cloches

Les cloches d'une ville sont les meilleurs témoins de son histoire. Elles en ont sonné à toute volée les grands moments, fêtes et joyeuses entrées ; le glas ou le tocsin en ont marqué aussi les heures tragiques. Elles portent un nom et l'on reconnaît leur voix, grêle ou profonde, rauque parfois, quand les siècles ont enroulé le chant du métal. Celles qui sont arrivées du Moyen Âge jusqu'à nous, refondues le plus souvent, sont aussi des miraculeuses : c'est que les armées de passage n'ont souvent d'autre souci que d'arracher aux clochers leurs habitantes d'airain pour en faire des canons.

La collégiale Saint-Aubain, fondée par le comte Albert en 1047, avait au XIII^e siècle un important carillon, et il semblerait qu'une part du bronze dont il était fait soit arrivée jusqu'à nous, de refonte en refonte. Traditionnellement, ses plus grosses cloches portent les noms d'Aubain et de Marie ; les deux nobles voix de basse peuplant aujourd'hui le vieux clocher datent du XVIII^e siècle, mais elles ont succédé à des homonymes plus anciennes dont elles ont aussi, à peu de choses près, la taille et le poids : 2.600 kg et 1m30 de diamètre pour Aubain, 1.800 kg et 1m40 pour Marie. Pierre, refondu en 1670 les suit de près. Ce sont les seuls rescapés de la révolution française : leurs consœurs avaient alors fini sous forme de gros sous et de canons, elles qui avaient échappé pourtant, au prix de plantureuses rançons, aux convoitises des armées passées à Namur au cours du siècle très guerrier qui avait précédé.

Un très beau carillon de cinquante cloches fut installé en 1852 : il joua tant qu'il rendit l'âme prématurément. En 1896, le cercle « *L'Emulation* » parvint, à force de fêtes et de tombolas, à réunir les 8.000 francs nécessaires à sa restauration, tant et si bien qu'un beau soir d'août, le carillonneur de la Maison du roi pouvait l'inaugurer. La foule se pressa le temps de deux concerts, autour du « *vî carillon d'sint-Aubwin* »...

31 août 1792

La Fayette à Namur

Les vagues de la révolution ont fait échouer à Namur, de façon inattendue, quelques grandes figures de l'histoire de France,

le futur Charles X en juillet 1789, le futur Louis XVIII en juin 1791, Chateaubriand aussi, fin octobre 1792, deux mois après La Fayette.

On connaît l'épopée américaine du marquis de La Fayette, parti malgré les ordres du roi aider les « *insurgents* » de son ami Franklin. Dans les temps troublés qui suivirent en France, il rêva en vain de réconcilier la monarchie et la révolution. Commandant les armées du Centre, puis du Nord, il s'opposa à l'Assemblée nationale sur le sort fait au roi et fut décrété d'accusation. Il décida donc de fuir, comptant avec quelques officiers s'échapper pour les Etats-Unis : on arrêta à Rochefort celui qui n'était, somme toute, qu'un général ennemi. De là, une escorte de hussards le mena à Namur, où il entra au soir du 22 août 1792.

Il passa la nuit à l'Hôtel d'Harscamp, logement habituel des hôtes de marque. On le conduisit alors à Nivelles, mais il revint à Namur une semaine plus tard, y logea encore ; au matin du 31 août, un régiment de trente hussards autrichiens escorta sa voiture jusqu'à Luxembourg, où il fut incarcéré.

La Fayette resta prisonnier des Autrichiens jusqu'à l'armistice de Leoben, en 1797.

SEPTEMBRE

1 septembre 1695

La revanche des alliés

À peine Louis XIV avait-il repris le chemin de Versailles que le nouvel occupant français s'activait à réparer et améliorer la place de Namur. C'est que Vauban en connaissait mieux que personne les faiblesses, et on se doutait bien que les vaincus d'hier seraient les assiégeants de demain. C'est de ces années que datent les forts détachés de Saint-Antoine, Saint-Fiacre et Coquelet, défendant la ville par le nord, ou le fameux mur de Vauban, qui coupait la colline du Champeau en son point le plus étroit, de la Gueule du loup aux hauteurs de la Plante.

Et en effet, les alliés ne tardèrent pas : les armées du roi d'Angleterre et de Maximilien-Emmanuel de Bavière investirent la ville début juillet 1695. L'ingénieur hollandais Cohorn, qui avait assuré la défense de Namur trois ans plus tôt, menait cette fois le siège, tandis que le marquis de Boufflers, qui logeait naguère à l'abbaye de Géronsart, se retrouvait enfermé dans la place avec seize mille hommes.

Quand l'artillerie fut arrivée de Maastricht, on s'attaqua d'abord aux nouveaux forts, puis on s'en prit aux bastions longeant la Meuse. Les Français furent ainsi réduits à se retrancher dans le château dès le 4 août. Le bombardement fut vif et méthodique, jusqu'à ce que les brèches fussent suffisantes pour tenter un assaut. Il fut mené le 30 août, n'emporta pas la place, mais fut tellement meurtrier que les assiégés se résignèrent à capituler le premier septembre.

Les Namurois virent sans regret partir la garnison française. Monsieur de la Colonie, un de ses officiers, explique la chose avec quelque dépit. Les gens de Namur étaient « *assez grossiers et brutaux. Ils préféroient l'air assoupi des Hollandais aux airs éveillés des Français, qui leur faisoient, disoient-ils, tourner la tête, par tous leurs mouvemens et leurs raisonnemens éternels, et qui trouvoient mauvais tout ce qui n'étoit pas fait à leur manière. Ils ajoutoient que nous nous applaudissions seuls, et que nous méprisons le reste du genre humain ; enfin que nous mettions au-dessous de nous, de nous conformer aux façons des Pays où nous avions à vivre* ». Les stéréotypes ont-ils vraiment changé en trois siècles ?

2 septembre 1774

Mort d'un démolisseur constructif...

Ils étaient trois, Bayar, Petiaux et Phazelle, cousins et beau-frère. Jules Borgnet, dans ses « *Promenades dans Namur* », les traite de « *destructeurs* », son frère Adolphe, dit Pimpurniaux, d'« *enfants dénaturés* ». Quel crime ont donc commis ces trois hommes pour mériter pareils noms d'oiseaux ? Ce furent les principaux démolisseurs du Namur médiéval, et spécialement de la troisième enceinte, dont ne subsistent guère que le beffroi et la tour Marie Spilar. Il faut dire à leur décharge qu'ils n'étaient pour rien dans une décision prise par la Ville, et qu'ils furent aussi les principaux bâtisseurs de ce Namur du XVIIIe siècle qui est, somme toute, le « *vieux Namur* » d'aujourd'hui...

Denis-Georges Bayar, né en 1690, avait de qui tenir : son père était le « *maître des ouvrages de maçonnerie du comté de Namur* ». Reçu bourgeois en 1721, il mena de front une carrière de sculpteur et d'entrepreneur. Le « *grand registre* » répertoriant ses commandes témoigne d'une activité considérable, bien au-delà de Namur et même de l'ancien comté. Du Bayar sculpteur subsistent pas mal de choses, détails ou grands travaux : l'enseigne « *Au cheval relevé* » de la rue de l'Ange, les médaillons de pierre de la façade et de nombreux ornements de la cathédrale et la chaire de Saint-Loup en sont des exemples. On lui doit surtout un monument symbolique de la ville : la porte du confluent, dite « *de Sambre et Meuse* » par ce qu'elle est surmontée des statues de deux vieillards figurant les deux cours d'eau.

Bayar mourut riche et célibataire, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, le 2 septembre 1774.

3 septembre 1749

Madame le bourgmestre

Le 3 septembre 1749 mourait à Namur Catherine Maloteau, qui était depuis une quinzaine d'années bourgmestre de la ville. Qu'il faille remonter si loin dans notre histoire pour trouver une femme à ce poste révèle sans doute un certain sexisme, mais il ne faut pas croire que la chose était jadis plus courante, puisque, de tout l'ancien régime, celle-ci fut la seule à occuper une charge officielle de quelque importance.

De son nom de jeune fille Catherine Donna, née d'une famille de marchands, elle épousa à dix-sept ans Thomas Maloteau, bourgeois de Namur qui fit carrière comme contrôleur des forêts domaniales du comté. La charge de bourgmestre s'achetait alors, et en 1701, Maloteau la prit en engagère contre une forte somme. Il la conserva jusqu'à sa mort, mais son épouse avait pris l'habitude de l'aider, de sorte que, aux dires de l'évêque lui-même, elle faisait « *presque seule tous les devoirs de cette charge* ». De sorte qu'en 1734, quand son mari mourut, elle lui succéda et exerça sa fonction à la satisfaction de tous, administrés et gouvernement. D'ailleurs, le souverain de ce temps ne fut-il pas bientôt aussi une femme, en la personne de la reine Marie-Thérèse, montée sur le trône en 1740 ?

Notons au passage que le bourgmestre et le mayeur étaient alors deux personnes et deux fonctions bien différentes : le premier était essentiellement gestionnaire des finances communales, tandis que le second formait avec les échevins et les élus ce qu'on appelait le Magistrat, véritable autorité de la ville.

4 septembre 1931

Mort d'un poète

*« Il était doux d'aller par les sentiers champêtres
Qu'emplissait la senteur de l'arrière-saison...
Un brouillard azuré flottait à l'horizon...
Quelquefois un frisson, troublant comme un présage,
Frôlait furtivement l'immobile feuillage ».*

Quel plus bel hommage Namur pouvait-elle rendre à Fernand Severin, un poète dont le lyrisme avait chanté la douceur des sous-bois, que de donner son nom à un chemin ombragé s'avançant dans le bois de la Vecquée ?

Né à Grand-Manil en 1867 en une « *ferme blanche au toit d'ardoise* », Fernand Severin fut un éternel voyageur, ballotté d'Allemagne en Angleterre et de la Gaume à la Flandre, au fil de la carrière de son père puis de la sienne. Somme toute, ses attaches strictement namuroises se bornent à ses humanités, dont il fit la plus grande partie au collège Notre-Dame de la Paix. Sur les bancs des bons pères, la poésie l'animait déjà ; il recevait même les engagements du vieil Hugo et de Camille Lemonnier, à qui il adressait ses premiers vers. Verlaine allait suivre, lire et relire « *Le Lys* », premier recueil publié par le jeune homme, devenu étudiant en philologie classique à l'U.L.B.

Fernand Severin a chanté son amour de la nature partout où il l'a rencontrée au fil de sa vie, « *l'obscur frémissement des branches incertaines* » des bords de la Semois, « *le beau corps onduleux d'une nymphe captive* » dans la forêt de Louvain, les chemins vagabonds de la lande hollandaise, « *l'irrésistible attrait des chemins écartés* » du Hertforshire, où il s'exila pendant la guerre, la plainte des « *bois de pin courbés sous le vent de la mer* » de la Flandre, chère aussi au poète devenu professeur à l'Université de Gand. Membre fondateur puis président de l'Académie royale de langue et de littérature française, cet homme pudique s'éteignit d'ailleurs dans cette ville, le 4 septembre 1931, à l'âge de soixante-quatre ans.

5 septembre 1944

Namur libérée

Encore meurtri par le terrible bombardement du 18 août, tout Namur suivait à la radio la rapide avance des troupes alliées et décomptait les jours avant sa délivrance. Le 1er septembre, les Américains entraient en Belgique, le 3, les Anglais libéraient Tournai.

La résistance prenait ouvertement les armes, harcelant les Allemands, qui n'avaient plus d'autre souci que de protéger leur retraite. Le lundi 4 septembre, des volontaires polonais faisaient sauter les ponts, tandis que l'avant-garde du général Hodges arrivait par Salzinnes et la citadelle.

Rue de Fer, à l'arsenal et dans le parc, sur les flancs de la citadelle, des détachements allemands les attendaient, résolus à faire le coup de feu. Ils eurent d'abord affaire au groupe Marchal, principale unité de la résistance à Namur, ainsi baptisé du nom d'un sergent évadé héros de la résistance exécuté l'automne précédent. Les combats firent rage toute la journée du mardi 5 septembre. Une bataille en règle opposa les Américains, qui remontaient la rue de l'Ange, à l'ennemi qui occupait encore l'hôpital militaire, au haut de la rue de Fer, et qu'il fallut réduire à coups de canons tirés de la citadelle. Au séminaire, trois cents Allemands se défendirent aussi vigoureusement, n'abandonnant la partie que dans la soirée, pour se rendre ou fuir en camion...

Namur était libérée ! En un instant, les drapeaux confectionnés de longue date sortirent de leur cachette et l'on connut dans les rues ces scènes de joie et de fraternisation, de libations et de baisers passionnés qu'on vit dans toutes les villes libérées...

6 septembre 1870

Le prince impérial à Namur

La jeune Belgique ne vit jamais sans inquiétudes les remous à ses frontières. En 1848 déjà, la citadelle et la ville avaient été mises en état de défense : on s'était activé aux créneaux et barrières, des canons avaient été placés, la circulation s'était interrompue et les ouvriers mineurs avaient été renvoyés chez eux.

La guerre de 1870 fut une autre alerte. Même si la Belgique avait reçu des belligérants des assurances formelles quant à sa neutralité, l'armée fut mise sur pied de guerre. Léopold II fit envoyer 4.000 hommes dans le Luxembourg, craignant le débordement de corps d'armée français en déroute ; les généraux Chazal et Sapin s'établirent à Namur. Si le désastre français de Sedan dissipa ces inquiétudes, il conduisit à Namur nombre de soldats capturés à la frontière ; tous les établissements disponibles, les hôpitaux et jusqu'au Grand Séminaire et l'Institut des sourds-muets, s'employèrent à soigner les blessés.

La maréchale de Mac Mahon passa à Namur, comptant rejoindre son mari à Sedan. Un plus illustre personnage, le prince Eugène Louis Napoléon Bonaparte, fils de l'empereur, y arriva aussi de Paris, où la république avait été proclamée le 4 septembre. Il débarqua du train le 6 septembre à minuit et demi, accompagné de son précepteur, de son aide de camp, de son médecin et de deux domestiques. Il s'installa chez le comte de Baillet, gouverneur de la province. C'est là qu'il apprit que son père était prisonnier et que l'empire était déchu. « *Pourvu tout au moins que la France reste intacte* », dit ce garçon de quatorze ans, avant de s'isoler pour pleurer.

Le prince repartit en train vers Charleroi et Ostende, d'où il comptait gagner l'Angleterre, laissant à son hôte, qui ne voulait pas d'autre remerciement, ce simple billet : « *Souvenir d'affection et de reconnaissance. Louis-Napoléon* ». Le jeune homme, attaché à l'état-major de l'armée britannique, fut tué par les zoulous lors d'une mission à Ulundi, neuf ans plus tard.

7 septembre 1746

Précautions au cas où...

La menace était sérieuse à la fin de l'été 1746. La guerre de succession d'Espagne avait naguère lancé Louis XIV à la conquête des Pays-Bas, la guerre de succession d'Autriche y menait à son tour Louis XV. Après la victoire de Fontenoy, les armées françaises envahissaient nos provinces et mettaient le siège devant leurs principales places fortes. L'armée des alliés, commandée par Charles de Lorraine, vint défendre le Namurois, mais elle fut rapidement repoussée et le maréchal de Saxe prépara l'investissement de Namur aux premiers jours de septembre.

Le 7, le Magistrat publia un édit, « *voulant prévenir par tous les moyens possibles les accidens qui pourroient survenir en temps de siège* ». Il s'agissait de démolir les toits de paille, d'ôter des greniers « *tous les foin, pailles ou grains en gerbes (...), tous bois, coupons de bois ou esquettes, charbons de bois et autres matières combustibles (...)* de sorte qu'en cas de feu il ne puisse se communiquer à aucun bâtiment ».

Nul ne put garder chez lui plus de deux livres de poudre à feu ou dix livres de soufre, mais surtout, il fut ordonné « *à tous et un chacun, dès lors que l'ennemi commencera à tirer, d'avoir continuellement dans leurs greniers deux tinnes ou cuvleaux remplis d'eau, et pareillement (...) dans la rue à côté de leurs maisons* ». Quelques solides sanctions étaient enfin prévues pour ceux qui renverseraient les dites « *tinnes ou cuvleaux* », se trouveraient « *dans les rues sans lumières après les sept heures du soir* » ou s'attrouperaient « *soit de jour ou de nuit* ».

Ces mesures portèrent leurs fruits, car la ville souffrit peu du siège ; par contre, la pointe de la citadelle et la collégiale Saint-Pierre disparurent avec l'explosion de la poudrière et de l'arsenal des Hollandais, qui capitulèrent bientôt sans mériter les honneurs de la guerre.

8 septembre 1713

Fête champêtre à la Marlagne

Les aléas de la guerre de succession d'Espagne firent curieusement de Namur la capitale d'un état souverain de 1711 à 1714 : Maximilien-Emmanuel de Bavière, allié de la première heure des Français, en reçut la souveraineté, compensation à la perte de ses états d'Allemagne.

Le prince régna avec faste sur son domaine, qui contenait aussi le Luxembourg et quelques places hennuyères. Troupes d'apparat, comédiens et musiciens donnèrent au palais des Gouverneurs (l'actuel Palais de Justice) des allures de petit Versailles. Ne manquait même pas l'aménagement somptueux de jardins à la française. Aux dires de Galliot, Namur était alors devenue « *un des plus agréables séjours d'Europe* ».

Au début de son règne, Maximilien-Emmanuel séjourna effectivement à Namur, puis il s'y fit plus rare. La dernière fête qu'on donna en son honneur – dernière d'une longue série – égaya les bosquets de la Marlagne, à Notre-Dame-au-Bois, par la fin d'un bel été, le 8 septembre 1713.

Pendant ce temps, les diplomates s'activaient et le traité de la Barrière ramena jusqu'en 1782 les Hollandais dans la place de Namur. Voisinage moins réjouissant, mœurs moins fastueuses que celles de cet éphémère souverain qui retrouva quant à lui ses terres bavaroises...

9 septembre 1404

La corporation des vigneron

« *Le 9^e jour du mois de sept., l'an de grache mil quatre cents et quatre* », le maire et les échevins apposèrent le grand sceau de la ville de Namur, en cire verte et pendant à double queue, au bas de l'acte autorisant les vigneron et maraîchers à se constituer en corporation.

Acte assez classique au demeurant, réglant l'élection annuelle de « *quatre maistres et un varlet* », les conditions d'accès au métier, et surtout les devoirs de ses membres. Quand un maître ou un membre de la corporation vient à trépasser, chacun de ses collègues est tenu « *d'estre et serat au corps à lever, ale messe chanter et à l'ensevelir* », sous peine d'une amende d'un vieil esterlin ; il en va de même pour les « *enfans grandelets* », ceux qu'on ne porte plus dans ses bras, au contraire des petits enfants, dont le trépas est un cas trop commun pour justifier une amende...

Les grands maîtres ont la charge de visiter les armures et équipements des compagnons, et les mènent à la guerre « *s'il advint qu'il conviengne lesdits mestiers aller hors en l'aost* » : les vigneron et coteliers (maraîchers) ont alors leur bannière propre, « *dessoub laquelle ils deveront estre soigneusement* ».

Trois vieux tournois : c'est enfin là l'amende pour celui « *qui diroit vilonie ausdits quatre maistres ou a l'un d'eux* », maîtres qui reçoivent d'ailleurs un tiers des sommes ainsi perçues, la corporation et « *nostre dit très redoubteit seigneur monseigneur le comte* » se partageant le reste...

10 septembre 1697

La paix de Rijswijk

Le nom de la petite ville de Rijswijk, au sud de la Hollande, dut être béni dans bien des foyers quand on apprit que la paix y avait été signée. « *Cette paix qui rendait le calme & la tranquillité aux Pays-Bas & à l'Europe entière, fut signée le 10 septembre 1697, au grand contentement des provinces, & sur-tout de celle de Namur, qui avoit constamment (...) servi de quartier de rafraîchissement aux troupes étrangères qui arrivoient ou partoient des Pays-Bas, tels que les Espagnols, Italiens, Albanois, Bourguignons, Franc-Comtois, Allemands, Brandebourgeois, Liégeois & autres* ». Cette énumération de Galliot, qui met donc dans le même sac Albanais et Liégeois, évoque cette époque terrible qui valut à Namur ses deux plus grands sièges, en 1692 et 1695.

La paix de Rijswijk, ou plutôt les différents traités qui y furent signés, marqua la fin des succès de Louis XIV ; il avait gagné la guerre, il n'y gagna nul territoire, si ce n'est Strasbourg. Quant à la province de Namur, elle récupéra les villes de Charleroi et Walcourt, ainsi que Bouvignes, Montaigle et Poilvache.

On croyait la paix pour longtemps assurée, mais voilà que vint à mourir, trois ans plus tard, le roi Charles II, dernier rejeton des Habsbourg d'Espagne et accessoirement troisième comte de Namur du nom. Les vingt-deux couronnes de son empire en ruine ne manquèrent pas de susciter des convoitises ; Louis XIV défia l'Europe par sa politique arrogante alors même que le trône espagnol semblait assuré à son petit-fils. Une grande coalition se forma contre la France et la guerre se ralluma. Namur n'y fut directement touchée que par le siège de 1704, heureusement peu meurtrier, mais la région devait subir, des années encore, les ruines et désolations qu'amène toujours le va-et-vient des troupes.

11 septembre 1921

Histoire d'escargots

Nous ne savions pas trop, en commençant cette rubrique, si l'histoire namuroise réservait assez d'épisodes pour illustrer chacun des jours de l'année. Il y en eut plutôt trop que trop peu, malgré quelques dates récalcitrantes, dont celle, rebelle entre toutes, du 11 septembre, désespérément quelconque, définitivement insignifiante...

Dieu sait pourtant que le 11 septembre a pris dans l'histoire du monde valeur symbolique, mais à Namur, point : le terrorisme n'a jamais eu droit de cité chez nous. Tout au plus, aux débuts de la guerre de succession d'Espagne, relève-t-on par deux fois la « *conspiration de quelques scélérats* » qui voulaient mettre le feu aux magasins de poudre de la ville et du château. En 1702, le meneur fut promptement décapité au marché Saint-Remy et sa tête plantée sur une pique sur un bastion bien en vue de la citadelle, tandis qu'en 1704, on pendit haut et court trois autres conspirateurs. Mais rien de tout cela ne se passa un 11 septembre.

Non, pour venir à bout de cette date maudite, il faut marcher sur les traces de René Dejjolier et feuilleter la presse à la rubrique des faits-divers. On apprend ainsi le 11 septembre 1921 qu'un éleveur d'escargots, s'étant plaint du prix du transport d'un colis contenant ses précieuses bestioles, reçut de l'administration cette réponse : « *Quand les escargots en question ont été expédiés, il faisait un temps de pluie, et, comme, quand il pleut, l'escargot sort ses cornes, c'est le tarif spécial des bêtes à cornes qui vous a été appliqué* ». Histoire de « *lumçons* », trop namuroise presque pour être vraie...

12 septembre 1894

La passerelle du Grognon

Les cartes postales du début du siècle passé nous donnent l'image d'un Grognon barré d'une immense passerelle, hideux témoignage d'un temps où le progrès s'embarrassait peu de soucis esthétiques. C'est le 12 septembre 1894 que commencèrent les travaux de construction de ce monstre de 190 tonnes d'acier, heureusement promis à une existence éphémère, et qui n'avait d'autre but que de faire traverser la Sambre au vicinal de Namur à Wépion. Ses deux parties, l'une de 57,8 et l'autre de 61,2 mètres, s'appuyaient sur trois piles, l'une « *près de la baraque du passeur d'eau* », l'autre de l'autre côté du Grognon, la troisième près du mur des écoles communales du rempart.

De nombreuses pages ont été écrites sur l'origine de ce curieux nom de Grognon : « *figure de groin ou tête de porc que les remparts y faisoient* » selon De Marne, « *groing* » au sens de cap ou de promontoire en vieux français, allusion à quelque brèche dans le rempart ou le rivage, qui aurait été « *disgrogneté* » en bon wallon ? Toujours est-il que depuis le début du XVIIe siècle, un groin se trouvait sculpté dans la porte ou la muraille. L'illustre Pimpurniaux en témoigne, invitant à la promenade à la « *poitte di Grognon* » : « *En dessous di l'iscole des bauchelles, on trouvaît dans la muraille, une pierre avou one grogne di pourcia* »...

Quelques mois avant la première guerre, on projetait déjà la construction d'un véritable pont au confluent : ce serait le pont de France, ainsi nommé à la suggestion de François Bovesse. Espérons que ce berceau du vieux Namur, occupé depuis au moins huit mille ans, trouve bientôt figure plus élégante que celle que lui donnait, voici un siècle, la passerelle du vicinal.

13 septembre 1745

Un nouvel empereur des Romains

« *Saint Empire romain germanique* » : c'est là le nom d'un rêve, de l'idée chimérique qu'un empire unique et universel avait survécu à la disparition de l'Empire romain d'Occident en 476. Ce nom curieux, donné au Xe siècle par Otton le Grand à l'état qu'il fondait, ne disparut qu'avec les victoires de Napoléon sur l'Autriche ; même si le titre gardait quelque prestige, ce n'était qu'une fiction politique.

Le 13 septembre 1745, Marie-Thérèse d'Autriche parvint donc à faire élire empereur des Romains son mari l'archiduc François. L'évêque de Namur fut prié de « *faire chanter une messe solennelle, suivie de Te Deum* » le dimanche suivant, « *en action de grâces de ce que le grand-duc de Toscane (était) élu roi des Romains* ». Ces messieurs du chapitre de Saint-Aubain allèrent plus loin et décidèrent « *de faire des illuminations le jour du couronnement de l'empereur, ayant commis à ce sujet le maître de la fabrique et le maître d'école, étant convenus de donner à ce dernier trente florins à cet effet* ».

Le nouvel empereur était déjà grand-duc de Toscane, mais aussi duc de Lorraine, de Parme et de Plaisance. La couronne impériale ne l'empêcha pas de faire à Marie-Thérèse seize enfants, parmi lesquels le futur empereur Joseph II et la reine de France Marie-Antoinette.

À vrai dire, le Tout-Puissant fut ces années-là souvent associé aux affaires publiques. La guerre de succession d'Autriche battait son plein, on faisait chanter messes et Te Deum à Saint-Aubain à chaque victoire des armes de Sa Majesté, et des prières publiques étaient réclamées à l'annonce des batailles. L'exposition du « *vénérable Saint Sacrement pendant trois jours jusqu'à six heures et demie du soir* » n'empêcha cependant pas la cruelle défaite de Fontenoy...

14 septembre 1822

Pompier bon œil....

Il fut beaucoup question de feu à Namur en septembre 1822 : à peine un arrêté communal avait-il été pris pour la surveillance nocturne de la ville le 14 que les seaux à incendie disparaissaient le 18 et qu'on décidait le 19 de s'équiper de pompes spéciales !

La ville était alors surveillée de la tour du guetteur, d'où les « *cwarneux do chestia* » sonnaient de la trompe toutes les heures pour rassurer les bourgeois. S'ils apercevaient un début d'incendie, un nombre convenu de coups de trompe, d'un à quatre, désignait le quartier de la ville touché et le sonneur du beffroi faisait sonner le tocsin. Les veilleurs de nuit restèrent perchés à la pointe de la citadelle jusqu'en 1883, avec d'ailleurs une efficacité variable : le bourgmestre proposa alors de supprimer leur service « *et ainsi de mettre leurs vieux instruments au Musée archéologique* »...

Le corps des pompiers comptait cinquante-cinq hommes, dont cinq brigadiers, mais en cas de sinistre, le voisinage venait généralement à la rescousse avec les moyens du bord. Le bourgmestre et les échevins firent ainsi un inquiétant constat : « *un grand nombre de seaux à incendie qui, dans la nuit du 18 au 19 courant, ont été confiés à des personnes qui s'étaient présentées pour se porter là où l'on croyait qu'un incendie venait d'éclater, n'ont pas été retrouvés* ». Ils invitèrent donc les pompiers d'occasion à restituer les seaux avant le 5 du mois suivant, faute de quoi ils seraient « *poursuivis comme détenteurs d'objets volés et confiés à la bonne foi publique, selon la rigueur des lois* ».

Les seaux, c'est bien – la ville en comptait 423 six ans plus tard –, les pompes, c'est mieux : on décida donc qu'il en faudrait dorénavant cinq, « *continuellement entretenues en bon état et munies des ustensiles nécessaires à leur service* » ; et de peur que quelque distrait ne les égare, la mention « *pompes à incendie* », en grands caractères, dut être écrite sur la porte de l'entrepôt...

15 septembre 1770

Des corporations mêle-tout...

À mesure de l'avancement du siècle des Lumières, on perçoit en Europe la montée d'une tension ; les idées s'émancipent et les monarchies, dont le fondement divin ne va plus nécessairement de soi, se méfient de ces sujets qui se mettent à penser, à penser en tout cas à d'autres choses que leur religion, leur famille et leurs petites affaires. Sous Marie-Thérèse d'Autriche, on n'en est pas encore aux rébellions ouvertes qu'apporteront les réformes radicales de Joseph II. On jase néanmoins, on discute, on conteste, et à Namur, c'est au sein surtout des métiers qu'on le fait...

En juillet 1770, l'impératrice ordonna donc au Magistrat d'interdire « *les assemblées illégales et tumultueuses* » que tenaient les vingt-quatre corps de métier. Le 15 septembre, « *Messieurs les mayeur et échevins de la ville de Namur* » se firent plus précis. C'est que « *S.M. l'impératrice douairière et reine apostolique* » avait appris que les métiers ne s'occupaient plus guère des aides et subsides, préférant débattre « *des matières qui ne les concernoient pas, mais encore de celles qui tendent à troubler l'ordre et la tranquillité publique* ». Marie-Thérèse interdit donc aux membres des corporations de « *mêler dans leurs délibérations* » des objets qui ne les regardaient pas, sous peine de déchéance de leur qualité de bourgeois de Namur et de maîtres de leur métier.

Et pour la bonne forme, les métiers ne pourraient désormais se réunir qu'avec la permission écrite du mayeur ou de son lieutenant et sur base d'un ordre du jour précis à respecter strictement, sous peine d'une amende de trente florins.

16 septembre 1384

Un meurtrier méritant

Curieuse affaire que celle évoquée dans un acte cacheté du sceau du comte Guillaume I « *l'an de grace mil trois cens quatre vins et III, sèze jours ou mois de septembre* ». Un certain Libillon (ou Libert) de Warisoulx, qui n'était pas n'importe qui puisque clerc du comte de Namur, avait on ne sait pourquoi occis « *Maistre Pire d'Ambresin* », écolier. Craignant la justice comtale, il avait jugé plus prudent de s'enfuir. « *Tous ses biens meublez présens et advenir* » avaient donc été saisis au profit de « *notre chier et très redoubtiet seigneur, Monseigneur le Conte de Namur* », de même qu'une « *maisencelle* » (petite maison) qu'il avait à Warisoulx.

La sœur du meurtrier, prénommée Marie, demanda à récupérer tous les biens confisqués, moyennant compensation. Le bailli du comté, le chevalier Godefroid de Ville, l'y autorisa « *de grace espécial* » en considération des bons et agréables services que Libillon avait rendus durant des années au comte, services que, dit-il, « *encore espérons qu'il ferat* ». Marie eut donc à payer au comte « *une grosse amende* », moitié pour le Noël suivant, moitié « *dedens le jour saint Jehan Baptiste tantost après ensuivant* », moyennant quoi elle ne serait plus inquiétée mais pourrait jouir du bien de son frère « *quite et pasible* ». Libillon restait interdit de séjour aux pays et comté, mais comme on attendait encore de lui quelques services à l'avenir, on peut supposer que son exil ne fut pas trop long...

17 septembre 1621

Le saint désert de Marlagne

« J'ai trouvé dans ce désert les premiers fruits de l'esprit érémitique ; tout y était disposé selon la règle, tant pour les choses temporelles que pour les choses spirituelles. N'ayant pas d'instruction particulière à donner, j'ai exhorté les religieux à poursuivre ardemment dans la voie de la perfection érémitique. En foi de quoi, j'ai apposé ma signature au bas des présentes notes le 17 septembre 1621 ».

Cette appréciation de la main du père Mathias de saint François, préposé général de l'ordre des carmes déchaussés, témoigne de la bonne tenue du « *désert* » fondé depuis peu dans le site enchanteur de la Marlagne. Au cœur de la contre-réforme, les archiducs Albert et Isabelle s'étaient en effet laissé convaincre par le prieur espagnol Thomas Jesus de fonder pour sa communauté, dans un des plus beaux sites de la région namuroise, une « *sainte solitude* ». Les religieux devaient y vivre retirés du monde, en autarcie, chacun occupant aux confins du domaine une maisonnette isolée qu'il ne pouvait quitter que pour les offices, le tout dans un silence absolu et une rare austérité.

Les archiducs vinrent en personne poser la première pierre en juillet 1619, et bientôt un haut mur entourait le domaine, mur dont quelques pans existent encore aujourd'hui. Le saint désert subsista jusqu'à la révolution, et sa paix ne fut troublée que par les guerres qui traversèrent le pays. Le 12 juin 1692, il accueillit un hôte de marque en la personne de Louis XIV, qui reçut la bénédiction du cardinal de Bouillon, tandis que les religieux en manteau lui chantaient psaumes et « *Salve regina* »...

18 septembre 1692

Tremblement de terre

Le 18 septembre 1692, la terre trembla dans tous les Pays-Bas. On ressentit à Namur, vers les deux heures de l'après-midi, des secousses assez violentes, qui causèrent heureusement plus de peur que de mal. Les canons de Louis XIV, quelques semaines plus tôt, avaient été plus meurtriers...

Les anciens chroniqueurs ont gardé le souvenir de ces phénomènes naturels, qui devaient frapper l'imagination et participer au sentiment de peur qui fut longtemps ancré dans le quotidien de l'homme. La terre trembla ainsi en 1640, et de 1755 à 1757 elle s'agita encore « *de tems en tems* ». L'histoire namuroise n'a pas gardé trace d'un séisme majeur, et les soubresauts de l'écorce terrestre furent sans doute peu de chose comparés aux épidémies qui emportaient régulièrement une partie de la population, aux inondations récurrentes de la Sambre et de la Meuse, aux excès du climat synonymes de famine et aux ravages des guerres.

Les phénomènes naturels prennent un caractère plus fantastique à mesure que l'on remonte dans le temps et on ne sait trop quelle foi accorder à une chronique du XIVe siècle rapportée par Galliot, relatant que le comté de Namur fut en 1108 agité durant quarante jours par de violents tremblements de terre : il faut dire qu'on vit la même année « *dans les airs des armées qui s'entr'choquoient* », qu'il plut le sang d'une « *quantité effroyable d'oiseaux de toutes espèces, qui se battoient* » et qu'on montra à Namur « *un enfant à deux têtes & de deux sexes, un poussin à quatre pieds, & un cochon avec une face humaine* ». Beaucoup de choses pour une seule année...

19 septembre 1746

On coupe les ponts !

Après une vingtaine d'années de paix, la succession d'Autriche ralluma les guerres continentales. L'empereur Charles VI avait désigné pour lui succéder, à défaut d'enfant mâle, sa fille Marie-Thérèse : c'était la fameuse Pragmatique Sanction, qui légalisait la branche aînée des Habsbourg et spécialement l'électeur de Bavière, Charles-Albert. La Hollande et l'Angleterre soutinrent la première, la France le second, bientôt suivie par la Prusse.

Après la victoire de Fontenoy, près de Tournai, les armées de Louis XV s'attaquèrent aux Pays-Bas et vinrent, selon une vieille habitude, mettre le siège devant Namur. La ville était défendue par onze bataillons hollandais et deux autrichiens, commandés par un vieillard, le comte Colyar, qui demanda à se retirer aux premiers coups de canons, en raison de son grand âge...

Les choses ne traînèrent pas : en quelques jours, les Français se rendirent maîtres des ouvrages avancés, et le 19 septembre à

l'aube, les assiégés faisaient sauter les trois arches jamboises du pont de Meuse et se retiraient dans la citadelle ; en fin de matinée, on arborait le drapeau blanc sur la ville.

Cinq jours plus tard, le bombardement de la citadelle toucha un magasin à poudre : le vieux château des comtes fut détruit, à l'exception des deux tours rondes qui subsistent aujourd'hui. L'antique église Saint-Pierre disparut dans l'incendie. La garnison n'attendit pas l'assaut pour se rendre, le 30 à six heures du soir. On lui refusa les honneurs de la guerre, qui avaient naguère permis à d'autres assiégés plus courageux d'éviter la captivité et de quitter Namur l'arme haute.

Les Français ne restèrent que deux ans à Namur, puisque le traité d'Aix-la-Chapelle rendit les Pays-Bas à Marie-Thérèse. Sur son plan en relief, Larcher d'Aubancourt laissa Saint-Pierre, que son armée avait détruite ; bien avant Staline, c'était ainsi qu'on refaisait l'Histoire...

20 septembre 1578

Don Juan appelle au secours

Après la victoire de Gembloux, Don Juan ne parvint pas à pousser plus loin ses avantages. Menacé de toutes parts, non seulement par l'armée des États Généraux révoltés, mais aussi par les troupes françaises du duc d'Anjou, anglaises de la reine Elisabeth et allemandes du comte palatin Jean-Casimir, il s'enferma dans le camp fortifié de Bouge et lança à son demi-frère Philippe II des appels désespérés.

Sur les hauteurs de Namur, il n'échappa pas à l'épidémie de typhus qui ravageait le camp. Le 20 septembre 1578, il écrivait au roi d'Espagne : *« J'ai été pris de la fièvre et d'une grande douleur de corps et de tête qui me retient au lit en grand malaise, et, quoique je sois aussi affaibli que si j'avais souffert pendant un mois, j'espère, Dieu aidant, que, grâce au remède dont on a fait usage et qui se continue, le mal n'ira pas plus avant. Mais je puis certifier à Votre Majesté que le poids des occupations est ici tel qu'il n'y a santé qui y résiste, ni vie qui y puisse durer »*. Lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, il suppliait surtout Philippe de lui faire part de ses instructions.

Le roi, jaloux de ses succès et inquiet de ses ambitions, nota simplement sur la lettre, à l'attention de son secrétaire : *« Je ne répondrai rien au passage souligné »*. Il daigna cependant s'intéresser à la santé de son frère. À la lettre du 20 septembre, il répondit vingt jours plus tard : *« J'ai pris grande part aux inquiétudes que vous ressentez, et plus encore au mauvais état de votre santé, parce que celle-ci importe à mon service beaucoup plus que tout le reste, sans parler de la peine que j'en ai éprouvée, parce que je vous aime, peine que j'éprouverai jusqu'à ce que j'aie appris que vous êtes débarrassé de votre indisposition. Je vous prie, comme ce rétablissement est d'une si grande importance, de donner toujours vos soins à retrouver votre santé, et de la maintenir avant tout par tous les moyens possibles »*. Don Juan ne lit jamais cette lettre : il était mort le premier octobre, à l'âge de trente et un ans...

21 septembre 1746

Désarmement

Le XVIII^e siècle ne fut guère troublé à Namur que par le siège de 1746, épisode de la guerre de succession d'Autriche qui, heureusement, ne causa guère de dommages à la ville. Les armées de Louis XV, menées par le maréchal de Saxe, ne firent qu'une bouchée de la garnison hollandaise de la Barrière : sa résistance fut si molle qu'elle se vit refuser les honneurs de la guerre. La ville capitula le 19 septembre, la citadelle allait le faire le 30.

Une ordonnance du 21 septembre 1746, signée du sieur de Fleury, *« chargé des affaires du roi de France »*, prescrivit aux habitants de déclarer dans les vingt-quatre heures *« les munitions de guerre et de bouche, armes et autres effets appartenant à la reine de Hongrie ou à ses alliés »*. Peut-être les Français visitèrent-ils avec une attention particulière les caves des jésuites, qui en 1692 avaient conservé au collège 1.260 bombes chargées en attendant des temps meilleurs. Quant à la reine de Hongrie, ce n'est autre évidemment que l'impératrice Marie-Thérèse, dont la succession au trône de son père Charles VI était l'enjeu de la guerre, et qui avait été inaugurée solennellement à Namur deux ans plus tôt.

Quatre jours après cette ordonnance, c'était au tour de l'intendant Pineau de Luc d'enjoindre les Namurois à déclarer pour le lendemain *« les blés, foins, pailles, avoines, draps, chevaux, munitions d'artillerie et autres effets ayant appartenu à la reine de Hongrie ou à ses officiers »*. Et comme sans doute les armes rentraient difficilement à l'arsenal, le comte de Lussan, commandant de la place, réitéra l'ordre du 16 octobre suivant...

22 septembre 1934

La Bourse de Commerce

L'inauguration de la Bourse de Commerce, le 22 septembre 1934, était comme la touche finale apportée au réaménagement de l'ancienne Grand-Place, ravagée par le grand incendie d'août 1914. Le conseil communal en décida la construction en avril 1931 et en confia six mois plus tard la réalisation à l'architecte Diskchen. Celui-ci conçut un immeuble rappelant le style Renaissance, somme toute assez élégant. Le projet pourtant suscita des réticences. Vers l'Avenir donnait le ton : *« N'est-il pas décevant que Namur, célèbre par ses sièges, ne montre dans la ville même qu'un vestige de son passé : le Beffroi, édifice hybride, ouvrage militaire transformé en monument civil. Une histoire locale ne peut vivre sans témoins du passé. Passants ! Dans quelques temps, vous ne la verrez plus qu'à demi ! »* Le journal avait oublié que vingt ans plus tôt, on ne la voyait pas du tout, derrière la masse de l'ancien Hôtel de Ville.

À la pose de la première pierre, en l'occurrence le socle du pied droit de l'entrée, on scella un tube de plomb renfermant ce message à la postérité : *« Aujourd'hui, treize janvier mil neuf cent trente trois, nous, Louis Huart, bourgmestre de la ville de Namur, avons posé la première pierre de la bourse du Commerce, édifiée en vertu d'une décision du Conseil communal du*

vingt avril mil neuf cent trente et un ».

Le chantier fut rondement mené par l'entreprise Monin, de Dinant, qui réalisa le gros-œuvre pour 2.101.019 francs. On pouvait encore à cette époque favoriser l'industrie locale : les briques devaient venir de Salzinnes et La Plante, les pierres des carrières des environs et les sous-traitants ne pouvaient être que namurois...

23 septembre 1792

Les émigrés vont et viennent...

À peine était calmée l'agitation causée par ces États belgiques unis, et si promptement désunis que l'Autriche n'eut guère de peine à les réintégrer dans l'empire, que la France révolutionnaire entra en Belgique. Les premiers corps d'invasion avaient été facilement repoussés par la petite armée austro-belge et cette défaite humiliante avait été fatale à Louis XVI, assiégé aux Tuileries le 10 août, comme à cette traîtresse de Marie-Antoinette. Le vent allait cependant tourner, avec la victoire française de Valmy, le 20 septembre, suivie le lendemain de la proclamation de la république.

Le journal du baron de Stassart est un témoignage précieux de ces temps troublés. De Stassart était depuis 1789 président du Conseil provincial de Namur ; c'était un fervent royaliste, qui avait vu avec bonheur la restauration de l'autorité des Habsbourg. Il vit s'approcher avec inquiétude les armées révolutionnaires, auxquelles s'étaient d'ailleurs joints quelques Namurois, et en décrivit par le menu les signes avant-coureurs, comme l'afflux des prêtres français en fuite et les escarmouches aux frontières.

En ces jours dramatiques, on assistait surtout dans la région aux stériles allées et venues de l'armée des émigrés. Le 23 septembre, on reçut à Namur la notification de l'arrivée prochaine du corps des émigrés, commandé par le duc de Bourbon : le lendemain, il devait camper à Natoye, pour entrer le surlendemain en cantonnement à Géronsart, Erpent, Loyers, Andoy, Mozet, Maizeret et leurs environs. Logement, vivres et boissons seraient payés comptant au tarif prévu pour les troupes impériales. Quant aux princes, ils comptaient établir leur quartier général à l'abbaye de Géronsart.

Le duc de Bourbon ne put payer ses troupes, qui campèrent ainsi aux environs de Namur sans guère y combattre. Le 2 décembre, la ville allait se rendre aux armées révolutionnaires...

24 septembre 1944

Te Deum

Après cinquante-deux mois d'occupation, Namur était officiellement libérée le 6 septembre 1944. Même si l'on ne savait pas tout encore des horreurs de la guerre, la vie reprenait son cours, on pensait à reconstruire, on réapprenait doucement à rire, à marcher en rue sans craindre une brimade, à parler sans se cacher.

Vers l'Avenir reparaissait, après être resté silencieux depuis le 13 mai 1940. Sous la plume d'Abel Berger, le journal décrivait avec lyrisme la cérémonie du Te Deum chanté le 24 septembre à la cathédrale par « *le Révérendissime Evêque de Namur* », Monseigneur Charue. « *La houle humaine a submergé les trois nefes et déferlé jusqu'aux grilles du chœur. Des drapeaux, des drapeaux, des drapeaux surnagent jusqu'au centre, comme les voiles d'une escadre surprise par la tempête, et font voler, sur la ferveur de cette multitude, leur émoi bariolé* ».

Le gouverneur Lambert, le bourgmestre Huart sont là, avec les officiers anglais et américains qui entendent aux grandes orgues Jean Verrees jouer leurs hymnes nationaux. « *Un long frémissement court sur l'assemblée et, soudain, le chant « Vers l'Avenir », ce même chant que nous avons clamé ici, jadis, malgré les Boches, monte, éclate et se répercute sous les voûtes sacrées. Sept mille voix se mêlent et se répondent, ne forment plus qu'une grande voix solennelle, que l'expression bouleversante d'une seule âme, qu'un long cri d'amour et de foi* ».

À la sortie, il tombe des cordes, mais on n'y pense pas : « *La pluie est belle, aujourd'hui. Aucune silhouette grise ne macule les fenêtres du gouvernement provincial, où flottent nos drapeaux. On n'entend plus, comme aux 21 juillet d'occupation, les rauques aboiements des feldgendarmes...* »

25 septembre 1746

La fin de la ban cloke

La tour de l'église Saint-Pierre, à la pointe de la citadelle, faisait jadis office de beffroi communal. Elle renfermait donc la « *ban cloke* », cloche banale, idéalement placée pour sonner dans les deux vallées de la ville les grandes heures de la vie publique. La « *ban cloke* », que les Namurois avaient par ignorance rebaptisée « *blanche cloche* », faisait l'objet des soins jaloux de la municipalité, et les comptes de la ville témoignent des sommes considérables dépensées pour sa refonte et son accroissement.

Dès 1393, la Ville eut la coquetterie de s'offrir une horloge avec carillon, comme en avaient Bruxelles et Mons. La dépense était considérable et causa quelque remous : « *ceux de Namur se plaindrent, disant que ce n'estoit pas de leur consentement* », rapporte un chroniqueur. Et c'était sans compter le salaire de « *l'horlogeur* », le coût de la « *cotte* » dont il le fallait vêtir, et les émoluments du sonneur de cloche.

La « *ban cloke* » du XIV^e siècle fut brisée au siège de 1695. Les « *maîtres fondeurs de cloche* » Feraille furent chargés de la refondre « *avec un son meilleur ou pour le moins aussi bon que l'ancienne* » et les inscriptions que « *messieurs du Magistrat désigneroient* ». Philosophes, ceux-ci firent graver les mots « *Quand je sonne, je fais trembler le cœur de l'homme* », pour ce que son grave tintement sonnait les exécutions capitales. En 1730, on ajouta à la tour une superbe horloge dorée : son cadran grand de vingt et un pieds et ses lettres de quatre pouvaient être vus du bout de la ville.

Toutes ces jolies choses périrent la nuit du 24 au 25 septembre 1746 sous les bombes des troupes de Louis XV assiégeant la

garnison hollandaise. « *Les cloches qu'on n'avoit pas eu la précaution de dépendre, tombèrent vers minuit* », relate un journal manuscrit du siège.

26 septembre 1731

La complainte de la porte Hoyoul

La porte Hoyoul, l'une des pièces maîtresses de l'enceinte construite au XII^e siècle, était six siècles plus tard l'un des plus vénérables monuments de Namur. Depuis longtemps inutile, elle fut sacrifiée en 1730 à l'élargissement de la voirie. Le travail était d'importance et fut divisé en trois phases ; Hubert Petiaux en fut le premier adjudicataire en mars 1730, c'est lui aussi qui fut chargé le 26 septembre de l'année suivante d'achever l'ouvrage, recevant les terrains libérés à charge pour lui de les rebâtir. L'entrepreneur eut le bon goût d'insérer dans la façade d'une des maisons ainsi construites une image de la vieille tour...

La « *paskeye* » de la porte Hoyoul, écrite à cette occasion, est moins remarquable sans doute par ses mérites littéraires que parce qu'elle est le plus ancien poème dialectal namurois qui nous soit resté. La pauvre porte condamnée s'y plaint de son sort :

« *Aujourd'hû, pove miserabe, vomla condamnée,*

Pa l'mayeur et l'Magistrat a es dimembrée,

Come l'an passé mi pauve sou li puaté Sauniâ.

Vomla ossi come leye diven l'meme embaras.

Quage fait non pu q'leye po es traité ainsi ?

No n'avant fait a persone qu'honneur et plaigis,

Annonçant les grandes fiesses, ossi les porcessions

No fiens sonnè les cloques di tot nos carillon ».

Du moins la condamnée a-t-elle la consolation de périr de la main de Petiaux :

« *Po si qu'cest on brave homme rempli dy charité*

C'est po sla qui jel fait l'héritier di tos mes bins ».

Suivent les adieux :

« *Adiet Nameur, adiet Saint R'met, adiet maujots*

Adiet Gravaire, adiet Lilon, adiet tortos !

Adiet chacheux, adiet Havresses, adiet Melans

Ginne vos vieret pu jamais chachi to les ans.

Y ni aveve onne grande tou qu'on s'apelet Houyoux,

On la abatu po satisfait les jaloux,

Au moi d'mars, l'an mil sept cens et trente, vola tot

Por mi ginne scé pu qu'dire, sisnè adiet tortos ! »

27 septembre 1843

Fondation de la société Moncrabeau

Il est étonnant de voir combien d'événements fondateurs de la vie namuroise se sont produits dans des cabarets : sans doute les vapeurs de « *pèket* » et vieille « *keute* » émoussent-elles l'inspiration de l'« *homo namurcensis* ». C'est ainsi le café Ramlot, rue Saint-Loup, qui fut témoin le 27 septembre 1843 de la création de Moncrabeau et de l'Académie des Quarante Molons.

À vrai dire, la chose ne s'est pas faite en un jour, car les premiers Molons – au sens premier des gens fantaisistes, voire fantasques – étaient les héritiers d'une tradition déjà ancienne. Ils étaient en fait les dissidents du « *Cabinet des mintes* », lequel faisait résonner au cabaret du père Warnon, à La Plante, mensonges joyeux et chansons dialectales. En ce hameau du bord de Meuse fleurissaient nombre de cabarets, dont les Namurois faisaient le but de leur promenade dominicale, du moins quand les guerres et les révolutions ne les en empêchaient pas. À l'imitation du Caveau de Paris, les amateurs y poussaient la chansonnette en wallon. Le « *Cercle des Canaris* », avant la période française, les « *Cercle des Minteuirs* » au temps des Hollandais, furent fameux à cet art. La référence à Moncrabeau, bourgade gasconne célèbre pour son Académie des menteurs, allait de soi pour ces Namurois ambitieux de porter la « *mintte* » au rang des beaux-arts.

Les Molons font depuis 1843 œuvre de charité. Leur société fut aussi une des principales sources de la littérature dialectale namuroise, et en fait d'immortalité du moins, des Charles Wérotte, Julien Colson ou Nicolas Bosret n'ont rien à envier à nombre d'autres académiciens réunis en un habit à peine moins farfelu sous plus fameuse coupole...

28 septembre 1825

Les frères des Écoles chrétiennes

La congrégation laïque des frères des Écoles chrétiennes, fondée en 1681 par saint Jean-Baptiste de La Salle, s'est affirmée, au début du XIX^e siècle, comme une des plus actives dans l'enseignement des enfants issus des milieux défavorisés. Présente à Namur en 1817, elle a rapidement établi trois écoles au centre-ville. En 1822, 580 élèves y étaient inscrits ; il faut dire que l'enseignement primaire était jusque-là surtout assuré par des instituteurs privés.

Cela n'allait pas durer : le roi Guillaume des Pays-Bas était le champion de l'enseignement public et il mit fin à ce bel envol ; les atteintes à la liberté d'enseignement furent d'ailleurs parmi les principaux griefs qui causèrent la révolution de 1830. Les

édiles locaux n'eurent guère le choix : le 28 septembre 1825, le bourgmestre invitait les frères à quitter leurs locaux et l'année suivante, le gouverneur d'Omalius les faisait reconduire au poste frontière d'où ils étaient venus, à savoir Givet... Ils n'allaient pas tarder à revenir, l'année même de la révolution. À la fin du siècle, les frères, établis aussi à Malonne, tenaient à Namur deux écoles : les classes gratuites rue du Lombard et les classes payantes au n°45 de la rue de Bruxelles ; il fallait y payer respectivement trois, cinq ou huit francs pour suivre le cours élémentaire, moyen ou supérieur, sans compter trois francs pour le chauffage et un franc cinquante par trimestre pour la musique vocale. Guère de loisirs pour les écoliers de l'époque : même les dimanches, ils devaient être à l'école dès huit heures pour suivre les cours de religion et assister à la messe, puis revenir à deux heures moins le quart pour les vêpres...

29 septembre 1795

Les mômeries des ci-devant marguilliers

La victoire de Fleurus, en juin 1794, avait définitivement assuré à la France la maîtrise des Pays-Bas ; Jourdan avait atteint le Rhin et Pichegru occupait Amsterdam. Le même jour du 29 septembre 1795, ou plutôt du 7 vendémiaire an IV, la France révolutionnaire s'imposait à nous, tant sur le plan politique que religieux : tandis que Merlin de Douai proposait à la Convention l'incorporation des Pays-Bas autrichiens et du Pays de Liège au territoire de la République, une loi organisait dans toute la France la police des cultes.

Le nouveau département de Sambre-et-Meuse ne se montra pas plus obéissant que les autres. À défaut de prêtres, on y vit des laïcs officier dans les églises. La chose eût pu paraître insignifiante, en un temps où l'on priait la déesse Raison et l'Être suprême, où les « *fidèles du décadi* » ou les « *théphilanthropes* » se livraient à leurs fantaisies. Le préfet namurois ne l'entendait cependant pas de cette oreille, comme en témoigne la motivation d'un de ses arrêtés :

« Considérant que depuis la loi du 7 vendémiaire an IV (...) des individus connus ci-devant sous le nom de marguilliers (...) exercent aujourd'hui dans un grand nombre de communes les fonctions de ministres du culte catholique, dans les édifices consacrés à cet usage, où se réunissent des citoyens trop foibles ou trop ignorans pour apprécier le ridicule et le scandale de pareilles mômeries ;

Considérant que la conduite de ces ci-devant marguilliers, réunit tous les caractères d'une spéculation illicite, dont les profits sont distribués en partie à des prêtres insoumis, qui leur sont associés, et qui interviennent aux réunions dans plusieurs églises, où, placés à l'écart, ils dirigent les assistans, par des signaux que certains d'entr'eux savent seul interpréter, et qui sont par ceux-ci transmis à tous les autres... »

30 septembre 1739

Le pont de Jambes

Si l'époque de la construction du premier pont de pierre sur la Meuse est incertaine, son histoire au cours des siècles est une suite de destructions causées par les eaux et de reconstructions.

Les armoiries de la commune de Jambes figuraient la tour carrée, qui s'élevait sur la septième pile en venant de Namur, et dont le pont-levis donnait accès aux trois dernières arches, longtemps simplement faites de bois. Cette tour était la limite de l'ancienne franchise de Namur ; les mayeurs et échevins de Jambes et de Namur s'y livraient les criminels fugitifs, comme les clergés des deux paroisses voisines s'y remettaient la dépouille des chrétiens morts d'un côté de la Meuse et à enterrer de l'autre. On exécutait les criminels en les précipitant du haut du pont, procédé que regrettait Jules Borgnet : « *C'était expéditif, peu coûteux, et, après tout, plus miséricordieux que de laisser un homme en prison pendant quarante ou cinquante ans. Mais quoi ! Nous n'avons plus les idées qu'avaient nos pères* ».

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les dommages dus aux guerres s'ajoutèrent aux caprices de la nature. Les débordements et débâcles de glaçons qui périodiquement emportaient les arches de bois furent ainsi concurrencés par les charges de poudre que faisaient exploser les assiégés se retirant dans la citadelle.

Par acte du 30 septembre 1739, Hubert Petiaux obtint « *l'entreprise de la démolition et réédification de trois arches du pont de Meuse du côté de Jambes* », qu'il mena à bien en deux mois pour le prix de 750 florins ; pour la durée des travaux, une ordonnance du Magistrat organisait un service de ponton et de nacelles pour passer la Meuse. Les arches jamboises du pont, qui sautèrent de nouveau le 19 septembre 1746, furent reconstruites en pierre par l'entrepreneur Bayart.

OCTOBRE

1 octobre 1812

Inauguration de l'hospice d'Harscamp

Le début du XIX^e siècle n'est pas une période très brillante pour la vie sociale à Namur : les débuts du capitalisme, remplaçant peu à peu l'artisanat traditionnel, une forte poussée démographique, l'inévitable cortège de malheurs lié aux guerres napoléoniennes, tous ces facteurs ont contribué au développement d'une pauvreté dont on n'a plus l'idée aujourd'hui. Pour combattre cette misère, on ne pouvait guère compter que sur la charité. Ainsi, la comtesse Isabelle Brunelle fonda-t-elle par testament un hospice qui porta le nom d'Harscamp « *en mémoire de son très cher époux* ». Cet établissement ouvert le 1^{er} octobre 1812 n'était pas ouvert à tous : les pensionnaires devaient avoir été fortunés dans le passé, avant d'en être réduits à demander leur admission. Ils devaient en outre être âgés d'au moins soixante ans et faire preuve de bonne conduite. Tout cela au jugement des parents mâles du feu comte d'Harscamp...

On voit, dans les requêtes d'admission, les postulants décrire le contraste entre les malheurs présents et leur prospérité

passée. Ainsi en 1814, les époux Delforge-Barbier, rouliers et épiciers à Namur, ruinés par les armées françaises qui leur avaient enlevé chariots et chevaux. En 1869, une vieille dame se plaint des infirmités de son grand âge comme des revers de sa fortune : son patrimoine a été ruiné par les « *malheurs continuels dans l'exploitation d'une culture que dirigeait son mari* » et dans les « *entreprises que celui-ci fit dans les postes et messageries ainsi que dans l'entretien des routes du gouvernement* ».

L'hospice existe toujours, et parmi les nombreux pensionnaires se trouvent encore quelques bénéficiaires de la fondation ; ils sont désignés, deux fois par an, par les héritiers de la comtesse, et les conditions d'admission n'ont guère changé...

2 octobre 1578

Les funérailles de Don Juan

Terrassé par la fièvre typhoïde et non, comme Brantôme l'affirma, par les cuisantes séquelles d'une aventure galante, Don Juan eut au camp de Bouge une belle mort, à l'aune des canons du temps. Voyant venir sa fin, il transmet d'abord tous ses pouvoirs à son neveu Alexandre Farnèse et se confessa. Il demanda à être enterré à l'Escorial auprès de son père Charles-Quint et recommanda au roi sa famille maternelle ; enfin, après avoir encore entendu la messe, il rendit l'âme à une heure de l'après-midi. En ouvrant le corps pour l'embaumer, on vit que le cœur avait pris une couleur jaune et noire et s'effritait au toucher. On parla d'empoisonnement.

Le lendemain, jeudi 2 octobre, fut le jour des obsèques. Les plus anciens capitaines de chaque unité se relayèrent pour porter de Bouge à Namur le corps revêtu d'une armure, orné de la Toison d'Or et d'une couronne. Aux portes de la ville, le conseiller d'état et les gentilshommes de chambre prirent le relais. Après la messe des funérailles à Saint-Aubain, on inhuma provisoirement Don Juan à gauche du maître-autel.

Au printemps suivant, Philippe II fit rapatrier clandestinement le corps de son demi-frère. On le dépeça, on le coupa en morceaux assez courts que l'on répartit en trois sacs de cuir attachés au bât de mulets que le grand écuyer Gabriel Niño de Zúñiga mena à travers la France. C'est ainsi que le vainqueur de Lépante, le plus grand capitaine de son temps, parcourut en sens inverse, à travers un pays ennemi, le chemin qu'il avait fait deux ans et demi plus tôt, déguisé en maure...

Le 24 mai, les morceaux réunis de son cadavre furent déposés en grande pompe au panthéon de l'Escorial. Seules les entrailles du jeune prince et son harnais de guerre restèrent à Saint-Aubain, sous un nouveau maître-autel décoré de groupes d'albâtre que fit ériger Philippe II.

3 octobre 1797

Les avatars de Saint-Aubain

Le refus de la plupart des prêtres belges de prêter le serment de haine à la royauté qu'exigeait le Directoire n'incita guère celui-ci à la clémence : en quelques semaines, les églises furent fermées et leur vente ordonnée, le tout dans la plus grande confusion.

En catastrophe, le doyen de Saint-Aubain envoya son domestique chercher ses chanoines : ils se réunirent le 26 septembre pour clôturer leurs livres, et le chapitre fut dispersé le mardi suivant, le 3 octobre. Le dernier soin de ces Messieurs, avant d'être traqués par les révolutionnaires, fut de faire disparaître pour les cacher autels, boiseries, vases sacrés et reliques ; la précaution n'était pas vaine, car la cathédrale allait connaître des jours pénibles.

L'édifice était tout neuf : il n'avait été ouvert au culte que trente ans plus tôt. Saint-Aubain servit d'abord de caserne, et on y enferma les prisonniers de guerre, notamment des Russes qui y passèrent un hiver, s'y chauffant en allumant de grands feux sous la coupole ! On en fit ensuite un entrepôt, où l'on entassa mille choses, effets militaires et matériaux de construction.

Sa destruction fut décidée, et la cathédrale fut vendue « *pour le seul prix de sa démolition* », les matériaux devant rester au profit de l'acheteur. Heureusement, le comité d'adjudication s'était laissé un délai pour annuler la vente, ce qu'il fit, préférant reconverter l'édifice en un « *temple de la raison* », commode pour prêcher au bon peuple les bons principes républicains. Une hampe surmontée d'un bonnet phrygien remplaça donc la croix de Lorraine et les ministres du « *sacerdoce-national* » célébrèrent chaque décadi ce culte bizarre à la déesse raison, agrémenté de processions de jeunes personnes de grande vertu et d'hymnes à la liberté...

Le Concordat ramena l'édifice à sa vocation première. Les paroissiens qui en avaient caché le trésor « *s'empressèrent de le remettre dans toute son intégrité, après s'être donné beaucoup de peine et d'embarras pour le soustraire à la rapacité révolutionnaire* », relate le chanoine Hauregard, historien de ces temps troublés...

4 octobre 1830

Reddition de la garnison hollandaise.

Les Namurois, gens par nature paisibles, ne furent pas les plus actifs instigateurs des événements qui allaient mener à l'indépendance. Certes, la presse s'enthousiasmait aux nouvelles de la Révolution de Juillet, mais affirmait qu'il n'était pas question de cela chez nous, grâce au « *caractère loyal et ferme du souverain* ».

Si la tension montait, le commandant de la place, le général hollandais Van Geen, évitait soigneusement toute provocation. Si l'on excepte quelques excités, les placides Namurois se contentaient d'attendre les nouvelles de Bruxelles et de Liège, de commenter les bobards ou de déplorer le refus du roi de recevoir la délégation de leurs notables, partis porter leurs doléances jusqu'à La Haye. L'état de siège décrété le 17 septembre calma les esprits ; une centaine de patriotes partirent cependant pour Bruxelles, trois furent tués dans les combats du parc.

La nouvelle de la victoire échauffa les esprits, d'autant que les miliciens belges, qui formaient l'essentiel de la garnison et

commençaient à se rebeller, avaient obtenu leur congé. L'émeute éclata le premier octobre, les barricades s'élevèrent et de vifs combats s'engagèrent pour le contrôle des portes de la ville. Namur eut ses héros, comme le marchand de pipes Morel, parti seul sous la mitraille faire sauter le cadenas de la porte Saint-Nicolas, ou sa fille Dieudonnée, qui étrangla de ses mains un Hollandais qui s'en prenait à l'auteur de ses jours. Au soir, la ville était prise, au prix de trente morts, et la garnison s'enfermait dans la citadelle.

Le 4 octobre, après quelques péripéties et des négociations mouvementées, le Gouvernement provisoire acceptait les conditions de la reddition, négociée par les Namurois. Le même jour, Jean-Baptiste Brabant était nommé bourgmestre. Le lendemain, Van Geen et ses troupes quittaient la ville avec les honneurs de la guerre pour rejoindre l'armée du prince Frédéric, entre Louvain et Malines.

5 octobre 1843

Des voitures de place et omnibus

Le XIXe siècle fut celui de la mobilité : sans doute ses réalisations paraissent-elles modestes aujourd'hui, mais elles sont au regard des époques précédentes un pas bien plus important que d'alors à nos jours. Sait-on que la route de Bruxelles ne date que de 1827, celle de Hannut de 1840 ? Le chemin de fer se répandit à une vitesse folle dès la moitié du siècle, le vicinal suivit, couvrant en 1899 les campagnes belges, jusque-là bien isolées, d'un réseau de 4.459 kilomètres de lignes !

Le trafic urbain resta cependant jusque vers 1910 le royaume exclusif du cheval. Le Conseil communal arrêta ainsi le 5 octobre 1843 « *des mesures propres à assurer la régularité des voitures dites de place et omnibus circulant dans la commune* ». Ce service était concédé à des entrepreneurs privés, qui devaient afficher sur leurs voitures, « *à l'intérieur et à l'extérieur, en caractères très apparents, le numéro de leur autorisation* » ; même les cochers et conducteurs devaient porter ce numéro au bras droit, « *confectionné d'après le modèle déposé au bureau de police* », ce qui ne les dispensait pas « *de se conduire avec honnêteté, décence et modération à l'égard des personnes qui (faisaient) usage de leurs voitures* ».

« *Il est défendu aux conducteurs des omnibus ou d'autres analogues d'y laisser monter des individus en état d'ivresse ou de malpropreté évidente ; d'y recevoir des chiens, ou d'y laisser chanter ou fumer ; d'y admettre des paquets qui par leur nature, leur volume ou leur odeur, peuvent salir, gêner ou incommoder les voyageurs* ».

La vitesse maximale ? Le trot dans les lignes droites, le pas aux tournants des rues. Les tarifs sont fixes et le pourboire « *strictement défendu* » : on compte un franc pour la course en ville de deux personnes, 1Fr25 « *hors des portes sans dépasser les barrières ou les limites de la commune* », 1Fr50 pour la course à l'heure. Et gare au concessionnaire qui manquerait l'arrivée des bateaux à vapeur ou du chemin de fer : une amende de 15 francs l'attend, et encore, seulement « *pour la première fois* » !

6 octobre 1733

Sus au prosélytisme !

La longue guerre de succession d'Espagne ne se régla pas en un jour : une série de traités signés de 1713 à 1715 fut nécessaire pour remettre un peu d'ordre en Europe. Namur cessa d'être ce curieux petit état indépendant gouverné par Maximilien-Emmanuel de Bavière pour rejoindre les Pays-Bas autrichiens, avec une nuance de taille : les Hollandais obtinrent au traité d'Anvers, dit « *de la Barrière* », de maintenir une garnison dans une série de villes, et ce à la charge de celles-ci. La plus grande partie du XVIIIe siècle vit ainsi les Namurois cohabiter avec les troupes bataves. Cela n'alla pas toujours sans problèmes. De multiples conflits éclatèrent entre bourgeois et soldats hollandais, notamment parce que ceux-ci leur faisaient concurrence dans leur commerce.

Les problèmes religieux furent aussi sensibles : malgré les termes du traité, les pasteurs calvinistes de la garnison faisaient parfois du prosélytisme, et il pouvait arriver que des soldats protestants de la garnison voulussent épouser de jeunes namuroises catholiques. Un siècle et demi plus tôt, la répression espagnole avait fait fuir en Hollande ce que nos régions comptaient de réformés, ce qui avait donné naissance à ce qu'on appelait l'Église wallonne : chassée par la porte, l'hérésie rentrait par la fenêtre !

Le 6 octobre 1733, Marie-Élisabeth, gouverneur des Pays-Bas, enjoignit le Magistrat de Namur de faire respecter à la lettre les lois relatives à la religion. « *La religion souffre à l'occasion des garnisons des troupes de la républicque des Provinces unies* », constata-t-elle. « *Ne pouvant ni ne voulant pas tolérer de pareils attentats très préjudiciables à la religion et à l'État* », la gouvernante exigea « *qu'il soit pourvu (...) au redressement et à la cessation des dits excès et abus* » et ordonna au mayeur de « *poursuivre les transgresseurs et de les faire saisir (...) afin qu'ensuite ils soyent châtiés (...) et que leur châtiment serve d'exemple aux autres* ».

7 octobre 1319

Une expédition retardée

C'était un pieux homme que notre comte Jean Ier ! D'abord, il faisait dire tous les jours une messe pour le repos de l'âme de sa première épouse, Marguerite de Clermont, morte quelques mois seulement après son arrivée à Namur ; il faut dire qu'il s'y était obligé s'il ne voulait pas perdre le bénéfice de son testament... Ensuite, il décida de faire un pèlerinage en Terre Sainte avec son fils Guy. Équipée dangereuse s'il en était, en un temps où les établissements chrétiens d'orient tombaient les uns

après les autres. Il sollicita et obtint le 7 octobre 1319 du pape Jean XXII l'autorisation de partir. Malheureusement, le projet tourna court et le comte de Namur n'alla guère au-delà de Paris. Par contre, sur son lit de mort, dix ans plus tard, il supplia ses fils Jean et Guy de réaliser le rêve de sa vie.

« Le comte Jean II n'eut donc pas plutôt pris possession du comté de Namur qu'animé d'un saint zèle, il partit à la tête de deux cent des plus braves de sa noblesse, pour l'isle de Chypre qui étoit alors vivement assaillie par les infidèles » : c'est ce que rapporte une chronique du XVe siècle. À vrai dire, après la chute de Saint-Jean d'Acre en 1291, seules restaient aux chevaliers, pour assouvir leurs rêves héroïques, les îles de Chypre et de Rhodes, cette dernière ayant été conquise en 1310. Il paraît que le jeune comte de Namur fit à Chypre des prodiges de vaillance, se faisant tant admirer par sa prudence et ses bons conseils que par ses talents militaires. Il en chassa les infidèles, *« après avoir fait grand carnage de leurs meilleurs soldats »*...

8 octobre 1212 **Mort de Philippe le Noble**

À vrai dire, on ne sait au juste si c'est le 8 ou le 9 octobre 1212 que mourut le dixième comte de Namur, Philippe le Noble. Comte, ou plutôt marquis, car, paradoxalement, le Namurois restait provisoirement attaché à un titre plus élevé d'un rang dans la noblesse, alors que les aléas de la succession d'Henri l'Aveugle l'avaient réduit à la portion congrue.

Philippe était le deuxième fils de Baudouin de Hainaut, et il était devenu souverain de Namur à la mort de son père et du vieil Henri, son rival. Namur restait donc à la maison de Hainaut et le comte de Bar qui le réclamait au nom de sa fille Ermesinde n'y put rien changer, en dépit de plusieurs campagnes conclues par la paix de Saint-Médard.

Le Hainaut était terre d'Empire ; Philippe suivit donc son frère en campagne contre le roi de France Philippe-Auguste. Il fut fait prisonnier et ne recouvra la liberté qu'en se soumettant aux Capétiens. Il épousa Marie, la fille du roi de France, et laissa à Paris ses deux nièces de Flandre, otages ou gages de son allégeance. Il était en effet devenu régent de ce comté, comme du Hainaut où il séjournait le plus volontiers.

C'est d'ailleurs à Valenciennes qu'il se fit transporter quand la maladie vint l'emporter, jeune encore. Le remords d'avoir livré ses nièces à la France le poursuivit sur son lit de mort. Il se confessa à quatre abbés cisterciens et *« se jugeant indigne de mourir sans son lit et dans son palais »*, il demanda *« qu'on lui mît une corde au col, & qu'en cet état ses confesseurs le traînaient par les rues de la ville, jusqu'à ce qu'il eût expiré. »* On se contenta de le mener en une misérable maison, où il rendit l'âme. Le corps de Philippe le Noble fut ramené à Namur et inhumé à la collégiale Saint-Aubain : les deux premiers niveaux de l'ancienne tour de la collégiale sont d'ailleurs un vestige de son règne.

9 octobre **Ouverture de la foire d'Herbatte**

C'est traditionnellement le 9 octobre que s'ouvrait la grande foire d'Herbatte. On ne sait au juste à quand remonte ce rendez-vous annuel des marchands ; il n'est attesté par document qu'au XIIIe siècle, mais les grandes foires étaient courantes bien plus haut au Moyen Âge, spécialement au Xe siècle. Herbatte relevait anciennement du domaine du comte ; celui-ci laissait à ses sujets la jouissance des prés, après la récolte du foin, moyennant une redevance en vin nommée l'herbaticum.

Les XIIe et XIIIe siècles sont une période d'expansion, tant économique que démographique ; Namur, trop à l'étroit dans ses murailles, s'est alors progressivement étendue vers de nouveaux quartiers en damier, sur les terres loties par le comte : c'est la Neuve-Ville ; un diplôme de 1192 associe clairement cette *« nova villa »* à Herbatte. La Neuve-Ville en Herbatte fut d'ailleurs une entité autonome et non un simple faubourg ; elle eut ainsi ses maire et échevins, sa prison, une monnaie propre, et même une charte de liberté, octroyée en 1214 par le comtesse Yolende de Courtenay. Curieusement, Namur semble n'avoir jamais reçu une telle charte ; certains historiens ont soutenu que les cités d'origine antique, comme notre ville ou celle d'Arlon, n'en avaient nul besoin, par une survivance de la liberté des cités romaines.

La foire d'Herbatte était sans doute surtout le rendez-vous des marchands étrangers. L'industrie du comté restait en effet fort discrète, comme en témoignent par exemple les archives des foires de Cologne : si Liège, Huy et Dinant s'y trouvent mentionnées, nulle trace par contre de Namur...

10 octobre 1449 **Bienvenue à Herbatte !**

Les foires tenues périodiquement dans les villes marchandes furent longtemps les seuls échanges commerciaux de quelque importance et les principaux moteurs de l'activité économique. Pour lever les réticences dues aux incertitudes politiques, les lettres de sauf-conduit étaient régulièrement accordées aux marchands des principautés voisines.

Ainsi, le 10 octobre 1449, vit-on le souverain-bailli du comté de Namur, pour lors Baudouin de Humières dit le Liégeois, chevalier, seigneur de Witermont et du Maisnil – excusez du peu ! –, accorder de telles lettres pour la fête d'Herbatte. Ce *« bon, seur et leal »* (sûr et loyal) sauf-conduit s'adressait à *« tous les marchans et autres gens quelxconques des pays de Liege et conté de Loz (...), pour eulx, leurs serviteurs, marchandises, denrees et biens quelxconques amenez par eawe ou par terre, de piet ou de cheval »*.

Jusqu'au 25 octobre, ils ne pourraient être *« arrestés, empeschiés, molestés ne travailliés, en corpz ne en biens, en manière aucune »*, à moins évidemment qu'ils ne fussent les ennemis de monseigneur le duc, homicides ou fuyitifs...

Les marchands namurois bénéficiaient aussi de pareilles franchises. Ainsi en 1486, les autorités bruxelloises s'adressaient-elles à leurs *« tres chiers et bons amis (...) honnourables, saigez et discretz bourgmaistres, eschevins, Conseil de la ville de*

Namur » pour les prier d'annoncer à leurs administrés les faveurs semblables dont ils bénéficieraient pour les « *deux franchises feste ou foirs* » qui se tenaient annuellement chez elles.

11 octobre 1907

Jean-François Delvigne

Le 11 octobre 1907 mourait à Wépion le pionnier d'une culture qui devait donner au village ses lettres de noblesse : la fraise de table, cultivée en pleine terre. Qui se souvient de ce Jean-François Delvigne, dit Jean Moulin, « *cultivateur modeste, travailleur apportant beaucoup de soin à toutes ses cultures, modèle de père et d'époux chrétien* » ?

Il était né à Wépion en 1831 et s'était vu confier par le jardinier du baron del Marmol la culture expérimentale de la variété « *Marguerite Lebreton* » : c'était là le nom de la baronne, et le langage populaire rebaptisa vite le fruit « *Marmolle* » ! Car, clin d'œil de la Providence, la fraise trouva sur les pentes douces et bien exposées de Wépion le climat qui lui convenait.

Ce fut le débit de l'aventure horticole que l'on connaît, et qui culmina entre les deux guerres. « *Wépion, ce gros nom gourmand, c'est comme l'hiéroglyphe d'une belle fraise* » : le mot est de Jean Cocteau : c'est dire quelle notoriété donna à son village le fruit rouge et savoureux qu'y avaient acclimaté les soins attentifs du jardinier Delvigne. Sa fraisière se trouvait en bordure de la chaussée de Dinant, où la « *véritable fraise Wépion* » est encore proposée aux automobilistes de passage à partir du 15 mai. Sans doute le brave maraîcher descendait-il de ces « *delle Vigne* » ou « *Delavigne* » qui, quelques siècles plus tôt, vouaient des soins aussi attentifs à d'autres sortes de plants, qui donnèrent également en leur temps quelque renommée aux côteaux namurois...

12 octobre 1831

La joyeuse entrée de Léopold I

Le premier roi des Belges se devait de faire une joyeuse entrée dans sa bonne ville de Namur, dans l'antique tradition des Pays-Bas. On avait arrêté la date du 4 août, deux jours après Liège : hélas, le dieu de la guerre en avait décidé autrement, et la reprise des hostilités par les Hollandais interrompit le périple festif. Comme on sait, l'intervention française mit rapidement fin au conflit et Léopold I put enfin faire le voyage.

Après la révolution, le choix d'un régime politique n'était pas allé de soi. Lors du vote du Congrès National, en novembre, quatre députés de Dinant et Philippeville avaient voté pour la république, et au mois de mai suivant, alors que le choix d'un roi n'était pas encore officiellement arrêté, il avait fallu décrocher à Namur des affiches portant les mots « *Vive la République, à bas le prince de Cobourg* ». Bien des noms avaient circulé, après qu'on eût opté pour la monarchie constitutionnelle, et jusqu'à celui de l'archevêque de Malines ! Le duc de Nemours, fils du roi de France Louis-Philippe, avait la cote à Namur, mais l'Angleterre n'aurait jamais accepté qu'un prince français régnât en Belgique. On s'était donc résigné à l'élection du prince de Saxe-Cobourg, et au premier 21 juillet, on tira même cent et un coups de canon à la citadelle. Le 12 octobre suivant, Léopold fut donc enfin reçu à Namur, accueilli comme il se doit par les échasseurs à l'hôtel du gouverneur. Il visita la citadelle, une coutellerie, un pensionnat de jeunes filles, et s'attarda tellement qu'il soupa au lieu de dîner et ne repartit pour Bruxelles que le lendemain au petit matin.

Madame de Stassart, qui avait fait campagne pour porter Louis-Philippe au trône de Belgique, convint que le nouveau roi, qui n'avait après tout que quarante et un ans, « *était encore d'une beauté remarquable* »...

13 octobre 1881

Première messe à Salzinnes

Le phénomène le plus remarquable de l'urbanisation namuroise est peut-être le développement incroyablement rapide de Salzinnes à la fin du XIXe siècle. Ce qu'on appelait encore le faubourg des « *Trieux-de-Salzinnes* » ne comptait que 1466 habitants au recensement de 1877, et les chemins n'y portaient aucun nom. En quelques années, tout allait changer.

Le 21 mai 1878, le Conseil communal donnait leur nom à la place Wiertz, aux rues du Progrès et de la Prévoyance. L'année suivante, on entreprenait la construction de la maternité provinciale et des écoles. En 1880, on lançait au flanc de la colline la route de Saint-Gérard et un bureau de poste s'installait rue du Progrès. La même année, la première pierre de la future église Sainte-Julienne était posée et le 13 octobre 1881, date symbolique, l'abbé Biélande disait la première messe dans une classe de l'école ; peu après, il baptisait la première paroissienne salzinnoise, la petite Flore Ciparisse. Le même mois, on décidait de construire au lieu-dit les Bas-Prés les ateliers du chemin de fer. Que de choses en moins de trois ans !

Le grabuge politique qu'occasionna l'érection de Salzinnes en paroisse est évoqué à une autre page ; il faut cependant convenir que l'essor de ce quartier doit beaucoup au zèle religieux du baron et de la baronne del Marmol : ils financèrent de leurs deniers l'église et l'école, qu'ils confièrent aux sœurs de Notre-Dame. Ces nobles généreux n'étaient pourtant Namurois que d'adoption, puisque c'est l'évêque Deschamps qui avait décidé ces riches Français à vendre leur hôtel parisien pour s'installer au château des Balances. Château que le baron allait céder aux religieuses pour partir finir sa vie à Rome comme camérier du pape...

14 octobre 1797

Les avatars de Saint-Jean

« *L'ouverture de l'église Saint-Jean-Baptiste sera faite aujourd'hui aux trois heures de l'après-midi, en présence des*

citoyens Bertrand et Stalpeau, députés à cet effet ; les meubles et effets de ladite église repris dans l'inventaire (...) seront remis au déclarant sous sa responsabilité de les conserver et de les reproduire toutes et quantes fois il en sera requis ». C'est en ces termes que l'administration municipale autorisa le 14 octobre 1797 (23 vendémiaire an VI) la réouverture de Saint-Jean, fermée depuis le 20 septembre. Conformément à la loi, les paroissiens avaient déclaré la choisir pour église et la Ville les avait soutenus, estimant « qu'en accédant à ladite demande, il en (résulterait) d'heureux effets pour la tranquillité publique ».

Ce n'était là qu'un sursis : la République manquait de fonds, et elle entreprit bientôt de liquider les biens nationaux. On vendit le presbytère en mai 1798, la sacristie et le cimetière en janvier 1799. Quant à l'église, malgré trois séances, elle n'attira finalement qu'un amateur, en la personne d'un nommé Joseph Gilbert, à qui elle fut adjugée pour 17.000 F. le 2 avril suivant. Et encore ce Gilbert n'agissait-il que pour compte du mambour de la fabrique, qui entendait sauver l'église en vue de temps meilleurs...

Le Concordat ne rouvrit pas tout de suite les portes de Saint-Jean. Seules trois églises furent d'abord autorisées : celles des « *ci-devant carmes et récollets* » (aujourd'hui Saint-Joseph et Notre-Dame) ainsi que Saint-Loup. Comme Saint-Joseph ne suffisait pas à accueillir tous les fidèles, l'évêque de Bexon partagea la paroisse, l'église des ci-devant carmes étant réservée « *à tous les habitants des dehors de la ville* » et Saint-Jean à « *tous les autres habitants de la ville qui y ont appartenu d'ancienneté* ». « *Le sieur Labar* » fut autorisé à « *exercer toutes les fonctions et juridiction curiales* » dans celle-ci.

15 octobre 1911

Le haut-de-forme des catholiques

Les élections communales étaient jadis l'occasion de campagnes de presse d'une animosité dont on n'a plus idée aujourd'hui. Les libéraux qui, grâce au vote censitaire, avaient gouverné Namur pendant presque tout le XIX^e siècle, alternèrent ensuite au pouvoir avec les catholiques. En patois namurois, subir une défaite électorale, c'est « *awè s'bûse* », avoir son haut-de-forme : au scrutin du 15 octobre 1911, les catholiques héritèrent sans conteste de ce peu enviable couvre-chef, ne conservant que sept sièges sur les vingt-cinq du Conseil. Leur presse avait pourtant attaqué l'adversaire avec virulence : « *À bas le cartel libéralo-socialiste ! Arrière les incapables et les impuissants ! Arrière les ennemis de Namur-Villégiature* » ! Les vainqueurs célébrèrent l'événement par un cortège tonitruant : deux mille personnes traversèrent les rues avec des drapeaux bleus et rouges, aux cris de « *À bas la calotte* »...

La coalition laïque était portée au pouvoir par un corps électoral namurois qui comptait alors 5.251 votants sur une population de 32.500 habitants ; selon le principe du suffrage universel plural, tout homme de vingt-cinq ans avait droit à une voix, mais il pouvait en compter jusqu'à trois selon sa situation familiale, son revenu ou son diplôme

Le nouveau Conseil comptait nombre de personnages dont les noms nous restent familiers grâce aux rues de la ville : les catholiques Saintraint, Golenvaux et Falmagne, les libéraux Procès (nouveau bourgmestre), Grafè, Lemaître, Lecoq et Borlée. Par dérision, on surnommait « *câtis* » (pensionnaires de l'hospice) les premiers et « *vis bèraus* » (vieux béliers) les seconds. Les socialistes – parmi lesquels E. Ronvaux a aussi les honneurs de la voirie – ne comptèrent vraiment qu'avec le suffrage universel pur et simple, au lendemain de la première guerre.

16 octobre 1713

Brimbeurs, vagabons et fénéans

L'éphémère état indépendant de Namur, gouverné de 1711 à 1714 par Maximilien-Emmanuel de Bavière, s'attaqua au fléau de la mendicité et révisa les édits antérieurs devenus obsolètes. « *Messieurs les mayeur et eschevins* » s'en prirent donc le 16 octobre 1713 aux « *estrangers, brimbeurs, brimberesses, vagabons, fénéans et gens sans aveu prenant leurs résidences dans la ville et banlieu* »...

Pour mendier à Namur, il faut en être natif, ou du moins y être domicilié depuis plus de dix ans : on donne huit jours aux « *mendiants estrangers, vagabons et sans employ, de tout âge et de tous sexe* » pour quitter la ville, « *à peine d'être chassés publiquement et châtiés arbitrairement* ». Les employés des portes, voituriers et bateliers ne peuvent introduire en ville « *les dits brimbeurs, estrangers ou vagabons* » sous peine de sévères sanctions.

On réintroduit le vieux système de la médaille aux armes de la ville, médaille que les mendiants patentés « *deveront attacher sur leurs habits* ». La distribution en est confiée aux curés de paroisse, qui sont chargés d'en vérifier les conditions d'octroi et de remettre la liste de leurs mendiants à la chambre échevinale. Les philanthropes distraits qui auront secouru un malheureux non médaillé encourront une amende de trois florins. Et pas question pour les mendiants de quêter à l'intérieur des églises « *ny de montrer ou découvrir leurs playes ou membres estropiés qui se peuvent cacher* » : ils y perdraient leur médaille et seraient « *saisis, emprisonné ou autrement chatiés sur le pied et sans aucune forme de procès* » !

Gare : un fonctionnaire assermenté veille à faire respecter l'édit, « *qui serat cru sur son raport, sans qu'il soit besoing d'autres preuves* »...

17 octobre 1721

Gare aux fraudeurs !

Les Namurois ont été de tout temps grands amateurs de vins et alcools, de sorte que les finances publiques ont trouvé là, sous forme de gabelle et d'impôts divers, de substantielles ressources. Hélas, la nature humaine étant ce qu'elle est, il s'est toujours trouvé de petits coquins pour penser que leur bel argent serait mieux dans leur poche que dans la caisse du receveur : qui donne aux pauvres prête à Dieu, qui donne à l'État prête à rire...

Un règlement de Namur, daté du 17 octobre 1721 mais semblable à beaucoup d'autres au cours des siècles, interdit ainsi « *aux habitants du voisinage de cette ville à la distance d'une lieue et demie d'y vendre vins et brandevins à peine de confiscation (...) et estant informé que plusieurs des dits habitants se présument depuis peu d'y vendre vins et brandevins, mesme d'en distiller, ont résolu de faire saisir tous les dits vins et brandevins qui se retrouveront es dits lieux...* »

L'année précédente, la distillation de grain, libre jusque-là moyennant paiement d'un droit de gabelle à la Ville, avait été sévèrement réglementée. On l'avait limitée en effet à dix professionnels triés sur le volet, « *pour éviter les fraudes et abus qui se commettent journalièrement* ». Et gare aux fraudeurs : chacun a intérêt à respecter scrupuleusement le nouveau règlement « *à peine de confiscation de leurs brandevins, distillations, cloches, alambicqs, et d'une amende de cinquante florins* ».

18 octobre 1748

Sentiments versatiles...

Le traité d'Aix-la-Chapelle, en octobre 1748, rendit les Pays-Bas à la Maison d'Autriche après un bref intermède français. Le départ des troupes de Louis XV ne fit apparemment pleurer personne, s'il faut en croire le nombre de quatrains, acrostiches et autres poèmes plus ou moins mal ficelés qui fleurirent à cette occasion :

« *Pax repetita venit, abierunt Galli ;*

A talibus hospitibus, libera nos, Domine ! »

(La paix tant attendue est arrivée, les Français s'en sont allés ;

D'hôtes tels que ceux-là, libère-nous, Seigneur !)

Ou encore, « *sur la nation française* » :

« *Sçais-tu ce que produit la France ?*

Gens de bien comme je danse. »

Deux ans plus tôt, on avait pourtant chanté un Te Deum à Saint-Aubain, illuminé la ville et juré fidélité éternelle à l'envahisseur ;

« *Cette ville te voit avec plaisir, grand roy !*

Daignes lui concerver ses anciens privilèges.

Ainsy que ton ayeul, sois sûr de notre foy ;

Nous ne fîmes jamais aucuns voeux sacrilèges

Et tu nous verras tous, avec un cœur soumis,

Répéter à l'envi : Vive, vive Louis ! »

Il est vrai que le va-et-vient des princes fut tel, en certaines périodes agitées, que les plus obséquieux – ou les plus prudents – devaient y perdre leur latin.

Selon Jaumitz, Premier ministre de Marie-Thérèse, « *la politique est aux Pays-Bas, l'art de mettre les droits de la Couronne à l'abri des incursions des États et d'en reculer les limites sans empiéter sur les privilèges de la nation* ». Usant en effet du gant de velours, cette impératrice fut vraiment populaire, au-delà des hommages convenus. Tous n'eurent pas ce doigté. La vie quotidienne avec des garnisons étrangères était d'ailleurs une autre contrainte que la sujétion à un prince lointain. Elle suscita des sentiments divers : coexistence pacifique et indifférente avec les Hollandais, ces « *marchands de fromage* », « *antipathie* » marquée pour les Français, crainte de la soldatesque cosmopolite des armées espagnoles...

19 octobre 1486

La pierre Brunehaut

La reine Brunehaut, celle-là même qui périt en 613 attachée par les cheveux à la queue d'un cheval indompté, a laissé sur les siècles suivants une forte impression. À Namur, elle avait rejoint dans la mémoire collective sainte Materne et les sarrasins, acteurs d'un passé héroïque à la chronologie incertaine et lointaine. C'est ainsi qu'on appelait « *chaussée Brunehaut* » la route romaine de Gembloux. La fameuse « *Pierre du diable* », à Jambes, était aussi nommée tombe ou pierre de Brunehaut.

Cet autel celte orienté d'est en ouest, long de 2 ou de 2,80 mètres selon les sources, était entouré d'une dizaine de pierres de même taille. Il a longtemps intrigué nos ancêtres et de nombreux documents en font mention, dont le premier est une charte datée du 19 octobre 1486.

Croonendael la décrit ainsi, à la fin du siècle suivant : « *Entre les villages de Dave et de Jambes-lez-Namur, du côté vers Ardenne et à un trait d'arc de la rivière de Meuse, se trouvent deux grosses pierres sauvages comme plantées de mains d'homme, assez arrière l'une de l'autre, ayant environ 4 pieds de hauteur, sur lesquels a été mise par dessus une autre grande et large pierre fort épaisse et aussi sauvage, par forme d'autel sous laquelle on peut facilement marcher par dessous en estant baissé sur les mains, lequel autel on estime fort antique, ores qu'il n'y ait aucune écriture, s'appelant par les anciens la tombe de Brunehaut* ».

Dans l'imagerie populaire, le domaine fut aussi associé au dieu Nam, auquel on offrait sur la pierre des sacrifices humains, avant que Materne ne vint y mettre bon ordre : le bon saint laissa même en souvenir l'empreinte de sa sandale. Une chapelle lui fut consacrée vers le début du XVIII^e siècle. Elle fut détruite par l'ouragan de mars 1876 et on la laissa tomber en ruine.

Quant au dolmen « *quod vulgum aram Bruneheldis vocat* » (« *que le vulgaire nomme l'autel de Brunehaut* »), il fut malheureusement détruit de la main de l'homme en 1820.

20 octobre 1740

La mort de Charles VI

On se perd un peu dans la suite de nos empereurs du XVIII^e siècle ; Charles VI en fut le premier, même s'il n'en fut pas la figure la plus marquante. De la guerre de succession d'Espagne, qu'il disputa aux Bourbons, il n'obtint que les Pays-Bas, que l'on appela donc autrichiens à compter de la paix d'Utrecht, conclue en 1713. Charles VI fut donc inauguré comte de Namur en 1717, représenté par le gouverneur qu'il venait d'y nommer, le comte Lannoy de Clervaux. Un superbe feu d'artifice tiré sur la Meuse par le général commandant la garnison hollandaise marqua l'événement.

Si son règne coïncida avec une longue période de paix, seulement et modérément troublée par la guerre de succession de Pologne, sa mort, le 20 octobre 1740, allait déclencher un grave conflit européen : comme il était le dernier descendant mâle des Habsbourg d'Autriche, les puissances fondirent sur ses états, dispersés de l'Italie à la mer du Nord, sous couvert de soutenir, qui sa fille Marie-Thérèse, qui Charles-Albert, l'électeur de Bavière.

Namur fit le 30 janvier 1741 à cet empereur qu'elle n'avait jamais vu des obsèques magnifiques. On ne sait quel Requiem fut chanté en l'église des jésuites, aujourd'hui Saint-Loup, à la mémoire de cet homme né en 1685, comme Bach, Haendel ou Scarlatti.

21 octobre 1740

Grandes eaux

LE 21 XBRE
1740, L'EAU
A ETE
JUSQU'A
CETTE
LIGNE

Saint Nicolas est le patron des bateliers : il a donc très tôt prêté son nom au quartier de la rive de Meuse où vivaient la plupart d'entre eux, puis à la longue rue qui l'a traversé. Trois églises s'y sont succédé. Celle que l'on voit aujourd'hui ne date que de 1901, mais au XII^e siècle déjà, un autre sanctuaire consacré à saint Nicolas s'élevait sur un emplacement un peu différent, voisin de la porte qui fermait le rempart de la ville du côté est. Il fut détruit au siège de 1695 et reconstruit deux années plus tard avec l'aide de la ville : « *Le 25 octobre 1697 a été résolu de faire une ausmonne de cinq cens florins au curé de Saint-Nicolas pour l'assister à battre la nouvelle esglise, en lieu de celle qui at esté démolie au siège dernier et dont la place est enclavée dans les fortifications, à charge d'y apposer les armes de la ville* ».

L'inscription figurait à bonne hauteur sur un des piliers du portique de l'église : c'était là une ligne de repère des eaux comme il en fleurissait en nombre d'endroits de la ville, en des temps où l'on ne parlait pourtant encore ni de remembrement rural ni d'égoûtage en béton !

L'inondation de 1740 fut une des plus terribles ; il en fut d'autres, comme celle de 1571 : le 7 février, l'eau dépassa de près de quatre mètres le seuil des maisons...

22 octobre 1872

Mort de Jules Borgnet

C'est une stupide péritonite qui emporta, à cinquante-cinq ans à peine, Jules Borgnet, le pionnier de l'histoire namuroise.

« *Avant lui, on n'avait que des notions imparfaites sur l'histoire de notre cité. C'est lui qui a fait connaître les temps passés et a montré qu'ils ne manquaient ni de grandeur, ni de dignité, enseignant ainsi à la génération actuelle, non moins qu'aux générations futures, qu'elles doivent s'élever à la hauteur de leurs ancêtres et ne pas démeriter de leurs vertus* ». Le bourgmestre Lelièvre ne croyait pas si bien dire en son oraison funèbre...

Les « *Promenades dans la ville de Namur* » et « *Promenades dans Namur* », malgré leur tirage confidentiel (respectivement trente et trois cents exemplaires), heureusement rééditées, ont sans doute plus de lecteurs aujourd'hui qu'à leur sortie, dans les années 1850. C'est que « *le Namurois porte aux livres, surtout à ceux qui le concernent particulièrement, la même affection à peu près que l'hydrophobe à l'eau* » ! Le mot est d'Adolphe Borgnet, le frère de Jules, que celui-ci n'appelle d'ailleurs jamais que son « *digne maître* », que l'on connaît mieux comme auteur des « *Légendes Namuroises* » sous le pseudonyme de Jérôme Pimpurniaux et qui fut recteur de l'Université de Liège.

« *Trois volumes sur Namur ! Rome ou Athènes n'en demanderaient pas davantage. Je le sais trop, vous dis-je. Mais Rome ou Athènes ne vous ont pas donné le jour, ô mes chers compatriotes* ». Voilà l'excuse d'un homme qui n'eut d'yeux que pour Namur, « *notre mère commune* ». Un amour à la mesure de la haine qu'il vouait aux « *ardents démolisseurs* » de la ville. Cet infatigable fouilleur d'archives ne fut, hélas, guère écouté, et l'on démolit allègrement des remparts, portes et bâtiments que l'on regrette bien aujourd'hui...

Jules Borgnet fut aussi l'un des fondateurs de la Société archéologique de Namur, dont les Annales constituent la principale référence de l'histoire locale. Il a donné son nom à une rue de la ville, dans le quartier des historiens.

23 octobre 1468

Louis et Charles, ces chers cousins

Prestigieuse visite que reçut Namur en octobre 1468 : le roi de France Louis XI et le duc de Bourgogne Charles le Hardi y arrivèrent ensemble, sur la route qui les menait de Péronnes à Liège. La situation était pour le moins curieuse. Si Louis XI n'était pas prisonnier de son hôte, cela y ressemblait furieusement. Le roi avait espéré négocier avec le duc la rupture de son

alliance avec l'Angleterre, mais la nouvelle d'une révolte liégeoise fomentée par ses propres agents était arrivée au plus mauvais moment : Charles avait mal pris la chose, mis Louis XI sous bonne garde, et celui-ci n'avait eu d'autre choix que d'aller châtier les Liégeois avec lui...

Quand il accueillit une suite de seigneurs comme on n'en n'avait peut-être jamais vu à Namur, le bailli Hugues de Humières était un peu perdu : c'est que sa femme était précisément en train d'accoucher ! Qu'à cela ne tienne : les souverains s'extasièrent sur la bonne mine du bébé, que l'on baptisa Louis !

Le duc de Bourgogne était aussi comte de Namur : c'était l'occasion de lui faire prêter le serment traditionnel. Cela se fit en grande pompe à Saint-Aubain le 22 octobre ; le lendemain, dimanche 23, « *mondit seigneur duc alla au château de Namur, environ quatre heures après xxx, là ou fit serment sur la large pierre & devant les saintes reliques qui y étoient* ». Tandis que le duc jurait de respecter les libertés namuroises « *ainsi que Messeigneurs ses prédécesseurs l'avoient juré* », le roi de France écrivait à ses gens pour les assurer qu'il « *n'allait pas à ce voyage de Liège par contrainte* »...

Une dizaine de jours plus tard, une fois Liège mise à feu et à sang, les deux souverains logèrent au retour dans un village des environs de Namur. C'est de là que Louis XI put enfin rentrer en France, remontant la Meuse sous la pluie avec une petite escorte.

24 octobre 1945 **Conseil de guerre**

Dès la semaine qui suivit la libération, cinq magistrats furent désignés pour instruire les cas de ceux qu'on appelait alors les « *inciviques* ». Le 17 septembre 1944 déjà, l'auditorat militaire s'installait rue Godefroid. L'ordre des avocats de Namur avait pour sa part annoncé que les honoraires perçus pour leur défense seraient totalement reversés aux œuvres des victimes de la guerre.

Le travail ne manquait pas : 360 hommes et 70 femmes avaient été arrêtés. Parmi eux, des profiteurs, des collaborateurs ordinaires, mais aussi des criminels, comme ceux qui avaient assassiné François Bovesse. Le procès de ceux-ci s'ouvrit le 24 octobre 1945 devant le Conseil de Guerre de Namur présidé par Carlo Bronne, celui-là même qui allait se faire plus tard un nom comme historien.

Parmi les cinq tueurs, deux seulement se retrouvaient devant leurs juges, Benjamin Van Nimmen et Gustave Defaux. Boulaert et Bosquin étaient morts déjà, l'un en Allemagne, l'autre à Namur ; quant au sinistre Lambinon, qui commandait ce beau monde, il avait disparu et ne put être condamné à mort que par contumace. Car c'est bien sûr la mort qui attendait les deux prévenus...

Le premier juin 1946 à six heures du matin, un fourgon cellulaire les conduisit à la citadelle, dans les fossés de Terra-nova. Deux pelotons de gendarmes casqués les y attendaient. Dos au mur de la poudrière, entourés de prêtres et d'agents de la sûreté, ils écoutèrent le greffier lire l'acte de condamnation. Après quoi on les lia au poteau, le dos tourné au peloton, car c'est ainsi qu'on exécute les traîtres. Les deux cents Namurois présents gardèrent jusqu'à la salve finale le même lourd silence qu'ils avaient observé en suivant les funérailles de leur gouverneur.

25 octobre 1446 **Namur-Liège : dix-sept à zéro !**

Le Moyen Âge vit souvent le comté de Namur aux prises avec son puissant voisin liégeois, et il en sortit rarement à son avantage. La donne changea quand Namur tomba dans l'escarcelle bourguignonne, à la mort du comte Jean III, le premier mars 1429. Les Liégeois ne le comprirent pas tout de suite : depuis l'humiliation que leur avait fait subir Jean sans peur, ils gardaient toujours, selon le mot de Chastellain, « *une cuisance et un couvert remors d'amertume en leurs cœurs* ». L'attaque par les Hutois d'un convoi de vivres envoyé par Namur au château de Beaufort fut le signal d'une nouvelle guerre.

De part et d'autre, on brûla et on pillà : l'armée ducal commandée par Antoine de Croÿ s'en prit ainsi à Meffe, Fosses et Florennes, terres liégeoises, tandis que l'évêque de Liège mettait le siège devant le château de Golzennes, maison de campagne des comtes de Namur. La « *grande bombarde de Huy* » eut raison de la forteresse de Poilvache, mais le donjon de Crèvecœur, à Bouvignes, résista à tous les assauts, y compris à ceux d'une machine appelée « *le Chat* » que les Liégeois avaient placée à grand-peine pour battre la muraille.

La riposte de Philippe le Bon mit du temps à venir, mais elle fut sévère. Un traité fut imposé à la cité ardente, qui dut payer de lourds dommages de guerre et démolir la tour dinantaise de Montorgueil, tandis que le prince-évêque et vingt notables liégeois devaient demander pardon, « *un genou en terre* », au grand-duc d'Occident. L'exécution du traité prit du temps, mais le 25 octobre 1446, Namur récupéra dix-sept villes et seigneuries dont la souveraineté avait été jusque-là controversée.

26 octobre 1635 **Nom d'une pipe !**

Le 19 septembre 1635, un gentilhomme anglais du nom de François Herxer, ou Herper, fut admis comme bourgeois de la ville de Namur. Il affirmait avoir quitté son pays « *pour tant plus et salutairement vivre en nostre foy catholique* », ce qui est curieux, car Charles I régnait alors sur la Grande-Bretagne, et on lui reprochait précisément ses complaisances pour les catholiques...

Toujours est-il que Sir Herxer avait un talent inédit : il savait fabriquer des pipes à tabac ! L'usage du tabac était alors une nouveauté : Jean Nicot, qui l'avait introduit à la cour de France, n'était mort que depuis une trentaine d'années. Notre Anglais avait donc obtenu « *de Messieurs les maieur et eschevins (...) d'y trafiquer et exercer son art, faisant pipes à tabac, ce que*

personne de ce quartier n'a oncques fait ni sceu faire, estant (...) le premier qui l'at exercé au pais ey comté de Namur ».

L'artisan adressa le 26 octobre 1635 une requête au roi Philippe IV pour que lui soit accordé « *le privilège de pouvoir lui seul faire, vendre et distribuer les dites pipes, deffendant à tous autres de les contrefaire ni vendre au dit pays et comté, à peine de confiscation d'icelles, et de telle amende que sa dite Majesté trouvera convenir* ». Pour prix de ce privilège, il offrait de « *paier au profit de S.M. cinquante florins de rente* » tant qu'il demeurerait à Namur.

Deux ans plus tard, deux potiers demandèrent la même faveur : le Conseil provincial donna un avis défavorable, non par égard au privilège de Herxer – dont on ne sait ce qu'il est devenu –, mais simplement parce que tout potier avait maintenant le droit de fabriquer des pipes...

27 octobre 1345

La charte des ferons de Marche-les-Dames

La main-d'œuvre manquait à notre comte Guillaume I pour faire tourner ses forges ; c'est que l'industrie métallurgique connaissait au XIV^e siècle une grande expansion dans la région namuroise, à tel point qu'il fallait faire venir des ouvriers d'Allemagne.

Il lui fallut aussi consentir aux exploitants des fourneaux de Marche-sur-Meuse une charte restée célèbre et qui servit plus tard de modèle à d'autres. Les principaux avantages dont bénéficièrent les ferons sont une exemption de taxes et services, ainsi que le privilège de relever d'une juridiction propre : « *Nous voulons & a ce de bonne vollenté nous contentons qu'ils soyent quiets de tailles, de crevé, de tournier, de coustume & de tous autres services indeuz & aussi d'ost et de chevauchie, sy ce n'est por noz pays a defendre (...) & ne doivent ne debverons lesdits ferons leurs hoirs au remanant les ouvriers ou quy adites forges appartiennent et apparteront y etre traits en cause, en quelconcs maniere que ce soit pour nuls cas, pardevant nuls, de nos justices dedans notre ville de Namur ou de notre dict comté, si ce n'est pour vilain cas, ascavoir, sont mort d'hommes, triebles, brisier, Rapt de fames, arsin de maison, larcin, coup de coutial & membre tollir, ou afflure...* » Ce privilège fut scellé « *l'an de la nativité de notre Seigneur 1345 le Jedy nuict de St Simon & St Jude Apostres* ».

Cette charte est l'un des plus anciens documents d'Europe témoignant de l'usage de la houille à la forge ; le haut-fourneau est né chez nous à cette époque. Deux siècles plus tard, la métallurgie namuroise atteignait son apogée. Avant l'avènement de Philippe II et les guerres calamiteuses de la seconde moitié du XVI^e siècle, on comptait dans le comté de Namur vingt-huit hauts-fourneaux et plus de soixante forges.

28 octobre 1992

Le père Joset

Jésuite, historien, résistant, professeur, bâtisseur, on ne sait trop à quel titre honorer surtout la mémoire de cet homme étonnant et sur lequel on a déjà tant écrit...

Camille Jean Joset n'était pas namurois d'origine, mais bien arlonnais, né en 1912 d'un père homonyme qui dirigeait « *L'Avenir du Luxembourg* », et cette double attache transparaît dans ses travaux, comme l'« *Atlas Meuse-Moselle* », qui est peut-être son œuvre scientifique la plus importante.

Après des humanités au collège Saint-Michel à Bruxelles, il entra au noviciat d'Arlon et poursuivit parallèlement sa formation d'historien. Malgré une santé fragile, il alla jusqu'au bout de ces deux vocations, terminant ses trois années de théologie en même temps qu'il préparait et soutenait sa thèse de doctorat. La guerre survint et on le vit s'engager dans la résistance, organisant des réseaux de renseignement, succédant à son père, arrêté par la Gestapo, à la tête du journal clandestin « *La Voix des Belges* » et, par épisodes, du Mouvement national belge. À la même époque, en mai 1942, il était ordonné prêtre et l'année suivante, il commençait à enseigner clandestinement aux Facultés de Namur...

Sa vie après la guerre fut surtout académique – ses cours brillants marquèrent des générations d'historiens –, mais un tel homme ne pouvait se contenter d'une vie tranquille de professeur. Il fut donc la cheville ouvrière du développement que connurent bientôt les Facultés Notre-Dame de la Paix, par leurs constructions nouvelles bien sûr, mais surtout par la création de la faculté des Sciences économiques, dont il fut le premier doyen, de l'Institut d'informatique et du CIGER.

Après trente-quatre ans au service des Facultés, le père Joset revint à ses études historiques et à un sacerdoce qu'il n'avait jamais négligé. Il mourut à quatre-vingts ans, le 28 octobre 1992.

29 octobre 1466

Le privilège des batteurs de cuivre

L'introduction à Namur de la batterie du cuivre, encouragée par Philippe le Bon pour faire tort à Dinant, inquiéta une autre ville namuroise dont c'était la principale richesse : Bouvignes ; aussi, le privilège accordé le 29 octobre 1466 est-il un compromis délicat entre les intérêts des deux cités, ce dont témoigne la longueur exceptionnelle de l'acte. Il suivit une mission de conciliation de deux « *amez et feaulx conseilliers* » du duc, Jehan Postel et Jehan Petit-Pas, qui ont « *sur ceste matiere communicqué avec les manans et habitans desdites villes* » et sont arrivés à un compromis, de sorte que la batterie du cuivre « *se pourra entretenir esdites deux villes, sans que l'une doive estre cause de deffaire de l'autre* ».

Une part de l'acte règle classiquement le fonctionnement de la nouvelle corporation, élections des maîtres, admission des nouveaux membres et tarif des amendes. Plus inédit est le contingentement de la production, chaque maître ne pouvant produire annuellement qu'un nombre précis de « *grans chauderons* », « *petis blans chauderons* » ou « *bachins plas et rons* ». Quant aux vases, statuettes et chandeliers, seul le poids de la matière première est limité. La même crainte d'une surproduction impose un congé annuel d'un mois, « *assavoir depuis la S' Pierre, entrant aoust, jusques à la feste S' Gilles* ».

Autre problème : les batteurs de Bouvignes détenaient tous les contrats pour l'exploitation « *des derleries sourdresses au comté de Namur* », c'est-à-dire des gisements de terre derle, matière première nécessaire à la dinanderie, qui se trouvaient notamment à Bouge : ils durent aussi les partager avec leurs nouveaux confrères.

Tous les Namurois de sexe mâle et de dix-huit ans ou plus, n'exerçant encore « *autre mestier mequanicque* » purent donc apprendre le travail du cuivre. Toutefois, quand un « *maistre ira de vie a trespas, deslaissant sa vesve (veuve), icelle vesve pourra joyr de la franchise et maistrie d'icelluy mestier, tant quelle se tiendra à mariée* »...

30 octobre 1844

L'hôpital syphilitique

Le Bulletin communal du 30 octobre 1844 organise la surveillance sanitaire de celles qu'on appelait les filles publiques. Ces dames devaient passer chez le médecin deux fois par semaine, les mardi et vendredi, ou les mercredi et samedi, en fonction du numéro de leur livret : si elles étaient reconnues syphilitiques ou atteintes de toute autre maladie contagieuse, elles étaient immédiatement envoyées à l'hôpital syphilitique, établissement spécialisé placé sous la surveillance d'un médecin, d'une infirmière et d'un « *concierge mâle et sans enfants autant que possible* », tous trois à désigner par le Conseil. Les « *tenants-maisons de débauche* » étaient responsables de l'exactitude de leurs pensionnaires à la visite, comme des frais du traitement.

La prostitution fut un souci permanent pour le Conseil communal d'une ville comme Namur, bien pensante, certes, mais ville de garnison. Un arrêté de 1853 distingue les filles publiques en « *filles de maison* », à demeure fixe dans des « *maisons de débauche* » et « *filles éparses* », admises dans les « *maisons de passe* ». Pas question pour les tenanciers de mêler les deux catégories !

Il est interdit aux prostituées de « *raccrocher d'une manière quelconque* », de sortir en groupe, de se trouver sur la voie publique après le coucher du soleil. Au spectacle, elles ont leurs places réservées, de peur sans doute qu'on ne les confonde avec les femmes dites honnêtes. Elles ne peuvent se montrer aux fenêtres que dans les rues des Bourgeois et de la Distillerie. Avant d'exercer, la fille doit être enregistrée au bureau de police ; elle doit notamment y déclarer « *les causes qui l'ont entraînée à se livrer à la prostitution* ».

Le plus vieux métier du monde connu des hauts et des bas, au gré des velléités de répression de l'autorité et des nécessités de la chose. L'occupation allemande exigea en 1914 la suppression de la taxe communale sur les maisons de débauche. La guerre relança la prostitution et ses misères : en 1922, 308 filles publiques étaient enregistrées et la majorité d'entre elles étaient atteintes de maladies vénériennes. On les soignait depuis 1911 dans une annexe de l'hôpital civil, l'hôpital syphilitique ayant entre-temps fermé ses portes.

31 octobre 1394

Le métier des tanneurs et corbisiers

C'est du « *dernier jour du mois d'octobre* » 1394 que date la première charte des tanneurs et corbisiers-tanneurs, autorisés « *à tenir entre eux une frairie* » « *pour le prouffit et utilité de nostre très chier et très redoubté seigneur (...)* et aussi de la dite frairie ». Notons au passage que « *corbisier* », déjà synonyme de « *cordowannier* » est à l'origine d'un patronyme fort répandu.

Pour exercer le métier, le tanneur doit payer vingt sols et le cordonnier cinq, « *mais filz de maistre peut et pourra apprendre l'un métier et l'autre sans payer argent* », et la veuve pourra poursuivre l'activité de son défunt mari en donnant seulement un demi muid d'avoine à la frairie...

Les statuts assurent évidemment le monopole du métier, y compris sur le commerce de gros d'« *escorche moulue* » (écorce moulue, tan), mais indiquent aussi une grande attention à la qualité de la marchandise. Des « *rewars* » (contrôleurs) vérifient l'origine des peaux et la qualité de la production avant d'y apposer « *l'enseigne de la ville* ». Ils ont le droit de faire brûler « *en ung feu, comme faulx ouvraiges* » les cuirs noircis, et une série d'amendes sanctionnent ceux qui ne produiraient pas leurs cuirs dans les règles de l'art, amendes dont « *monseigneur conte aura la mointie, et laditte frairie l'autre* ».

Une fois l'an, la corporation élit des maîtres, jurés et « *rewars* », et le maire de la ville doit offrir à cette occasion « *demy stier de vin* ». Enfin, « *tous ceux quy sont ou seront de la dite frairie seront tenus aller à toutes honneurs de corps et de noeches (noces), en faisant honneur à leurs compaignons* » ; et à propos de corps, « *tous ceulx quy trepasseront* » seront portés en terre avec, sur leur bière, le drap aux armes du métier.

NOVEMBRE

1 novembre 1700

Mort de Charles II

Triste règne que celui du roi Charles, deuxième du nom en Espagne, troisième comme comte de Namur. Dernier rejeton de cette prestigieuse dynastie des Habsbourg d'Espagne fondée par Charles-Quint, et qui s'affaiblit de génération en génération par les mariages consanguins, il en fut aussi le plus chétif : il mourut le 1^{er} novembre 1700, à moins de trente-neuf ans et cela ne surprit personne tant cette fin, pour prématurée qu'elle fût, avait tardé à venir...

Ce triste sire était monté très tôt sur le trône, puisqu'il n'avait que quatre ans à la mort de son père Philippe IV. Son inauguration solennelle avait été célébrée à Namur à sa majorité, en 1696, et comme notre ville n'eut jamais l'honneur de voir son comte, il y avait été représenté par le gouverneur Octave de Ligne, prince de Barbançon. Nombre de gouverneurs généraux le représentèrent aux Pays-Bas, parmi lesquels Alexandre Farnèse, prince de Parme, qu'on ne confondra pas avec son fameux homonyme, qui occupa la même fonction un siècle plus tôt. Le règne de Charles II fut une suite de guerres et Namur y connut ses deux grands sièges : guerre de dévolution, guerre de Hollande, guerre de la ligue d'Augsbourg. Il faut dire que régnait en France un certain Louis XIV qui semblait avoir trouvé en nos régions son champ de bataille favori. La mort du roi d'Espagne fut le signal de la curée. Ses deux mariages étaient restés stériles, et à défaut d'héritier, les prétendants ne manquèrent pas pour partager l'immense empire espagnol en déliquescence ; jugeant qu'un prince français pouvait seul maintenir l'unité espagnole, il s'était décidé à désigner pour successeur le petit-fils du Roi-Soleil, le duc d'Anjou, à condition qu'il renonce à devenir jamais roi de France. La guerre de succession d'Espagne fut donc la conclusion funeste de ce règne calamiteux.

2 novembre 1702

Le péril des échasses

« Elisabeth Fontaine, jeune fille, servante chez N. Gouverneur, pharmacien, à la demande du métier des chirurgiens, certifie qu'elle était, environ trois ans plus tôt, en service chez Jean-Martin Coilart, bourgeois et marchand de Namur, capitaine des Mélans. Son maître fit une chute d'échasses dont il souffrit beaucoup à la jambe. Le chirurgien Hubert Meulnier le soigna, mais la jambe gonfla. La femme de Coilart estima qu'il fallait prendre d'autres chirurgiens. Mais Meulnier refusa disant qu'il ferait bien seul et que, si elle persistait dans ses intentions, il l'abandonnerait ; l'épouse s'inclina. La servante raconte que son maître reprochait à son chirurgien de le traiter trop durement en serrant les bandages d'une manière telle qu'il avait été obligé de les couper lui-même ».

Cette minute du notaire Dupuis, datée de 1702, montre que la question de la responsabilité médicale ne date pas d'hier, comme elle illustre les risques du combat sur échasses. Sans doute l'esprit festif des jouteurs ne fut-il pas toujours étranger à ces dangers : c'est que longtemps, les *chacheix* furent exemptés de la gabelle, et que l'usage commandait de les abreuver de « tonnes » de bière aux grandes occasions. Une peinture de la même époque figure un combat offert sans doute pour la visite ou la joyeuse entrée d'un prince : parmi les échasseurs jetés au sol, l'un découvre une blessure au tibia, tandis qu'on transporte un autre, apparemment mal en point...

Un historien du règne des archiducs relativise cependant en 1693 les périls du sport national namurois : « *du danger, il y en a fort peu aux combats des échasses et toute la plainte se termine tout au plus à un bras cassé ou déboîté. Encore s'en donnait-il une infinité qui n'ont rien de ces accidents. Les Namurois y sont instruits dès leur enfance. Cela fait qu'ils y sont bientôt consommés* ».

3 novembre

Saint Hubert

Au panthéon des saints namurois, saint Hubert, fêté le 3 novembre, fait incontestablement figure de vedette : cet évêque de Tongres, Maastricht et Liège mort en 727, qui passe pour avoir évangélisé l'est de la Belgique, est un de nos saints les plus populaires, concurrençant la Vierge et Dieu lui-même au palmarès des incantations. On connaît l'épisode du cerf apparaissant avec un crucifix entre les cornes. Cela en fit naturellement le patron des chasseurs, et à Namur, par extension, celui de la corporation des bouchers. Saint Hubert avait donc sa place dans une potale au mur de l'ancienne « *halle al'chair* ».

Dans les invocations faites aux saints pour préserver et guérir des maladies, l'évêque de Liège concurrence la panacée universelle. En témoigne le « *pâter à sint Ubêrt* », prière traditionnelle en patois namurois : « *Sint Ubêrt, qu'è-st-è s'tchapèle, qui nos-aude èt qui nos-apèle, qui préservéye di sèt'sortes : do ton'ware, di l'alumwâre, dès gotes, di nos dints, dès serpins, do mwais tchin arêdji...* » Tonnerre et éclairs, maux de dents, serpents et mauvais chien enragé, voilà qui n'est pas peu de chose !

Un ermitage à saint Hubert existait à la citadelle jusqu'aux grands sièges de la fin du XVIIe siècle. On y menait bêtes et gens atteints de la rage et tout un rituel présidait à cette sainte prophylaxie : neuvaine particulière, application sur l'animal d'un petit fer en forme de cor rougi au feu, consommation de pain bénit. Le 3 novembre, on cuisait et bénissait de petits pains ronds, que l'on conservait précieusement pour s'immuniser des morsures et maladies pendant l'année suivante.

Quand l'ermitage disparut, le culte de saint Hubert fut transféré au couvent des frères mineurs ; en témoigne sa chapelle, s'ouvrant dans le bas-côté droit de leur église, l'actuelle Notre-Dame, et une statue du XVIIIe siècle, avec cor de chasse et cerf au crucifix.

4 novembre 1756

Tapage nocturne

Namur, ville bourgeoise et paisible ? Voire... On déplorait en tout cas au milieu du XVIIIe siècle qu'il s'y trouvât « *quantité de personnes qui prennent plaisir à roder toutes les nuits dans les rues pour insulter (...) quantité d'honestes gens, en brisant en outre les vitres de plusieurs maisons, et faisant différents tapages et vacarmes, qui ont occasionné quantité de querelles* ».

Le 4 novembre 1756, le Magistrat de Namur publia donc un édit pour « *ramener le calme et tranquillité publique de façon que les rues de cette ville soyent à toujours libres et assurées à un chacun* ». Les fauteurs de troubles seraient donc « *condamnés pour la première fois à tenir prison l'espace de trois mois consécutives au pain et à l'eau, et fustigés et bannis* ».

à perpétuité de cette ville, banlieue et province en cas de récidive ». Cinq ans plus tard, la ville se trouvant « inondée d'une infinité de canailles », le Magistrat renforça les peines : fustigation par le bourreau et bannissement à perpétuité dès la première infraction, avec peine de mort en cas de rupture de ban !

Pour faire bonne mesure, l'édit de 1756 interdit « les chansons obscènes et déshonestes qui se chantent dans les rues presque tous les soirs » ; et pour aussi « obvier à la corruption des bonnes mœurs qui s'introduit dans la jeunesse », il prévint « trois florins d'amende pour la première fois à charge de chaque contrevenant et du double en cas de récidive, et que les pères et mères seront responsables du fait de leurs enfants ». En 1758, on allait interdire aussi les illuminations sans autorisation ainsi que les danses et les attroupements avec chansons dans les rues et places publiques...

5 novembre 1474

Le poids du pain

La question du poids du pain est récurrente en des siècles où tous ne mangeaient pas à leur faim et où la survie dépendait de la ration journalière de l'aliment de base. Elle était d'autant plus sensible que le prix des céréales connaissait de fortes variations liées aux caprices du climat et aux guerres, avec parfois des périodes de disette dramatique. Les boulangers étaient des boucs émissaires tout trouvés, régulièrement accusés de tricher sur la marchandise...

L'édit du 5 novembre 1474 publié par l'échevinage sous la présidence de monseigneur de Fernelmont n'est qu'un exemple parmi d'autres. Il constate que « les boulangers de ceste ville de Namur, de leur auctorité, et à la grant foule (dommage) et préjudice du peuple d'icelle et de la chose publicque » n'ont pas respecté les ordonnances antérieures fixant le poids du pain blanc à neuf onces et celui du noir à dix onces. Il convient cependant que le muid d'épeautre, qui valait alors dix à onze patars, était passé à seize ou dix-sept. En conséquence, le pain « du prix d'un gigot » devrait dorénavant peser cinq onces pour le blanc et six pour le noir. Il faut croire que les boulangers mirent le holà, car moins de deux semaines plus tard, ces poids étaient ramenés à 4,5 et 5,5 onces.

Les échevins et jurés sont chargés de faire la « visitation avec les sergans qui porteront les poix et ballance, de deux à trois fois le semaine » ; l'amende est fixée à douze patars, répartie par tiers entre le prince, la ville et les contrôleurs. Quant aux pains de poids non réglementaire, ils seront distribués aux pauvres !

6 novembre 1719

Excès nocturnes

La vie urbaine voici trois siècles n'était pas toujours un long fleuve tranquille ; en témoigne cet édit du 6 novembre 1719 « contre les désordres qui peuvent arriver pendant la nuit », et qui n'est d'ailleurs ni le premier ni le dernier du genre.

Neuf heures du soir en hiver, dix heures en été : voilà l'heure fatidique après laquelle on ne peut plus se trouver dans les rues sans lumière, l'heure où doivent fermer boutique « tous marchands de vin, revendeur de bierre, chocolatier, caffetier, revendeur de brandevin et d'autres liqueurs ». Les querelles sont fréquentes dans ces établissements : leurs tenanciers doivent « les empêcher autant qu'il se pourat » et à défaut « appeler ceux de la garde la plus voisine » avant de rapporter les faits « au sieur mayeur ou à son lieutenant ». Les sérénades nocturnes données à leur belle « par les jeunes gens et autres » ne sont heureusement pas interdites. Il est cependant ordonné « à tous joueurs de violons ou d'autres instruments ou musiciens » de faire rapport « dez le lendemain de bon matin » de toute « querelle, combat ou autre demeslé » que leur aubade aura pu occasionner.

Le vandalisme n'est pas d'aujourd'hui. Ceux qui ont « rompu vairiers » (brisé des carreaux), « arraché quelques bois ou ferailles servantes aux gouttières, pompes, grilles de fer, batta des portes » seront châtiés arbitrairement. Et gare aux « petits enfans et autres (qui) s'émancipent de jeter des ordures, pierres et cailloux dans les tuyaux des pompes », voire à « agiter violement sans cause les dites pompes » : ils subiront une amende. Enfin, comme « on a fait planter parmi les rues, à Saint-Aubain, sur les remparts et ailleurs » des arbres pour l'embellissement de la ville, il faut aussi punir ceux qui s'amusaient à y jeter « des pierres, batons ou autres pareilles choses » comme à en « arracher les bois, paux, espines »...

7 novembre 1811

Une sucrerie pour l'empereur

Sait-on que c'est dans l'actuelle école des ursulines, ancien couvent des dominicains, que fut établie la première sucrerie de nos régions ?

Je me souviens de l'image naïve d'un de mes vieux livres d'histoire, figurant Napoléon recevant les premiers pains de sucre : c'est en effet de l'Empire que date la fabrication industrielle du sucre de betterave, qui devait remplacer le sucre de canne raréfié par le blocus continental et ruiner les colonies anglaises.

Le procédé venait d'être mis au point par les chimistes mais les cultivateurs, méfiants par nature, rechignaient à faire pousser ces plantes inconnues, aussi Napoléon ordonna-t-il en mars 1811 qu'il serait planté dans l'Empire 32.000 hectares de betteraves, superficie portée à 100.000 hectares l'année suivante ; le département de Sambre-et-Meuse devait y contribuer pour 400, puis 1000 hectares.

Les débuts de la nouvelle culture furent difficiles : les graines manquaient, leur qualité était médiocre, et les rendements n'atteignirent pas le dixième de ce qu'on escomptait. Cela n'empêcha pas deux hommes d'affaires namurois, Gabriel Briard, entrepreneur de messageries, et Jean-Michel Maus, fabricant de tabac, d'établir une sucrerie rue de Bruxelles ! Le préfet Pérès les appuya fermement et invita « Messieurs les Maires du Département » à seconder, en encourageant la culture de la

betterave, ces messieurs « *qui n'agissaient que d'après les vues du Gouvernement* ».

L'inauguration se fit en novembre : « *Monsieur le Préfet s'est transporté le 7 de ce mois, vers les 4 heures de l'après-midi, vers la manufacture qu'ils ont établie en cette ville pour la fabrication en grand nombre du sucre de betterave, à l'effet de mettre le feu aux fourneaux de cet établissement. Il a examiné, avec attention et dans le plus grand détail, tant la distribution du local que les divers procédés – aussi simples qu'ingénieux – employés pour triturer, presser et décanter les matières avec beaucoup d'économie de la main d'œuvre* ».

8 novembre 1595

Guet et garde

La fin du règne de Philippe II fut une période pour le moins agitée. La situation privilégiée de Namur, un temps capitale de facto des Pays-Bas espagnols, ne la mettait pas à l'abri de toute incursion, aussi était-il plus que jamais nécessaire que les bourgeois et habitants « *facent bon guet et garde pour l'assurance d'icelle ville contre les surprises et mauvais desseings de l'ennemi* ».

Les citoyens devaient en effet le service du guet, service qui dura, sous diverses formes, tant que la ville eut vocation de place forte. Qui dit charge dit dispense et qui dit dispense dit abus : sur remontrance « *des mayeur, eschevins, bourgmestre et jurez de la ville de Namur* », le « *Roy notre Sire* » remit les pendules à l'heure par une ordonnance donnée à Bruxelles « *le huytiesme jour du mois de novembre XVI^e nonante cinq* ».

Nombre de bourgeois et d'habitants de Namur, « *soubz pretext de quelques saulvegades, ememptions et telz quelz affranchissemens qu'ils disoient avoir* » « *se reposent et vacquent à l'aise à leurs affaires et prouffictz particuliers* », tandis que « *les plus diligens et affectionnés au service de Sa dite Majesté et de la republicque, laissant leurs besoingnes et trafficque, se trouvent iniustement surchargés* », constate l'acte royal.

Cela ne pouvait durer : « *tous telz pretendus privileges et exemptions, quelz qu'ilz soient comme subrepticement, obrepticement et aultrement par importunité obtenus* » furent donc supprimés : chacun ferait donc guet et garde à son tour. Exceptés bien sûr les ecclésiastiques, « *les président, conseillers et greffier du Conseil provincial illecque, les dits mayeur et eschevins avecq leur greffier, le receveur général, procureur général, bourgmestre et pensionnaire* »...

9 novembre 1834

Les sœurs de Sainte-Marie

Quand Monseigneur Barrett, évêque de Namur, reconnut officiellement le 9 novembre 1834 la congrégation des « *Sœurs de Saint-Loup* », il couronnait un travail de quinze ans en même temps qu'il lançait une étonnante aventure...

Dès 1819 en effet, deux jeunes Namuroises, Joséphine Sana et Elisabeth Berger, s'étaient installées dans une petite maison de la rue Piconette pour se consacrer à l'éducation des petites filles. Elles ouvrirent là un atelier de couture, faisant vœu de vivre en communauté dans « *l'obéissance, la pauvreté et la simplicité* ». La tradition veut depuis que dans toutes les maisons de l'ordre, les sœurs mangent au soir du 11 novembre des pommes de terre en chemise et des pommes cuites, en souvenir de leur premier et modeste repas. Leur vocation avait été encouragée par le curé de Saint-Loup, l'abbé Minsart, un homme étonnant qui avait été dans sa jeunesse, au temps de la révolution brabançonne, capitaine dans l'armée des patriotes.

Un siècle plus tard, les sœurs de Saint-Loup, devenues de Sainte-Marie, comptaient huit cents membres et quarante-quatre maisons, établies jusqu'en Amérique du Nord et au Congo ! C'est surtout à Jambes cependant qu'elle étaient et restent présentes, ayant loué puis acheté la propriété dite Belle-Vue, sur les hauteurs de Vigneroule, ayant acquis ensuite de l'autre côté de la chaussée de Marche ce qui devait devenir leur noviciat. Leur chapelle, future église de la paroisse de Jambes Montagne, date de 1916, et le pensionnat, construit un peu plus loin, fut inauguré le 11 mai 1928.

Au-delà des briques, la congrégation a mené une œuvre d'éducation remarquable dont les écoles de Sainte-Marie Jambes et Namur poursuivent la tradition, sur les sites mêmes de sa fondation.

10 novembre 1862

Namur-Dinant

Le milieu du XIXe siècle est marqué par l'explosion du réseau de chemin de fer. Développement un peu anarchique, souvent concédé au secteur privé, avec çà et là des bouts de ligne d'intérêt local, et qui connut son lot de tiraillements et de faillites.

La ligne de Namur à Dinant, qui fut inaugurée le 10 novembre 1862, est née assez curieusement. La « *Compagnie du chemin de fer du nord* », société française, avait repris en 1854 les droits et engagements de la « *Société des chemins de fer de Namur à Liège et de Manage à Mons* » : dans la concession qu'avait celle-ci figurait l'obligation de prolonger la ligne de Liège jusqu'à la frontière si un chemin de fer se construisait en France dans la vallée de la Meuse. C'est ce qui arriva, et le gouvernement belge mit la compagnie en demeure de respecter son engagement.

La Compagnie du Nord garda longtemps la concession de cette nouvelle ligne, qui atteignit Givet dès février 1863, d'où le nom de Jambes-Nord et Dave-Nord que portaient encore récemment ses deux premières gares, par opposition à Jambes et Dave-État, sur le réseau concurrent de la S.N.C.B.

Trois trains partaient de Namur, à 8h25, 14h25 et 18h15. Ils mettaient une heure dix pour atteindre la cité des « *copères* », s'arrêtant à Jambes, Dave, Lustin, Godinne et Yvoir. La compagnie offrit le voyage aux passagers du trajet inaugural, et elle fit un don de deux mille francs aux pauvres de la ville de Dinant. On célébra une messe « *pour appeler la bénédiction du ciel sur cette nouvelle voie* »...

11 novembre 1577

La comète

La comète la plus effrayante observée à Namur fut sans doute celle apparue avec la nouvelle lune le 11 novembre 1577, et qui jeta une épouvante générale en Europe. « *Elle avoit une chevelure tellement enflammée, rapporte Galliot, que la moyenne région de l'air paraissait être tout en feu* ». Cette comète qui se montra d'abord « *comme une grande fournaise ardente* » avant de décroître avec la lune fut aussi observée à Lyon par le fameux astrologue et mathématicien Jundini.

Inutile de dire que de tels phénomènes étaient jadis considérés comme des présages de catastrophes, épidémies, guerres et assassinats, et les prêtres ne manquaient pas l'occasion de ces signes célestes pour prêcher aux chrétiens pénitence et repentir ; depuis qu'au XIXe siècle, deux comètes ont coïncidé avec d'excellentes vendanges, la superstition y voit plutôt aujourd'hui le présage de grands millésimes. Du moins, celle de 1577 fut-elle bien chez nous annonciatrice de malheurs, puisque la guerre des gueux allait toucher Namur de près dans les mois suivants, avec la bataille de Gembloux et la mort à Bouge de Don Juan d'Autriche.

Les mémoires des temps passés rapportent souvent le passage de comètes. Ainsi, en l'an 1531, « *le 13 Août et les quatre jours suivants, une comète extraordinaire se fit voir à Namur* ». C'est sans nul doute celle à laquelle l'astronome Edmond Halley (1656-1742) allait donner son nom, qui nous revient tous les 76 ans environ, et que l'on a vue depuis treize fois, la dernière en mars 1986. À son passage précédent, en 1456, elle avait déjà semé quelque émoi, déployant pendant six jours une chevelure effrayante, qui s'étendait de la grande place Saint-Remi jusqu'au-dessus de l'église Saint-Aubain, s'il faut en croire les archives des croisiers...

12 novembre 1599

Vributters et bouteux

C'est une constante de notre histoire : les sièges et les batailles furent généralement moins calamiteux que ces longues périodes d'indécision où sévissait cette racaille de soudards débandés et de bandits sans foi ni loi, qui profitait de l'absence d'autorité et de l'incertitude des armes. Les longues guerres du règne de Philippe II en sont un exemple. Certes Namur resta-t-elle, par la force des choses, fidèle à l'Espagne et au catholicisme, point d'appui de Don Juan d'Autriche et Alexandre Farnèse dans leur reconquête des Pays-Bas ; cela n'épargna pas à ses campagnes des désolations que l'avènement d'Albert et Isabelle n'endigua pas de suite.

Un placard daté du 12 novembre 1599 décrit cette situation : « *Au moyen de cette longue et misérable guerre intestine, l'on voit s'accroître journellement les dangers des chemins en plusieurs endroits de nos pays de par deça, par l'audace de nos rebelles, vributters, voleurs agreteurs desdits chemins, et autres mauvais garnemens, venans tant des villes de deça que d'outre mer estans distraites de notre obéissance, iusques à oser courir en troupes de quarante, soixante, quatre-vingt, voir cent hommes ou plus, au milieu et entrailles de nosdits pays, tellement que sans évident péril de mort ou emprisonnement il n'est loisible à personne de nos bons sujets d'aller ou hanter d'une ville à l'autre, n'est avec grande et coûtageuse escorte et convoy des gens de guerre, ou notable retardement de la négociation et trafique, par dessus la totale ruine et désolation des bonnes gens tombans ès mains de ces voleurs et vributters, au contraire à l'enrichissement de nos dits rebelles, qui par ce moyen tirent et espuisent une infinité de deniers par larcins et rançon* ». Les voyageurs sont « *souvent arreztez ès lieux difficiles et estroits* », car les chemins royaux sont « *par trop serrez et couvert de bois, hayes, genêtres, ronches et buissons (...)* fangeux et incommodes »...

13 novembre 1814

Le retour de ma tante

Le mont-de-piété est une bien vieille institution, qui fit longtemps partie du quotidien de la vie des miséreux. En 1642 déjà, on l'appelait chez nous « *mon oncle* », par ironie pour ceux qui n'iaient avoir emprunté en invoquant un secours de leur famille ; curieusement, la langue française s'est décidée pour « *ma tante* »...

Un arrêté du prince souverain des Pays-Bas daté du 13 novembre 1814 rétablit à Namur le mont-de-piété, en raison des « *avantages qu'il procurait à la classe indigente* ». Son histoire, au travers des rapports des administrateurs et des registres d'engagements, est un témoignage émouvant de la vie quotidienne du XIXe siècle, qui fut pour beaucoup un temps de misère.

Que déposait-on au mont-de-piété ? Essentiellement du linge, des vêtements, des ustensiles de cuisine. Les bijoux sont rares. Les hardes étaient remises par lots, tant était faible leur valeur. On lit ainsi à la page du 14 juin 1845 : « *1 gage-prêt accordé : 5 F. = une paire de draps de lit, 1 couverture, 1 essuie-mains* », « *1 gage-prêt accordé : 1,5 F. = 1 jupe et 1 paire de brodequins* ».

Ces quelques sous paraient au plus pressé : acheter du pain, se chauffer, soigner un enfant malade. On empruntait le lundi ou le mardi, on venait dégager son dépôt le samedi, jour de paie. En 1914 encore, deux semaines avant la guerre, on retarda l'heure de fermeture du bureau le samedi de dix-huit à vingt heures pour que les emprunteurs puissent récupérer les vêtements dont ils auraient besoin le dimanche.

L'établissement était plus actif pendant les périodes de crise économique, plus graves et plus fréquentes dans la première moitié du siècle. Cercle vicieux : plus grande était la misère, plus les hardes s'usaient, moins elles se renouvelaient, et plus il en fallait pour obtenir quelque monnaie...

14 novembre 1383

Guillaume Ier revoit la loi de Namur

L'un des plus beaux parchemins des archives namuroises, daté de « *l'an de grâce mil trois cens quatre-vins et trois, le quatorzime jour du mois de novembre* », porte révision de certains points de l'ancienne coutume de Namur. Il est orné des grands sceaux du comte et de la ville, avec « *l'écu au lion bandé* » et s'ouvre par ces termes : « *Guillaume de Flandres, contes de Namur et seigneur de l'Escluse, à tous chiaus (ceux) qui ces présentes lettres verront et orront, salut en Dieu et cognissance de vérité* ». Acceptons donc ce salut comtal et voyons les lettres...

L'acte vise d'abord les coups et blessures, le cas où « *aucuns ou pluseurs débas s'esmuvoient (...) dont gens finissent battus, férus, navreis, quaiissiés ou blèchiés* », avec des conséquences diverses, selon que par exemple des témoins auront vu ou non le lendemain les victimes aller et venir sur le chemin « *sans tenir ou appuyer* », fussent-elles mortes le surlendemain.

On règle aussi le sort de « *quiconques brizera maisons en le ville ou franchise de Namur* ». L'amende est de cent moutons d'une valeur de neuf vieux gros tournois d'argent ; si les biens meubles du coupable ne peuvent couvrir cette somme, il sera banni du comté tant qu'il plaira au comte et à la victime. « *Et s'il avenoit que lidis malfaiteurs, dedens son banissement, fuist pris en la dicte contey, qu'il ait le poing copeit* » !

L'édit organise aussi la perception des cens, rentes et revenus de la ville, et ordonne que s'il se trouve « *entour le dicte ville* » quelque terrain sur lequel personne n'a de droit particulier, il « *soit mis au profit de la dicte ville* ». L'acte distingue d'ailleurs plusieurs fois la ville « *vieze (vieille) et nouvelle* », à savoir les anciens quartiers compris dans la vieille enceinte et les extensions jusqu'aux actuels boulevards.

15 novembre 1386

Les bâtards de Namur

Des sept fils de Jean I, il s'en trouva quatre pour ceindre après leur père la couronne comtale. Les deux cadets, Robert et Louis, ne pouvaient guère espérer lui succéder : ils menèrent donc la vie des cadets des grandes familles du temps.

Robert se lia à Richard II d'Angleterre, dont il escorta jusqu'à Londres la future épouse, Anne de Bohême. Ce roi, héros malheureux d'un drame de Shakespeare, était quelque peu son parent, puisque la grand-mère de l'un n'était autre que la belle-sœur de l'autre. Robert fut aussi grand maréchal du duc Wenceslas de Brabant ; il commanda la « *rotte* » namuroise à la bataille de Basweiler, en 1371, tandis que la « *rotte* » flamande était conduite par son frère Louis. Ami des lettres, il fut lié à Froissard : la première partie de ses Chroniques sur la guerre de cent ans lui est dédiée. Ce n'est pas un mince honneur si l'on songe que le dédicataire d'une autre de ses œuvres n'est autre que Gaston Phébus !

Robert reçut en apanage les seigneuries de Renaix, Chièvres, Balâtre et Beaufort, Louis celles de Bailleul et Petteghem. Leurs mariages à tous deux restèrent stériles, ce qui ne les empêcha pas de semer çà et là quelques bâtards : Robert, Louis et Marguerite pour l'un, Aimery pour l'autre, qu'ils allièrent à la petite noblesse des environs. La chose était naturelle et ne se cachait nullement, comme en témoigne cette épitaphe aujourd'hui disparue :

« *Cy gist*

Catherine fille jadis de messire Aimery, Bâtard de Namur, chevalier (...)

Qui trépassa l'an MCCCLXXXVI

Le 15 de Novembre ».

16 novembre 1640

La fin de la vieille fermeté

Le rempart du Namur médiéval entourait le bas de la ville à la hauteur de l'actuelle rue Émile Cuvelier et du Palais de Justice. C'était là la « *vieille fermeté* », que les historiens nommèrent longtemps troisième enceinte, pour ce qu'elle succéda au castrum comtal limité à la pointe du confluent et au second rempart ; celui-ci enserrait au XI^e siècle la première extension de l'agglomération sur la rive gauche de la Sambre, et son souvenir est venu jusqu'à nous : ce sont « *les fossés appeléz Floris* » dont parlait Croonendael, ce chroniqueur que l'échelle du temps place à mi-parcours entre eux et nous.

La vieille fermeté perdit son utilité quand s'éleva la nouvelle, à hauteur des boulevards Cauchy et Mélot. Elle se ruina peu à peu, et dès le début du XVI^e siècle, l'autorité communale autorisa çà et là quelques percements ; au siècle suivant, certaines tours perdirent leur usage de défense, les fossés se comblèrent et l'on bâtit contre les vieilles murailles. La ville dut cependant attendre le roi Philippe IV pour obtenir, le 16 novembre 1640, l'autorisation de vendre « *les forières, jardins, tours, maisonnements et autres parties de fonds tant siz ès fossés de la 2e fermeture que toutes autres places lui appartenantes* ».

Si cet espace fut progressivement occupé, la ligne des vieux remparts resta encore bien visible sur tous les plans et représentations de Namur à l'époque des grands sièges. Ce n'est que vers 1730 qu'il fut jeté bas, avec ses vieilles portes et la plupart de ses vénérables tours. Seuls subsistent de nos jours, à des degrés divers, le beffroi, la tour Marie Spilar et la tour de la monnaie, derrière le Lycée.

17 novembre 1711

Feu d'artifice

La figure de Maximilien-Emmanuel de Bavière a été évoquée plus d'une fois dans ce calendrier : souverain d'un état souverain limité au comté de Namur et au duché de Luxembourg, allié de la France quand la plus grande partie des Pays-Bas

était au mieux avec les ennemis de Louis XIV, il donna à notre ville des allures de petit Versailles.

Galliot cite au nombre des événements remarquables de l'année 1711 le superbe feu d'artifice dont on le régala le 17 novembre, sur la place Saint-Remi : « *Son altesse étoit placée au balcon de la maison, où est aujourd'hui, la société patriotique. On lui présenta ensuite une collation magnifique, & pendant le repas, il fut servi à table par quelques uns des principaux bourgeois ; & comme il n'y avoit alors en ville, aucune salle de spectacle, on arrangea l'école dominicale à cette fin. Les entrées pour la commodité des voitures, avoient été faites par les allées des deux maisons qui font vis-à-vis du collège des Jésuites, lesquelles sur les derrières touchent à ladite école* »...

Si la pyrotechnie était connue des Chinois depuis le VII^e siècle, ce sont surtout les fastes de la cour du Roi-Soleil qui lui ont donné ses lettres de noblesse. On en a peu de témoignages à Namur, ville qui régalaît plutôt ses hôtes de marque de combats d'échasseurs et de joutes nautiques. Sept mois après Maximilien, « *le Czar de Moscovie, Pierre surnommé le Grand* » dut en tout cas s'en contenter. Aux grandes occasions, on ne lésinait pas cependant sur les décharges d'artillerie, fanfares et illuminations. Gageons aussi que « *Namur-li-Glotte* » était plus friande déjà des fontaines de vin et tables bien garnies qu'on offrait alors au peuple que de flamboyants bouquets d'étoiles, certes magnifiques, mais somme toute peu nourrissants...

18 novembre 1850 **Fosses d'aisances...**

En 1896, un chroniqueur de Namur-Revue s'élevait contre l'incurie de l'autorité communale en matière d'hygiène publique. Il la rendait responsable d'une mortalité qu'il jugeait effrayante : « *N'est-ce pas une honte de constater qu'en raison de la mauvaise situation hygiénique dans laquelle la ville a été laissée par les différentes administrations qui s'y sont succédé, on doive y voir mourir plus de 200 personnes chaque année qui n'y mourraient pas si la ville était assainie ?* » Et sans doute en effet, bien des épidémies et autres « *maladies pestilentiennes* » furent-elles causées par le peu de souci de salubrité publique d'une autorité qui se contentait de citer au tribunal de police les citoyens surpris à déverser en rue des seaux de matières fécales...

À défaut d'égouts, l'évacuation des eaux usées n'était pas le moindre des soucis quotidiens. Le 18 novembre 1850, le bourgmestre Dufer prenait ainsi un arrêté sur la vidange des fosses d'aisances. Afin d'éviter des accidents trop fréquents, les ouvriers devaient être au moins quatre pour procéder à la chose, et celui qui avait l'honneur d'opérer en profondeur devait être retenu par des sangles et muni d'une sonnette d'alarme. Souci de prudence : la maison devait être signalée d'une grande lanterne allumée, de même que le premier des chevaux convoyant au lieu de dépôt les tonneaux de la récolte. Quant aux ouvriers et charretiers, ils devaient éviter les appartements intérieurs et éviter tout contact avec les puits. Pas question non plus de faire halte au cabaret. L'argenterie et les bijoux trouvés dans les fosses devaient être remis « *fidèlement et sans en retenir aucun* » au commissariat de police, qui devait également recevoir avis sur-le-champ des « *ossements ou parties du corps humain* » laissés là par mégarde...

Comme on n'arrête pas le progrès, l'échevin des travaux publics fit en 1865 au Conseil un rapport enthousiaste sur le savoir-faire de la société « *La Salubrité* », qu'il avait vue procéder à une extraction sous vide par « *caisson atmosphérique* » : dès le robinet ouvert, « *les matières se précipitèrent avec violence dans le caisson qui se remplit en moins d'une demi-heure, sans laisser échapper la moindre émanation* » !

19 novembre 1918 **Vers l'Avenir**

Quelques jours après l'armistice mettant fin à la première guerre mondiale, le 19 novembre 1918, sortait des presses installées rue de la Croix le premier numéro de Vers l'Avenir. Le nouveau quotidien succédait au vénérable journal « *l'Ami de l'Ordre* », qui avait paru jusqu'à la veille, et dont il reprenait le personnel et le matériel.

« *Tous les hommes à l'œuvre et les lâches derrière ! Toi ! jeunesse, en avant, pour sonner les clairons ! En avant... Vers l'Avenir !* » Tel était le mot d'ordre enthousiaste que lançait en première page le nouveau quotidien, avec cette ardeur de la victoire annonciatrice de lendemains radieux...

Un homme était à l'initiative de cette entreprise pour laquelle, sans doute, il n'osait rêver telle pérennité, c'est René Delforge (1878-1934), homme de presse qui avait déjà fondé à Verviers, en 1904, « *Le Courrier du Soir* ». Son fils Marc, juriste de formation, allait lui succéder à la rédaction du journal, qu'il dirigea jusqu'en 1974, avec une interruption due à la guerre, puisque Vers l'Avenir renonça à publier en 1940. Résistant, Marc Delforge fut arrêté, mais réussit à s'évader et à passer en Angleterre, où il devint chef de cabinet du ministre de l'Information...

Le journal ne demeura guère rue de la Croix, puisqu'il déménagea dès 1922 boulevard Mélot. Il y installa des machines d'imprimerie ultramodernes pour l'époque et sortit en mars 1923 une édition complètement transformée.

20 novembre 1792 **Naissance d'un fondateur**

Le 20 novembre 1792, alors même que les armées de la révolution française « *libéraient* » son village, naissait à Nevele, dans la région gantoise, un certain Herman Meganck. Nom bien peu namurois, certes, et pour cause : le nouveau-né devait cependant un jour bien mériter de la cité mosane, en y fondant le collège Notre-Dame de la Paix, lui-même à l'origine des

Facultés.

Le jeune Meganck avait l'esprit combatif. Opposé à l'autorité française, puis hollandaise, il eut en ces temps troublés souvent à se cacher, voire à s'exiler. Il arriva à Namur comme supérieur d'une communauté jésuite encore secrète et seulement composée de quatre membres. Ce n'est qu'à la révolution de 1830 que les bons pères surgirent de leur boîte et se lancèrent dans leur œuvre de bâtisseurs.

Meganck racheta avec l'aide de sept riches familles catholiques les bâtiments désaffectés de l'ancienne abbaye de la Paix-Notre-Dame, rue de Bruxelles. Les bénédictines, dont la maison avait été fondée sous les archiducs, y avaient laissé une statue de la Vierge portant sur son socle « *Notre-Dame de la Paix, priez pour nous* » : elle donna son nom au collège, qui rouvrit ses portes en 1831. On sait ce qu'il est advenu du collège et des Facultés, fondées en 1890, et dont la première promotion compta... quatre étudiants !

Herman Meganck ne resta guère à Namur : dès 1831, ses supérieurs l'envoyèrent à Louvain, puis à Gand, poursuivre sa mission. Son corps repose au Parkabdij, près de la rue de Namur, à Louvain, où il mourut le 24 août 1853.

21 novembre 1815

Servitude militaire...

La citadelle que l'on connaît aujourd'hui est, somme toute, bien récente : elle fut bâtie en cinq ans, de 1816 à 1821, ne conservant que les grandes masses de l'ancienne forteresse, le château, Médiante et Terra-Nova. Ces travaux étaient l'essentiel d'un projet plus vaste, touchant aussi aux fortifications de la ville et comprenant un programme de constructions militaires. L'ensemble coûta huit millions de francs et fut l'œuvre du corps hollandais du génie, commandé par les colonels Van Ingen et Evers.

Avant cette reconstruction, la citadelle à l'abandon n'était plus qu'un champ de ruines envahi de verdure, un but de promenade charmant propre à inspirer les âmes romantiques du temps. Le citoyen Jardinet, en mission d'inventaire pour le préfet de Sambre et Meuse, voit dans les ruines du château des antiquités rappelant « *le génie gothique qui a présidé à leur construction* ». L'auteur français d'un « *Voyage pittoresque fait dans les Pays-Bas* » rapporte qu'on lui fit visiter « *les restes d'une immense citadelle autrefois si considérable qu'on l'avait divisée en trois parties différemment nommées* »...

La période hollandaise ramena donc à la vie militaire ce qui n'était plus qu'un site pittoresque. Un décret de Guillaume I imposa dès le 21 novembre 1815 la remise en état des domaines militaires que la Ville avait récupérés sous Napoléon ; ce fut chose faite le 24 décembre 1816. Le montant de l'indemnité fut controversé. La Ville réclamait 119.000 florins, espérant ainsi « *effacer jusqu'au souvenir des événements de 1814 et 1815* ». Les citoyens indemnisés « *béniraient sans doute la mémoire du monarque qui saisisrait cette occasion de donner à quelques uns de ses sujets un nouveau témoignage de sa bienfaisance et de sa magnanimité* ». Le monarque batave ne saisit rien du tout et accorda en tout et pour tout 30.000 florins que le conseil de régence dut bien accepter...

22 novembre 1515

Les visites de Charles-Quint

Le prince Charles était comte de Namur bien avant de devenir roi puis empereur : il avait reçu ce titre de son père Philippe le Beau, quoique jusque-là les aînés des ducs de Bourgogne portassent plutôt celui de comte de Charolais. Il avait quinze ans quand il visita pour la première fois son comté. Arrivé à la porte Saint-Nicolas le jour de la sainte Cécile, le 22 novembre, vers quatre heures de l'après-midi, il fut reçu solennellement par le clergé et conduit en procession au château.

Devenu empereur en 1519, il fit sa joyeuse entrée à Namur au cours d'un long voyage qui l'avait mené déjà en Italie et en Allemagne. Charles arriva un dimanche en début d'après-midi ; il remontait la Meuse en bateau depuis Liège, en compagnie du prince-évêque Érard de la Marcq. Il accosta « *en lieu nommé grande Herbatte, où communément et ordinairement prend port et se débarque la nef marchande qui mayne de Namur à Huy* ».

La porte Saint-Nicolas l'accueillit derechef. Du gouverneur de Walhain, il reçut les clés de la ville, signe « *de ce que les manans et inhabitants d'icelle ville de Namur et du pays avoient toujours estés, estoient et vouloient estre ses très humbles, petits, bons et féaulx subjects, prests et appareillés à son très noble plaisir et bon vouloir* » ; l'accueil fut fait bien sûr au tonnerre des salves tirées du château et des tours du rempart. Les autorités namuroises profitèrent de l'occasion pour solliciter et recevoir « *quelque gracieuse somme de deniers pour les remparts* ».

Comme tout visiteur de marque, Charles-Quint eut droit à un combat d'échasseurs, qu'il regarda depuis sa chambre à l'hôtel du gouverneur, sur le grand marché. L'empereur quitta Namur le lendemain pour Wavre et Bruxelles.

23 novembre 1617

Le premier imprimeur

« *Le XXIII^e de novembre 1617, la court at résoult, sur la requeste de Henry Furlet, que lors qu'icelluy aurat faict venir en ceste ville toutes choses nécessaires à une imprimerie et faict paroistre d'une expédition probable, luy serat prestée la somme de deux cent flx, à les rendre un an après la réception et à charge de pour ce donner caution suffisante, aultrement nihil* ».

Ce prêt de deux cents florins par une municipalité que l'on devine méfiante, servit à la création de ce qui fut sans doute la première imprimerie namuroise. L'année précédente, Henry Furlet avait sollicité des archiducs Albert et Isabelle l'autorisation de lancer cette nouvelle industrie. Il faisait valoir que la création récente du collège des jésuites avait augmenté le nombre des lettrés et des écoliers, et qu'il était regrettable que la ville dût recourir aux imprimeurs de Louvain et de Liège.

L'évêque et le Conseil provincial furent consultés et donnèrent un avis favorable. Furlet reçut donc le 19 octobre 1616 l'autorisation de « *dresser une imprimerie en la dicte ville de Namur, à charge qu'il sera tenu de se faire assister de quelquez sachant l'art de la dicte imprimerie* ».

Il semble que le premier livre imprimé à Namur ait vu le jour en 1618.

24 novembre 1715

Un brillant élève

L'année 1715 vit arriver chez nous la garnison hollandaise qu'imposait le traité signé à Anvers le 15 novembre, traité dit « *de la barrière* » car il visait à dresser un obstacle aux ambitions françaises. Jusqu'à Joseph II, la coexistence avec les troupes bataves allait faire partie du quotidien namurois, gens heureusement philosophes, comme en témoigne le fabuleux accueil réservé le 24 du même mois à l'un des leurs, précisément sorti premier en philosophie de l'Université de Louvain.

Namur fit à son petit génie de dix-huit ans, un nommé Jean-François Grosse, une réception somptueuse. Qu'on en juge : un immense cortège défila dans la ville, précédé d'un escadron de cavalerie sabre au clair. On y voyait entre autres les écoliers du collège des jésuites en deux compagnies à cheval, les professeurs et soixante philosophes condisciples du lauréat, également à cheval, l'autorité communale, les députés de l'évêque et des collégiales, ainsi qu'une procession de carrosses. Le jeune diplômé défilait modestement au milieu de tout ce beau monde, vêtu d'une robe de soie noire et couronné de laurier, dans le brouhaha des sons de cloches, des charges de canons, et de la musique de « *quantité de trompettes, timbales, haut-bois & autres instruments* »...

L'évêque chanta un Te Deum à la cathédrale, tandis que les jésuites avaient élevé à leur ancien élève un parnasse surmonté d'Apollon et des muses. À l'hôtel de ville enfin, le philosophe reçut du Magistrat un bassin et une aiguière d'argent. Les festins, bals et illuminations durèrent huit jours ! Voilà une pratique qui donnerait à coup sûr, aujourd'hui encore, du cœur à l'ouvrage aux potaches les plus nonchalants...

Le jeune homme devint professeur à la faculté où il avait excellé, curieusement nommée « *pédagogie du Porc* » et devint une sommité en droit canon. Il atteignit presque l'âge de nonante ans et mourut en 1787 à Tournai, où il avait été nommé chanoine.

25 novembre 1788

Théâtre à la chapelle

Le théâtre fut longtemps parent pauvre à Namur ; la construction d'une véritable salle, à l'emplacement de l'actuel théâtre royal, ne date que de 1824. C'est que cet art fut toujours considéré avec méfiance, en une ville où la tartuferie anima toujours peu ou prou les esprits, « *ville où tout est condamnable, où l'art seul des fourbes s'érige en souverain* », selon le mot d'un certain Barthélemy qui paya ce trait de son renvoi du collège. C'est pourtant chez les jésuites que l'on trouve la première tradition théâtrale, classique et respectueuse des convenances, bien sûr.

Au XVIII^e siècle, on joua la comédie en divers lieux : à l'école dominicale de la rue de Rupplémont pendant le règne étincelant de Maximilien-Emmanuel, dans la grande salle de la Halle al'Chair sous Louis XV, rue des Bourgeois ou dans une annexe du Palais des Gouverneurs à d'autres moments.

Le départ de la garnison hollandaise ouvrit de nouvelles perspectives et, le 25 novembre 1788, le Magistrat autorisa le théâtre à s'installer à ses frais « *dans le bâtiment ayant ci-devant servi de prêche aux réformés* » et les deux pièces contiguës. Il n'était pas question de modifier les lieux, les directeurs devaient « *les reproduire en bon état et sur le même pied qu'ils étoient avant l'usage qu'il en auront eu* » ; « *dans le cas où il pourroit y survenir un incendie, soit part leur faute ou par l'un ou l'autre de leur troupe, soit tout autrement, il seront tenus de réparer les dommages occasionnés par cet événement* ».

Ce théâtre de rencontre ne dura guère : il fut détruit en 1790 par l'explosion d'une fabrique de poudre voisine...

26 novembre 1629

Artillerie namuroise

Signe des temps : l'art de la guerre au début du XVII^e siècle n'allait plus sans l'artillerie, aussi le mayeur et les échevins de Namur songèrent-ils à « *pourvoier leur ville de quelques pièces de canon pour sa plus grande assurance* ». La dépense n'était pas négligeable, aussi n'entendait-on pas la faire en vain et prendre le risque de voir ce bel équipement guerrier enlevé par le souverain pour ses propres besoins. L'autorité namuroise s'adressa donc à Son Altesse Sérénissime l'archiduchesse Isabelle, la suppliant très humblement de s'engager par écrit à n'en rien faire.

« *Le 26^e de novembre 1629* », ladite Altesse y consentit et signa à Bruxelles l'engagement que les pièces d'artillerie namuroises ne seraient « *ostées aux suppliants ny diverties pour quelle raison que ce pourroit estre* ».

Le Magistrat de la ville acheta donc quatre canons et dut dans ce dessein emprunter mille florins. Cela n'améliora pas la situation des finances de la Ville, déjà fort endettée. On venait précisément de faire une autre grosse dépense en agrandissant la place et le marché Saint-Remy, ce qui avait nécessité l'achat et la démolition de maisons particulières ; en outre, le passage incessant de troupes était une charge constante. Pour couvrir tous ces frais, on dut recourir à l'impôt et augmenter les droits sur les draps de France et les étoffes étrangères ainsi que la gabelle sur les houilles et charbons de terre, les brandevins et la bière.

27 novembre 1603

La Monnaie aux jésuites

À l'arrière de la rue Basse Marcelle, derrière l'Athénée et le Lycée, abandonné en bordure d'un vilain terrain vague, se trouve un des rares vestiges de l'enceinte médiévale : c'est la tour de la Monnaie, ainsi nommée parce qu'elle jouxtait l'ancien atelier monétaire des comtes de Namur. Elle porta aussi jadis les noms de propriétaires voisins, Willaume Deure et Antoine Baduelle.

Seule sa face sud est visible, appuyée à un vestige de rempart ; cette tour semi-circulaire conserve les traces de sa voûte en cul-de-four et des accès aux courtines, avec, au dernier niveau, une belle fenêtre. Le tout est dans un triste état, mais en 1603 déjà, l'édifice était « *fort gasté, alloit en décadence* » et le toit en « *étoit rompu* ».

Les jésuites, qui l'achetèrent le 27 novembre de cette année-là, s'engagèrent à « *entretenir ladite thour et la muraille de la ville, tant dehors que dedens* ». La vente était précaire, car la Ville n'aurait qu'en 1640 le droit de vendre définitivement son vieux rempart, et elle gardait donc le droit de racheter le bien.

Ces charges n'arrêtèrent pas les bons pères, qui intriguaient pour s'installer à Namur et y ouvrir un collège, comme ils en avaient déjà plusieurs aux Pays-Bas espagnols. Ils venaient précisément d'hériter d'Hercules de Jamblinnes, chanoine de la cathédrale, de l'ancienne maison Baduelle, et cette acquisition nouvelle leur donnait une occasion unique d'étendre leur propriété.

28 novembre 1996

Albert Gérard

Avouons-le : si Albert Gérard n'avait quitté ce monde un 28 novembre, date désespérément calme de notre histoire, sans doute n'aurait-il pas eu droit à cette page du calendrier. Et pourtant...

Albert Gérard, né à Namur en 1920, fut philologue et grand spécialiste – la chose n'est pas courante – des littératures africaines. Formé à l'Athénée, licencié puis docteur en philologie germanique de l'Université de Liège, il partit enseigner de 1956 à 1963 à l'Université d'Élisabethville, dont il fut doyen de la Faculté de Philologie et Lettres. Il avait choisi de faire carrière au Congo avec un état d'esprit aux antipodes de la mentalité colonisatrice du temps, qu'il abhorrait ; il avait toujours eu la passion du continent noir et le mépris du racisme. C'est là qu'il se lança dans une histoire littéraire de l'Afrique, qui devait être publiée à Berkeley en 1971. Il étudia aussi la francophonie africaine, discerna son évolution future.

L'indépendance le ramena au FNRS, puis à l'Université de Liège, où il enseigna les littératures comparées jusqu'à sa retraite. Les cinq ouvrages et les très nombreux articles qu'il publia témoignent aussi de son intérêt pour la littérature anglo-saxonne, le XVIIe siècle et le romantisme anglais.

Ce Namurois qui avait représenté la Belgique au Conseil permanent du Congrès des Africanistes et siégé à l'Académie royale des sciences d'outre-mer mourut à Liège en 1996.

29 novembre 1645

L'école dominicale

C'est à la générosité posthume d'Anne de Rupplémont (1583-1640) que l'on doit l'école dominicale destinée à « *ceux qui sont vraiment pauvres (...) et n'ont le moyen d'estre enseigner par auttres maîtres* ». Ses organisateurs sont conjointement le recteur du collège des jésuites et le Magistrat de la ville, et le règlement édicté par ce dernier le 29 novembre 1645 en annonce clairement les visées : « *Cette escolle est de grande importance pour le publique et l'honneur de Dieu et le maintient de la religion catholique, apostolique et romaine, veu qu'il est clair que tous les malheurs au fait de religion viennent de l'ignorance* »...

Le terme de « *dominicale* » s'entend dans le sens de « *appartenant au Seigneur* » et non de « *se tenant le dimanche* ». On y enseigne en effet « *tous les jours ouvriers, excepté demy jour de relache par semaine, depuis huit heures jusqu'à dix et depuis deux jusqu'à quatre* ». L'école a pour patrons « *la glorieuse Vierge Marie, Mère de Dieu, et Saint Ignace qui at eu tant à cœur l'instruction de la jeunesse* », tandis que le règlement ne traite pratiquement que de questions religieuses.

Les « *pauvres de l'écolle* » se confesseront « *pour le moins deux ou trois fois l'an* » et quant à la messe, ils ne manqueront « *aucuns jours à ce saint sacrifice* ». Des dévotions spéciales sont prévues « *pour l'ame de feue damoiselle de Rupplémont* », comme des visites dans les églises de la ville aux jours de fête de leur saint patron. N'oublions pas le catéchisme, le dimanche à une heure : « *pour exciter les pauvres à (s'y) trouver diligement (...), on distribuera deux liards à (...) qui aura esté present* » ; on remettra au père catéchiste « *quelques prix comme images, chapelets, livres, habits et choses semblables, même quelque argent, pour distribuer aux plus diligents et mieux répondans* »...

Après un ou deux ans de leçons, l'école pourra financer l'apprentissage d'un métier pour les enfants les plus méritants « *esgard à la vertu, doctrine, bonnes moeures et pauvreté* ».

30 novembre

Breuvaiges et bokaiges

La date du 30 novembre est souvent citée dans les chartes des comtes Guillaume I et Guillaume II, aux environs de l'an 1400 : c'était traditionnellement la date de l'octroi des impôts, ce que nous appellerions aujourd'hui le premier jour de

l'exercice fiscal. Dans les échanges de bons procédés entre le prince et la Ville, le premier concède souvent son droit seigneurial de lever les impôts, en contrepartie de l'engagement de la seconde de renforcer sa défense ou de payer en une fois « *certain émoluments et subventions* ». Cet octroi des impôts est strictement limité dans le temps, à une ou plusieurs années. Les « *fertés* » (taxes) portent surtout sur les « *breuvaiges* » (boissons) et les « *molages* » ou « *bokaiges* » des moulins.

L'octroi établi du 30 novembre 1392 au 30 novembre 1401 détaille les marchandises visées : vins étrangers et de pays, hydromel, bière, épeautre, grain, orge, fèves et pois moulus. On a ainsi le détail de ce qui alors pouvait se boire comme vin à Namur, avec la traditionnelle distinction, sensible quant au montant de la taxe, entre ce qui descend la Meuse (tonneaux de Beaune, de France, d'Auxerre...) et ce qui la remonte (vins de Rhin, d'Alsace ou de Moselle). Quant à la bière, elle était faible ou forte, et pour celle-ci, nos ancêtres avaient le choix entre cervoise, thibus et houppe...

Ces accises devaient être affectées aux travaux des fortifications, avec parfois interdiction expresse d'entreprendre tous autres travaux avant que « *toutez oeuvres, soient parfaits entour de nueve et viese fermeteit (nouveau et vieux rempart) des murs de la ville* ». Selon une fatalité apparemment intrinsèque à la fiscalité, les impôts extraordinaires tendant à devenir ordinaires, ces octrois devinrent quasi-permanents à l'époque bourguignonne.

DECEMBRE

1 décembre 1593

Jean de Namur reçu chantre de Sa Majesté

C'est un document conservé aux archives générales du palais de Madrid qui atteste de la nomination, le 1er décembre 1593, de Jean Dufon et de trois de ses condisciples à l'emploi de chantres de la prestigieuse chapelle royale de Philippe II. Le jeune Namurois avait alors dix-neuf ans et il avait été recruté neuf ans plus tôt, avec treize enfants des Pays-Bas, pour aller renforcer les pupitres aigus de la « *Capilla real de Su Magestad* ».

Curieux destin que celui de Jean Dufon, qui mena vingt-cinq ans en Espagne la vie singulière que connurent au siècle d'or des générations de musiciens de chez nous, arrachés à leur univers, souvent à moins de dix ans, pour le service de Sa Majesté catholique. Formé par Philippe Rogier, autre Namurois d'origine, au « *Colegio de los niños* », il resta en Espagne après la mue, devint chantre, prêtre, et enfin, en 1605, vice-maître de la chapelle. Le recueil des œuvres qu'il composa, messes, motets et chansons françaises, disparut avec la célèbre bibliothèque du roi Jean IV de Portugal, lors du terrible tremblement de terre de 1755.

De santé fragile, il revint à Namur en 1610 respirer « *les ayres de son natal pays* ». Sa « *courtresse d'haleine* » ne l'empêcha pas de vivre tranquillement un quart de siècle encore dans sa maison de la rue Notre-Dame, avec sa sœur Antoinette, le mari de celle-ci, Simon Léonard, bourgeois, et leurs deux enfants, Jean et Jeanne. Il légua à cette dernière les biens qu'il possédait « *tant par deça que en espane* », souhaitant être enterré « *sans pompe au cloître du monastère de monsieur Saint-François, avec l'habit des religieux et porté par eux, leur laissant pour ce service sa mappemonde et cent florins* »...

2 décembre 1745

Des bourgeois mécontents

Le logement des troupes étrangères fut pendant des siècles une calamité pour les bourgeois de Namur. Leur ressentiment atteignit sans doute un sommet après le traité de la Barrière, quand il leur fallut loger la garnison hollandaise, et encore la rancœur venait-elle moins de la charge elle-même que de la façon dont elle était gérée par l'autorité communale. En témoigne le « *Mémoire concernant les plaintes de la Bourgeoisie de Namur, au sujet du logement des gens de guerre, présenté le 2 Décembre mil sept cent quarante cinq, à sa majesté impériale reine de Hongrie & de Bohême, &c. &c. &c. En son conseil privé à Bruxelles* ». Document interminable de plus de soixante pages, et qui dut plonger le conseil de Marie-Thérèse dans la plus grande perplexité...

Le problème venait de ce que des impôts avaient été établis pour financer l'hébergement des soldats à décharge pour les bourgeois d'assurer un logement en nature, mais que leur produit s'était perdu dans la masse des dépenses, de sorte qu'il leur fallait quand même ouvrir leurs portes, avec les injustices que l'on devine : les uns sont chargés « *à chaque fois & d'un nombre considérable de soldats, tandis que les autres n'ont pas logé ou fort peu* ». Les édiles étaient évidemment de mauvaise foi, puisqu'ils avaient interdit les portes et escaliers extérieurs qui facilitaient jusque-là le passage de ces hôtes forcés, preuve qu'il n'était plus question de devoir les héberger.

S'y ajoutait une sombre histoire de gabelle sur les bières « *de Hougarde* » et d'ailleurs, où les bourgeois s'estimaient dupés par « *ceux qui tenoient la place de peres du peuple* » mais étaient toujours « *inventives à leurrer le peuple par des démonstrations flatteuses* ».

« *Cette bourgeoisie attachée peut être plus qu'aucune autre à la sacrée maison d'Autriche* » se trouvait donc « *comme forcée de se jeter aux pieds* » de l'impératrice pour obtenir justice...

3 décembre 1738

Calbalasse

Le 3 décembre 1738 naissait à Fosses-la-Ville un certain Gaspard François qui, sous l'inexplicable sobriquet de Calbalasse, allait être au cœur d'une affaire judiciaire parmi les plus controversées de notre Histoire. Calbalasse épousa une veuve de Malonne, fonda famille et s'établit à proximité de l'abbaye, où il exerça la double profession de cabaretier et de tailleur. Il se

mêlait un peu de politique et les opposants à Joseph II avaient ses sympathies, de même d'ailleurs que le chanoine Sohier, religieux voisin.

Il en était à ce point de sa vie quand le 12 décembre 1787 le chanoine Beaufays, jeune proviseur de l'abbaye, fut assassiné. La rumeur publique et de vagues témoignages accusèrent Calbalasse du meurtre, dont on ne voit guère de mobile sinon peut-être l'animosité de son ami Sohier pour son collègue le défunt chanoine. Malonne était alors terre liégeoise : le lieutenant-mayeur Biot arrêta le suspect, qu'on envoya à la prison Saint-Léonard à Liège. Interrogé, il nia et avoua plusieurs fois ; soumis à la question, c'est-à-dire à la torture des brodequins, il finit par se reconnaître coupable. On le condamna donc « à être étranglé à un poteau tant que mort s'ensuive et son corps être exposé sur la roue pour l'exemple d'autres ».

On ramena Calbalasse à Malonne. Il fut exécuté publiquement, au matin du 28 juillet 1788, sur la colline du Tombois. Juste peine ? Erreur judiciaire ? On ne le saura jamais. Plus d'un Malonnois s'attacha en tout cas à réhabiliter la mémoire de Gaspard François, dit Calbalasse...

4 décembre 1207 **Une bulle d'Innocent III**

C'est au IXe siècle que se développa le commerce des reliques de saints, ossements et autres souvenirs. La vogue fut telle qu'on a répertorié, pour les élus les plus célèbres, assez de morceaux d'os pour reconstruire plusieurs squelettes entiers ! Quelle relique de saint Pierre la collégiale s'élevait à la pointe du château possédait-elle donc ? Ce n'était pas, comme d'autres, un fragment de sa croix, un bout de ses sandales, un poil de sa barbe ou une pincée de poussière de son tombeau, mais bien son bonnet supposé, un couvre-chef en pointe, fait de velours rouge, couvert de broderies et de paillettes d'or, lequel figurait d'ailleurs sur le sceau du chapitre...

Saint-Pierre était très proche des comtes. En 1198 déjà, Philippe le Noble avait ajouté une prébende de doyen aux douze chanoines dont le chapitre était jusque-là composé ; il lui fit aussi quelques libéralités. Par une bulle du 4 décembre 1207, le pape Innocent III confirma les donations faites à Saint-Pierre par les comtes. Ce décret namurois était bien sûr menue affaire pour ce pontife guerrier soucieux d'instaurer en Europe une véritable théocratie, et qui pour ce faire couronnait et excommuniait les empereurs...

Protégé par les comtes et comblé de leurs bontés, le chapitre de Saint-Pierre était passablement riche et possédait nombre de terres, au nombre desquelles le village de Saint-Denis.

La collégiale, d'ailleurs assez exiguë, portait en sa tour la cloche banale de la ville et faisait ainsi office de beffroi communal. Quand le chapitre fut supprimé en 1560, Saint-Pierre ne fut plus que le siège de la paroisse desservant la garnison et les habitants du château. L'église fut complètement détruite au cours du siège de 1746 et ses ruines furent enlevées quelques années plus tard. Saint-Pierre disparut vite des mémoires, comme plus tard Notre-Dame, la deuxième des trois collégiales namuroises...

5 décembre 1701 **Les cantines militaires**

La question des cantines militaires fut régulièrement source de problèmes entre le Magistrat et les armées casernées à Namur. Il s'agissait de fournir du vin et de la bière aux soldats en exemption de taxes. Le principe était gênant, car la gabelle servait précisément pour une bonne part à couvrir les frais de cette occupation ; ensuite, il risquait de se faire tout un trafic entre les soldats et les habitants pour éluder l'impôt.

En 1695, le Magistrat put refuser aux troupes hollandaises l'établissement de telles cantines ; six ans plus tard, il dut s'incliner devant les plaintes des officiers français. Le commandant général des Pays-Bas, qui répondait au doux nom de Don Isidro de la Cueba et Benavides, marquis de Bedmar et d'autres lieux, ordonna l'établissement de cantines de vin et de bière « où les officiers et soldats puissent aller chercher leur boisson, affranchie d'accises et impôts ». Les tarifs devaient être alignés sur le prix de revient, avec « quelque chose en plus », à convenir, pour couvrir les frais, et les boissons ne devaient être vendues qu'en bouteilles et en pots. Les militaires ne pourraient tenir nulle autre cantine et même « les vivandiers qu'ont d'ordinaire les bataillons suisses » devaient s'y fournir « pour la consommation des dits Suisses »...

Le 5 décembre 1701, le Magistrat de Namur prit des mesures « contre les bourgeois, manans et habitans de cette dite ville » qui achèteraient vin ou bière détaxés aux militaires, iraient boire dans les cantines ou y enverraient chercher « pots, cruches ou tonneaux ». Les amendes prévues devaient calmer les soifs les plus ardentes : elles seraient de « vingt-cinq escus d'amende pour la première contravention, du double pour le seconde et d'autre plus grosse et arbitraire pour la troisième »...

6 décembre 1406 **Quand l'alcool fortifie...**

Déjà au temps du « très redouté » comte Guillaume II, le moyen le plus simple d'accroître les recettes fiscales était de relever les impôts frappant les boissons alcoolisées, vin et bière. Le 6 décembre 1406, pour le « fortiment d'icelle ville de Namur », on trouva qu'il « convenoit bien et brièvement avoir argent » : la ville et son prince se mirent donc d'accord pour que cette taxe nouvelle soit levée « durant une année tant seulement, commençant au jour Saint-Andrieu dairain passé, et finans au jour Saint-Andrieu après ensixant ». Ils apposèrent leurs sceaux respectifs sur les lettres ainsi « faites et données le jour Saint-Nicolay ».

Seuls les vins vendus en gros étaient exemptés « *affin que marchans estraingnes (étrangers) n'aient cause d'eslongier (éviter) notre dicte ville* » et ne la privent d'un aussi précieux breuvage. Par contre, les Namurois s'engageaient à ne commander « *nulx bevrages quelconques ne aller boire en le ville de Jambes, outre Moese* ». L'évêque de Liège avait en effet à Jambes haute, moyenne et basse justice, ce qui privait d'effet les décisions namuroises. De même, on ne pouvait vendre à Namur de cervoise qui n'ait été prise « *ale Noeville delés Namur* », sous peine d'amende et de confiscation du breuvage et du tonneau. Comme souvent, les amendes étaient partagées entre le comte, la ville et le délateur. Les archives communales donnent encore le détail des recettes perçues en vertu de cette ordonnance par Jean de Warisoulx et Colin Gautier.

7 décembre 1695

Les échevins jouent aux banquiers

Les régimes se suivent et... se ressemblent ! En juillet 1695, les assiégés français empruntaient aux bourgeois de quoi subvenir aux besoins du siège ; quelques mois plus tard, une fois Namur rentrée dans le giron de l'Espagne, le pouvoir est de nouveau en « *nécessité et courtresse de deniers* » et il faut emprunter « *pour les ouvrages, fortifications et autres despenses iexcusables qu'il y at à faire en nostre ville et chasteau dudit Namur* »...

Cette fois, les prêteurs ne sont autres que « *les eschevins et bourguemestre* », qui « *ont été contents* » de rendre ce service à leur souverain retrouvé. Nos édiles n'étaient pas sans rien, puisqu'à six, ils ont pu réunir 33.000 livres « *du prix de quarante gros la livre* ». Ils avaient nom van Kessel, Paquot, Dupaix, André, Posson et Delneffe.

Bons, mais pas bonasses, ces banquiers improvisés avaient eu soin de préserver leurs droits : d'abord l'intérêt, « *pour chascun an de six et un quart pour cent* » ; ensuite les conditions de remboursement : « *en trois ans par égale portion* » à prélever sur les recettes des domaines de la province de Namur ou d'autres ; enfin, une précaution propre à assurer la pérennité de leur mandat : « *en cas qu'ils ne continuent pas les fonctions d'eschevins et bourgmastre ou viennent à mourir devant qu'ils fussent remboursez du capital et interest* », leur successeur ne pourrait « *estre admis à serment ny prendre possession* » avant complet remboursement. Ces conditions furent fixées par une ordonnance que prit Charles II, « *par la grace de Dieu roy de Castille, etc.* » « *la septième de décembre l'an de grace mille six cens quatre vingt et quinze, et de (ses) règnes le trentième* ».

Une idée à exploiter derechef si d'aventure le crédit de notre bonne Ville venait à s'étioler ?

8 décembre 1411

Les échasseurs : première !

C'est au début du XV^e siècle qu'il faut remonter pour trouver la première trace du sport national namurois : une ordonnance de Guillaume II interdit l'usage des échasses aux plus de treize ans, sous peine d'amende et de confiscation. Le greffier de l'échevinage prononça donc selon l'usage le cri du perron suivant sur le marché Saint-Remy, après qu'un sergent eût sonné trompette : « *Oyés, Oyés, que on vous fait assavoir de par nostre très redobteit seigneur, monseigneur le comte, son mayeur et ses eskevins de Namur, que ne soit nuls qui voise ne monte sur escache pour escachier ne pour josteir, qui ait plus d'eaige au plus de XIII ans, si halt que sur l'amende à l'enseignement d'eskevin et les escaches perdues* ».

Que la première référence historique à nos joutes populaires soit précisément une interdiction est significatif. C'est que le jeu des échasseurs, ainsi nommé à Namur par contagion du vieux mot wallon « *chacheû* » était cause de désordres et de mauvais coups, et son histoire dans les siècles anciens est un jeu de cache-cache avec l'autorité.

Un autre cri du perron du même comte banni pour quarante ans quelques citoyens de moralité douteuse qui tenaient un « *bordial* » sous le couvert d'une « *stuve* » (étuve), confondant hygiène et débauche. Ils étaient priés de quitter la ville « *dedens demain solial absconsant* » (avant le coucher de soleil du lendemain)...

La légende veut que les premiers échasseurs, un siècle plus tôt, aient été les représentants des métiers révoltés. Le comte Jean I^{er} leur avait refusé tout pardon, qu'ils vinssent à pied, à cheval, en chariot ou par bateau. Il ne leur restait plus que les échasses pour amadouer leur souverain, qui ne put évidemment le leur refuser, charmé qu'il fut par tant d'esprit. Plus prosaïquement, ce mode de locomotion trouve sans doute son origine dans les fréquentes inondations qui frappaient Namur.

9 décembre 1293

Des pèlerinages judiciaires

Guy de Dampierre, comte de Namur, était également comte de Flandre ; cela n'allait pas sans susciter quelques problèmes : les Namurois se plaignaient de voir trop de Flamands diriger leurs affaires. Comme les impôts étaient fort lourds et que Guy donnait fort peu à ses sujets la consolation de sa présence, une révolte éclata. Galliot raconte : « *ils commencèrent par murmurer contre le gouvernement, & bientôt des murmures, ils en vinrent à une sédition ouverte, ne menaçant pas moins que de se donner à un autre maître* ».

Le comte envoya son fils Jean rétablir l'ordre : « *l'arrivée de ce prince consterna les factieux, & les fit trembler pour leurs têtes* ». De têtes, on n'en coupa point ; comme il y avait trop de coupables pour les punir de mort, on prononça le 9 décembre 1293 dix-huit bannissements et quinze peines de pèlerinage judiciaire, à Rome, Lorette ou Saint-Jacques en Galice.

Curieuse condamnation et fort en vogue en ce temps : le pèlerin devait aller plus ou moins loin selon la gravité de son forfait,

et rapporter des lettres de témoignage attestant du voyage ; parfois, le rachat du pèlerinage était possible, ou l'on prévoyait une destination de substitution si le pénitent rencontrait quelque obstacle en route. Quand quelque mauvaise tête était condamnée à faire ce qu'on appelait « *un voyage de dévotion* », le mayeur lui remettait la calebasse et le bourdon, ainsi qu'un passeport, en présence de ses échevins.

Autre affaire : un vandale fut envoyé à Chypre pour avoir brisé les ferrures et les cloches de la porte Bordial. Si l'on sait que peu de temps auparavant, on coupait le poing pour injure à un sergent en fonction, le pèlerinage était bien sûr un progrès. Mais gare aux resquilleurs : un pèlerin forcé se réfugia à Jambes, terre sous juridiction liégeoise, pour échapper à sa peine : il fut extradé et décapité !

10 décembre 1929

Drame du chemin de fer

Le chemin de fer a une grande place dans la vie namuroise au début du XXe siècle ; il faut dire que le transfert des ateliers de Bruxelles en 1903, qui a amené à Salzennes mille ouvriers, n'y est pas étranger. La gare elle-même occupait plus de deux cents agents, contrôleurs, aiguilleurs, portiers, lampistes. La corporation des cheminots n'était pas non plus la plus docile ; témoin la grande grève de mai 1923, qui a amené à Namur un cortège de mille personnes : du jamais vu !

Quant aux progrès techniques, la gare fut toujours en avance d'une guerre sur la ville : elle brillait des mille feux de l'éclairage au gaz quand les rues étaient encore plongées dans l'obscurité, et l'électricité y remplaça le gaz quinze ans avant que Namur ne se décide à franchir ce nouveau pas.

Les tarifs ? Au lendemain de la grande guerre, le trajet jusque Bruxelles coûtait six francs en troisième classe, neuf francs en seconde, douze francs en première. Et le « *minitrip* » n'est pas d'hier : un « *train de plaisir* » offrait aux touristes le voyage à Ostende pour quinze francs en seconde et dix francs en troisième classe.

Malheureusement, Namur connut un des plus graves accidents de l'histoire du rail belge. Le train 1202 venant de Bruxelles dérailla à l'entrée de la gare, le mardi 10 décembre 1929 à sept heures du matin, après avoir dévalé la côte de Saint-Servais à la folle vitesse de nonante km/h. La locomotive s'engagea sur une mauvaise voie, heurta un autre train à l'arrêt et les voitures de bois vinrent s'y écraser l'une après l'autre. Dix personnes furent tuées et septante-cinq blessées. Le roi Albert vint le lendemain sur les lieux du sinistre et visita les nombreuses personnes hospitalisées à l'hôpital militaire et à Sainte-Elisabeth ; quant au machiniste fautif, il fut condamné à un an de prison.

11 décembre 1636

La peste !

Un mal qui répand la terreur, mal que le ciel en sa fureur inventa pour punir les crimes de la terre... La mort noire, transmise à l'homme par la puce du rat, fut un mal récurrent en Europe occidentale, depuis la grande épidémie de 1346 à 1353 qui enleva, assure Froissart « *la tierce partie du monde* », jusqu'à la peste de Marseille de 1720. Bubonique ou pulmonaire, la peste persistait à l'état endémique, voyageant capricieusement d'un quartier, d'une ville à l'autre ; tous les dix à douze ans en moyenne, elle éclatait cependant en poussées violentes, fauchant parfois plus de la moitié d'une population.

Namur eut son lot d'épidémies, notamment au milieu du XIVe siècle ou aux alentours de l'an seize cent. Les mesures que pouvait ordonner l'autorité paraissent bien vaines ; ainsi, ces défenses édictées le 11 décembre 1636 sous peine d'amendes par le Magistrat de la ville namuroise de Bouvignes : « *défend à tous ceux étant dans les maisons infectées (...) de sortir et de se trouver dans les rues, sauf à certaines heures (...) Et étant dans les rues, ils devront marcher discrètement, sans passer au travers des groupes de personnes qu'ils pourraient rencontrer* ». Ceux qui purgent et aèrent les maisons infectées ne peuvent « *porter ou jeter les ordures, pailles et excréments quels qu'ils soient sur les rues ni en les lieux où le monde habite* », mais « *les jeter en la Meuse, en lieu où l'eau est courante* ». « *Là où il y aurait quelque personne morte en la maison, ceux qui s'y trouvent devront faire six semaines entières sans conversation* ». Il est ordonné « *à tous indifféremment de tenir les rues nettes le long de leurs maisons et héritages, et notamment aux bouchers de ne laisser couler le sang provenant des bêtes qu'ils tuent parmi les rues* »...

12 décembre 1348

Échange de vignobles et de bons procédés

Le vignoble de Buley, qui s'étendait sur toute la colline du Champeau au-delà du pont de Jambes, était idéalement exposé au sud-est ; depuis des temps immémoriaux et jusqu'à ce qu'il fût ravagé par les grands sièges, il donna à lui seul l'essentiel du vin produit dans la région. Il appartenait en grande partie au comte, mais de nombreuses parcelles étaient aux mains des chapitres ou de particuliers, namurois ou liégeois.

Un bel acte de 1348 règle l'échange du vignoble Boquevent, appartenant au chapitre de Notre-Dame, contre celui dit Les Tourniaux, aux mains jusque-là du comte Guillaume Ier. Le contrat est aussi un échange de bons procédés. Comme les terres sont d'inégale valeur, la bonne conscience du souverain exige qu'il donne une compensation : « *Et pour tout que li treffonz de devant ditte vingne de Rochevent estoit reppitez estre meillour que li treffonz des dittes vingnes des Tourniaux ne soit* », « *point ne voulons que pour le traictiet doudit échange nostre conscience soit ne demeure encombrée* »...

Le bon comte autorise en outre les viticulteurs du chapitre à toujours user du pressoir où ils « *ont acoustumé d'aler et ont alé enchiennement* », de même qu'à creuser en toute impunité un fossé d'une verge de large « *pour leur dittes vingnes mieux warandir* », « *dou costé pardevers nostre bois de Marlaigne* ».

13 décembre 1889

Le moulin des Dames blanches

Alerte au corps des pompiers, le 13 décembre 1889 en fin de matinée : le moulin des Dames blanches est en feu ! Le sinistre est total et disparaît ainsi l'un des plus vieux moulins de Namur, qui portait le nom de « *Sauchi-Molin* » en un temps où il n'était pas encore question de Dames Blanches. À la demande des habitants du quartier, il ne sera pas reconstruit. Un autre moulin, celui de l'Étoile, lui faisait concurrence deux cents mètres plus bas sur le cours du Hoyoux, jusqu'à ce que lui aussi fût détruit par le feu en 1862. Il portait cette curieuse inscription : « *Guillaume de Perwez, le meunier, a fait réédifier ce moulin en l'an de grâce 1480, un peu plus, un peu moins* ».

Le Hoyoux ? Depuis qu'ils l'ont voûté et transformé en égout-collecteur en 1926, les Namurois ont bien oublié ce ruisseau qui serpente dans leur ville pour se jeter dans la Meuse à quelques pas du confluent. Il jouait jadis un rôle économique important, fort assez pour actionner cinq paires de meules et moudre quatre cents sacs de blé dans une journée. Passant sous le chemin de fer, il suit approximativement la rue Galliot pour prendre à gauche la fin de la rue des Dames Blanches, passer sous la rue Lucien Namèche et la rue Pépin ; il traverse le quartier de l'Étoile, passe sous le parvis de Notre-Dame avant de rejoindre la Meuse.

Le moulin voisinait avec la grande boulangerie militaire. Il donnait sur la rue de la Blanchisserie, qui unissait sous un seul nom les actuelles rues des Dames blanches et Lucien Namèche. Quant à ces fameuses dames blanches, ce sont les carmélites déchaussées, invitées à Namur en 1674 par le comte de Monterey et l'évêque Grobendonck, et dispersées comme tant d'autres par la révolution.

14 décembre 1563

Au concile de Trente

Le 14 décembre 1563 se clôturait le fameux concile œcuménique de Trente, dix-neuvième du genre depuis celui de Nicée, qui avait condamné Arius en 325. Il avait débuté en 1545 et une quinzaine de sessions s'étaient succédé jusqu'à la dernière réunion, convoquée en 1562 par Pie IV. Deux cent septante pères de l'Église s'y réunirent, parmi lesquels cent quatre-vingt-sept Italiens, trente et un Espagnols, vingt-six Français et ... deux Namurois, l'évêque Antoine Havet et Masius, chanoine de Saint-Aubain, qui « *y donnèrent, assure Galliot, des preuves éclatantes de leur savoir* »...

Antoine Havet occupa le premier siège épiscopal namurois, de 1559 à 1578 ; c'était un religieux dominicain, originaire du comté d'Artois. Le diocèse de Namur avait été créé avec treize autres le 12 mai 1559 par une bulle de Paul IV, et ce à la demande du roi Philippe II, qui y voyait le moyen de maintenir l'orthodoxie dans nos provinces. Le nouvel évêché couvrait grosso modo le comté de Namur et le Brabant wallon.

De nombreuses réformes furent décidées lors de ce concile ; elles mirent en branle le vaste mouvement de la contre-réforme, qui endigua chez nous l'extension du calvinisme, et ramena au catholicisme la Bavière et la Pologne. Dans la ville de Trente, dont la situation intermédiaire entre l'Allemagne et l'Italie avait paru favorable à l'union, Havet et Masius débattirent ainsi de la réforme des ordres monastiques et de la création des séminaires « *pour donner à chaque diocèse un clergé capable, instruit et pieux* ». Notre premier évêque institua donc dès 1569 un petit séminaire, situé en bord de Sambre ; ce n'est qu'en 1656 que Mgr Jean de Wachtendonck fonda le Grand Séminaire de Namur, près de l'actuel pont de l'Évêché, à l'endroit d'un ancien béguinage, dit Hors-le-Postil.

15 décembre 1431

Domages de guerre

Les traditionnelles rivalités de Liège et de Namur s'inscrivirent au début du XIV^e siècle dans un contexte politique plus large. La rapide ascension de la maison de Bourgogne bouleversait l'équilibre européen. En 1430, Brabant, Limbourg et Anvers tombaient dans son escarcelle, au grand dam de l'empereur Sigismond, qui protesta violemment. Philippe le Bon ne s'en préoccupa guère : il avait d'autres chats à fouetter, capturant Jeanne d'Arc à Compiègne après avoir assiégé Paris.

Liège, terre d'Empire, attaqua alors Namur, qu'elle entourait de tous côtés. Andenne fut ravagée, les forteresses de Poilvache et de Golzinne rasées. Le conflit fut spécialement violent entre Bouvignes et Dinant, ennemies de toujours. Les Namurois saisirent ainsi six mille livres de cuivre et de mitraille dinantais, qu'ils vendirent aux enchères pour se dédommager de ce que « *ceulx de la ville de Dinant avoient (...) ars, bruwit, gens ochit et tués et pilliez sur le païs de Namur* ». Cependant, le donjon de Crèvecoeur, à Bouvignes, résistait à tous les assauts ; le grand-duc d'Occident put ainsi préparer la riposte : elle fut terrible pour Liège et Dinant, qui furent sauvagement détruits.

La guerre fut conclue par le traité de Malines, le 15 décembre 1431. Le pays de Liège s'engagea à payer au duc de Bourgogne 100.000 nobles d'or d'Angleterre. Une belle indemnité, prélevée sur cette somme, revint au comté de Namur, qui avait beaucoup souffert de la guerre : « *De Huwe Lorfevre recepveur général de la conté de Namur qu'il a payet et délivret à ladite ville venant del récompensacion et restitution de la gherre des Liégeois, pour le prumier paiement d'icelle récompensacion, la somme de 500 florins d'or (...) 1666 moutons, 10 hiames* ».

16 décembre 1792

Banquet démocratique

Le 16 décembre 1792, la municipalité de Namur offrit un banquet de soixante couverts en l'honneur du général Valence et

des autres généraux français qui avaient pris la ville aux Autrichiens. Des Namurois étaient bien sûr de la partie, mais pour sacrifier au principe d'égalité que la révolution amenait avec elle, on avait invité des gens de toutes classes sociales : le baron de Warisoulx voisinait ainsi avec le coutelier Divoy, le portefaix Chanchois et l'écrivain Potier. Le dîner fut suivi le soir d'un bal chez le greffier Posson. Signe des temps également : les représentants provisoires namurois décidèrent de diviser la ville en quinze quartiers, dont chacun fournirait une compagnie de gardes nationaux. Les soldats éliraient leurs officiers, et ceux-ci l'état-major...

La résistance de la citadelle n'avait pas été bien vive. Un colonel du génie l'avait fait défendre contre l'avis du général Moitel, commandant de la place, qui voulait se rendre, et les soldats autrichiens eux-mêmes avaient arraché les palissades pour faire entrer les Français. La « *Société des Amis de la liberté et de l'égalité* » salua cependant l'« *entrée triomphante* » du général Valence, « *guerrier intrépide qui leur assur(ait) la possession de ces deux biens inestimables* » qui faisaient leur raison sociale. Elle lui offrit une couronne en gage de ses sentiments républicains, « *juste et double tribut de gloire et de civisme* ». Le général fut sans doute flatté d'entendre traitées de « *brillants exploits militaires* » et de « *savantes manœuvres* » les escarmouches de ce siège pour rire, dont le récit amenait pourtant aux yeux des citoyens namurois des « *larmes héroïques* ». En retour, il assura ceux-ci que le peuple français voulait « *à la fois vaincre les ennemis de la liberté Belgique et faire sentir le moins possible les maux de la guerre* ». De part et d'autre donc l'imagination était reine...

17 décembre 1745

Les grandes soifs d'un libraire savonnier

Le XVIII^e siècle fut pour l'essentiel un siècle de paix, comme jamais Namur n'en avait connu en son histoire ; entre Ramillies en 1706 et la révolution, il n'y eut guère que le siège de 1746 par les Français pour troubler la tranquillité, et encore la ville n'en souffrit-elle guère. La paix engendre souvent la richesse, et ce n'est pas un hasard si notre ville ancienne date essentiellement de cette époque : la cathédrale, Saint-Jacques, Notre-Dame, l'hôtel de Croix en sont les témoins, bijoux d'un riche espace urbain tissé à cette époque dans le goût français.

Namur est alors une ville de fonctionnaires et de robins, a écrit Rousseau. Cela n'exclut pas l'esprit d'entreprise. On connaît les maîtres de forges, propriétaires de quelques beaux hôtels ; les archives du temps révèlent cependant moult autres exemples d'entrepreneurs plus modestes, parfois téméraires.

Le 22 novembre 1745, c'est un nommé François Jacquemart qui reçoit un terrain communal aux Balances pour y ériger une « *verrière à fabriquer toutes sortes de bouteilles* ». Au même moment, J. Ph. Gramme veut établir une fabrique de savons. Curieuse idée, car Gramme est de son état libraire et imprimeur, et l'entreprise est de son propre aveu « *fort dispendieuse et bien risquante comme il s'en est vu ici par celle que Mlle la veuve Maloteau avoit établi ci-devant* ». N'empêche, le Magistrat, « *se confiant sur l'avantage qui doit revenir au public de la manufacture de savon* » lui accorda le 17 décembre 1745, et pour neuf ans, un subside annuel de 150 florins, une exemption d'impôt foncier et une dispense de gabelle sur « *une pièce de vin et 24 pots de brandevin* » pour la consommation de sa famille. Son contremaître, plus amateur de bière sans doute, reçut la même faveur « *pour la quantité de douze tonnes de bière et de six de petite, et de douze pots d'eau de vie par année* »...

18 décembre 1534

Pâturage

Tout au long de l'ancien régime, notre droit eut à trouver le difficile équilibre entre le droit des propriétaires, souvent seigneuriaux, et les nécessités de la survie du grand nombre. De nombreux textes témoignent des conflits qu'occasionnaient le droit de laisser paître ses bêtes sur le bien d'autrui, celui d'y prendre du bois de chauffage, voire celui, pour les manants, de chasser le lapin. Plusieurs enquêtes par turbe, recours organisés au témoignage d'anciens pour attester la coutume, ont ainsi touché au milieu du XVI^e siècle aux usages en matière de pâturage.

Dans le conflit opposant un certain Jacques Castaigne aux manants d'Arbre, qui faisaient paître leurs bêtes dans ses bois, la cour fit appel à treize témoins, présidés par le « *Révérénd père en Dieu frère Godefroid Martin, abbé de Floreffe, eagié de 54 ans* ». Ils certifièrent le 18 décembre 1534 que « *de tot temps* », le pâturage avait été interdit dans les bois « *tant féodaulx que autres* » plantés depuis moins de cinq ou sept ans, selon les endroits, « *saulf aucuns particuliers, lesquelz, par privilèges des contes de Namur, puellent aller par leurs bestes paistre sur les bois dudit conté, en tout temps, parmy payant certain deu (dû)* ». Les témoins confirmèrent au besoin « *que les bestes, comme boefs et vaccents (bœufs et vaches), mengent beaucoup plustost les jects (pousses) des moines tailles de chesnes, faulx et saulx que l'herbe, et que ledit ject, ainsi mengié, ne recroit plus et demoure tout crawe (malingre)* »...

Dans d'autres enquêtes, on apprend que le droit de pâturage s'acquerrait par un usage continu de vingt-quatre à trente ans entre laïcs et de quarante ans contre les gens d'église ; les rapports sur les dommages occasionnés par les bestiaux devaient être constatés par le sergent du lieu dans les quarante jours, sous peine de nullité.

19 décembre 1702

L'évêque et les échasseurs

Chez nous, on connaissait Maximilien-Emmanuel de Bavière bien avant qu'il ne devienne l'éphémère souverain d'un petit état namurois indépendant. N'avait-il pas participé aux grands sièges de 1692 et 1695 ? Une toile bien connue le représente en armure, posant devant la citadelle avec un air martial. Gouverneur des Pays-Bas, il resta en fonction quand le trône de Madrid passa de Charles II à Philippe V, petit-fils de Louis XIV, en exécution d'un testament qui allait ouvrir la fameuse

guerre de succession d'Espagne. Dans le conflit, il choisit résolument le parti des Français, auxquels il ouvrit les portes de la ville.

Les Belges étaient divisés en « cuirassiers » et « carabiniers ». Les uns, antifrançais et d'ailleurs majoritaires, étaient partisans de l'archiduc Charles d'Autriche et portaient en signe de reconnaissance une petite cuirasse d'argent ; une minuscule carabine distinguait les autres, partisans de Philippe d'Anjou.

Il ne faisait pas bon être « cuirassier » à Namur depuis que les Français étaient entrés en ville : les têtes de présumés conspirateurs exposées sur des piques deux mois durant rappelaient les avantages d'un ralliement à la politique de Maximilien-Emmanuel. Heureusement, son frère l'évêque de Liège, chassé de ses états et réfugié à Namur avait une plus douce méthode pour rallier les indécis à la cause de la France : il régala ses hôtes de fêtes somptueuses. En remerciement, on lui offrit le 19 décembre 1702 un grand combat d'échasses qui mit aux prises « trente rouges et trente blancs ». Les combattants reçurent cent ducats pour leur peine...

Cette époque fut d'ailleurs l'âge d'or du sport national namurois. Les joutes sur échasses furent montrées aux plus prestigieux visiteurs de la ville, du tsar Pierre le Grand au roi Louis XIV, et nombre de témoignages attestent de l'art consommé des Mélans et des Avresses, comme des bras et jambes cassés au cours de leurs « fameuses batailles »...

20 décembre 1944

Le 11^e Fusiliers

C'est à Namur que fut officiellement constitué le 11^e bataillon de Fusiliers, qui regroupait huit cents volontaires de guerre, en majorité d'anciens résistants bruxellois et liégeois. Ils furent incorporés le 20 décembre 1944 et commencèrent immédiatement leur instruction à la caserne Marie-Henriette, sous le commandement du major Dewulf.

Les premières semaines de ce nouveau corps furent assez agitées, puisque l'offensive des Ardennes amena à Namur une foule désordonnée fuyant l'avance allemande, tandis qu'on entendait le bruit sourd des duels d'artillerie dans la région de Ciney. L'apprentissage du fusil mitrailleur Brengun, de la mitrailleuse Stengun et du fusil Lee Enfield se poursuivit néanmoins, agrémenté du pittoresque de la vie militaire comme ce débordement de latrines dans toute la cour de la caserne, effet conjugué d'une forte gelée bouchant les fosses d'aisances et d'une épidémie de diarrhée due à la distribution de grasses dindes de Noël « *made in USA* »...

Le bataillon déménagea ensuite pour le séjour très inconfortable de Terra-Nova, à la citadelle, et fut bientôt prêt à rejoindre le front : il défila dans la ville pavoisée le 10 février et s'embarqua le 13 à la gare de Namur dans un train pour le Luxembourg. Incorporé dans la 3^e armée américaine du général Patton, il connut ses premières pertes, traversa le Rhin et participa au grand « *sweep* » (balayage) de Francfort à Kassel. Les escarmouches furent nombreuses, sur un front de plus en plus étiré.

Deux mois après la capitulation allemande, le 11^e Fusiliers rentra au pays, prenant son casernement à Bourg-Léopold. Le bataillon reçut du général Eisenhower le certificat du mérite, après quoi les volontaires de guerre formés à Namur purent être démobilisés...

21 décembre 1804

L'état des cures et succursales

Le 30 frimaire an treize (21 décembre 1804), Gilles-Emmanuel Pérès, préfet du département de Sambre et Meuse, approuvait le nouvel état des cures et succursales de l'évêché de Namur.

La nouvelle circonscription ne créait à Namur que deux paroisses, une par canton de justice de paix : celle de Namur-Nord avait son siège à Saint-Loup et comptait dix succursales, celle de Namur-Sud était établie à Wierde et en avait cinq. Une première circonscription établie à grand-peine avait suscité bien des mécontentements. D'anciennes paroisses frustrées d'être réduites au rang de succursales réclamaient des révisions, se plaignaient par exemple de ne pouvoir atteindre la commune voisine « *par l'effet de débordement de ruisseaux* », se flattaient d'offrir à leur curé église plus spacieuse et presbytère en meilleur état...

Cette nouvelle organisation répartissait aussi les cures en deux catégories, les unes, comme celles du centre-ville ou de Wierde, mises à charge de l'état, les autres à charge des communes, dont Jambes, Malonne, Andoy et Vedrin. Sur proposition de Mgr l'évêque, « *le minimum du traitement* » fut fixé à cinq cents francs pour les curés et quatre cents pour les vicaires, outre le logement.

Le problème restait cependant le manque de desservants. L'évêque Pisani se plaignait « *que le nombre des prêtres propres au saint ministère (...) diminue sensiblement par leur caducité ou leur mort* », alors que les maires lui adressaient « *presque chaque jour des pétitions tendantes à (lui) faire ordonner l'érection de nouvelles succursales et à réclamer des vicaires* ».

22 décembre 1944

Léopold De Hulster

Les hasards et contraintes du calendrier ne permettent pas de rendre hommage à tous les Namurois héros des deux guerres. Rachetons-nous en évoquant l'un d'entre eux, Léopold De Hulster, mort au camp de Mauthausen, en Autriche, le 22 décembre 1944.

De Hulster avec un grand « D », l'homme était d'origine modeste : né à Seraing en 1899, il travaillait déjà, à peine sorti des bancs de l'école primaire, avant la première guerre. Ce n'est qu'après celle-ci qu'il suivit des cours du soir à l'École ouvrière supérieure et s'orienta vers le journalisme.

Ce métier l'amena à Namur, où on lui confia la direction locale du journal « *Le Peuple* ». De Hulster était en effet socialiste militant et il ne borna pas son engagement à la vie professionnelle, travaillant notamment à la promotion de l'éducation ouvrière, à qui il devait tout et qu'on ne connaissait guère à Namur. Il fut aussi nommé en 1938 premier échevin de la commune de Saint-Servais, qui devait honorer sa mémoire d'un nom de rue.

Survint la guerre, dont il raconta les débuts dans « *Six jours de guerre à Namur* ». Après l'empressement des premiers secours, l'évacuation en France devant l'avance allemande, il revint à Namur où il s'engagea dans la presse clandestine. Il ne fut arrêté par la Gestapo qu'en juin 1944, malgré plusieurs frayeurs au cours des quatre premières années de guerre. Il ne survécut donc guère au terrible régime de Mauthausen, contrairement à son épouse, qui revint de Ravensbrück.

23 décembre 1772

Maladie convulsive ou possession du démon ?

Le mayeur de la bonne ville de Namur était alors le vicomte Sandrouin de Villers-sur-Lesse, et cet estimable gentilhomme se serait sans doute volontiers passé de devoir rendre compte au gouverneur général des Pays-Bas du petit scandale qui avait agité ses administrés au cours de l'été 1772...

Plusieurs enfants de la ville avaient été atteints d'une maladie convulsive. Épidémie regrettable sans doute, mais naturelle et courante à l'époque. Des « *âmes faibles et superstitieuses* » y avaient cependant vu sortilège et possession du démon ! Le bruit courut, s'enfla, au point « *de jeter l'effroi dans l'esprit du peuple et d'y produire une effervescence fâcheuse* ».

Le curé et le gouverneur de l'hôpital Saint-Hubert, où l'on envoya les petits malades, firent si bien courir des bruits fantaisistes que les enfants en furent terrorisés et que le peuple se monta l'esprit dans « *ces idées de sortilège et de possession, qui le plus souvent est le partage de l'ignorance et de la superstition* ». Les médecins ramenèrent la chose à de plus justes proportions ; avec une « *prudence éclairée* », les vicaires généraux du diocèse rappelèrent à l'ordre curé et gouverneur, de sorte que le soufflé retomba.

Le gouverneur Charles de Lorraine s'en irrita cependant et dans un acte signé « *de Bruxelles le 23 décembre 1772* », il invita le Magistrat à faire comparaître les fautifs, à les réprimander sévèrement pour leurs « *excès de faux zèle* », et à leur ordonner « *d'être plus circonspects à l'avenir* » sous peine de destitution...

24 décembre 1366

Émeute à la halle aux grains

Triste Noël que celui de 1366 pour Lambert Colignette, Ysabelhon Cordalle, Maroulette de Rwalle et cinq de leurs compères : le 24 décembre, ils reçurent l'ordre de quitter le lendemain au soleil levant « *le ville, terre et pais dele contey de Namur* », bannis « *jusques ale bonne volenté de nostre très chier seigneur le conte* »...

Ces gens avaient été reconnus coupables, « *par bonne enquête faite* », d'avoir troublé la paix de la ville en causant « *très grans mals, périlz et discension (...) entre les bonnes gens dele ville de Namur* ». Les pièces de cette « *bonne enquête* » ont été conservées et expliquent toute l'histoire, une bagarre assez haute en couleurs à la halle aux grains. À l'origine de l'affaire, apparemment, une livraison de céréales qu'un nommé Satour était accusé de vouloir enlever pour affamer le peuple. L'ennui, c'est que les accusés étaient ivres, et qu'ils se livrèrent à quelques violences inconsidérées.

Un témoin rapporte qu'un des accusés jeta une poignée de grains au visage du préposé en lui criant « *Tien, je te jeteroie plus volentiers d'une pierre, si ie l'avoie* » ; un autre vit Colignette prendre un homme « *par le geule en tenant une daghe en sa main* ». Goffars le meunier jura « *que il avoit esté batus le matin (...) dele nuyt il ralat en sa maison et n'osat hors issir (sortir), si qu'il oit très grands fuisons de gens crier et braire devant sa maison et devant la maison Satour* ». Maison devant laquelle les émeutiers allaient « *criant et braiant : veci le maison Satour, brisons-le, car il vuet affamer et déroibeir le halle et jetteir hors delle blé* ». « *Et adont vint Satour à ses feneistres en priant az sergans, pour Dieu, que ils ne laissassent point brisier sa maison, car il jeteroient hors de sens ses petis enfanchons* »...

25 décembre 1256

Comte et anti-comte

Comme André Dulière l'a remarqué, « *de même que dans l'histoire de l'Église, il y eut des papes et des antipapes, il y eut, dans l'histoire de Namur, des comtes et des anti-comtes* ». Cela fait un peu désordre, il faut l'avouer, dans la belle symétrie de l'arbre généalogique des comtes particuliers de Namur...

À l'origine de cette confusion, on trouve une fois de plus l'héritage controversé du vieil Henri l'Aveugle. Ermesinde, cette princesse dont la naissance inattendue avait ouvert un interminable conflit, était morte depuis 1246, mais son fils Henri, comte de Luxembourg, ne s'était apparemment pas résigné à laisser Namur à la maison de Hainaut.

Le chat parti, les souris dansent : le comte de Namur en titre, Baudouin, était aussi empereur de Constantinople où il avait, on peut le comprendre, d'autres soucis. La comtesse et impératrice Marie, restée au pays, était un peu dépassée par les événements. L'anarchie s'était installée et, aux dires de Galliot, « *les jeunes gens, même les plus distingués, se livroient sans honte aux plus grands excès, jusqu'à entretenir publiquement des maisons de débauche* ». Marie voulut sévir mais ne parvint qu'à attiser la rébellion et en fut bientôt réduite à s'enfermer au château. Les Namurois se résolurent au coup d'état et firent appel au comte de Luxembourg : Henri fit ainsi son entrée dans la ville la nuit de Noël 1256 et fut proclamé souverain.

Henri le Blond, ou le Blondel, régna donc effectivement sur Namur pendant cinq ou six ans. Sur ces entrefaites, le souverain de droit, Baudouin, revendit Namur à Guy de Dampierre, qui résolut de récupérer le comté par les armes. Heureusement, on trouva vite un arrangement ; Guy épousa Isabelle de Luxembourg, la fille aînée du comte Henri, et Namur lui fut cédée en

dot. Namur qui allait ainsi appartenir, et pour 166 ans, à la maison de Flandre....

26 décembre 1944

Le tournant de la bataille des Ardennes

On trembla à Namur en décembre 1944, et ce ne fut pas seulement en raison du froid de canard qui s'abattit sur le pays l'avant-veille de Noël : on se croyait définitivement libéré du joug nazi, et voilà que le 16 septembre, Hitler déclenchait la contre-offensive des Ardennes. C'était la dernière tentative du Reich d'inverser le cours de la guerre, qui n'avait été pour lui, depuis Stalingrad, qu'une suite de défaites. Le plan de Hitler ne visait à rien moins qu'à traverser la Meuse entre Namur et Dinant, et à prendre Anvers en capturant Bruxelles au passage...

Plus d'une fois, les sirènes nocturnes retentirent à Namur, dont les habitants reprirent l'habitude de rejoindre caves et abris, craignant des attaques de la Luftwaffe sur les ponts de la Meuse. La 2^e Panzer Division atteignit les abords de Ciney, et on entendit au sud le grondement sourd du pilonnage de l'artillerie anglo-américaine. On vit aussi arriver à Namur, dans le plus grand désordre, de nombreux civils fuyant l'assaut allemand dans la crainte de représailles.

Le 26 décembre fut véritablement le tournant de la bataille des Ardennes : le même jour, la 7^e division blindée américaine reprenait le nœud stratégique de Manhay, la 4^e levait le siège de Bastogne, et la 2^e anéantissait la division allemande la plus avancée, qui était arrivée épuisée jusqu'aux bords de la Meuse.

Ce coup de dés imputable à la seule mégalomanie du caporal Hitler avait mis en pièces les meilleures unités de la Wehrmacht et de la SS, ouvrant pour les armées allemandes un enchaînement de débâcles. Quatre mille soldats américains tués dans ces combats reposent au cimetière de Fosses-la-Ville.

27 décembre 1899

Henri Evenepoel

« *Henriette au grand chapeau* » : tout le monde a en mémoire, sans pouvoir souvent lui mettre un nom, ce portrait conservé aux Musées royaux de Bruxelles, l'un des plus beaux peut-être de la peinture belge. Mais qui connaît encore Henri Evenepoel, ce peintre de génie disparu à l'âge de vingt-sept ans ? Qui sait qu'il vécut à Dave et à Wépion quelques-uns des moments heureux de sa trop courte existence ?

En perpétuel conflit avec son père, haut fonctionnaire qui ne reconnut ni sa vocation ni son talent, Henri partit étudier à Paris, où il fut compagnon de Rouault et de Matisse. Il y vécut chez sa cousine Louise, mère d'Henriette et Sophie, les deux fillettes dont il fit de nombreux portraits, empreints de charme et de tendresse. Celle qu'il appelait la confidente de toutes ses pensées, à la fois sa mère et sa sœur, fut vite davantage pour lui : un petit Charles naquit, qui ne pouvait porter le nom de son père véritable.

Cette petite famille recomposée passa les vacances de 1897 au Trieu-Colin, sur les hauteurs de Wépion, dans la maison de pierre grise d'une tante maternelle. Le peintre y vécut de beaux moments, découvrant de nouveaux paysages, écoutant Schumann. Il écrivit, parlant de Namur, « *cette triste ville mosane où j'avais tant de souvenirs dorénavant, où le meilleur de ma vie avait été à mes côtés et où j'avais pu avoir, un moment, le mirage de cette vie comme j'en voudrais une* ». Il revint les années suivantes, seul d'abord, puis avec toute la famille, à Dave, où la tante avait déménagé.

Alors que venait la reconnaissance de son talent et que musées et expositions commençaient à demander ses toiles, la santé fragile d'Henri Evenepoel s'altéra rapidement. Il ne put surmonter une attaque de fièvre typhoïde et fut emporté en quelques jours, dans un hôpital parisien, le 27 décembre 1899. Une rue portant son nom rappelle aujourd'hui son été wépionnais, à deux pas du Trieu-Colin.

28 décembre 1792

Les besoins de la Nation française

Le mois de décembre 1792, le premier où Namur vécut à l'heure révolutionnaire, mériterait un livre à lui seul. Rarement sans doute on y vit une telle agitation, une telle exaltation : mouvements de troupes en tous sens, proclamations exaltées de citoyens qui s'étaient découverts représentants du peuple souverain, motions quasi-quotidiennes de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité...

Il ne fallut guère attendre pour que cette liberté toute neuve fit grincer quelques dents, et pas seulement celles des royalistes à propos desquels on délibérait sur le point de savoir s'il fallait les expulser, les surveiller, ou simplement les pendre à la lanterne ! Ainsi, les ouvriers se plaignaient de perdre journées et salaire pour monter la garde quand les rentiers n'y perdaient rien.

Quant aux religieux, ils firent les premiers l'expérience des moyens expéditifs dont la République usait pour se financer. Dumouriez, « *vu les difficultés et retards qu'éprouvent les transports du numéraire immense, nécessaire à l'entretien des armées* », requit le « *chapitre cathédral, en la personne de l'évêque de Namur, qui en est le chef, de prêter à la Nation française la somme de 125.000 livres, au cours de France, pour le remboursement de laquelle il sera ultérieurement pris par les représentants de la république et de la Nation Belgique les arrangements convenables* ».

Le 28 décembre, on fit les comptes de ce que chaque chapitre devrait cracher au bassin, et celui de Saint-Aubain n'y fut pas seul prié. Floreffé dut verser 150.000 livres, Notre-Dame 90.000, le chapitre noble des dames d'Andenne et de Moustier 80.000 et l'évêque lui-même 50.000.

29 décembre 1693

Louis XIV et les brasseurs

On l'oublierait facilement : les Namurois furent les éphémères sujets du Roi-Soleil, entre le siège de 1692 qui les réduisit en son pouvoir et celui de 1695 qui les en délivra. Cela nous vaut un acte « *donné à Versailles le vingt neuvième jour de décembre, l'an de grace mil six cents quatre vingt treize* », signé de Louis XIV lui-même et réglant les impôts sur la bière à Namur...

Il faut dire que « *Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre* » était assez intéressé dans l'affaire. Passablement désargenté, il avait multiplié les offices, vendant des nominations d'inspecteur des boucheries, contrôleur des beurres et fromages et essayeurs de bières ! Mais voilà : le métier des brasseurs n'était pas en état de payer les douze charges ainsi créées, « *montant à trente six mil livres, monnoye de France* ». Pour rassembler cette somme, il fallait donc autoriser pour quatre ans un nouvel impôt sur la bière ; mais comme les besoins royaux étaient pressants, il s'agissait aussi de l'affermir pour en toucher immédiatement le produit. Le tarif de cette taxe nouvelle ? Dix patars sur le tonneau de « *bonne bière* » brassée à Namur, cinq sur celui de « *petites bières* », réduit de moitié pour les faubourgs, mais doublé pour la bière importée.

Cet arrangement est présenté comme une « *grace speciale* » faite par le monarque aux chers et bien aimés sujets de sa ville de Namur, « *en considération du zèle et affection qu'ils témoignent à (son) service depuis la réduction de cette place à (son) obéissance* ». Le tout agrémenté d'un bout de phrase qui en dit long, et dont n'avaient jamais usé les rois d'Espagne : « *car tel est nostre plaisir* »...

30 décembre 1975

Le grand Namur

C'est la loi du 30 décembre 1975, ratifiant l'arrêté du 17 septembre, qui organisa la fusion des communes et donna naissance, le premier janvier suivant, au grand Namur. Vingt-cinq anciennes communes, de la plus petite (Belgrade) à la plus grande (Wépion), se trouvaient ainsi réunies pour former un territoire de 17.013 hectares, fait pour 4.606 hectares de tissu urbain, 5.562 hectares de cultures et 3.475 hectares de bois...

Cette réunion qui fit alors couler beaucoup d'encre n'allait pas de soi du point de vue historique. Comment d'ailleurs trouver une unité à un pays dont chaque bout de terre avait eu au fil des siècles des attaches différentes selon qu'on envisage l'obédience seigneuriale, le droit de justice ou la dépendance religieuse ? Faut-il rappeler que Malonne fut de tous temps l'enclave principautaire par excellence, refuge des Namurois poursuivis ? Que le comte de Namur exerçait sur Jambes ou Lives la plupart des droits seigneuriaux, mais que mayor et échevins y furent nommés par le prince-évêque de Liège jusqu'à l'époque française ? Que les Flawinois étaient justiciables du comte de Namur mais que leur seigneur foncier était l'évêque de Liège, au contraire des habitants de Dave, dont le seigneur avait seul, depuis le XIe siècle, droit de haute, moyenne et basse justice sur ses gens ? Les choses auraient été plus simples si tous les « *grands Namurois* », comme les citoyens de Beez, Bouge ou Saint-Servais, n'avaient jamais rendu de comptes qu'à Namur, dont ils étaient jadis bourgeois et même paroissiens...

31 décembre 1816

Famine

L'Europe occidentale connut encore, pendant la première moitié du XIXe siècle, des périodes de grave disette alimentaire. En 1845 apparaissait la maladie de la pomme de terre, suivie l'année suivante de la rouille du seigle : toutes nos provinces en souffrirent, et surtout la Flandre, qui connut une misère que l'on croyait oubliée depuis le Moyen Âge.

À Namur, l'année 1816 fut particulièrement catastrophique. Trois mois de pluies continuelles, de juillet à septembre, gâchèrent complètement les récoltes. Les prières publiques recommandées par l'évêque n'avaient été d'aucun effet, pas plus que la recommandation aux maires « *d'interdire les spectacles et tous plaisirs publics* » pour obtenir la clémence du Ciel.

Le 31 décembre, le gouverneur d'Omalius prit des mesures « *pour adoucir les maux que la cherté des subsistances* » occasionnait. Il recommandait aux maires namurois d'accélérer les projets de travaux publics pour donner un moyen de subsistance aux indigents, comme d'augmenter les subsides aux établissements de bienfaisance. Il s'agissait cependant d'agir avec discernement « *et suivant la situation et les habitudes locales, soit en grain, ou en pain, ou en soupes économiques* ». Ces dépenses supplémentaires seraient ajoutées au budget communal « *pour autant qu'elles ne pourraient être couvertes par des économies sur d'autres objets, par des souscriptions volontaires des habitants aisés, et par des collectes de dons charitables, à faire dans chaque ville ou commune* ».

Près de deux siècles plus tard, sommes-nous certains que tout le monde mangera à sa faim à Namur en ce soir de 31 décembre où nous ferons bombance ?